



LA RÉUNION



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Réunion

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Réunion en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – La géographie et le climat	16
Section 2 – Les repères historiques	17
Section 3 – Le cadre institutionnel	19
3.1 Dans le paysage administratif français	19
3.2 Dans le cadre communautaire	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE DE LA REUNION	25
Introduction	26
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	30
1. Les comptes économiques	30
1.1 Le PIB	30
1.2 L'équilibre emplois ressources	33
1.3 La valeur ajoutée par branche	33
2. L'emploi et le chômage	36
2.1 La population active	36
2.2 L'emploi	37
2.3 Le chômage	39
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	41
3. Les revenus et salaires	43
3.1 Les revenus	43
3.2 Les salaires	48
4. Les prix	50
5. Le commerce extérieur	54

5.1 Les importations de biens	54
5.2 Les exportations de biens	57
5.3 La balance commerciale (hors services)	60
5.4 Les échanges régionaux	61
Section 3 – Les politiques et finances publiques	67
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	67
1.1 Le contrat de projet Etat - Région	67
1.2 Les aides européennes	69
2. Le système fiscal	70
2.1 Des mesures structurelles d’allègements fiscaux	70
2.2 Une fiscalité locale spécifique	70
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	73
3. Les finances publiques locales	76
3.1 Les comptes de l’Etat dans la collectivité	76
3.2 Les transferts en provenance de la métropole	78
3.3 Les finances publiques locales	80
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	91
Section 1 – Aperçu général	92
Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	94
1. L’agriculture	94
2. L’élevage	104
3. La pêche	108
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	111
1. L’industrie	111
2. L’artisanat	115
Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement	117
1. L’énergie électrique	117
2. L’eau	122
3. L’environnement	124
Section 5 – La construction	126
Section 6 – Le commerce	135
Section 7 – Le tourisme	140

Section 8 – Le transport	144
Section 9 – Les services non marchands	157
9.1 La santé	157
9.2. L'éducation	158
CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	161
Section 1 – La structure du système bancaire	164
1. Les faits marquants de l'exercice	164
2. Organisation du système bancaire	168
3. La densité du système bancaire	174
4. Les moyens de paiement	179
5. L'activité des fonds de garantie	182
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	186
1. Les taux d'intérêt	186
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	192
3. Les performances financières des banques locales	197
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	211
1. Les avoirs financiers des agents économiques	212
2. Les crédits à la clientèle	219
3. La circulation fiduciaire	229
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	232
Perspectives	235
Annexes	237
1. Statistiques économiques	238
2. Statistiques monétaires et financières	243
3. Chronologie des principaux évènements de l'année 2008	248
4. Liste des publications de l'IEDOM	250



Agglomération principale	Aéroport international	Route principale
Port de commerce	Port de pêche	Route secondaire
Port de plaisance	Sommet	Volcan actif
Chef-lieu		
Commune		
Hameau		

Avant Propos

Dans un contexte de crise financière internationale qui s'est rapidement propagée à la sphère économique, La Réunion a connu en 2008 une inflexion marquée de son activité liée à la conjonction de facteurs tant internes qu'externes : aux premiers rangs figurent la fin programmée de grands travaux publics non immédiatement relayés par des chantiers d'envergure et l'attentisme généré par le projet de loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). Pour autant, l'acquis du premier semestre et le maintien d'une commande publique robuste tout au long de l'année ont permis de conserver un niveau de croissance annuel qui devrait être relativement élevé.

Face à ce retournement de conjoncture, les acteurs économiques accompagnant le plan de relance de l'économie décidé par le gouvernement se sont mobilisés pour proposer les solutions les plus pertinentes afin de traverser cette période de turbulence dans les meilleures conditions possibles et de préparer au mieux les conditions de la reprise. Mais force est de constater que le ralentissement économique n'a pas encore été jugulé, les premiers mois de l'année 2009 accentuant le retrait enregistré précédemment. Faisant écho aux difficultés économiques, les revendications sociales initiées en fin d'année 2008 se sont amplifiées au premier trimestre 2009, dans le sillage des mouvements qui se sont produits aux Antilles. Les différents intervenants ont toutefois su privilégier la négociation, processus auquel l'IEDOM a été appelé à participer pour les sujets le concernant.

Sollicitées par les pouvoirs publics pour continuer de financer l'économie en dépit souvent de l'évident manque de visibilité, les banques réunionnaises n'ont pas été directement impactées par la crise financière internationale et ont toujours disposé de la liquidité nécessaire à leur activité. Elles ont cependant dû adapter leur positionnement afin de tenir compte du contexte économique tout en intégrant les recommandations et orientations de la médiation du crédit.

Dans cette période tendue, l'IEDOM a pleinement joué son rôle en renforçant la qualité de ses publications périodiques et le rythme de certaines de ses études dans le but d'apporter aux décideurs un éclairage pertinent sur la conjoncture de l'économie réunionnaise. Il en est ainsi notamment de l'enquête trimestrielle réalisée auprès des chefs d'entreprises réunionnais régulièrement étoffée afin d'apprécier la situation économique de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible. De même les études menées dans le cadre de CEROM en partenariat avec l'INSEE et l'AFD se sont intensifiées et donneront lieu à de prochaines publications. Enfin, en endossant le rôle de médiateur du crédit aux entreprises, l'Institut d'Emission a également été placé au cœur du dispositif de soutien de l'économie mis en place par le gouvernement passant du rôle d'observateur averti à celui d'acteur.

La présentation de cette monographie continue à évoluer pour renforcer son caractère pratique et son intérêt. Dans une première partie elle présente les caractéristiques structurelles de l'économie de La Réunion ainsi que les dynamiques conjoncturelles récentes, avant d'aborder les différents secteurs d'activité puis l'évolution monétaire et financière du département.



François DALLIER

Synthèse

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde, conséquence de la crise financière survenue aux Etats-Unis à l'été 2007. L'incidence de cette crise sur l'économie réelle a entraîné une baisse de la demande interne (consommation et investissement) qui a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

Après plusieurs années de croissance économique soutenue, et bien qu'encore relativement à l'abri de la crise mondiale, l'économie réunionnaise a subi au second semestre 2008 une **inflexion brutale**. Cependant, le maintien d'une commande publique robuste tout au long de l'année, grâce notamment aux grands travaux, a permis de conserver un **niveau de croissance annuel encore relativement élevé**.

La consommation et l'investissement des ménages ont bien résisté, en dépit d'une dégradation du marché de l'emploi et d'une inflation élevée, mais l'investissement privé, bien orienté au premier semestre, a marqué le pas en fin d'année, du fait des entreprises.

Habituellement principal moteur de la croissance économique réunionnaise, la **consommation des ménages** est restée dynamique au premier semestre pour se contracter en fin d'année. Cette évolution est corroborée par le net ralentissement de la progression des encours bancaires de crédit à la consommation octroyés par les établissements de crédit locaux au cours de la même période (+0,8 % en 2008 contre +3,7 % en 2007).

L'investissement des ménages demeure bien orienté mais poursuit sa décélération. L'encours des crédits à l'habitat continue de croître (+7,1 %), mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+11,1 % en 2007). De même, les attestations de conformité de logements neufs délivrées par le Consuel révèlent un niveau de construction élevé, mais en retrait par rapport aux cinq années précédentes.

L'évolution de **l'investissement des entreprises** est plus nuancée. Le ralentissement des importations de biens d'équipement au cours de la seconde partie de l'année 2008 compense le bon niveau enregistré au premier semestre. Il semblerait que les anticipations sur la diminution de l'activité, conjuguées à la hausse des taux d'intérêt, aient incité les chefs d'entreprises à modérer leurs investissements.

La **commande publique**, dopée par les grands travaux et notamment la route des Tamarins, l'extension du Port Est, la nouvelle prison de Saint-Denis et l'achèvement du Boulevard Sud, qui viennent compléter les chantiers récurrents dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'ensemble des constructions publiques, aura une fois de plus joué un rôle de moteur de l'économie.

Cet environnement globalement moins favorable s'est directement traduit par une détérioration continue et significative du **marché de l'emploi**, inversant la tendance positive enregistrée depuis plusieurs années. Cette tendance s'accompagne logiquement

d'une progression parallèle du nombre des chômeurs (hausse de 16,8 % des demandeurs d'emplois de catégorie 1 en glissement annuel à fin 2008). Par ailleurs, le marché de l'emploi réunionnais se caractérise par une précarisation croissante des emplois proposés.

Initiée dès la fin de l'année 2007 avec la hausse significative des prix des matières premières, la reprise de **l'inflation** s'est poursuivie sur la majeure partie de l'année et atteint 2,9 % en moyenne annuelle. Comme en 2007, près de la moitié de la hausse des prix est imputable à l'alimentation. Les services y contribuent pour plus d'un quart.

Inversant la tendance de l'année 2007, les exportations diminuent sur l'ensemble de l'année 2008. Parallèlement, les importations de biens, qui représentent l'essentiel des importations, ont progressé, ce qui creuse le déficit structurel de la **balance commerciale** (taux de couverture de 5,7 %).

L'évolution par **secteur d'activité** est contrastée. Cette année encore le secteur du bâtiment et des travaux publics aura constitué un facteur principal de la croissance d'ensemble, bénéficiant du niveau encore très élevé de la commande publique (grands travaux) et dans une moindre mesure des constructions privées (logements, bureaux). Cette croissance continue s'est cependant infléchie en fin d'année. L'industrie manufacturière a également enregistré un ralentissement marqué. Le secteur primaire a évolué à contre-courant de l'ensemble de l'économie du département ; toutefois, la bonne orientation du secteur en fin d'année n'aura pas permis de compenser les mauvais chiffres du premier semestre et de nombreux indicateurs sont orientés négativement sur l'ensemble de l'année. Les résultats de l'industrie agroalimentaire sont relativement mal orientés en dépit d'une campagne sucrière 2008/2009 jugée dans l'ensemble satisfaisante grâce aux bons résultats du bassin cannier du Sud qui ont compensé ceux plus mesurés du Nord. Le tourisme affiche des résultats satisfaisants.

Qu'elle soit mesurée par le niveau des encours de crédit ou par la collecte de dépôts, **l'activité des établissements de crédit locaux**¹ a continué de progresser, accompagnant la croissance globale de l'économie sur l'ensemble de l'année. Néanmoins le rythme de croissance a confirmé la décélération en cours depuis plusieurs trimestres, notamment en fin d'année avec le ralentissement de l'économie réunionnaise.

Dans la définition de leur politique d'octroi de nouveaux crédits, tant en faveur des entreprises que des particuliers, les établissements de crédit tiennent compte du retournement de conjoncture et des perspectives pessimistes à court terme, alors qu'ils ont enregistré une dégradation progressive du risque au cours de l'année 2008.

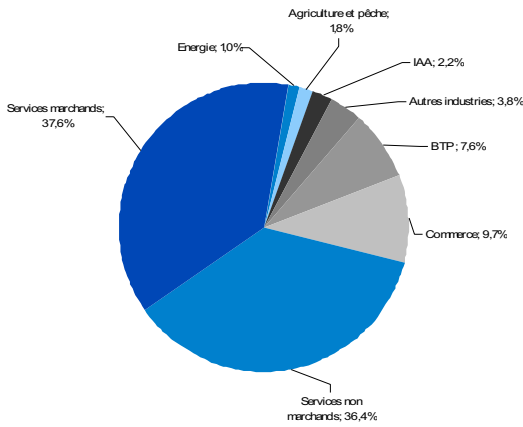
Les établissements de crédit ont pu répercuter partiellement la hausse de leurs coûts de refinancement sur leurs taux de sortie, mais dans une proportion qui ne permet pas de ralentir l'érosion de leurs marges constatée depuis plusieurs années.

L'effet volume lié à la progression de l'activité devrait compenser l'érosion des marges et permettre de dégager un PNB en progression pour l'exercice 2008, grâce également à un bon niveau de commission. En revanche, la dégradation de la qualité des portefeuilles impactera la rentabilité d'exploitation.

¹ Les établissements locaux sont les établissements de crédit installés dans le département, qui publient un bilan et un compte de résultat retraçant l'activité locale.

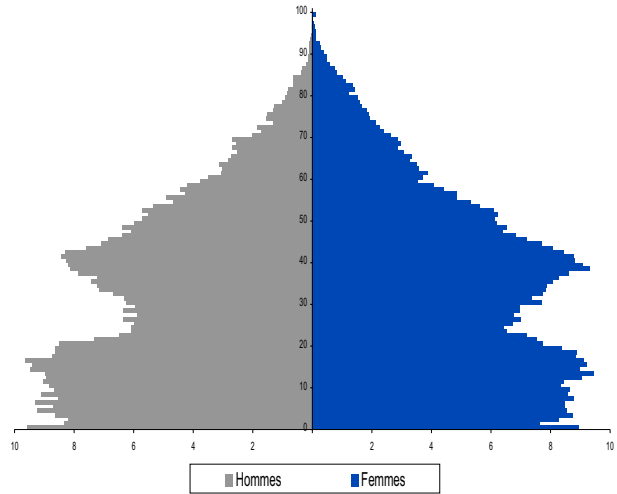
La Réunion en bref

Répartition du PIB de la Réunion en 2005



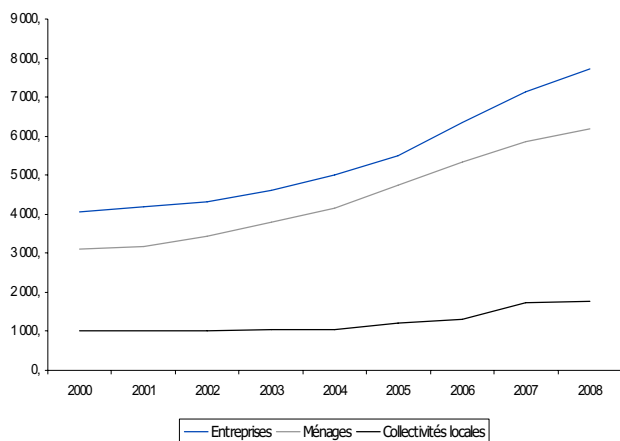
Source : Insee

Pyramide des âges au 1er janvier 2006



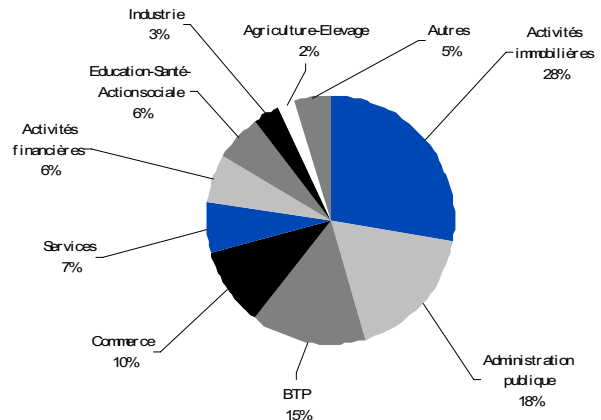
Source : Insee

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre (en millions d'€)



Source : IEDOM

Risques sectoriels de la Réunion au 31 décembre 2008



Source : BdF

Les chiffres clés de la Réunion

	2000	2008	Métropole 2008
Population			
Population totale (en milliers)	716	802	62 106
Taux de croissance de la population	1,6%	1,1%	5,5% (2000-2008)
Taux de natalité	20,2‰	18,1‰	12,9‰
Taux d'accès d'une classe d'âge au niveau BAC	57 % (2002)	60,5% (2006)	70,4% (2007)
Indicateur sur la santé			
Environnement			
Superficie totale	2 520 km ²	2 520 km ²	543 965 km ²
Surfaces cultivées (% surface totale)	19%	19%	44%
Energies renouvelables (% de l'énergie utilisée)	46%	36%	6,6% (2007)
Economie			
PIB (€ constants)*	8,6 mds d'€	11,89 mds d'€ (2007)	1 859,7 mds d'€ (2007)
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	3,30%	4,40%	2,20%
PIB / habitant (en euros)	12 070 €	17 326 €	29 943 €
Consommation électrique (kW/hab/an)	2 454 kWh	3 174 kWh	7 798 kWh
Taux d'inflation	2,0%	2,9%	2,8%
Taux de chômage	32,4%	24,5%	7,80%
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment (tonnes)	421 000	583 000	n.s.
Créations d'entreprises	4 338	6 147	327 000
Nombre de touristes	263 000	396 400	81 900 000
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 673	3 549	1 589 (2007)
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 891	1 721	1 317 (2006)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,1	2	2,28 (2007)
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux	6 mds €	10,1 mds €	1 666 mds d'€**
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux	5,58 mds €	11,9 mds €	1 598 mds d'€**
Taux de créances douteuses	7,4%	4,9%	4,1% (2007)
Nombre de dossiers de surendettement	379 (2001)	779	188 485

*estimation CEROM du PIB 2007

**encours à fin janvier 2009



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la métropole...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

Seul département français de l'hémisphère Sud, l'île de la Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre la Réunion, Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 Km de Paris, 210 Km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 Km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à plus de 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de -4 000 mètres. Le relief est très accidenté, particulièrement en dehors du littoral et les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ont creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2631 m) - connaît régulièrement des périodes d'éruption. La présence de ce volcan dans le Sud-Est de l'île rend tout développement impossible sur ce secteur qui demeure relativement vierge.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun site de port naturel et les baies sont ouvertes, n'offrant qu'une protection très faible.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » de mai à octobre avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés, l'été austral ou « saison des pluies » de novembre à avril avec des températures plus élevées, une humidité et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier significatif fut le cyclone Gamède en février 2007 qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et dévasta de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes et l'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île) : à la côte « au vent », orientée Nord/Est, soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison est opposée la côte dite « sous le vent » orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide.

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Escale sur les routes commerciales de l'Océan Indien bien avant le XV^{ème} siècle, appréciée en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages, l'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu de XVII^{ème} siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon qui lui est concédée par le Roi de France avec pour mission sa mise en valeur et son développement grâce aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île qui compte alors une trentaine de personnes. Tandis que la culture du café se développe au début du 18^{ème} siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

A la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île en 1764. Celle-ci compte alors 22 000 personnes dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,...) introduits par Pierre Poivre ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

Essor de la canne à sucre

Au début du XIX^{ème} siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie désormais sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'"usines" attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires.

L'ère post-esclavagisme

Le 20 décembre 1848 est proclamée l'abolition de l'esclavage à la Réunion qui reprend son nom actuel la même année. L'île compte alors 103 000 habitants dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, la Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme » basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à la Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique demeura bien relative. En 1870, la création du canal de Suez en Égypte eut pour effet d'écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes, ce qui en aggrava la situation socio-économique. La Réunion sombra ensuite lentement dans l'oubli, car, à partir de 1880, le gouvernement français concentra son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise avait atteint les 182 000 habitants et la colonie vivota jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946 la Réunion obtient le statut de Département d'Outre-Mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique, que social et sanitaire. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1ère circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer la Réunion dans la phase de départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires. Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de répondre à un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis la Réunion devient région européenne en 1992 et en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultra-périphériques de l'Europe.

La Réunion, est aujourd'hui une région moderne qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la métropole, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à la Réunion, qui relève des Départements et Régions d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

3.1 DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

3.1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars **1946**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**.

Depuis la loi du 31 décembre **1982**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont également des **Régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du **28 mars 2003** a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-Mer** » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

3.1.2 Possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

3.1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclu dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière...
- **la fiscalité**² : les **taux de T.V.A.** sont **allégés** pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; **l'impôt sur le revenu** est **réduit** de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : **l'octroi de mer** dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt ans par tous les Gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe, dans les DOM-ROM, de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

¹ C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint Martin et Saint Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

² Cf Section 2 - § 2. Le système fiscal.

- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés, et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à **fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

3.1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

3.2 DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**² (RUP) qui concerne les **départements et régions d'outre-mer**. Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit **l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire**. A l'instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE** et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP⁴ (35 euros par an et par habitant) soit un total de **3 178 millions d'euros sur la période 2007- 2013** (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006).

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire en revanche peut créer des **distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins** (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

Evolutions statutaires des Départements d'outre-mer

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de la Réunion au statut de **départements** d'outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRADIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer.

Le régime constitutionnel de l'outre-mer né de la réforme du 28 mars 2003 :

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique	Départements d'Outre-Mer (DOM)	Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
Saint-Barthélemy Saint-Martin	(Sans objet)	Collectivités d'Outre-Mer (COM) **	Article 74	Mixte
Mayotte	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM) départementale		Mixte
Saint-Pierre-et-Miquelon	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Mixte
Polynésie française Wallis-et-Futuna	Territoires d'Outre-Mer (TOM)	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
Nouvelle-Calédonie	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

** Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

*** Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse) dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

7 décembre 2003 : Référendum sur le projet de création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région qui coexistent à la Guadeloupe et Martinique. Les électeurs guadeloupéens et martiniquais ont rejeté ce projet, et consacrent de fait le maintien de deux collectivités superposées.

Le même jour, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, anciens arrondissements de la Guadeloupe, ont voté en faveur de l'autonomie de leurs communes, devenues par la loi organique du 21 février 2007, deux Collectivités d'outre-mer (COM) distinctes de la Guadeloupe.

13 août 2004 : Nouvelle loi de décentralisation renforçant les transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 01 janvier 2005.

21 février 2007 : Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Elle crée notamment les nouvelles collectivités de St Martin et St Barthélemy. Concernant Mayotte, son statut est entièrement réécrit, avec notamment l'intégration, pour la première fois dans son histoire, du régime de l'identité législative.

29 mars 2009 : Référendum auprès de la population mahoraise sur la transition de Mayotte de Collectivité d'Outre-mer vers le statut de Département et Région d'Outre-mer. 95,2 % de « oui ». La modification institutionnelle devra être décidée par une loi organique (prévue courant 2009). Ainsi, à compter du renouvellement du Conseil Général de 2011, la Collectivité de Mayotte pourra être transformée en DOM, qui exercera en outre les compétences d'une région.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Réunion

Introduction

En dépit d'une forte croissance démographique, le dynamisme de l'économie réunionnaise, essentiellement lié à la consommation et à l'investissement, permet de combler progressivement le retard historique avec la métropole en termes de richesse par habitant ; ce ratio étant déjà nettement supérieur à celui des pays limitrophes de la zone Océan Indien.

L'économie de la Réunion se caractérise notamment par une hypertrophie des secteurs des services, un chômage élevé qui ne diminue plus depuis la fin de l'année 2008, un déficit structurel de la balance commerciale et d'importants concours financiers provenant de l'Etat et de l'Union Européenne.

Section 1

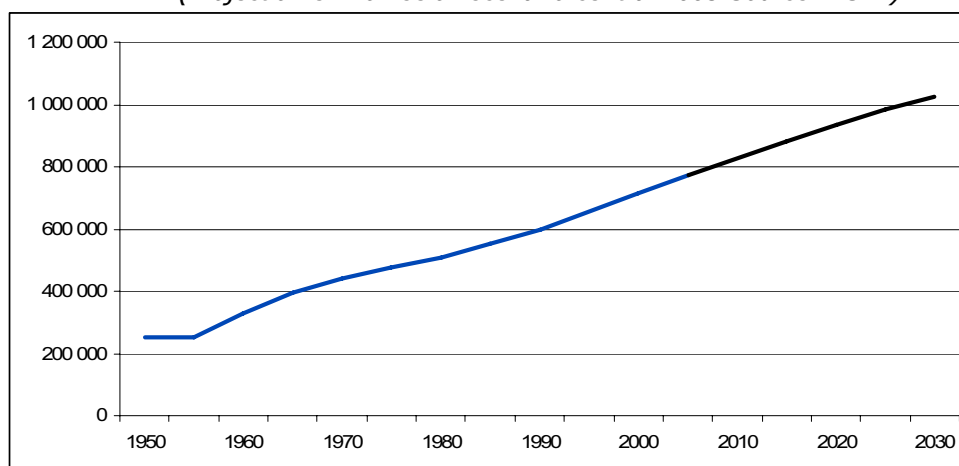
La population

Plus de 800 000 habitants à la Réunion

Selon les estimations provisoires de l'INSEE, la population réunionnaise atteignait **802 000 habitants** au 1^{er} janvier 2008. A l'instar de l'année précédente, une progression d'environ 9 000 personnes est enregistrée d'une année sur l'autre, ce qui correspond à une hausse de 1,13% légèrement inférieure à celles enregistrées récemment (+1,15% en 2006 et +1,21% en 2005). Si le rythme de progression du nombre d'habitants de l'île ralentit, il demeure toujours plus rapide qu'en France métropolitaine où il est estimé à +0,9 % en 2008. La Réunion affiche le deuxième taux de croissance de la population le plus élevé des régions françaises derrière la Guyane.

Population de la Réunion depuis l'origine

(Projection en noir selon scénario central 2005-Source:INSEE)



Avec **313 habitants au km²** (contre 282 en 1999) elle est également la quatrième région la plus densément peuplée de France derrière l'Île de France (957 habitants au km²), la Martinique (354 habitants au km²) et le Nord Pas de Calais (326 habitants au km²). En raison de

son relief montagneux qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

Poursuite de la transition démographique de l'île

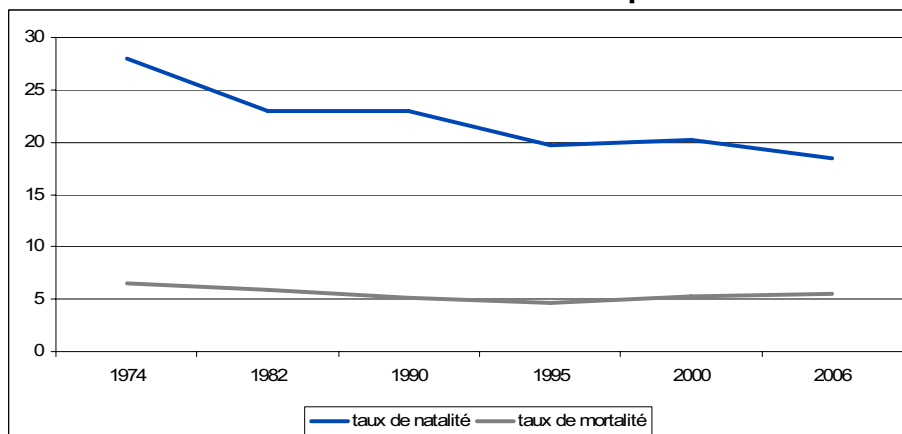
Depuis le début des années deux mille, le nombre de naissances vivantes se stabilise au-dessus de 14 000. Les données provisoires les situent à 14 808 en 2007 (contre 14 610 un an auparavant). Parallèlement le **taux de natalité**¹ diminue tendanciellement et atteint **18,4‰** en 2006 (contre 18,9‰ en 2005). Il demeure cependant bien supérieur à ceux de la métropole (12,7 ‰), de la Martinique (13,5 ‰) et de la Guadeloupe (16,1 ‰), mais bien en deçà de celui de la Guyane (31,0 ‰).

Selon les chiffres provisoires pour 2006, **l'indice conjoncturel de fécondité**² demeure stable à **2,45** enfants par femme alors qu'il tend à progresser en métropole (1,98 enfant par femme contre 1,92 estimé en 2005). La valeur théorique pour permettre le remplacement des générations étant de 2,1 enfants par femme. Au cours des récentes décennies, l'indice de fécondité des femmes réunionnaises a fortement diminué (il s'élevait à 6,07 en 1974).

Le nombre de décès est inscrit dans une tendance à la hausse qui s'explique à la fois par l'accroissement et le vieillissement de la population, mais également par la surmortalité liée à l'épidémie de chikungunya. 4 323 décès ont été enregistrés en 2006 (+1,6% par rapport à 2005). En revanche le **taux de mortalité** demeure stable à **5,5‰** et relativement faible par rapport au niveau constaté en métropole (lui-même stable à 8,7‰). Cette situation s'explique principalement par la jeunesse de la population réunionnaise par rapport à celle de la métropole (cf infra). La mortalité par tranche d'âge demeurant supérieure à celle de la métropole. A titre de comparaison, le taux de mortalité s'élevait respectivement à 6,7‰ et à 6,2‰ pour la Martinique et la Guadeloupe, et atteignait 3,5‰ en Guyane en 2006.

Ainsi, l'accroissement naturel de la population s'est à nouveau contracté en 2006 à 10 172 personnes contre (10 355 personnes en 2005 10 661 en 2004), ce qui correspond à un fléchissement de 1,6%.

Evolution des taux de natalité et de mortalité pour 1 000 habitants



Source : Insee

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 habitants

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement

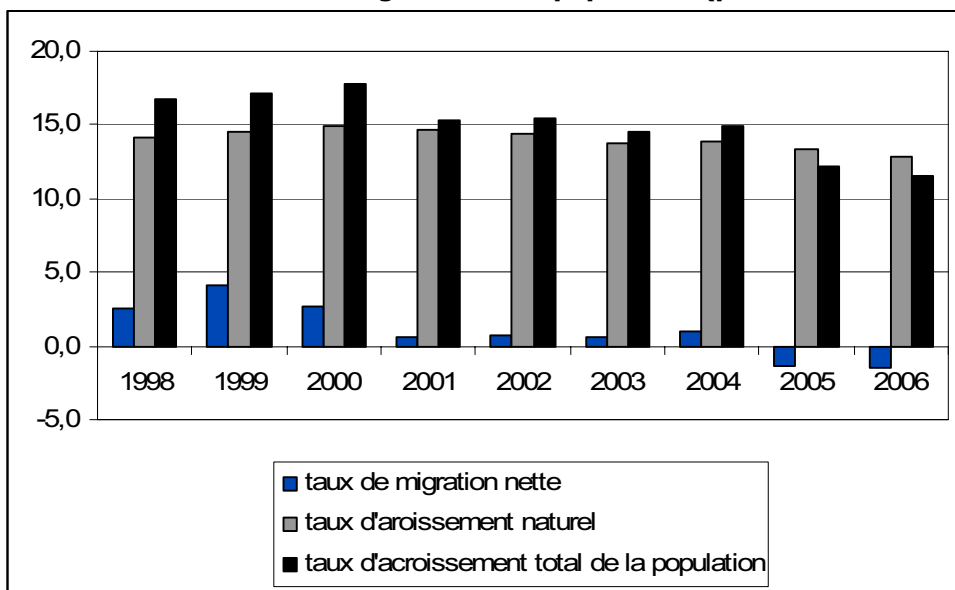
L'espérance de vie progresse plus vite chez les réunionnais que chez les réunionnaises

L'espérance de vie à la naissance à la Réunion était de 77 ans en 2006 (73,2 ans pour les hommes et 80,9 ans chez les femmes). Elle demeure inférieure à celle mesurée en France métropolitaine (77,2 ans chez les hommes et 84,2 ans pour les femmes), mais les écarts sont relativement stables depuis le début des années quatre vingt. En revanche, l'espérance de vie des hommes progresse plus rapidement que celle des femmes (respectivement +4,4 ans et +2,7 ans depuis 1990), ce qui entraîne une réduction de l'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes dont le niveau (7,7 ans) reste cependant un des plus importants des régions françaises.

Un solde migratoire négatif

Le **solde migratoire**, devenu négatif en 2005 (-1 000 personnes) l'est resté en 2006 avec -1 170 personnes. Ainsi, le solde migratoire est ramené à 2 027 personnes sur la période 2000-2006, soit un solde migratoire annuel moyen de +290 personnes, très nettement inférieur à celui constaté pour les années 90 (+1 822 migrants en moyenne chaque année).

Evolution du taux de migration de la population (pour 1 000 habitants)



Source : Insee

Le recensement de 2005¹ estime à 104 000 le nombre de personnes nées hors du département et vivant dans l'île, soit environ 14 % de la population totale, dont 65 000 natifs de la métropole. A l'inverse, 104 000 personnes nées à la Réunion vivent en métropole.

Durant les années 60 et 70, les nombreux départs vers la métropole, expliqués par le regroupement familial et l'étroitesse du marché de l'emploi à la Réunion, se sont traduits par un solde migratoire négatif. Une inversion de la tendance du solde migratoire a été observée au cours des années 80, en raison d'une nette diminution des départs et du maintien du rythme des arrivées. Entre les recensements de 1990 et de 1999, le nombre des entrants a progressé

¹ Données provisoires

plus vite (+53 %) que celui des sortants (+33 %), ce qui a entraîné un solde migratoire positif de 16 398 personnes, quatre fois plus important que sur la décennie précédente. Cette évolution résulte à la fois de la baisse des départs liée à la moindre attractivité du marché de l'emploi en métropole, mais aussi de l'effet positif sur les arrivées du développement de la desserte aérienne et de l'amélioration de l'image de l'île véhiculée à l'occasion des campagnes publicitaires touristiques.

Vieillessement de la population

Les résultats du dernier recensement annuel partiel confirment le vieillissement de la population réunionnaise. La part des habitants âgés de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2006 recule significativement à 34,7 % contre 37,2 % un an auparavant, tandis que la population de 40 à 59 ans représente 25,3% de la population (+1,4 point en un an) et les plus de 60 ans 11,5% (+0,5 point). La population réunionnaise demeure toutefois nettement plus jeune que celle de métropole dont les moins de 20 ans ne représentent que 24,9% de la population et les plus de 60 ans 21,1%.

D'après le scénario central des projections faites par l'INSEE à partir du recensement partiel de 2005, la population réunionnaise devrait dépasser le million d'habitants en 2030. A cet horizon, la part des moins de 20 ans devrait fléchir à 26,2 %, tandis que celle des plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre 24,2 % de la population, niveau légèrement supérieur à celui constaté en métropole aujourd'hui. Ces prévisions démontrent que la Réunion poursuit sa transition démographique.

En raison d'une réduction de leur taille moyenne, le nombre de ménages (+3,0 %) a évolué quasiment deux fois plus rapidement que la population (+1,6 %) en moyenne par an sur la période 1999-2005. En effet, l'exploitation des données du recensement partiel réalisé en 2005 a permis de déterminer que la taille moyenne des ménages atteint 3 personnes, contre 3,3 en 1999 et respectivement 3,8 et 4,2 personnes en 1990 et en 1982. A titre de comparaison, la moyenne métropolitaine était de 2,4 personnes par famille en 1999.

Ainsi, l'INSEE a recensé 257 000 ménages à la Réunion en 2005, soit respectivement 41 956 ménages et 99 000 ménages de plus qu'en 1999 et 1990. 56,1 % des ménages réunionnais comptaient 3 personnes ou plus en 2005 contre 62,6 % en 1999. Cette évolution s'explique à la fois par la croissance démographique et par les changements de mode de cohabitation. A l'image de la métropole, la famille traditionnelle regroupant plusieurs générations cède du terrain au profit de modes de vie plus éclatés.

A l'horizon 2030, le nombre de ménages devrait s'accroître de 63,8 % par rapport à 2005 pour s'élever à environ 421 000 avec une taille moyenne d'un ménage qui atteindrait 2,41 personnes.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

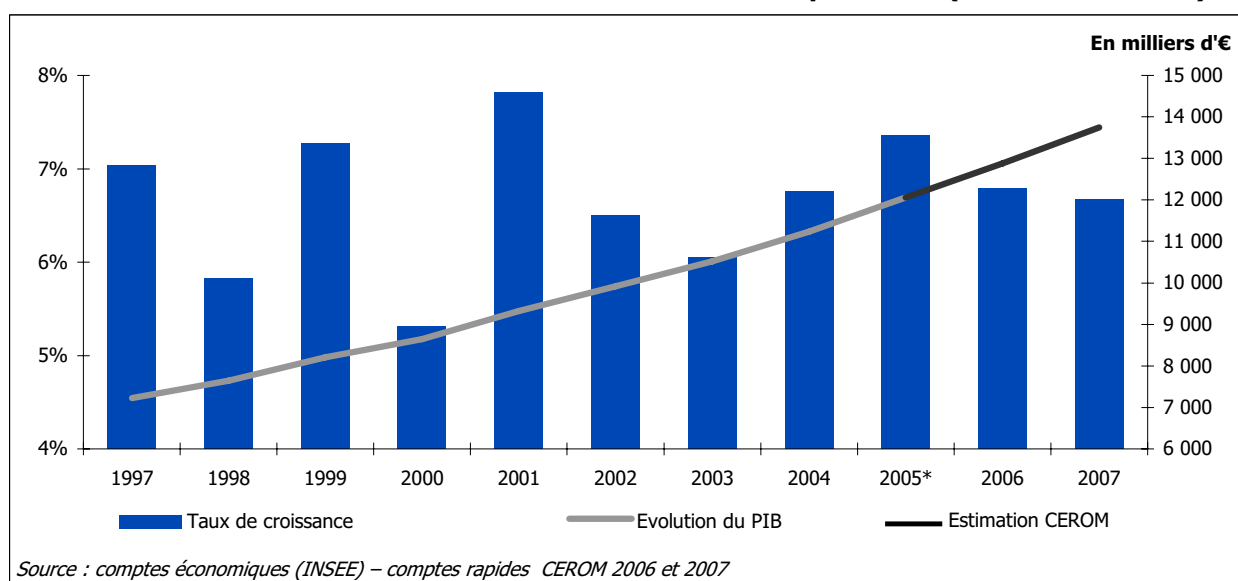
1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Une économie toujours dynamique

En 2007, le produit intérieur brut (PIB) de l'économie de la Réunion est estimé à 13,7 milliards d'€, en euros courants. Avec un taux de croissance de +6,7 % par rapport à 2006, correspondant à une augmentation du PIB de 860 millions d'€, l'économie réunionnaise est demeurée très dynamique, et a progressé à un rythme comparable à celui de ces dix dernières années (hausse du PIB de 6,6 % en moyenne par an entre 1997 et 2007).

Evolution du PIB Réunion et de son taux de croissance depuis 1997 (en euros courants)



En volume, c'est-à-dire exprimé euros constants¹, l'économie de la Réunion croît de 4,4 %. L'écart avec le PIB en valeur (calculé ci-dessus en euros courants) provient de l'augmentation globale² moyenne des prix sur cette période (+2,2 % entre 2006 et 2007) du fait notamment de la hausse des prix des biens investis (+4,5 %) liée à la forte inflation des coûts de la construction et des biens d'équipement en 2008.

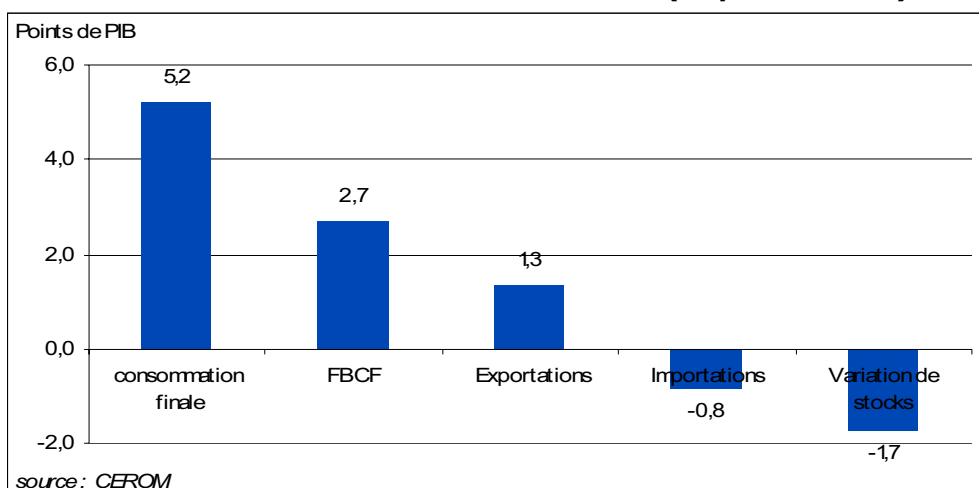
¹ Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base (base : 1995).

² En prenant en compte les composants du PIB, c'est-à-dire la consommation, l'investissement, le commerce extérieur et la variation de stock.

Forte contribution de la consommation finale à l'évolution du PIB

Principal moteur de la croissance de l'économie réunionnaise en 2007, les dépenses de consommation finale progressent de 5 % par rapport à 2006 (en euros courants) en liaison avec le redressement de la consommation des ménages (+6,3 %), amoindrie en 2006 en raison de la crise du chikungunya. Elles contribuent pour 5,2 points à l'évolution du PIB. L'investissement reste très dynamique (+11,7 %) et contribue pour 2,7 points à la croissance 2007. Compte tenu de la faible hausse des importations (+2,8 %) et du bon niveau des exportations (+37,1 %), le solde du commerce extérieur joue favorablement sur la croissance avec une contribution de 0,5 point. A l'inverse, les variations de stocks ont pénalisé la croissance de -1,7 point.

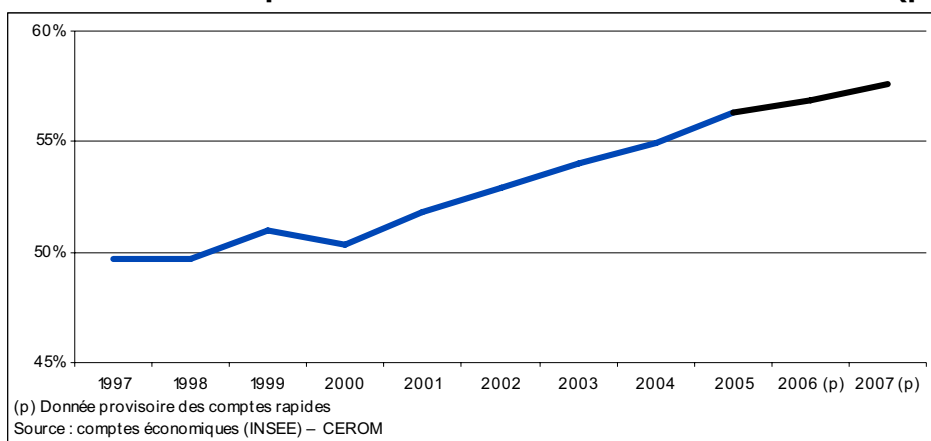
Contributions à l'évolution du PIB en 2007 (En points de PIB)



Un PIB par habitant en progression

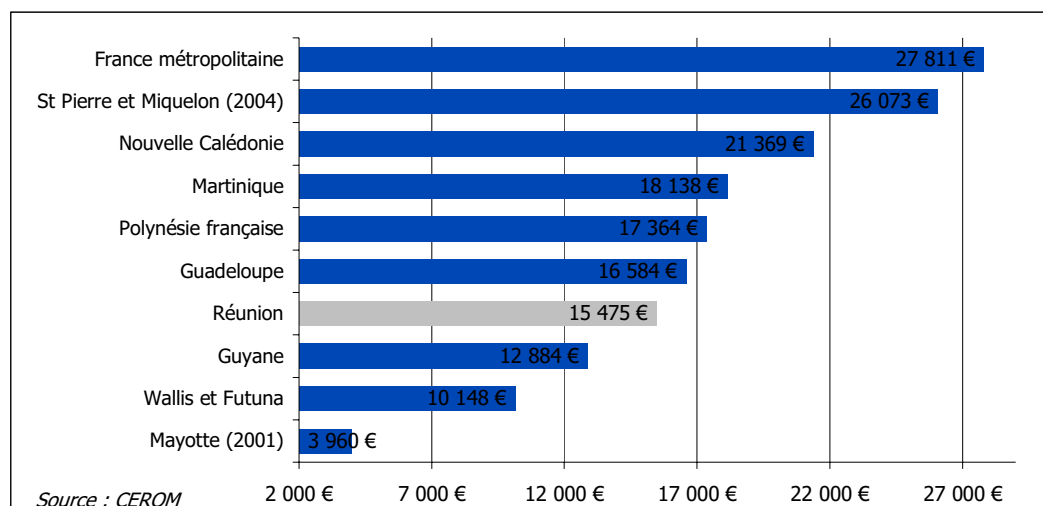
Le taux de croissance en volume deux fois plus élevé que celui de la France entière (+2,2 % en 2007) permet à la Réunion de continuer à combler son retard en termes de richesse par habitant. Le PIB par habitant, estimé à 17 146 € en 2007 à la Réunion, représente 57,6 % du PIB par habitant de l'hexagone. Un gain de 7,9 points a été enregistré au cours des dix dernières années (49,7 % en 1997). Toutefois, Ce rattrapage est ralenti par la croissance démographique réunionnaise, plus de deux fois supérieure à celle de la métropole (respectivement +1,5 % par an en moyenne contre +0,7 %).

Comparaison entre le PIB par habitant à la Réunion et au niveau national (prix courants)



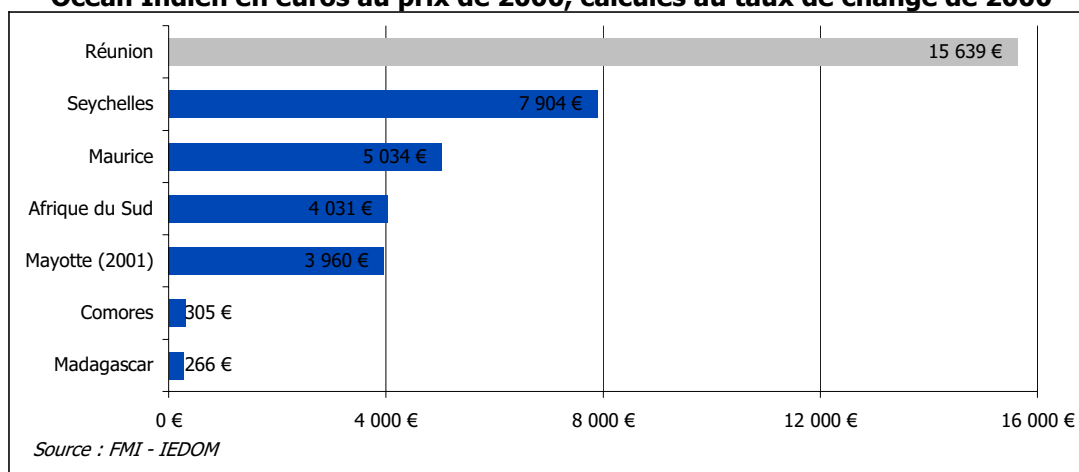
La richesse par habitant progresse à un niveau comparable à celui des autres départements et collectivités d'Outre-mer, mais elle demeure dans la moyenne en valeur absolue (chiffres 2005). La Réunion est largement devancée par Saint-Pierre et Miquelon dont le PIB / habitant lui est supérieur de +80 % et par la Nouvelle-Calédonie (+68 %), puis par la Martinique (+17 %), la Polynésie (+12 %) et la Guadeloupe (+7 %). Depuis 2002 la Réunion devance la Guyane (+20 %). Entre 1997 et 2005, l'écart de richesse par habitant s'est réduit de 8 points par rapport à la Martinique, de 3 points par rapport à la Guadeloupe et la Guyane qui devançait la Réunion de 6 points, est désormais distancée de 20 points.

Comparaison du PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2005 (en euros courant)



Dans la zone Océan Indien, la Réunion possède sans conteste le PIB par habitant le plus élevé. En euros constants¹ et en tenant compte des différents taux de change, la richesse par habitant dans l'île est deux fois plus élevée que celle d'un seychellois (pourtant deuxième PIB par habitant de la zone). Cet écart s'accroît de façon significative avec les Comores et Madagascar où cet indicateur y est respectivement 50 et 58 fois plus bas qu'à la Réunion.

Comparaison du PIB par habitant en 2007 à la Réunion et dans différents pays de la zone Océan Indien en euros au prix de 2000, calculés au taux de change de 2000



¹ En année de base 2000, calculs FMI.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Part des importations dans les ressources économique de l'île en baisse

Les ressources mises à disposition dans le système économique réunionnais se composent de la production locale - qui elle-même regroupe la Valeur Ajoutée totale (le PIB) et les consommations intermédiaires¹ - et des importations. Dans l'ensemble elles sont estimées à 26,7 milliards d'€ en 2007 en valeur. Le PIB correspond à 51,5 % des ressources économiques de l'île et les importations à 15 %. Cette part a tendance à se réduire depuis une dizaine d'années (baisse de 1,4 point au sein des ressources globales). Progressivement l'économie réunionnaise compense ces importations par une production locale de substitution. Le solde provient des consommations intermédiaires.

En termes d'emplois, la consommation finale (hors consommation des SIFIM²) correspond à 48,3 % des emplois totaux, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), qui n'a cessé de croître ces dix dernières années, représente 12,5 % des emplois totaux (contre 8,6 % en 1997) et les exportations ne dépassent pas 2,4 % (contre 3,4 % en 1997).

L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros	1997	part	2006	2007	part	évol 2006/2007
Ressources	13 973		25 210	26 700	100,0%	5,9%
dont PIB	7 228	51,7%	12 280	13 740	51,5%	6,7%
dont importations (biens et services)	2 296	16,4%	3 909	4 017	15,0%	2,8%
Emplois	13 973		25 210	26 700	100,0%	5,9%
dont consommation des ménages	4 645	33,2%	8 250	8 770	32,8%	6,3%
dont consommation des administrations	2 246	16,1%	5 250	5 400	20,2%	2,9%
dont FBCF	1 195	8,6%	3 000	3 350	12,5%	11,7%
dont exportations	475	3,4%	463	635	2,4%	37,1%

Source : INSEE - CEROM

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

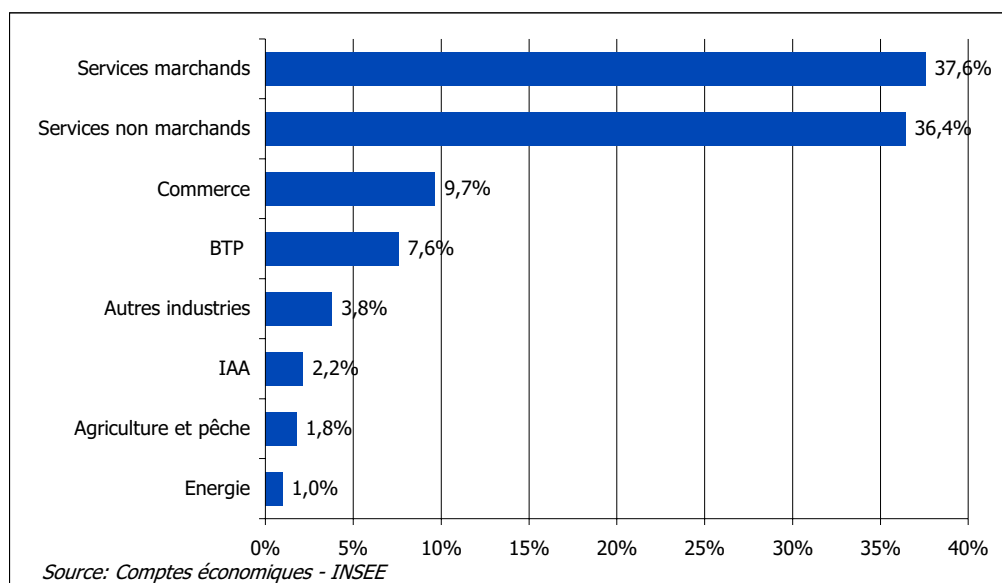
Les services marchands, première source de valeur ajoutée dans l'île

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services représente les trois quarts de la valeur ajoutée (VA) de la Réunion en 2005. Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) en liaison avec les difficultés sociales et la jeunesse de la population. En effet, ces derniers contribuent pour 36,4 % à la richesse de l'île alors qu'en France métropolitaine ils ne représentent que 20,5 % du PIB. L'ensemble éducation, santé et action sociale correspond aux deux tiers de la VA des services administrés de l'île.

¹ Les consommations intermédiaires sont l'ensemble des biens et services achetés à d'autres entreprises et dont la durée de vie est inférieure à un an. Dans un premier temps, en tant que consommation, c'est un emploi dans le système économique, puis en tant qu'élément indispensable à la production, elles sont des ressources du système économique.

² C'est-à-dire les Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés. Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale en 2005



Cependant, les services non marchands ne sont plus la branche d'activité la plus importante de la Réunion. Avec 37,6 % de l'ensemble de la VA du département en 2005, les services marchands¹ les dépassent de 1,2 point. Cette contribution au PIB reste, toutefois, inférieure à celle des services marchands en métropole où ils représentent 44,2 % de la VA.

Les activités financières et immobilières comptent pour plus de la moitié de la VA de cette branche et à 20,7 % de la VA totale. Cette prédominance de l'intermédiation financière et de l'activité de promotion immobilière et d'agences (location et intermédiation immobilière) est le signe, d'un marché immobilier très dynamique en raison des besoins en logements nourris par la croissance continue de la population. A elles seules, les activités immobilières représentent 37 % de la VA des services marchands.

La construction bénéficie de la vitalité du marché de l'immobilier. Ce secteur représente 7,6 % de la VA totale. Ce poids est supérieur de 2,6 points à celui du BTP en métropole. Le commerce, en se situant dans des niveaux comparables à la France hexagonale, est une branche importante de la Réunion avec 9,7 % du PIB réunionnais (contre 10,2 % en métropole).

Malgré le succès de l'import substitution, le poids du secteur industriel de l'île reste très éloigné de ce qu'il est dans l'hexagone. Alors que l'industrie locale (hors industrie agro-alimentaire) représente 3,8 % de la VA totale à la Réunion, cette part est de 13,4 % en métropole. En revanche, la place de l'industrie agroalimentaire dans l'économie de la Réunion (2,2 % de la VA) est légèrement supérieure à celle qu'elle occupe en France métropolitaine (2 %).

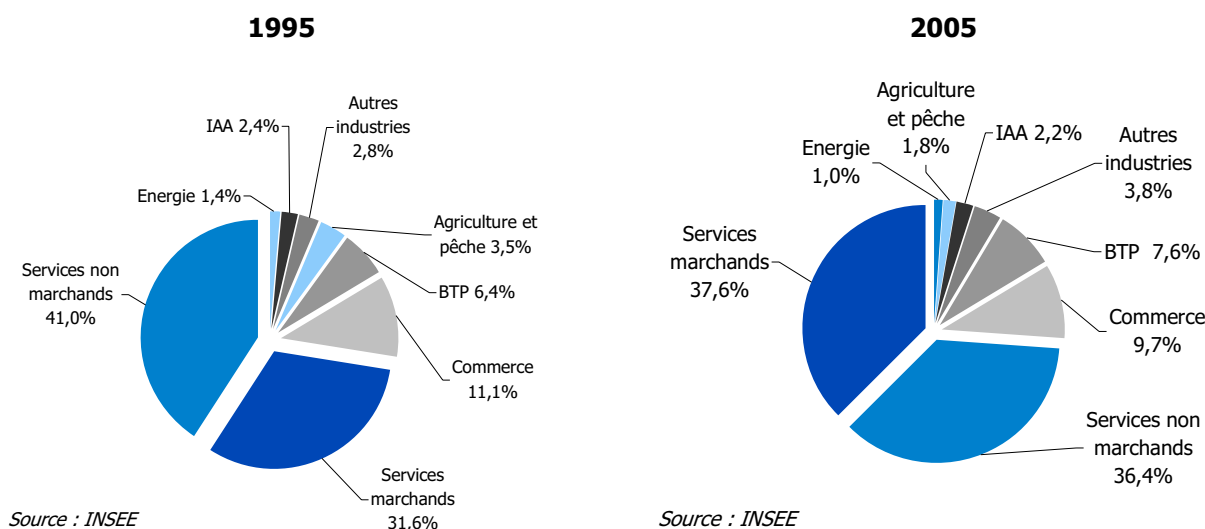
Enfin, au risque de surprendre, le poids de la branche agriculture et pêche dans l'économie est plus faible à la Réunion (1,8 % de la VA contre 2,6 % dans l'hexagone).

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

Les transformations dans l'économie de l'île ces dix dernières années

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. Toutefois, l'absence d'un déflateur ne permet que de faire des comparaisons en valeurs nominales. L'analyse doit donc être nuancée pour tenir compte d'une évolution des prix hétérogène selon les branches. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de 6,3 % par an.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale



Si en 1995, l'économie de l'île était déjà fortement tournée vers les services (près du trois quart du PIB réunionnais), les services administrés avaient alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteignait 41 % du PIB en 1995 contre 36,4 % en 2005. Tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ (+11,1 % en moyenne par an), les services aux particuliers (+9,5 %) et les transports en télécommunication (+9,2 %), les services marchands ont connu une forte croissance annuelle (de 8,2 % en moyenne) ce qui a leur permis à partir de 2003 d'être le secteur économique le plus important de la Réunion.

Le BTP s'est développé au cours de cette période et avec un taux de croissance annuel moyen de 8,1 %, la part de ce secteur dans la VA est passée de 6,4 % en 1995 à 7,6 % en 2005. De ce fait il a également permis à l'industrie et en particulier à l'industrie de biens intermédiaires de se renforcer pour se substituer en partie aux importations. En effet, l'industrie (hors agro-alimentaire) a progressé à un rythme très soutenu de 9,7 % en moyenne annuelle. Cette croissance provient principalement des fortes évolutions à la hausse dans les industries de biens d'équipements et de produits minéraux (respectivement 11,9 % en moyenne par an et 10,3 %) qui, toutes deux, sont fortement orientées vers la production de biens destinés à la construction et au BTP.

Enfin l'industrie agro-alimentaire a progressé moins rapidement (+5,4 %) que l'ensemble de l'économie et le secteur « agriculture et pêche » a décliné au rythme moyen de -0,4 % par an.

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active de nouveau en hausse

Après une légère baisse en 2007 (-0,7 %), la population active¹ réunionnaise au sens du Bureau International du Travail (BIT) passe de 313 062 à 318 464 actifs (actifs occupés ou à la recherche d'un emploi) au deuxième trimestre 2008, soit une hausse de 1,7 % qui correspond à l'évolution moyenne annuelle observée ces dix dernières années. Cette augmentation provient d'un accroissement du nombre d'actifs féminins de 4,9 % ; tandis que celui des actifs masculins est en repli (-0,8 %).

La population active se féminise. La part de la population féminine dans la population active totale est passée de 43,2 % en 2001 à 45,8 % en 2008. Elle demeure toutefois toujours inférieure à celle observée en France métropolitaine (47,2 % en 2007). Par ailleurs, de fortes disparités homme/femme persistent : alors que 67,3 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont actifs, seules 52,7 % des femmes de la même tranche d'âge le sont.

Répartition de la population active

	1998	2007	2008	Var 08/07	Var moy 08/98
Population active	268 500	311 561	317 475	1,9%	1,7%
Hommes	n.d.	173 077	171 892	-0,7%	n.d.
Femmes	n.d.	138 484	145 583	5,1%	n.d.
Population active occupée	166 200	235 709	239 435	1,6%	3,7%
Hommes	n.d.	133 220	132 536	-0,5%	n.d.
Femmes	n.d.	102 489	106 899	4,3%	n.d.
Taux d'activité (en %)	52,9%	52,5%	53,2%	0,7 pt	0,06 pt
Hommes	n.d.	61,1%	60,8%	-0,3 pt	n.d.
Femmes	n.d.	44,7%	46,4%	1,3 pt	n.d.

Source : Enquête Emploi - INSEE

Champ: population 15 ans et plus

n.d. : non disponible

La population de 15 ans et plus progressant moins vite que la population active correspondante, le taux d'activité² s'accroît entre 2007 et 2008 de 0,7 point : 53,2 % en 2008 contre 52,5 % en 2007. Cette proportion d'actifs dans la population d'une même classe d'âge (15 ans et plus) reste stable depuis 1998 avec une croissance annuelle moyenne de 0,06 point. Le taux d'activité des 15-64 ans évolue plus fortement avec une progression d'un point pour s'établir à 59,7 % en 2008. Il atteint le niveau le plus élevé que le département ait connu, mais reste inférieur à celui observable en France métropolitaine (70 % fin 2007).

¹ Personnes qui ont travaillé au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise familiale, personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes, personnes qui déclarent être militaire du contingent, apprenti ou stagiaire rémunéré, personnes qui déclarent être sans emploi, disponible dans les 15 jours et à la recherche active d'un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Le taux d'emploi¹ de la population réunionnaise est en hausse de 0,6 point en 2008 par rapport à 2007 (45,1 % contre 44,4 % en 2007) mais reste très en deçà du taux métropolitain estimé à 64,6 % en 2007 (soit 19,5 points de moins). D'autre part, les disparités hommes/femmes sont plus fortes à la Réunion que dans l'hexagone : écart de taux d'emploi à hauteur de 13,2 points pour ce qui concerne les hommes à la Réunion contre 4,6 points en France métropolitaine.

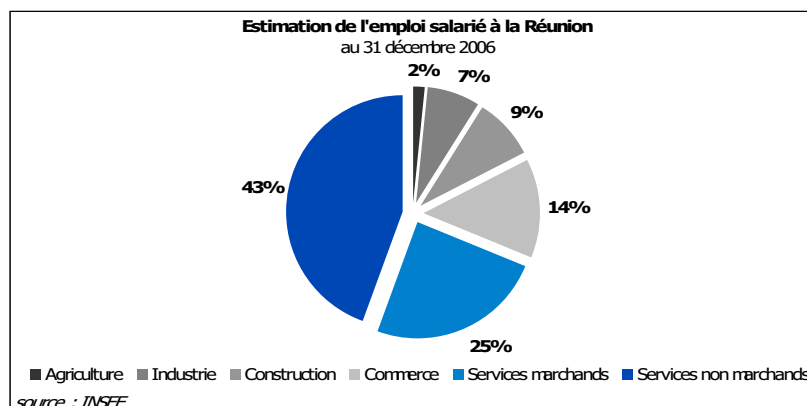
A titre de comparaison avec les autres régions européennes, en 2007, la Réunion se classe antépénultième en termes de taux d'emplois ; devant la Guyane (taux d'emploi de 44 %) et la Campanie (région de Sud de l'Italie) qui affiche le taux le plus faible à 43,7 %.

2.2 L'EMPLOI

Poids important des services non marchands

Le nombre d'emplois à la Réunion est estimé à 220 686 au 31 décembre 2006 (estimation INSEE). La très grande majorité de ces emplois sont des emplois salariés (89 % du total). Toutefois, l'emploi non salarial à la Réunion est proportionnellement plus important qu'en France métropolitaine : 11 % de l'emploi total à la Réunion contre 9 % en métropole. Ce constat vaut également pour les autres DOM.

Le secteur des services emploie plus des deux tiers des salariés de l'île. Parmi eux, 64 % travaillent dans le secteur non marchand des services ce qui correspond à 43 % de l'emploi salarié total. Au sein des services marchands, l'emploi se concentre principalement dans les services aux entreprises (35 % des emplois dans le service marchand) et dans les services aux particuliers (38 %).



L'emploi salarié marchand dynamisé par les services et la construction

En dépit d'un léger ralentissement par rapport à l'exercice précédent, le secteur marchand demeure très dynamique en matière de création d'emplois en 2007 avec 4 110 emplois créés (+3,7 % par rapport à 2006 contre +5,8 % un an auparavant).

¹ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Avec une croissance de 5,2 % en 2007, les services marchands demeurent la première branche créatrice d'emplois de l'île : 2 316 nouveaux emplois représentant 56,3 % des créations d'emplois. Les services aux entreprises sont le moteur de la croissance et représentent près de la moitié des emplois créés dans ce secteur (un quart de la création du secteur marchand en 2007).

L'évolution de l'emploi dans le secteur de la construction et des travaux publics (+8,2 %) a également fortement contribué à la progression globale de l'emploi marchand, le tiers des créations provenant du BTP. Cependant, la progression de l'emploi dans ce secteur ralentit tendanciellement (14,7 % en 2006 et 14,8 % en 2005).

Evolution de l'emploi marchand (au 31 décembre)

Secteurs d'activité	2004	2005	2006	2007	Evol 07/06
Agriculture, sylviculture et pêche	3 085	2 856	2 896	3 015	4,1%
Industries agro-alimentaires	5 308	5 315	5 316	5 391	1,4%
Bâtiment et travaux publics	13 581	15 587	17 873	19 346	8,2%
Industrie manufacturière	9 172	9 275	9 773	9 647	-1,3%
Energie	581	597	605	636	5,1%
Commerce	28 153	28 791	29 357	29 579	0,8%
Transports	6 944	7 587	7 988	8 390	5,0%
Activités financières	3 771	3 833	3 935	4 116	4,6%
Activités immobilières	2 391	2 506	2 632	2 763	5,0%
Services aux entreprises	17 113	18 144	20 363	21 509	5,6%
Services aux particuliers	9 709	9 983	9 775	10 231	4,7%
Total général	99 808	104 474	110 513	114 623	3,7%

Source : ASSEDIC

L'emploi salarié en hausse dans le secteur non marchand grâce aux activités associatives et extraterritoriales

Le secteur des services non marchands concentre 43 % des emplois salariés de l'île en 2006. Après trois années de stagnation (+0,5 % en 2005) ou de baisse (-0,9 % en 2003 et -3,3 % en 2004), le nombre d'emplois du secteur progresse de +2,3 % en 2006. Compte tenu de leur poids dans l'économie réunionnaise, les services non marchands ont contribué au quart de la création d'emplois de 2006.

Cette croissance est à mettre à l'actif des activités associatives et extraterritoriales. En effet, ces activités sont à l'origine de la création de 1 272 emplois supplémentaires (+27,7 % par rapport à 2005) soit les deux tiers de la hausse d'effectifs dans le secteur non marchand. Le secteur « éducation, action sociale » est la deuxième source de croissance avec une hausse de 14,9 % entre 2005 et 2006, soit 516 emplois supplémentaires.

De ce fait, la fonction publique voit ses effectifs s'accroître de 2,9 % en 2006. Si la création d'emploi au sein de la fonction publique de l'Etat ne progresse que légèrement (+1,2 %), la fonction hospitalière enregistre une forte hausse de 5,3 % contre +2,3 % en 2005 et 2004. Cette évolution pourrait être liée à la crise sanitaire liée au chikungunya qui a touché l'île cette année là.

Effectifs de la Fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

Fonction publique	2005	2006	Var 06/05
Fonction publique de l'Etat	25 512	25 825	1,2%
Fonction publique territoriale	22 020	22 922	4,1%
Fonction publique hospitalière	6 327	6 665	5,3%
Fonction publique totale	53 859	55 412	2,9%

Source: INSEE

2.3 LE CHOMAGE

Le chômage ne baisse plus

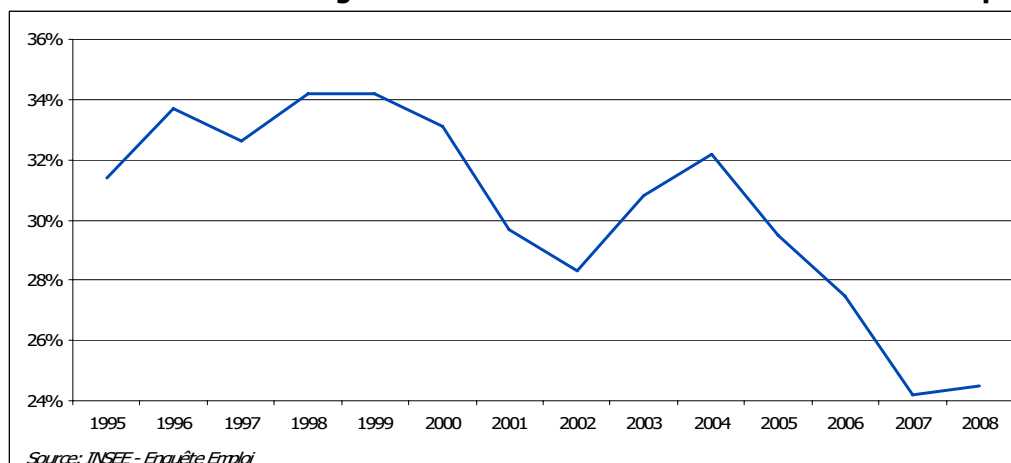
Au deuxième trimestre 2008, La Réunion compte 78 000 chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon Eurostat, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2007. Ces résultats sont en rupture avec la baisse continue observée depuis 2005 (-5,1 % en moyenne par an). La population active s'étant accrue dans la même période (+1,7 %), le taux de chômage reste relativement stable comparativement à 2007 : 24,5 % contre 24,2 %. Ce niveau se situe en deçà de sa moyenne longue période (de 1995 à 2008) évaluée à 30,4 %.

À La Réunion comme ailleurs, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes (respectivement 26,5 % et 22,8 %), et l'écart tend à se creuser. Il était de 2,3 points en 2006, 3 points en 2007 et il atteint 3,7 points en 2008. Près de la moitié des chômeurs sont des femmes et leur proportion parmi les chômeurs augmente depuis deux ans.

L'âge est également un facteur discriminant face au chômage. Le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) est toujours très élevé (48,9 %) mais il reste à peu près stable depuis 2006 (48 % en 2006 et 49,1 % en 2007). Le taux de chômage des seniors (50 ans et plus) est plus faible (15,8%), mais leur nombre a progressé de 29,5 % par rapport à 2007 renforçant leur poids au sein de l'ensemble des chômeurs : de 7,7 % en 2004 à 12 % en 2008.

Le fait de disposer d'un diplôme constitue souvent un gage d'emploi. A contrario, les personnes non diplômées sont plus exposées au chômage. Ainsi, le taux de chômage atteint 35 % chez les non diplômés, soit dix fois plus que parmi les diplômés Bac + 3 minimum. Plus de la moitié des chômeurs (53 %) n'ont aucun diplôme. A noter cependant que 13 % des chômeurs ont atteint ou dépassé le niveau BAC.

Evolution du taux de chômage en sens du BIT selon Eurostat à la Réunion depuis 1995



Forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi en fin d'année

Alors que la situation sur le marché du travail était plutôt positive en début d'année (date de réalisation de l'enquête emploi de l'INSEE), elle s'est dégradée durant la seconde moitié de l'exercice en liaison avec le ralentissement de l'économie réunionnaise. Le Pôle Emploi enregistre 61 462 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1¹ au 31 décembre 2008 soit 8 860 demandeurs supplémentaires en un an, ce qui représente une hausse de 16,9 % par rapport à fin 2007. Cette croissance est en rupture avec la baisse continue de ces huit dernières années où le nombre de DEFM de catégorie 1 diminuait de 6,8 % en moyenne par an. Près de la moitié de ces nouveaux inscrits (4 300) le sont à la suite d'une fin de contrat non renouvelé. Sur l'ensemble de l'année, le nombre de nouveaux chômeurs enregistré pour ce motif a augmenté de 21,5 % alors que les inscriptions ont progressé de 8,6 % tandis que les sorties ont reculé de 4,4 %.

Le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) progresse moins vite (+2,3 % de croissance en glissement annuel) et leur part au sein des DEFM de catégorie 1 diminue mécaniquement à 31% contre 35,8 % en 2007. Le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de deux ans) est, lui, en net recul de 10,5 % entre 2007 et 2008. Leur part a ainsi baissé de 4,5 points passant de 19,5 % en 2007 à 15,0 % en 2008.

Comparativement aux autres DOM, la Réunion connaît la plus forte dégradation du marché du travail. Le nombre de DEFM de catégorie 1 a progressé de 4 % en Guadeloupe, 6,3 % en Martinique et 9,3 % en Guyane. Cette détérioration est aussi plus importante qu'en France métropolitaine où le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1) a augmenté de 11,7 % en fin d'année.

Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	1998	2007	2008	Var 08/07	Part en 2008
DEFM	45 653	53 230	62 250	16,9%	100%
Hommes	25 857	29 480	34 840	18,2%	56%
Femmes	19 796	23 750	27 410	15,4%	44%
15-24 ans	6 385	12 310	13 770	11,9%	22%
25-49 ans	35 245	36 260	42 620	17,5%	68%
50 ans et plus	4 023	4 660	5 860	25,8%	9%
Chômeurs de longue durée	n.d.	18 830	19 260	2,3%	31%
Chômeurs de très longue durée: 2 ans et plus	n.d.	10 260	9 180	-10,5%	15%

n.d. : non disponible

Source : DDTEFP (données CVS)

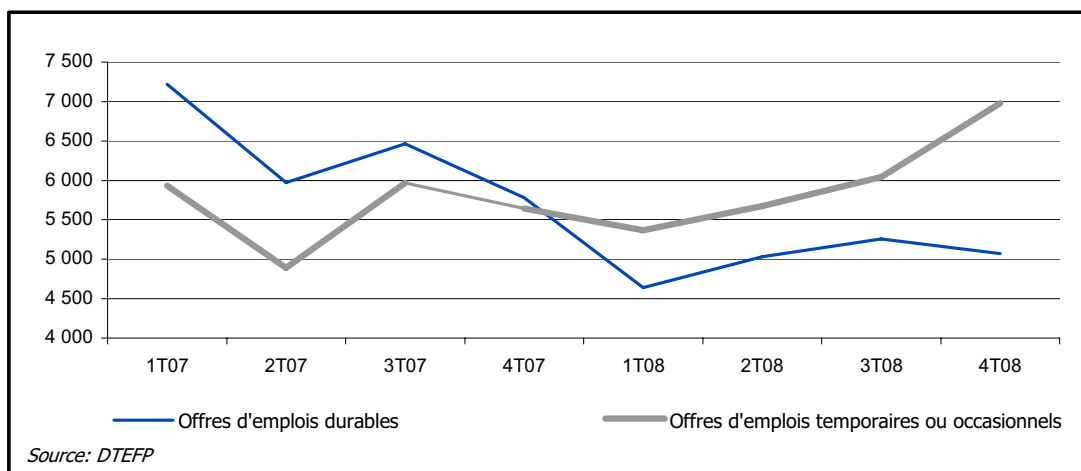
La durée de contrat des offres d'emplois revue à la baisse

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année, les offres d'emplois enregistrées sont en baisse de 5,4 % par rapport à 2007 alors qu'elles augmentaient depuis 2005 (+7,2 % en 2005, +3,6 % en 2006 et +2,0 % en 2007). Cette contraction des offres s'applique uniquement aux offres d'emplois durables (dont le contrat est supérieur à six mois) qui se sont réduites de 17,1 % en glissement annuel ; alors que, dans le même temps, les offres d'emplois temporaires ou occasionnels (durée inférieure ou égale à 6 mois) ont progressé de 7,3 %. Ces évolutions contraires tendent à une précarisation du marché du travail. En fin d'année, les offres d'emplois

¹ Personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

durables ne représentent plus que 46 % de l'ensemble des offres enregistrées (contre 51 % à la même période en 2007).

Evolution des offres d'emplois enregistrées au Pôle Emploi selon la durée du contrat



Hausse du nombre d'allocataires chômage

Parallèlement à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, le nombre d'allocataires au Pôle Emploi progresse de 13,7 % en 2008, inversant la tendance à la baisse de ces cinq dernières années (-6,6 % en moyenne par an). En comparaison, le Pôle Emploi enregistre également une hausse du nombre d'allocataires en métropole, mais dans une moindre mesure qu'à la Réunion (+3,8% en glissement annuel).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Expérimentation du Contrat Unique d'Insertion

Depuis le 4 février 2008, la Réunion, seul département d'outre-mer parmi les onze départements retenus, a vu son dispositif d'aides à l'insertion bouleversé par l'expérimentation du Contrat Unique d'Insertion (CUI) sous l'impulsion du Conseil Général. Ce nouveau contrat fusionne plusieurs contrats actuellement ouverts aux bénéficiaires de certains minima sociaux : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat d'avenir et contrat d'insertion-revenu minimum d'insertion (CI-RMA). Les bénéficiaires potentiels de ce contrat unique d'insertion sont les titulaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La Réunion a bénéficié d'une dotation globale d'environ 24 000 contrats aidés soit l'équivalent des 23 454 contrats réalisés en 2007. Seuls 18 333 contrats aidés ont été signés en 2008 dans le département, soit une baisse de 21,8 % par rapport à 2007. Le secteur non marchand est principalement touché par cette dégradation avec une chute de 32,1 % (-12,6 % en moyenne annuel depuis 2001). Cette baisse est due, d'une part, à des raisons de politique de l'emploi par les pouvoirs publics dont le souhait est de favoriser l'insertion des publics en difficulté, prioritairement dans le secteur marchand. D'autre part, elle provient d'une surconsommation des contrats de types CUI, au cours du premier semestre, dont la durée moyenne a fortement augmenté. Sur cette période, 98 % des capacités d'emploi prévues pour l'ensemble des collectivités pour 2008, au titre du CUI, ont été consommées. Cette

surconsommation a eu pour conséquence directe de limiter l'offre de CUI. Les collectivités ont du se tourner vers un autre type de contrat, le CAE qui a progressé de 6,3 % en 2008.

POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION

Entrées cumulées	décembre-07	décembre-08	Evolution annuelle
Contrats de formation en alternance			
Contrats d'apprentissage	2 331	1 938	-16,9%
Contrats de professionnalisation	2 823	2 884	2,2%
Contrats aidés pour les publics en difficulté			
Secteur marchand	3 253	3 861	18,7%
Contrats d'accès à l'emploi	1 482	1 570	5,9%
CI-RMA - RMI (*) (données CAF)	1 308	104	-92,0%
CI-RMA - ASS et API -	463	181	-60,9%
Contrats Unique d'Insertion (3)	-	2 006	-
Secteur non marchand	21 317	14 472	-32,1%
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	7 263	7 718	6,3%
CEC (renouvellements)	3 833	1 563	-59,2%
Contrats d'avenir	8 805	785	-91,1%
Contrats d'insertion par l'activité	1 416	5	-99,6%
Contrats Unique d'Insertion (3)	-	4 401	-
Aide à la création d'entreprise			
PIJ Création (2)	593	328	-44,7%
ACCRE (1)	844	1 166	38,2%
Mobilité			
PIJ (Mobilité)	1 458	736	-49,5%

Sources : DTEFP, CNASEA, DARES

(1) entreprises créées (Données CGSS à partir de 2008)

(2) nombre de créateurs

(3) données ADI

(*) contrats initiaux et renouvellements - données provisoires

CEC (contrats payés)

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

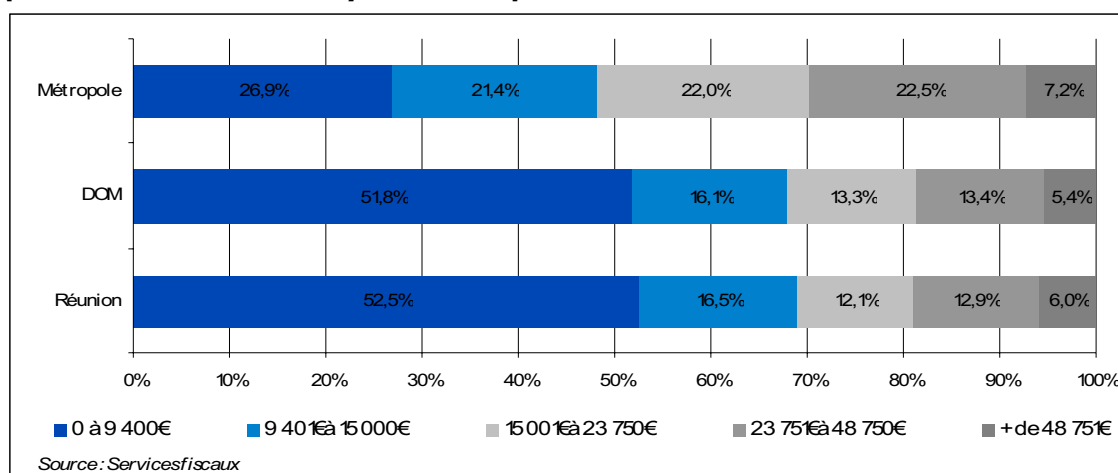
Un peu plus de la moitié des foyers fiscaux réunionnais déclare moins de 9 400 € de revenus en 2006

L'analyse des données des services fiscaux fait ressortir une prépondérance des faibles revenus à la Réunion. En 2006, 52,5 % des foyers fiscaux réunionnais¹ déclarent un revenu annuel inférieur à 9 400 € contre 26,9 % en France métropolitaine. De plus, les deux tiers des foyers fiscaux de l'île déclarent moins de 15 000 € contre un peu moins de la moitié en métropole.

De fortes disparités de revenus existent à la Réunion. En effet, les foyers fiscaux dont le revenu est le plus faible (inférieur à 9 400 €), représentent 52 % de l'ensemble des foyers fiscaux de l'île et concentrent seulement 9,3 % des revenus fiscaux de référencement, alors que dans le même temps les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 751 € représentent 6 % des foyers fiscaux de l'île et concentrent 34,1 % des revenus totaux déclarés. Cette disparité est plus forte à la Réunion qu'en métropole où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus (plus de 48 751 €) sont plus nombreux (7,2 %) mais concentrent moins de richesses (29,9 %).

Cette forte proportion de faible revenu dans la société réunionnais conjuguée à l'abattement fiscal de 30 % consenti dans le département entraînent une plus forte représentativité de foyers fiscaux non imposables qu'en métropole et dans les autres DOM. Ainsi 73,9 % des foyers fiscaux déclarés en 2006 n'ont pas été soumis à l'impôt contre 72,5 % en Guadeloupe, 72,4 % Guyane, 69,9 % en Martinique et 47,4 % dans l'hexagone.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2006

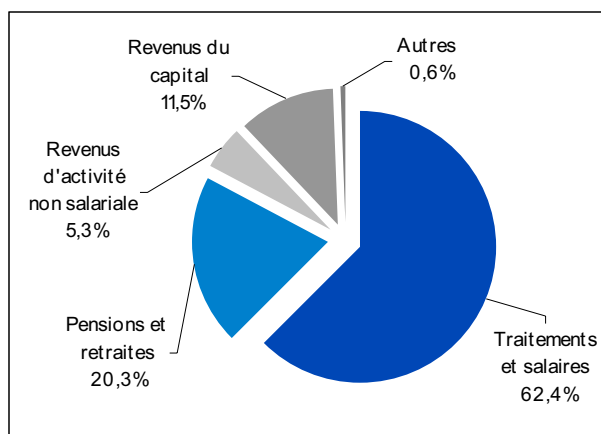


¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

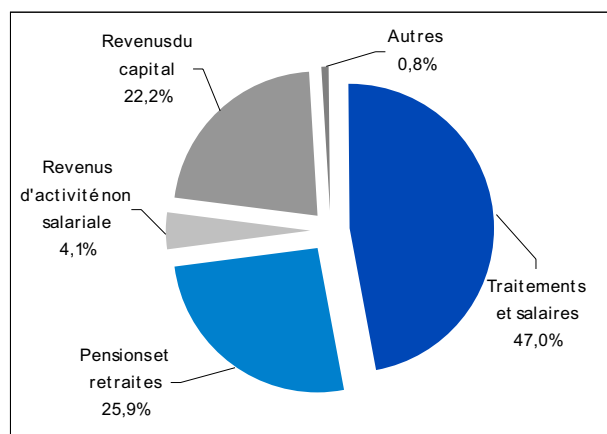
Prépondérance des traitements et salaires dans les revenus des foyers fiscaux réunionnais par rapport aux foyers fiscaux métropolitains

En 2006, 62,4 % des foyers fiscaux réunionnais déclaraient des traitements et salaires comme l'un de leur revenu. En comparaison ils n'étaient que 47,0 % des foyers fiscaux métropolitains à indiquer cette source de revenu. Cette prépondérance des revenus d'activité salariaux à la Réunion par rapport à l'hexagone provient, d'une part, d'une proportion de foyers fiscaux percevant des pensions et retraites plus faible dans l'île (20,3 % dans le département contre 25,9 % en métropole) en raison d'une population âgée moins importante (les plus de 60 ans à la Réunion représentent 11,0 % de la population totale contre 21,1 % en France hexagonale) ; et d'autre part une proportion de revenus du capital moindre dans le département (11,5 % à la Réunion contre 22,2 % en métropole) et plus particulièrement concernant les revenus de capitaux mobiliers¹ (5,2 % dans l'île contre 14,9 % en France métropolitaine).

Répartition du nombre de foyers fiscaux selon les catégories de revenus en 2006
Réunion France métropolitaine



Source : DGI



Source : DGI

Des revenus en progression

La somme totale des revenus déclarés a progressé de 7,4 % en 2006 (6,9 milliards d'€) par rapport à 2005 (6,5 milliards d'€) suivant ainsi le rythme moyen annuel constaté depuis 2001. Cette croissance soutenue en 2006 provient essentiellement de la hausse des traitements et salaires déclarés (+6,2 %) qui représentent 70,8 % de la somme totale déclarée. Cependant, les montants de pensions et retraites ont augmenté plus rapidement (13,6 %) du fait de meilleurs niveaux de pensions dont bénéficient progressivement les nouveaux retraités par rapport à leurs aînés. Les revenus de capital (c'est-à-dire les revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers et autres) ont fortement augmenté (+22,6 %) en 2006 profitant des hausses des loyers et des ventes de biens immobiliers à la Réunion (+19,6 %), et de celles des actions sur les places boursières (augmentation de 18,7 % du CAC40 entre janvier 2005 et janvier 2006).

¹ Les revenus de capitaux mobiliers englobent les produits des actions ou parts sociales et revenus assimilés, et les revenus des créances, dépôts et cautionnements.

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'€)

	2005	2006	Evol 06/05	Part en 2006
Traitement et salaires	4 660	4 950	6,2%	70,9%
Revenus d'activité non salariaux	658	655	-0,4%	9,4%
Bénéfices agricoles	43	48	12,4%	0,7%
Bénéfices industriels et commerciaux	308	308	0,0%	4,4%
Bénéfices non commerciaux	307	299	-2,7%	4,3%
Pensions et retraites	834	947	13,6%	13,6%
Revenus fonciers	260	319	22,7%	4,6%
Autres	93	114	22,2%	1,6%
Total	6 505	6 985	7,4%	100,0%

Source : DGI

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Institué par la loi n°88-1088 du 1er décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) garanti, depuis maintenant plus de 15 ans, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer, promulguée le 13 décembre 2000, a modifié le décret du 20 janvier 1989 en arrêtant le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de métropole au plus tard dans un délai de trois ans. La première étape de l'alignement est intervenue le 1er janvier 2001 en réduisant le différentiel de 7 points et la deuxième étape a abouti à l'alignement total le 1er janvier 2002.

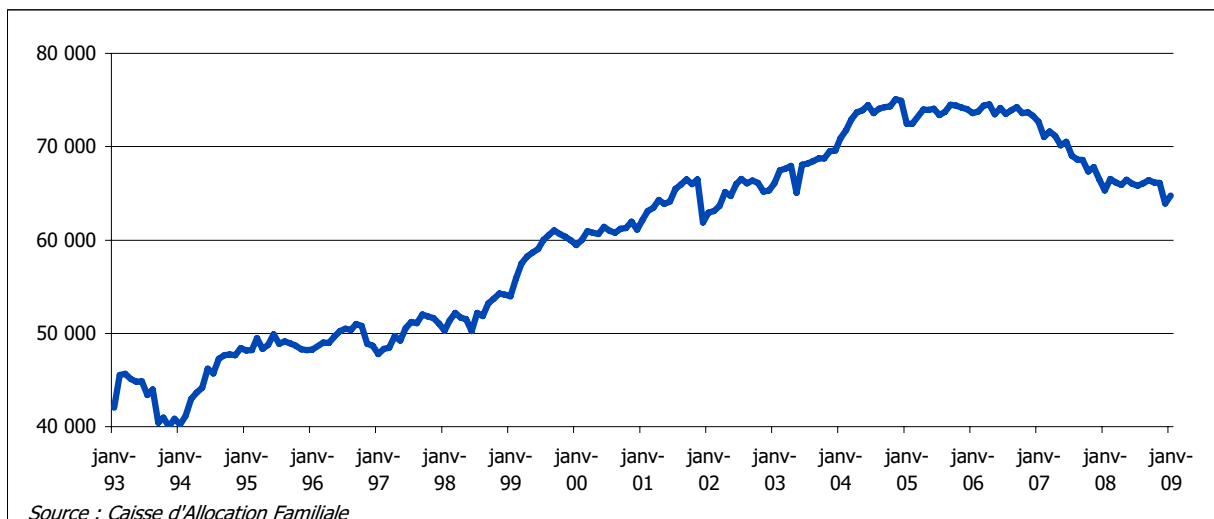
Le nombre d'allocataires du RMI continue de baisser

Au 31 décembre 2008, on compte 64 759 allocataires du RMI contre 66 504 fin 2007 soit une baisse de 3,9 % en glissement annuel (1 753 allocataires de moins). Cette diminution s'inscrit dans une tendance observée depuis le début de l'année 2005, qui a vu le nombre de bénéficiaires se réduire au rythme moyen de 3,6 % par an (entre fin décembre 2004 et fin décembre 2008). Ainsi, 10 147 allocataires sont sortis de ce système d'aide en quatre ans ce qui a permis de retrouver le niveau d'allocataires de mars 2002. Une partie de ces sorties (232 allocataires de 50 ans et plus) s'explique par le passage de certains allocataires du RMI au Revenu de Solidarité² (RSO) dont le nombre de bénéficiaires progresse de 199 personnes.

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

² Ce dispositif s'adresse aux allocataires du RMI de plus de 50 ans qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail.

Evolution du nombre d'allocataires du RMI depuis 1993 à la Réunion

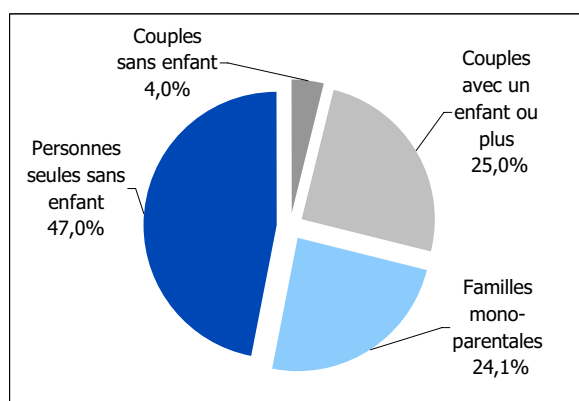


Plus forte proportion de familles monoparentales parmi les allocataires

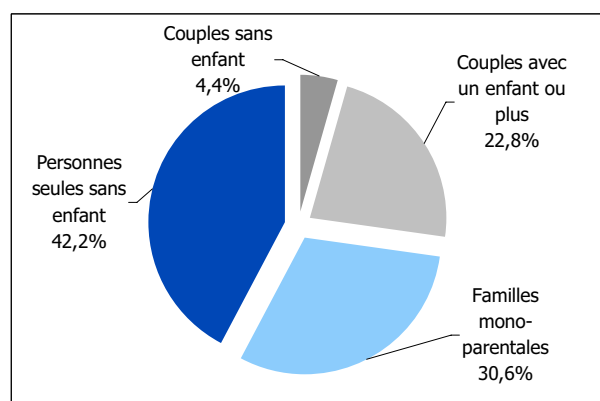
Que ce soit à la Réunion ou dans l'Union Européenne, la situation économique et sociale des familles monoparentales est souvent difficile. Ainsi, alors qu'elles représentent 19,5 % des ménages du département (estimation INSEE, juillet 2005), elles forment 30,6 % des allocataires du RMI en 2008. Outre, cette surreprésentation par rapport à la répartition des types de ménages, cette proportion croît plus vite parmi les rmistes que dans la population réunionnaise : +6,6 points entre 1998 et 2008 dans la répartition des allocataires selon la situation familiale contre +1,7 point entre 1999 et 2005 dans la répartition des ménages.

A l'inverse, parmi les autres types de ménages dans la population rmiste, les personnes seules sans enfant voient leur proportion se réduire passant de 47,0 % en 1998 à 42,2 % en 2008. Il en est de même pour les couples avec enfant(s) dont la part diminue également (de 25% en 1998 à 22,8% en 2008).

Répartition du nombre d'allocataires du RMI selon la situation familiale en 1998 et en 2008



Source : CAF



Source : CAF

La structure par âge s'est, elle aussi, modifiée. En 1998, les allocataires âgés de 25 à 39 ans étaient majoritaires (53,2 % du total). En 2008, cette tranche d'âge reste dominante mais sa représentativité s'est amoindrie pour atteindre 44,1 % de l'ensemble des allocataires

soit 9,1 points de moins. Cette nouvelle répartition se fait au profit des 40-49 ans : 33,2% des allocataires se situent dans cette tranche d'âge en 2008 contre 21,7 % en 1998 soit une hausse de 6,2 points. Enfin, il est important de relever que près de la moitié des allocataires du dispositif (47,8 %) y est inscrite depuis 5 ans ou plus.

Un réunionnais sur cinq est concerné par le RMI

Au 31 décembre 2008, les allocataires du RMI et leur famille représentent 20,3% de la population réunionnaise. Les allocataires à eux seuls comptent pour 8,3% des habitants de l'île. Le dispositif est normalement ouvert aux personnes qui ont plus de 25 ans. Toutefois, il peut aussi être perçu avant cet âge si la personne a la charge d'un ou plusieurs enfants ou si elle attend un enfant. Le RMI peut être perçu sans limite d'âge, jusqu'au moment de la retraite. Si l'on compare les allocataires au dispositif ayant 25 ans révolus (le principe général) à la population de l'île des plus de 25 ans, leur proportion atteint 14,3 %.

Rapporté à la population active (des 15 ans et plus), l'ensemble des allocataires en représente 21,0 % alors que ce ratio ne dépasse pas 3,6 % en France métropolitaine.

Quasi stagnation des montants alors que le nombre d'allocataires baisse

Alors que le nombre d'allocataires au dispositif a diminué de -3,9 % entre 2007 et 2008, les montants versés par la Caisse d'Allocations Familiales ont quasiment stagné (368 millions d'euros versés aux allocataires du RMI en 2008 contre 370,3 millions d'euros en 2007). Cette quasi stagnation des montants versés s'explique par une revalorisation du RMI de 1,6 % au 1^{er} janvier 2008 ce qui a limité l'effet positif de la réduction d'une nombre d'allocataires.

Le dispositif d'insertion

Le dispositif d'insertion à la Réunion est géré depuis 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement public local à caractère administratif en 1999 et qui dispose de 12 antennes réparties dans toute l'île. L'ADI élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI) qui prend en compte les orientations retenues par le Département en faveur des populations défavorisées.

En 2008, l'ADI a reçu 85 millions d'€ de la part du Département ce qui représente quasiment la totalité de ses ressources, auxquels s'ajoutent 280 000 € du CNASEA¹. 13 467 mesures d'insertion ont été mises en œuvre, dont 11 447 mesures en faveur de l'emploi et la formation. Les contrats aidés concentrent la moitié de l'ensemble des mesures mises en place par l'ADI. Cela correspond à un montant engagé de 61,83 millions d'€.

¹ Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Nombre de mesures d'insertion mises en place en 2008 par type d'action

	Nombre d'actions
Emploi Formation et social	13 467
Emploi Formation	11 447
Contrats aidés	6 723
Formations collectives	2 765
Chèques compétence (hors lutte contre l'illettrisme)	1 447
Aides Financières à l'insertion professionnelle (AFIP)	184
Mobilité*	328
Social	2020
Aides Financières à l'Insertion (AFI)	101
Accompagnement social	760
Chèques compétences lutte contre l'illettrisme	202
Actions collectives de proximité	957

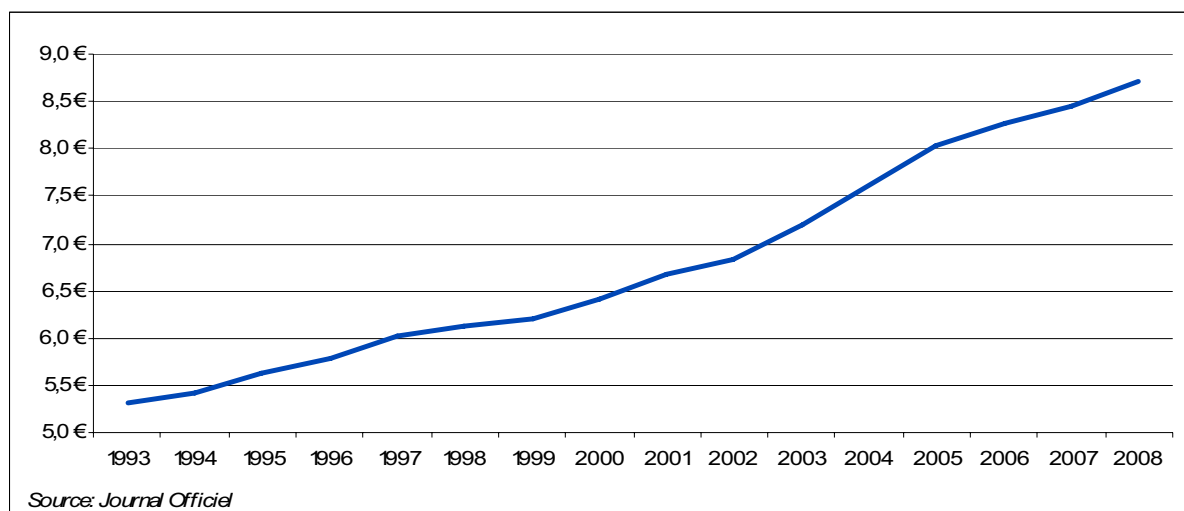
3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Par Décret publié au Journal Officiel du 28 juin 2008, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) horaire brut a été fixé à 8,71 € au 1er juillet 2008 dans les Départements d'Outre-Mer, la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon et en France métropolitaine. Par conséquent, le SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 321 €.

Ainsi, le SMIC a augmenté de 3,2 % en 2008 par rapport à 2007, confirmant le niveau plus modéré de sa croissance amorcé en 2006 (+3,0 %) et 2007 (+2,1 %) après trois années consécutives de forte réévaluation (2005 : +5,5 %, 2004 : +5,8 %, 2003 : +5,3 %). Parallèlement, l'indice moyen des prix à la consommation des ménages réunionnais s'est renchéri de 3 %, procurant un gain de pouvoir d'achat de 0,2 point pour les salariés rémunérés au SMIC.

Evolution du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) depuis 15 ans



3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Un salaire annuel net moyen en hausse

En excluant les agents des organismes de l'État, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extraterritoriales, le salaire annuel net¹ moyen à la Réunion a été de 20 194 € en 2006 contre 19 182 € en 2005 soit une progression de 1,9 %. Les salaires réunionnais ont augmenté au même rythme que ceux de la France métropolitaine. Parmi les départements d'Outre-mer, seule la Guadeloupe connaît une progression plus forte avec une hausse du salaire annuel net moyen de 3,7 % entre 2005 et 2006. Celui de la Martinique progresse moins vite (+1,0 %) alors que celui de la Guyane diminue (-2,1 %).

Cette progression soutenue ne compense toujours pas le décalage des niveaux de salaire de la Réunion par rapport à ceux des autres régions françaises. En effet, le salaire net moyen en métropole est 15,4 % plus élevé qu'à la Réunion. Cet écart de rémunération existe aussi avec les autres DOM : le salaire net moyen à la Martinique est 5,0 % plus élevé, en Guadeloupe 5,3 % plus élevé et en Guyane 13,5 %. La Réunion occupe le 20^{ième} rang régional (sur 26 régions).

Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. Si la Réunion représente une des régions affichant les rémunérations salariales nettes annuelles moyennes les plus élevées pour les cadres (5^{ième} rang), les professions intermédiaires (6^{ième} position) et dans une moindre mesure les employés (9^{ième} rang), l'île constitue le territoire régional où les salaires annuels nets moyens des ouvriers sont les plus faibles. La part prépondérante de ces derniers dans l'ensemble des travailleurs explique la faiblesse du salaire net annuel moyen d'ensemble.

Enfin, les réunionnais ont peu profité de cette hausse des revenus salariaux nets annuels moyens car, dans le temps, l'inflation est reparti à la hausse en 2008 avec une inflation moyenne de 3 %. Les salariés réunionnais n'ont gagné que 0,2 point de pouvoir d'achat en 2008.

Salaires nets annuels moyens par région pour les emplois à temps complet en 2006

	Ensemble	Cadres *	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Métropole	23 306	46 216	23 566	16 325	17 083
Réunion	20 194	45 846	24 076	16 140	15 911
Guadeloupe	21 257	46 576	24 511	16 626	16 063
Guyane	22 912	46 540	26 644	17 465	16 427
Martinique	21 198	47 903	24 351	16 244	16 000

**y compris chefs d'entreprise salariés.*

Champ : Salaires nets annuels moyens des salariés à temps complet.

Source : DADS (exploitation au 1/12 en 2006), Insee

¹ Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Dans la fonction publique d'Etat, le salaire est calculé à partir des fichiers de paye de la comptabilité publique.

4. Les prix

Réglementation des prix

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : les produits pétroliers et le gaz domestique, le ciment, la farine, le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, les tarifs de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et chaque mois en Guadeloupe, Guyane et Martinique (les 1er, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles). Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional.

Par ailleurs, les DROM bénéficient du mécanisme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), amendé par l'arrêté du 23 mars 2006. Ce mécanisme consiste notamment à racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif réglementé par le ministère de l'Industrie. Dans ce cadre, des contrats sont signés entre EDF et des producteurs privés sur la base de ces tarifs de rachat.

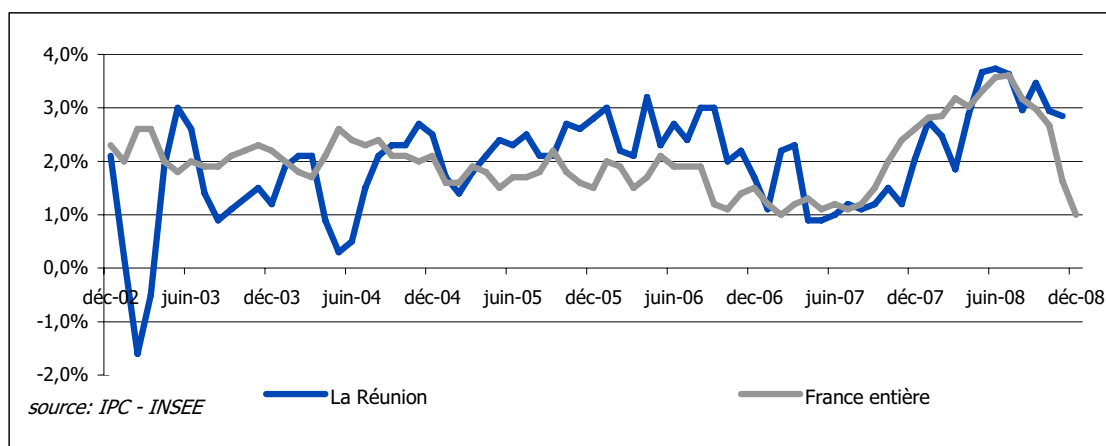
Forte hausse de l'inflation

En 2008, contrairement à l'année dernière, le glissement annuel des prix réunionnais s'est inscrit en hausse traduisant le retour d'une forte inflation. L'indice général des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE a augmenté de 2,8 % entre fin 2007 et fin 2008 contre 1,2 % en glissement annuel en décembre 2007, ce qui le situe à un niveau supérieur aux quatre périodes antérieures (+2,2 % en 2006, +2,6 % en 2005 et +2,7 % en 2004).

La hausse des prix réunionnais s'est révélée à nouveau supérieure aux autres économies ultra-marines (Martinique : +0,8 % et Guadeloupe : +1,6 %) à l'exception de la Guyane¹. Elle est également nettement supérieure à celle de la France entière (+0,9 %) qui connaît une période de désinflation. En effet, après une période de forte inflation de la mi-2007 à mi-2008, qui a vu l'indice des prix en glissement annuel progresser de +1,1 % à +3,6 % entre ces deux dates, la crise financière et économique internationale a entraîné une chute de l'indice des prix en France faisant craindre un risque de déflation.

¹ Hausse de 3,3 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac en décembre 2008 en glissement annuel à la Guyane.

Evolution en glissement annuel de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages



Tous les postes de consommation sont touchés

Le poste « alimentation » se distingue comme étant le poste de consommation de l'indice des prix qui a connu la plus forte hausse à fin 2008 avec une augmentation de 7 % en glissement annuel. Parmi les composants de ce dernier, tous ne suivent pas la même variation. Ainsi, les produits frais ont vu leur prix baisser de 4,6 % alors que ceux des autres produits alimentaires se sont accrus de 8,8 % en raison de la hausse des cours mondiaux de nombreuses matières premières au cours du premier semestre de l'année (+90 % du prix mondial de la tonne de riz entre janvier et juillet 2008, +190 % du cours mondial du blé entre avril 2007 et mars 2008, +25 % du prix du lait en avril 2008 en glissement annuel,...). La chute des cours de ces produits de commodités liée au ralentissement de l'économie mondiale ne s'est pas traduite en 2008 par une baisse des prix du poste « alimentation ».

Indice des prix à la consommation

	Pondération 2008	Fin 2007	Fin 2008	Glissement 08/07
Indice général	10 000	119,3	122,7	2,8%
Indice général hors tabac	9 795	117,1	120,5	2,9%
Indice général hors énergie	9 250	118,0	121,4	2,9%
Alimentation hors tabac	1 987	114,5	122,5	7,0%
<i>produits frais</i>	273	102,2	97,5	-4,6%
Produits manufacturés	2 933	107,8	108,8	0,9%
Services	750	123,6	126,6	2,4%
<i>loyers et services rattachés</i>	1 121	128,8	131,7	2,3%
<i>services de santé</i>	431	123,3	123,8	0,4%
<i>transports et communications</i>	571	136,0	142,6	4,9%
Energie	750	136,3	139,2	2,1%
<i>produits pétroliers</i>	557	151,6	155,3	2,4%
Tabac	255	308,8	310,8	0,6%
Indice France entière	-	117,7	118,8	0,9%
Indice Guadeloupe	-	117,5	119,4	1,6%
Indice Martinique	-	120,2	121,2	0,8%
Indice Guyane*	-	115,8	119,6	3,3%

* indice hors tabac

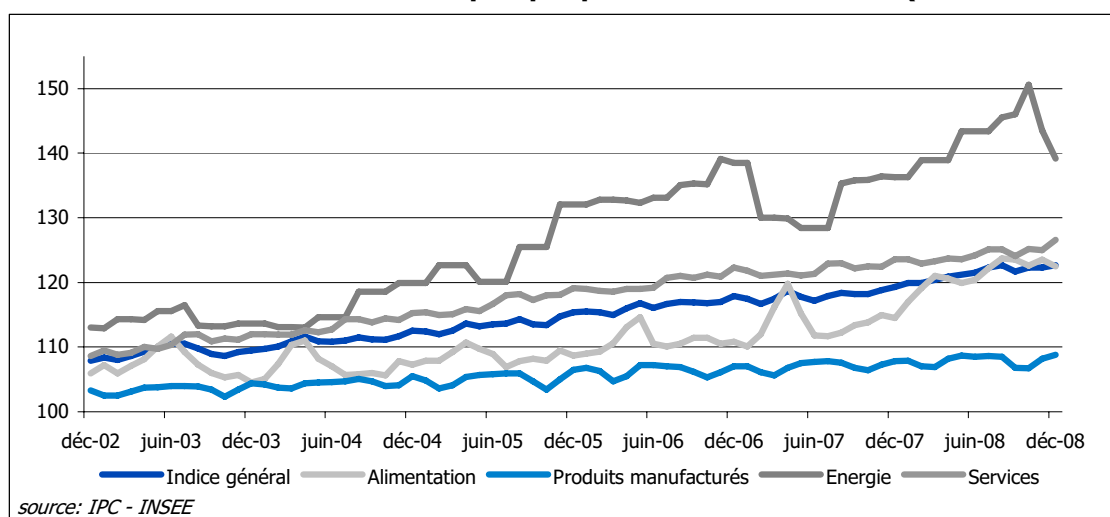
Source : IPC - INSEE

Au cours de la même période, les prix du poste « services » ont augmenté de 2,4 % à fin 2008 en glissement annuel. Parmi les services, les loyers et services attachés suivent l'évolution du poste tandis que les prix des transports et télécommunication progressent plus rapidement avec une hausse de 4,9 % durant cette période en raison de la flambée des cours du baril de pétrole et de leur répercussion sur la surcharge carburant mise en place par les compagnies aériennes desservant l'île.

Le poste « énergie » a connu une augmentation des prix de 2,1 % en glissement annuel à fin 2008, plus modérée que l'indice général. Au sein de ce poste, les prix des produits pétroliers ont progressé de 2,4 % mais cette croissance ne traduit pas les variations subies par ces produits au cours de l'année. En effet, la flambée des cours mondiaux du baril de pétrole (+59 % entre janvier et juillet 2008) a eu pour effet d'augmenter de 13,6 % l'indice de ce poste entre janvier et octobre de cette année. Puis, en novembre en réponse aux revendications des transporteurs routiers et des professionnels de la route, le prix de l'essence à la pompe a été revu à la baisse dans une proportion de -9.8 %.

Les prix du poste « produits manufacturés » ont légèrement augmenté de 0,9 % en décembre 2008 par rapport à décembre 2007.

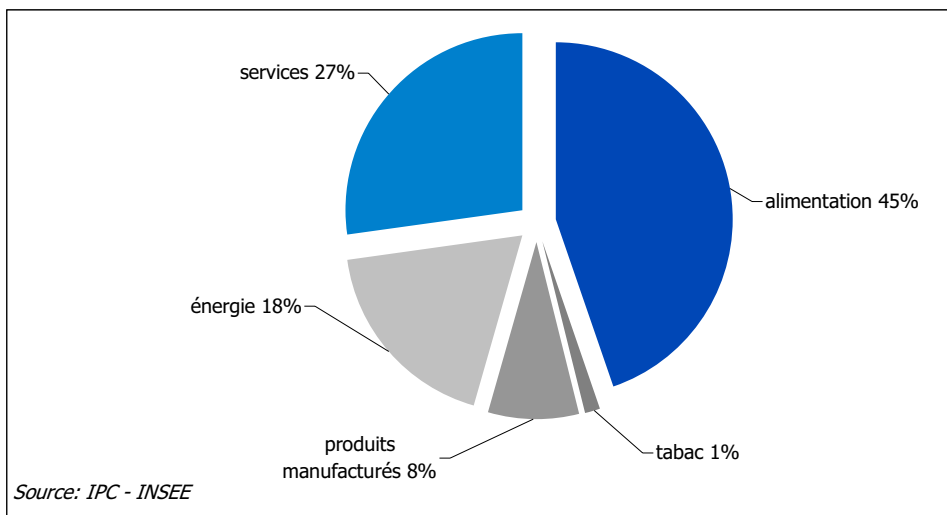
Evolution mensuelle de l'indice des prix par poste de consommation (base 100=1998)



Le poste « alimentation » responsable de la moitié de l'inflation sur l'ensemble de l'année

L'évolution moyenne des prix réunionnais (variation de la moyenne des indices mensuels afin de prendre en compte les variations infra annuelles) confirme la hausse de l'inflation constatée en 2008. Après un net ralentissement de l'exercice antérieur (1,4 % en 2007), l'indice général annuel moyen des prix à la consommation des ménages se caractérise par un doublement de sa croissance par rapport à 2007 avec une inflation moyenne de 2,9 % sur l'ensemble de l'année. Comme indiqué précédemment, cette hausse est principalement imputable à la flambée des matières premières au cours de l'année. Ainsi, le poste « alimentation » contribue à 45 % à l'évolution des prix en 2008. Les services participent à hauteur de 27 %. L'énergie, malgré la baisse indiquée en fin d'année, contribue pour 18 %. Enfin les produits manufacturés et le tabac ne jouent qu'un faible rôle dans l'inflation que connaît l'île (respectivement 8 % et 1 %).

Contribution des principaux postes dans l'évolution moyenne de l'indice des prix



5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de la Réunion a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. En 2008, l'équilibre de la balance commerciale réunionnaise se creuse à -4 269 millions d'€ sous l'effet conjugué de la croissance des importations et du repli des exportations. Ainsi le taux de couverture des échanges de biens de la Réunion avec l'extérieur se dégrade également et se situe à 5,7 %. A noter que le déficit commercial touche l'ensemble des familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et du poisson.

Toutefois, le taux d'importation qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, reste mesuré (31 % en 2007¹) en comparaison d'autres petites économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (51 % à Chypre, 66 % aux îles Fidji et 71 % aux Seychelles).

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Importations en valeur (millions d'euros)	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	91,3	93,6	2,6%
Industries agricoles et alimentaires	599,2	646,1	7,8%
Industries des biens de consommation	845,4	874,9	3,5%
Industrie automobile	467,3	610,0	30,5%
Industries des biens d'équipement	658,9	685,4	4,0%
Industries des biens intermédiaires	941,5	986,1	4,7%
Energie	396,6	608,4	53,4%
Produits divers	18,3	22,9	25,4%
Total	4 018,4	4 527,4	12,7%

Source : Douanes

En 2008, les importations en valeur se sont accrues de 12,7 % à plus de 4,5 milliards d'€, faisant suite à une croissance de 1,8 % en 2007 et de 5,2 % en 2006. L'ensemble des secteurs contribue à cette progression. L'industrie automobile et le secteur énergie, représentant respectivement 13,5 % et 13,4 % du total, enregistrent les plus fortes progressions (+30,5 % et +53,4 %).

Parmi les principaux postes d'importation, les biens intermédiaires (21,8 % du total des importations), composés principalement de produits chimiques (5,8 % des biens intermédiaires), de produits de la métallurgie (5,4 %) et de composants électriques (3,9 %), limitent leur progression à 4,7 %. Les biens de consommation (19,3 % du total des

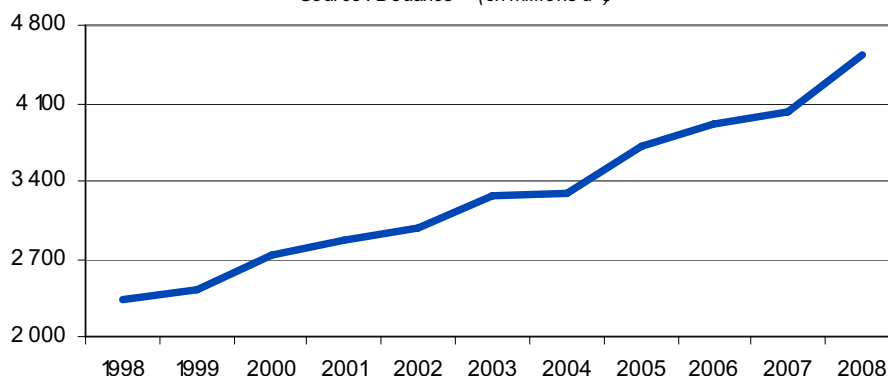
¹ Estimation du PIB : travaux CEROM

importations) qui concernent en grande partie les produits pharmaceutiques (7,4 %), n'augmentent que de 3,5 % et les biens d'équipement (15,1 % du total des importations), notamment mécaniques sont en augmentation de 4 % après 2 années de repli.

Parallèlement, les importations de produits agricoles et alimentaires progressent plus faiblement (+2,6 % en valeur en 2008) et concernent les viandes (13,2 % du total), les boissons (13 %) et les produits laitiers (10,6 %).

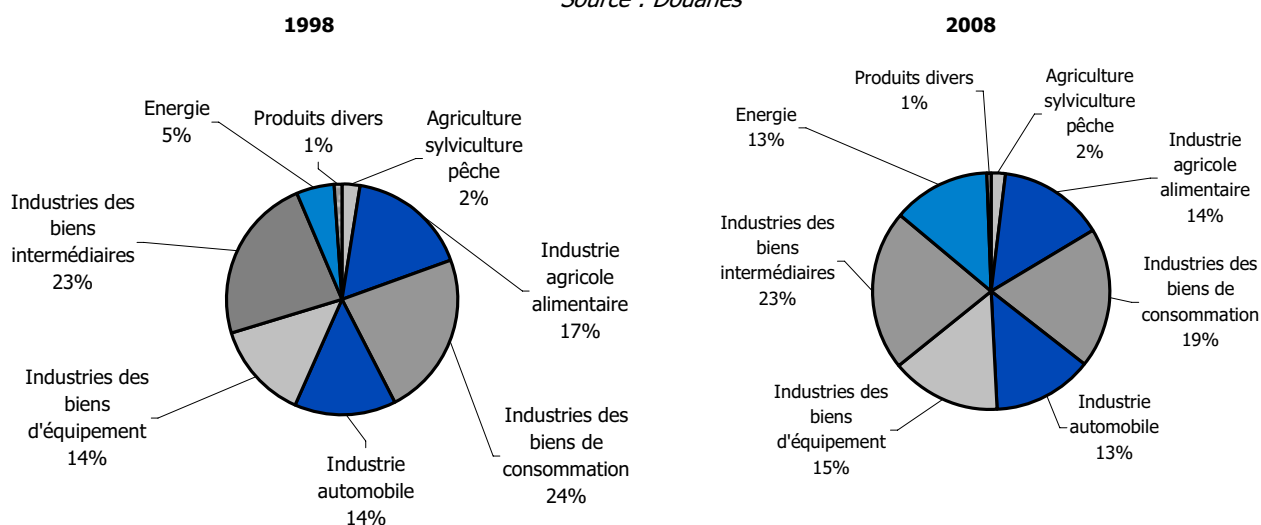
Importations en valeur

Source : Douanes (en millions d'€)



Répartition des produits importés

Source : Douanes



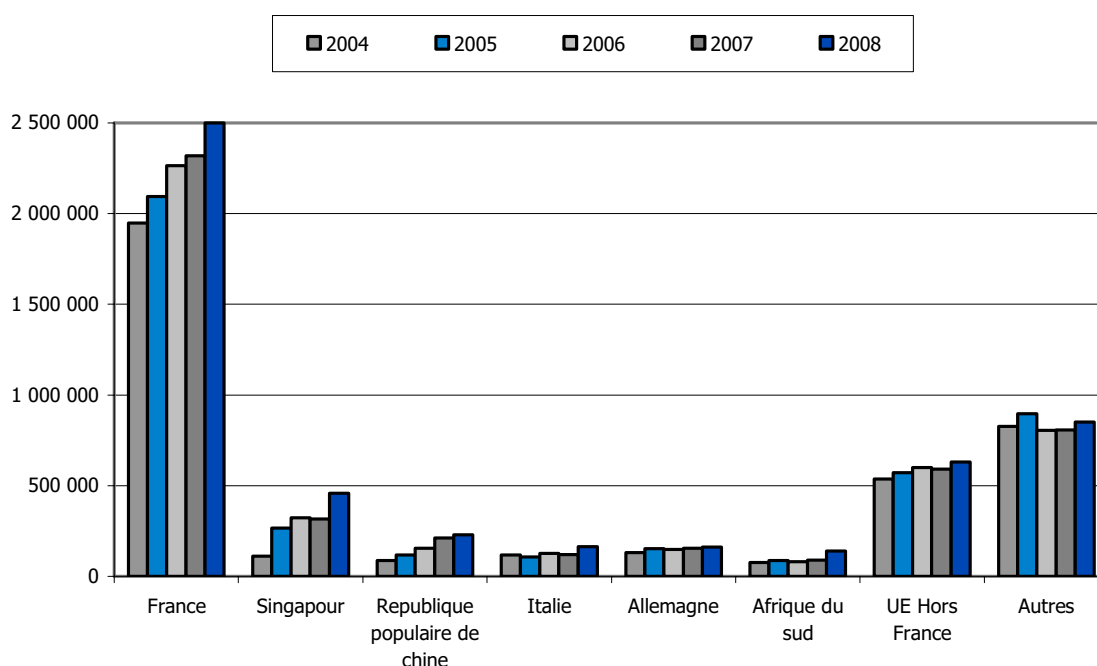
La comparaison de la répartition des produits importés entre 1998 et 2008 révèle principalement la part grandissante de l'énergie qui représente 13 % du total contre 5 % en 1998, ainsi que la diminution de la part des biens de consommation dont la part est ramenée de 24 % à 19 % et des produits de l'industrie agricole et alimentaire (de 17 % à 14 %) traduisant le développement de ces deux derniers secteurs dans le cadre notamment du développement de l'import-substitution.

5.1.2 Les principaux fournisseurs

La métropole reste de très loin le principal fournisseur de l'île avec près de 56 % du total importé (2,5 milliards d'€), en augmentation de 7,9 % en 2008. Hors métropole, les importations s'élèvent à 2 milliards d'€ et progressent de 17,9 % en 2008. Singapour (459 millions d'€) conforte sa place de premier pays exportateur vers la Réunion et progresse beaucoup plus rapidement (+45 %) que la Chine (229 millions d'€; +5 %) qui occupe la seconde position devant l'Italie (163 millions d'€), l'Allemagne (162 millions d'€) et l'Afrique du Sud qui se caractérise par ses ventes de charbon de bois (62 millions d'€) qui ont plus que doublé en 2008.

Evolution par pays des produits importés en valeur

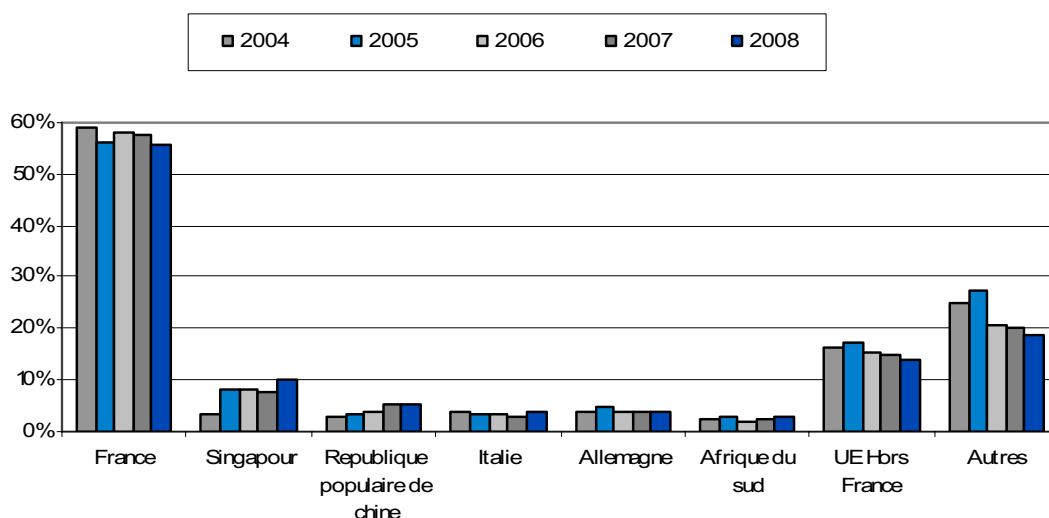
Source : Douanes (milliers d'euros)



L'évolution du poids des différents pays fournisseurs entre 2004 et 2008 révèle la diminution tendancielle de la part de la France métropolitaine qui passe de 59 % à 55,5 % en 5 ans. Il en est de même de l'Union Européenne dont la part se réduit progressivement, même si l'Allemagne et l'Italie stabilisent leur position sur cette période (3,6 % du total). En revanche, le report s'effectue en faveur des pays limitrophes qui renforcent leur position : Singapour passe de 3,4 % du total en 2004 à 10,5 % en 2008 – ce qui s'explique principalement en raison de l'augmentation des cours du pétrole dont il est le fournisseur -, la Chine, malgré une diminution en 2008, passe sur 5 ans de 2,7 % à 5,1 % et l'Afrique du Sud progresse de 2,3 % en 2004 à 3,1 % en 2008.

Répartition par pays des produits importés en %

Source : Douanes (%)



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	6,3	6,4	0,7%
Industries agricoles et alimentaires	175,5	161,5	-8,0%
Industries des biens de consommation	8,0	9,9	23,1%
Industrie automobile	13,8	20,5	48,3%
Industries des biens d'équipement	40,9	25,5	-37,7%
Industries des biens intermédiaires	24,8	34,4	38,9%
Energie	0,0	0,2	484,4%
Produits divers	1,7	0,1	-93,0%
Total	271,1	258,5	-4,7%

Source : Douanes

Les exportations de biens, qui représentent moins de la moitié des exportations totales dominées par les services et en particulier le tourisme, se sont élevées à 259 millions d'€ en 2008, en baisse de 4,7 % par rapport à 2007.

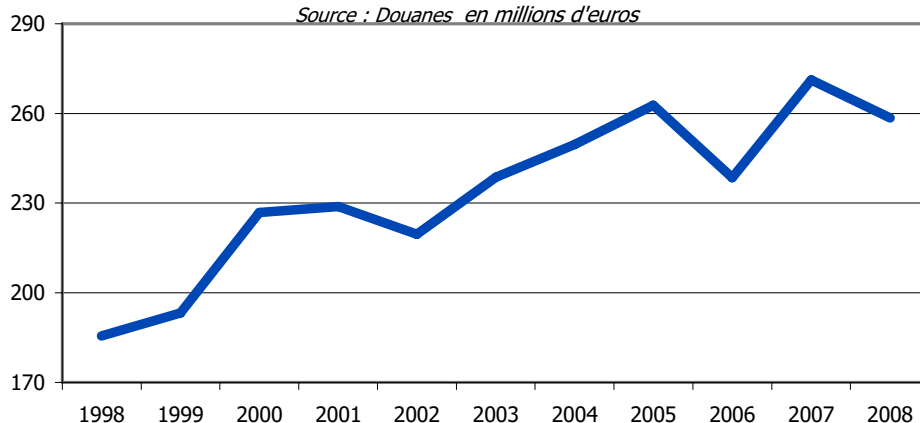
Près de 65 % des exportations de biens, soit 168 millions d'€, concernent les produits alimentaires (-7,7 % en 2008 contre +9,2 % en 2007) au sein desquels 49 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2008, les exportations de sucre n'ont atteint que 82 millions d'€ (-20,2 % par rapport à 2007) en liaison avec une campagne sucrière 2007-2008 médiocre, elles représentent toutefois 32 % du total des exportations. Les produits de la pêche constituent la seconde source de revenus à l'export et s'élèvent à 47,8 millions d'€, en progression de 25,5 % et passant de 14 % du total des exportations à 18,5 %. Les boissons affichent également un revenu à l'export en hausse en 2008 (+8 % à 16,2 millions d'€). Elles concernent pour 86 % le rhum qui enregistre une progression de 12,7% en 2008 par rapport à 2007.

Les biens intermédiaires constituent le second poste de biens exportés en 2008 (troisième rang en 2007). Ils ne représentent toutefois que 13,3 % du total des produits exportés en 2008. Cette progression est due aux métaux et produits métalliques qui représentent 6 % du total exporté (en hausse de 26 %). En revanche, les biens d'équipement après plusieurs années de forte hausse (+24 % en 2007 après +20 % en 2006) s'inscrivent en baisse (-38 %).

Enfin, la vente à l'étranger de véhicules d'occasions représente l'essentiel du poste « automobile » (20,5 millions d'€) qui progresse de 48 % en 2008 après +16 % en 2007.

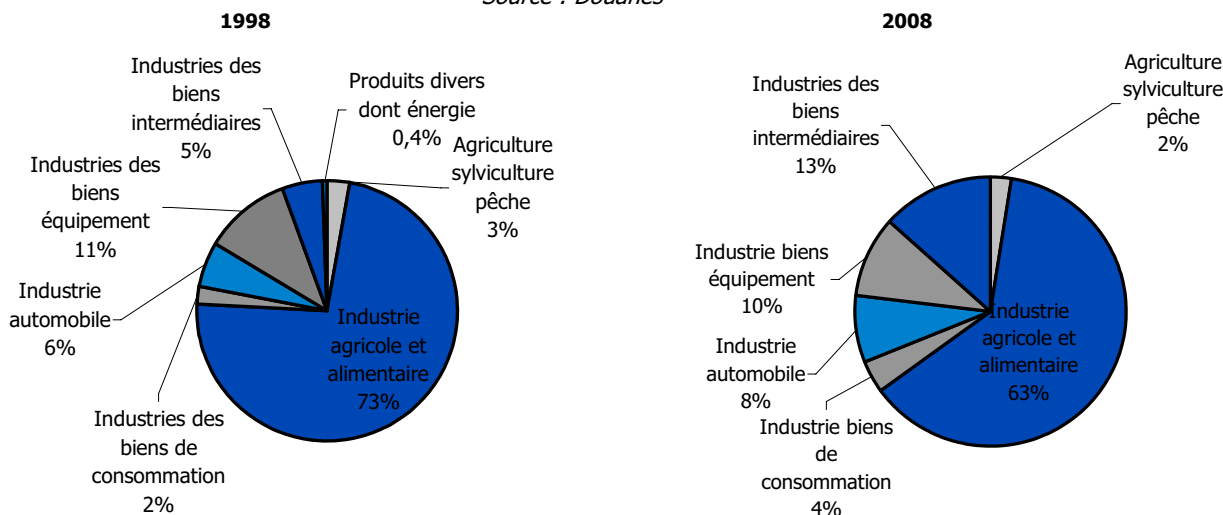
Exportations en valeur

Source : Douanes en millions d'euros



Répartition des produits exportés

Source : Douanes

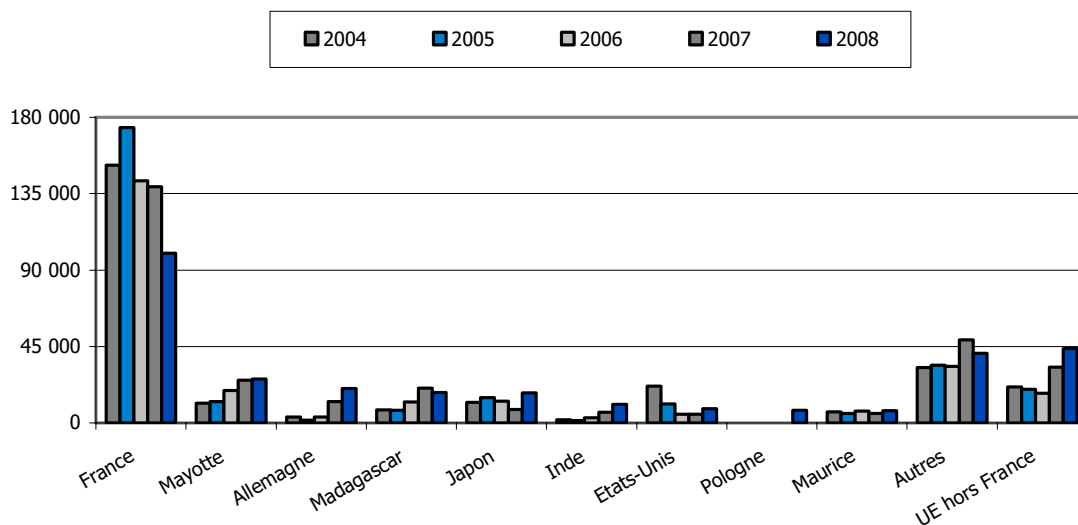


En 10 ans, la prépondérance du secteur industrie agricole et alimentaire s'amointrie au profit notamment des industries des biens intermédiaires. Au sein de l'industrie agricole, le sucre s'élevait à 109 millions d'€ en 1998 et représentait 80 % du secteur. En 2008, le sucre qui a diminué en valeur de 25 % entre ces deux périodes, n'équivaut plus qu'à 51 % du secteur. Les produits chimiques et les métaux et produits métalliques, en revanche, ont pris une plus grande part passant respectivement de 1,7 % et 1,5 % en 1998 à 3% et 6 % en 2008.

5.2.2 Les principaux clients

Evolution par pays des produits exportés en valeur

Source : Douanes (milliers d'euros)

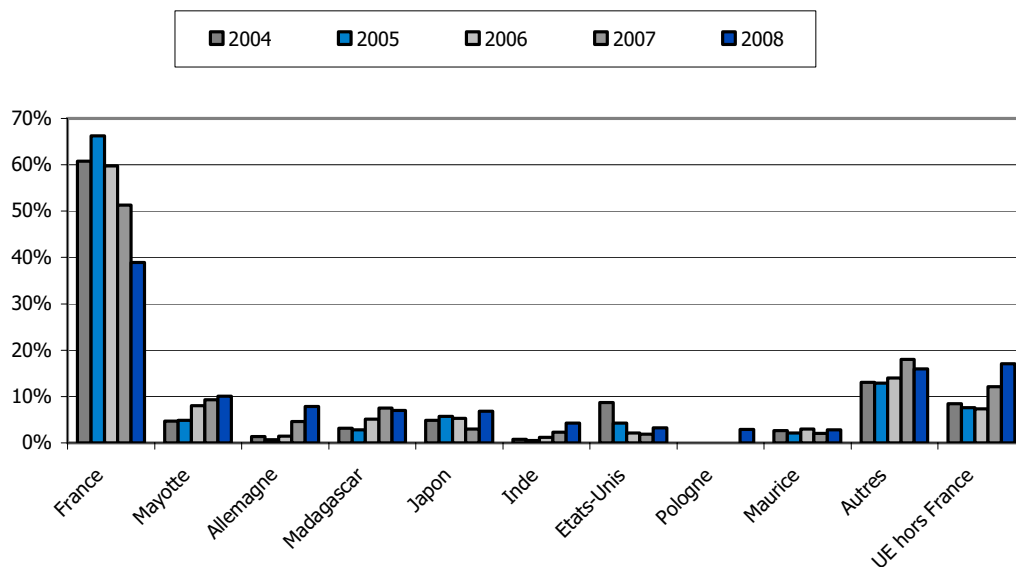


Les exportations à destination de la métropole restent largement majoritaires (39 % du total) en dépit de trois reculs successifs, passant de 174 millions d'€ en 2005 (66 % du total) à 99,8 millions d'€ en 2008. Par rapport à 2007, la baisse atteint 28 %. Hors métropole, elles augmentent logiquement de façon significative (+18,7 %).

Mayotte maintient sa position de second partenaire commercial de l'île. Les achats qui s'élevaient à 26 millions d'€, progressent de +2,6 % en 2008 (+32 % en 2007). L'Allemagne a de nouveau augmenté ses acquisitions (+60,9 % à 20,3 millions d'€) devançant pour la première fois Madagascar qui, en revanche, a réduit ses achats de 11,7 %. Tandis que le Japon, précédé par Mayotte en 2006 et Madagascar en 2007, maintient sa 5^{ème} position malgré le doublement de ses achats. En 2008, la Pologne rentre au 8^{ème} rang des pays importateurs avec 2,9 % du total exporté.

Répartition par pays des produits exportés en %

Source : Douanes (%)



Le poids de la métropole se réduit au profit de l'Union Européenne - et notamment de l'Allemagne – ainsi que de l'Asie. En effet, l'Inde, Hong-Kong, la Chine, Singapour, la Thaïlande importent pour 26,8 millions d'€ soit 10,5 % du total, un niveau supérieur à celui de Mayotte. En incluant le Japon, ce pourcentage atteint 17,3 %. Il s'agit de ventes de poissons pour 71 %.

Le sucre Réunionnais est écoulé principalement en métropole (58,3 % en 2008 contre 74 % en 2007), mais également en Allemagne (20,5 %, + 71 % après avoir multiplié ce chiffre par six en 2007 et par cinq en 2006), en Pologne (9,1 %), en Italie (5 %), au Royaume-Uni (3,5 %) et en Espagne (2,5 %). L'Irlande, la Grèce et Mayotte achètent également du sucre en provenance de l'île de la Réunion mais dans une moindre mesure. La Belgique et la Finlande, en revanche, ne s'approvisionnent plus à la Réunion.

Le rhum est acheté pour 73 % par la métropole et pour 20 % par l'Allemagne qui a augmenté de près de 50 % ses achats entre 2008 et 2007.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est de nouveau accru en 2008 et de manière très sensible (+13,9 %) en liaison avec la forte croissance des importations (+12,7 %) et la baisse des exportations (-4,7 %). Hors énergie, la variation du déficit est moindre (+9,3 %). Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de la Réunion avec l'extérieur se dégrade de 0,6 point et se situe à 5,7 %.

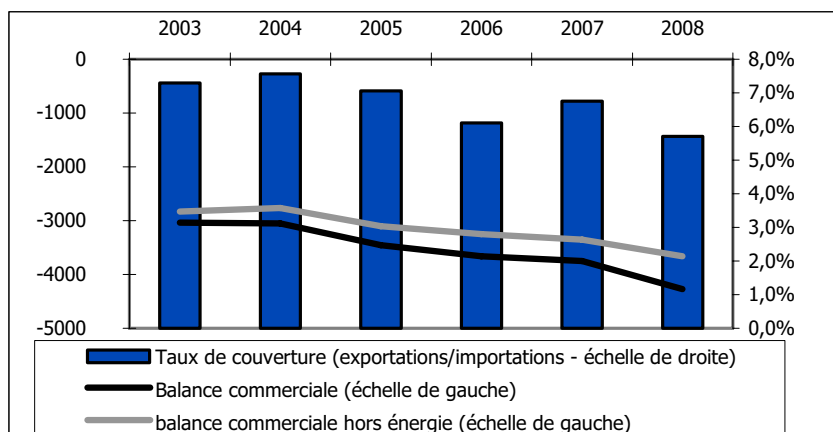
Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2007	2008	Variation 08/07
Importations	4 018	4 527	12,7%
Exportations	271	258	-4,7%
Balance commerciale	- 3 747	- 4 269	13,9%
Balance commerciale hors énergie	- 3 351	- 3 661	9,2%
Taux de couverture (exportations/importations)	6,7%	5,7%	- 1,04 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	-86,5	-87,3	0,9%
Industries agricoles et alimentaires	-437,5	-470,6	7,6%
Industries des biens de consommation	-836,7	-866,9	3,6%
Industrie automobile	-455,4	-596,1	30,9%
Industries des biens d'équipement	-625,9	-644,5	3,0%
Industries des biens intermédiaires	-923,4	-961,4	4,1%
Energie	-396,5	-608,3	53,4%

Source : Douanes

Balance Commerciale hors services

Source : Douanes (millions d'euros)



Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum et dans une moindre mesure les peaux et cuirs. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations en 2008. Cet aspect positif n'avait pas été relevé depuis 2002.

Les principaux déficits observés concernent les biens intermédiaires et notamment les métaux (-254 millions d'€), les biens de consommation et plus particulièrement les produits pharmaceutiques (-333 millions d'€). Le déficit dans l'industrie automobile (-423 millions d'€) se creuse (+30 % entre 2008 et 2007). Il faut toutefois préciser que les exportations de voitures se limitent à des exportations de voitures d'occasion et à des réexportations.

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Malgré un second semestre 2008 en demi-teinte, le dynamisme du marché intérieur s'est maintenu. Néanmoins, l'ouverture vers l'extérieur devient une nécessité pour les acteurs économiques réunionnais et notamment pour le développement de l'industrie qui semble, depuis plusieurs années, arriver au bout du cycle de la conquête du marché intérieur par import substitution. La recherche de nouveaux marchés à l'étranger, notamment dans les sous-régions de l'Océan Indien, devient un enjeu important pour l'avenir. Ce défi est également partagé au niveau politique avec :

- une implication grandissante des collectivités locales, grâce au cadre juridique offert notamment par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 qui autorise les Conseils régional et général à engager des actions de coopération avec les Etats voisins,
- et la présence, dans le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer de 2008, de mesures visant à améliorer la compétitivité des économies ultramarines au sein de leur environnement régional.

Par ailleurs, les négociations en cours entre l'Union Européenne et les pays ACP sur les Accords de Partenariat Economiques (APE) devraient se traduire par une ouverture du marché, ce qui suscite des inquiétudes à la Réunion qui souhaite bénéficier d'un traitement adapté du fait de sa situation particulière de « Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne » (cf. encart ci-après).

Les Accords de Partenariat Economique et les Départements et Régions d'outre-mer

Situées dans l'arc des Petites Antilles, dans les océans Indien et Pacifique, les économies ultramarines sont les régions françaises les plus directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifiques¹. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la **préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP**² qui existait jusqu'alors sera supprimée de façon progressive d'ici 2020, et à des rythmes différents selon les types de produits³. A terme, se profile alors la libéralisation généralisée des échanges.

Les APE constituent ainsi une opportunité intéressante pour les **DROM** d'aboutir à une **intégration régionale renforcée avec les Etats géographiquement proches**. L'ouverture réciproque des marchés pourrait notamment avoir un impact positif en matière de baisse des coûts du fret maritime. En outre, les économies domiennes gagneraient à commercer avec les Etats voisins, d'une part en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elles disposent d'un avantage comparatif (les services notamment) et d'autre part, en utilisant mieux leurs appareils de production afin de bénéficier des « effets d'échelle ».

Les DROM ont été consultés en qualité de régions ultrapériphériques, afin de défendre les **intérêts des économies domiennes**. Pour sa part, la France a exposé de deux approches :

- Une approche *offensive*, consistant à mettre en place une stratégie d'exportation sur une liste de produits dits « offensifs » relevant des secteurs à forte valeur ajoutée et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP a été demandée.

- Une approche *défensive*, compte tenu de la vulnérabilité économique et des spécificités des économies domiennes, en fixant un certain nombre d'exemptions et d'aménagements :

=> Sur les marchés locaux avec l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une

¹ La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

² Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union européenne.

³ Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accords : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les Moins Avancés (PMA), qui ne se sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, et conservent leurs préférences.

période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) et une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permettant le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;

=> Sur le marché européen avec un régime transitoire qui est prévu pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1^{er} janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1^{er} janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins¹ (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée.

Concernant l'octroi de mer, n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, son principe et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

Le point sur la négociation des APE (avril 2009)

En 2008, les négociations entre l'Union Européenne et les 6 régions ACP se sont poursuivies, ainsi que les négociations bilatérales avec les pays ayant initiés des accords. Ce processus a abouti à un accord historique sur un APE global (l'APE Cariforum-UE) entre l'UE et les caraïbes (à l'exception d'Haïti) en Octobre 2008, et à plusieurs accords intérimaires comme ceux signés avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Cependant, malgré ces avancées, la situation des relations UE-ACP est très hétérogène (le cas de l'Afrique de l'Ouest où trois types de régimes commerciaux cohabitent : régime « tout sauf les armes », système de préférence généralisé et enfin, APE intérimaires). Ce qui a pour conséquence de complexifier la consolidation de l'intégration régionale et la signature d'un APE global.

Ainsi, en attendant la signature complète des APE, les règles d'échanges et d'accès aux marchés sont régies par un règlement communautaire. Des changements majeurs sont à venir pour les relations UE-ACP avec notamment les élections parlementaires européennes de juin 2009 et la deuxième révision de l'accord de Cotonou en 2010.

¹ Ex : la filière de la viande (porc, poulet...) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

5.4.1 Le contexte institutionnel

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) ont permis une réorientation vers l'intégration économique. En juillet 2005, à Madagascar, le 3ème Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement a mis en avant les nouvelles orientations de la COI définies selon les axes prioritaires suivants :

- la coopération politique et diplomatique,
- la coopération économique et commerciale,
- le développement régional durable,
- le renforcement de l'identité culturelle régionale.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community) composée de 14 pays, la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa) composée de 20 pays, ou encore l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les Etats riverains de l'océan indien (19 états), font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.4.2 Les échanges

En 2008, la Réunion a importé pour 205 millions d'€ de biens des pays de la zone (contre 150,8 millions d'€ en 2007), soit 4,5 % de ses importations (3,8 % en 2007). Ces mêmes pays ont acheté comme en 2007 pour 52,9 millions d'€ de biens à la Réunion, soit 20,5 % des exportations réunionnaises (contre 19,8 % en 2007 et 16,9 % en 2006).

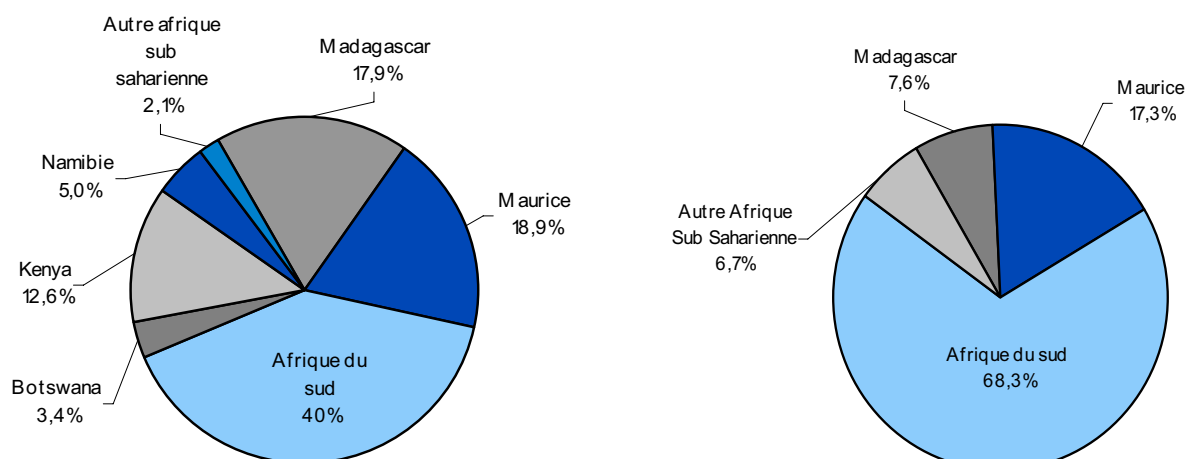
Echanges en valeur dans la région

	Importations		Var, annuelle moyenne	Exportations		Var, annuelle moyenne
	1999	2008		1999	2008	
Mayotte	332	503	4,7%	9 416	25 913	11,9%
Madagascar	18 760	15 627	-2,0%	8 124	18 009	9,2%
Comores	25	8	-11,9%	752	1 291	6,2%
Maurice	19 747	35 356	6,7%	4 611	7 255	5,2%
Seychelles	585	271	-8,2%	306	23	-25,0%
Total COI	39 117	51 263	3,1%	13 793	26 578	7,6%
Afrique du sud	42 059	139 755	14,3%	596	414	-4,0%
Swasiland	1 045	2 188	8,6%	0	0	n.s.
Botswana	3 548	3 206	-1,1%	0	0	n.s.
Kenya	13 200	2 131	-18,3%	0	12	n.s.
Namibie	5 200	3 228	-5,2%	0	0	n.s.
Tanzanie	181	2 257	32,4%	4	1	n.s.
Total Afrique de l'est et du sud	65 233	152 764	9,9%	600	427	-3,7%
TOTAL	104 682	204 530	7,7%	23 809	52 918	9,3%

Source : Douanes

Il est important de souligner que les exportations des entreprises réunionnaises sur la zone ont augmenté plus rapidement (+9,3 % par an en moyenne) que les importations (+7,7 %) au cours de ces neuf années.

Répartition par pays des importations en valeur (source : Douanes)
1999 **2008**

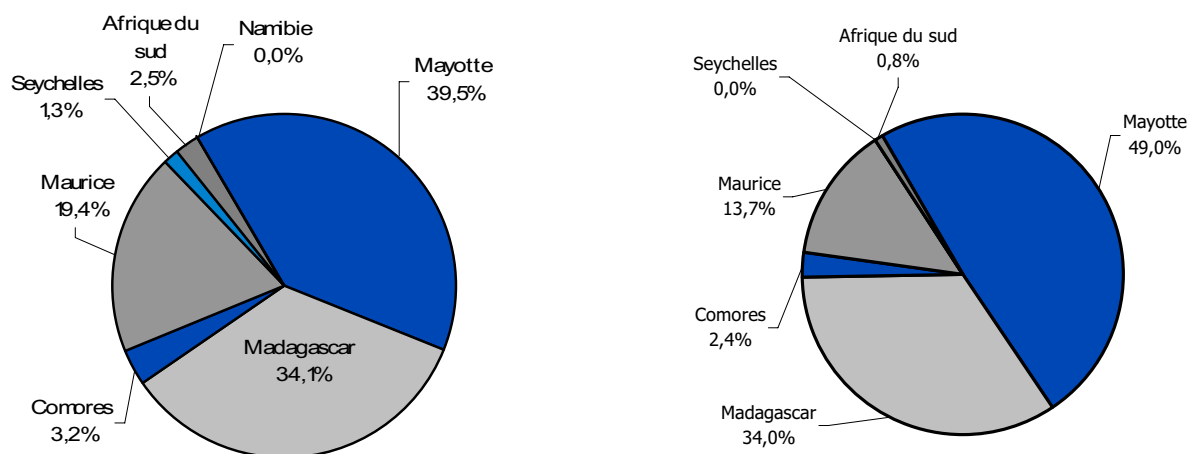


L'Afrique du sud a de nouveau renforcé sa position de principal fournisseur régional avec plus de 68 % des achats de la Réunion dans la région (+14,3 % par an en moyenne sur 9 ans), en liaison avec la fourniture de charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge.

L'île Maurice demeure le second fournisseur régional de l'île (35 millions d'€ en 2008), en forte progression sur les 9 dernières années (+6,7 % par an en moyenne), devant Madagascar dont les ventes à la Réunion ont diminuées de 2 % par an en moyenne au cours de ces neuf années (en dépit du rebond de 9,9 % enregistré entre 2007 et 2008).

Les achats en provenance du Kenya sont en forte baisse à 2,1 millions d'€ contre 4,8 millions d'€ en 2007 et 12,9 millions d'€ en 2006 (- 18,3 % par an en moyenne sur 9 ans). Le Kenya perd ainsi sa 4^{ème} place dans le palmarès des fournisseurs régionaux de l'île au profit de la Namibie et du Botswana.

Répartition par pays des exportations en valeur (Source : Douanes)
1999 **2008**



99 % des produits expédiés depuis la Réunion vers son environnement régional concernent Mayotte et les Pays de la COI (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles), tandis que les ventes aux pays d'Afrique de l'est et du sud restent marginales. Mayotte, avec 25,9 millions d'€ (25,3 millions d'€ en 2007), est le principal client de la zone devant Madagascar (18 millions d'€ contre 20,4 millions d'€ en 2007, soit -11,7 %) et Maurice (7,3 millions d'€ en 2008 contre 5,6 millions d'€ en 2007).

A Mayotte, les exportations ont progressé de 11,9 % en moyenne au cours des neuf dernières années, grâce notamment aux ventes d'appareils électriques pour la téléphonie et ce, malgré la diminution de 52 % entre 2007 et 2008 (3 millions d'€ en 2008). Second débouché, les ventes de véhicules (2,6 millions d'€ de voitures réexportées ou d'occasions et 10,2 % du total) se sont accrues de 31 % en un an. Arrivent ensuite les cellules photovoltaïques (2,3 millions d'€ et 9 % du total) qui ne représentaient que 1,2 % du total en 2007.

Sur les neuf dernières années, le rythme de croissance des ventes à destination de Madagascar s'établit à +10,5 % par an en moyenne, passant de 8,1 millions d'€ en 1999 à 18 millions d'€ en 2008. En 2008, près de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux » et notamment pour les crevettes, contre 70 % en 2007, soit 8,7 millions d'€. Les véhicules représentent le second débouché avec 13 % des ventes (2,3 millions d'€) en 2008, en augmentation de 85 %.

Au cours des neuf dernières années, les ventes à destination de Maurice se sont accrues de 5,8 % par an en moyenne grâce notamment à une très bonne année 2008. Les machines, appareils et engins mécaniques (23 % du total), les produits chimiques divers (10 %), les ouvrages en fer et d'acier (10 %) et les voitures (10 %) représentent les principales exportations vers Maurice.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son « retard de développement » (environ 57,6 % du PIB par habitant de la métropole et 64 % de la moyenne européenne à 27 pays) et au titre de son « ultrapériphéricité », la Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'Etat et de l'Union Européenne à travers la mobilisation des fonds structurels au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

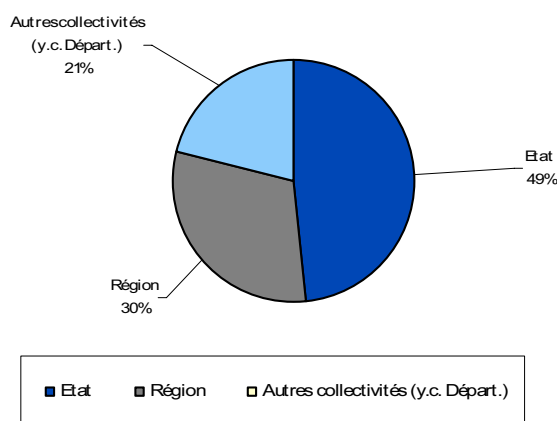
La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'Etat, l'Union Européenne, la Région et le Département portant sur un montant global de 4,33 milliards d'€ répartis comme suit :

- Etat :	1,087 milliard d'€
- Union Européenne :	1,998 milliard d'€
- Région ¹ :	1,133 milliard d'€
- Département :	112 millions d'€
Total :	4,33 milliards d'€

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT - REGION

Le partenariat Etat-Région, dénommé Contrat de Projet Etat Région couvre la période 2007-2013 (CPER 2007-2013). Elaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial il se concentre sur un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier. La contribution de l'Etat représente 49 % (257,6 millions d'€), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'€) et les autres collectivités (y.c. le Département) 21 % (112,2 millions d'€).

Répartition des contributions du CPER 2007-2013



Source : Préfecture

¹ Dont Partenariat Public Privé pour le Tram-Train

Le montant total des crédits ouverts atteint 531,8 millions d'€ (contre 748 millions d'€ pour le précédent Plan Etat-région qui couvrait la période 2000-2006). L'agriculture et la pêche captent 156,8 millions d'€, soit 29,5 % du total, essentiellement fléchés vers la gestion durable et le développement rural. Deuxième bénéficiaire, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie bénéficie de 82,8 millions d'€, soit 15,6 % du total.

Au 31 décembre 2008, seuls 7,4 millions d'€ ont été engagés, ce qui ne représente que 1,4 % des crédits ouverts. Cela n'est pas surprenant pour la première année effective du contrat qui a été principalement consacrée au montage des dossiers avant leur lancement.

CPER 2007-2013

Projets	Crédits ouverts		Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008	
	millions d'€	en % des crédits ouverts	millions d'€	en % des crédits ouverts	millions d'€	en % des crédits ouverts
1. Agriculture et Pêche	156,8	0,1%	0,1	0,1%	0,04	-
2. Forêt	1,4	-	-	-	-	-
3. Ecologie et développement durable	40	-	-	-	-	-
4. ADEME	82,8	8,8%	7,3	8,8%	-	-
5. Economie et industrie	4,7	-	-	-	-	-
6. Emploi	14,1	-	-	-	-	-
7. Enseignement supérieur	37,8	-	-	-	-	-
8. Recherche	28,4	-	-	-	-	-
9. Equipement Transports*	15,3	-	-	-	-	-
10. Aménagement, urbanisme	18,7	-	-	-	-	-
11. Aménagement du territoire	58,6	-	-	-	-	-
12. Culture	47,8	-	-	-	-	-
13. Santé et solidarités	6	-	-	-	-	-
14. Tourisme	1	-	-	-	-	-
15. Outre-mer	18	-	-	-	-	-
Total	531,8	1,4%	7,4	1,4%	0,04	-

Source : Préfecture

* les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Un protocole spécifique a été conclu entre l'Etat et la Région pour le financement des deux infrastructures majeures que sont (i) la première tranche du Tram-Train qui reliera la ville de St-Marie à celle de St-Paul dont les travaux devraient débuter en 2010 avec une année de retard et (ii) la future route du littoral dont les travaux devraient s'étaler de 2010 à 2017. Si le protocole n'a pas été amendé, il est possible que les montants des travaux soient revus à la hausse en raison notamment des contraintes techniques apparues lors des études.

Protocole d'accord Etat-Région (en millions d'€)

Projets	part Etat	part Région		UE	concession	total
		(apport direct et PPP)				
Tram-Train	435	780		100	-	1 315
Future route du littoral	394	191		130*	215	930
total attendu	829	971		100	215	2 245

Source : Préfecture

* dont 100 millions d'€ sur la programmation ultérieure

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels qui succèdent au DOCUP de la période précédente. Le FEDER et le FSE sont reconduits, mais le FEOGA et l'IFOP sont remplacés respectivement par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP). De nouvelles règles seront appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités des stratégies de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (Développement Durable) et les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique environnementale préalable. L'enveloppe globale de 1,899 milliard d'€ est répartie comme suit :

PO 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008	
	millions d'euros	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
FEDER					
Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain	158	5	3,4%	0	0,0%
Axe 2: Développement économique et emploi	134	18	13,1%	2	1,3%
Axe 3: Aménagement du territoire et environnement	517	40	7,8%	2	0,3%
Axe 4: Ultrapériphéricité: compensation des handicaps	206	2	1,1%	0	0,0%
FEDER Coopération					
Axe 1: Développement durable et environnement	15	1	6,1%	0	0,0%
Axe 2: Intégration économique régionale	10	0	0,0%	0	0,0%
Axe 3: Formation et solidarité	10	0	1,3%	0	0,0%
FSE					
Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle	180	47	25,9%	7	4,0%
Axe 2: Cohésion sociale, qualification et professionnalisation	337	79	23,4%	3	0,9%
FEADER					
Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	227	13	5,7%	2	1,0%
Axe 2: Environnement et espace rural	52	14	26,8%	11	21,5%
Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification des activités	22	0	1,6%	0	0,0%
Axe 4: Stratégies locales de développement	17	0	0,0%	0	0,0%
Axe 5: Assistance technique	1	0	0,1%	0	0,0%
FEP					
	13	0	1,5%	0	0,0%
Total	1 899	220	11,6%	27	1,4%

Source : AGILE

Au 31 décembre 2008, 220 millions d'€ ont été engagés, ce qui représente 11,6 % des crédits ouverts et 27 millions d'€ ont été versés, soit 1,4 % des crédits ouverts. Comme pour le CPER, la première année effective du programme est principalement occupée au montage des dossiers et la montée en puissance des engagements et versements intervient progressivement.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se caractérise par des mesures propres dont les principales caractéristiques sont :

- Des **mesures structurelles d'allègements fiscaux** visant à augmenter le pouvoir d'achat et la compétitivité de ces départements ;
- Une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- Des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane¹, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM ;
- **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés²** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'abattement relatif à l'IS sera renforcé par la mise en place, prévue dans le projet de loi pour le développement économique des outre-mer, de zones franches d'activités au profit des entreprises éligibles à cette procédure qui sont les mêmes que celles éligibles à la défiscalisation. Ce dispositif prévoit un abattement des bases d'imposition pour la taxe professionnelle et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi qu'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces dérogations fiscales relèvent des politiques visant à atténuer les effets liés aux handicaps propres aux régions ultrapériphériques³. Elles visent ainsi à favoriser le rattrapage du pouvoir d'achat, ainsi que l'augmentation de la compétitivité des entreprises des DOM pénalisées par des « surcoûts » de production.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun⁴, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

¹ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

² Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'en fin 2013.

³ La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

⁴ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités régionales.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer.

Aujourd'hui, il s'agit d'une taxe indirecte à la consommation spécifique aux DOM qui frappe les produits importés ainsi que ceux produits localement ; ce dispositif est défini par la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, et décliné dans la loi française du 2 juillet 2004, pour une durée de dix ans.

Le maintien de cette taxe répond à un double objectif :

- Assurer une recette budgétaire essentielle pour les collectivités locales

Face au manque de rendement de la fiscalité locale directe, due à la faiblesse des bases d'imposition et au recensement souvent insuffisant des bases fiscales, l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour qui l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale.

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2006

	des communes	du département	de la région
La Réunion	50%	-	27%
Guyane	45%	25%	39%
Martinique	52%	-	42%
Guadeloupe	39%	-	44%

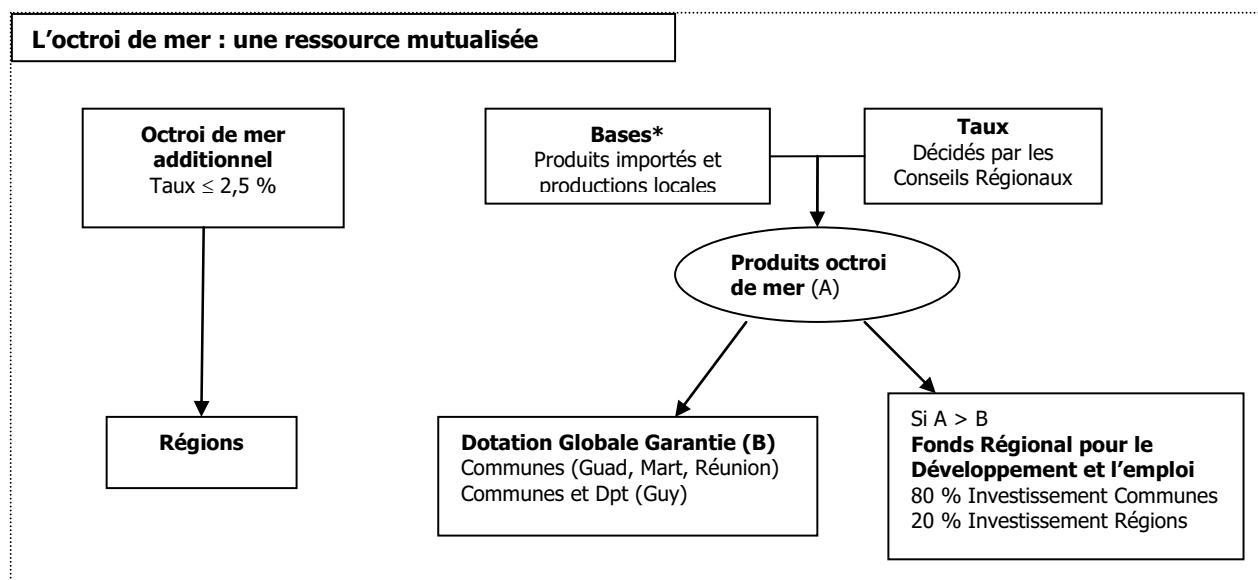
Sources : comptes administratifs 2006

- Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- Les communes des DOM et les communes et le département de la Guyane reçoivent une « dotation annuelle globale garantie »¹ (DGG). Depuis 1974, en Guyane, le département recevait 35 % de la DGG des communes. La loi du 2 juillet 2004 a plafonné ce prélèvement à 27M€ (soit la dotation reçue en 2003) ; cette disposition permet d'accroître la part des communes sans trop réduire la dotation du département.
- Les communes, les régions et les EPCI perçoivent le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Ce fonds est constitué du solde positif entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie. Créé en 1992², ce fonds, inscrit au budget des régions jusqu'en 2004, est destiné à subventionner des investissements des communes (et depuis 2001 des EPCI) « facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois dans le secteur productif ». La loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a modifié son mode d'utilisation. Désormais, 80 % des recettes du FRDE sont directement versées en section d'investissement aux communes, au prorata de leur population, sous forme d'une dotation globale d'équipement local non affectée à un projet. Les 20% restants sont versés à la région pour financer ses projets ou ceux d'EPCI.
- Les régions d'outre-mer perçoivent en outre, l'*octroi de mer régional*, droit additionnel à l'octroi de mer pouvant être institué par les régions, applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.



* : en valeur CAF pour les valeurs importées et en chiffres d'affaires intérieur (hors exportations) pour les productions locales.

¹ La dotation globale garantie est calculée en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle du prix à la consommation des ménages hors tabac, et de l'évolution du PIB total en volume.

² Loi n°92-676 du 17 juillet 1992.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

La défiscalisation est le principal dispositif d'aide au logement et au développement des investissements des entreprises en vue de contribuer à la consolidation et à la modernisation de l'appareil productif des économies ultramarines. Le principe de la défiscalisation est de faire appel à l'initiative privée y compris métropolitaine, mobilisée grâce à l'effet attractif du crédit d'impôt, pour réaliser des investissements dans les DOM.

Le dispositif en vigueur en 2008 est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer et approuvé par décision de la Commission européenne du 18 juillet 2007. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement (réduction du coût du capital) et à la construction de logements.

Pour l'année 2008, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation des investissements réalisés dans l'ensemble des géographies de l'outre-mer a été évaluée dans le projet de loi de finances pour 2008 à 960 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2007.

Ces aides fiscales s'appliquent aux investissements réalisés entre le 21 juillet 2003 et le 31 décembre 2017¹, selon les modalités suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi² ;
- **investissements productifs** : le taux de réduction d'impôt sur le revenu est en principe de 50 % du montant HT des investissements, diminué de la fraction de leur prix de revient financée par une subvention publique obtenue ou demandée. Le taux est porté à 60 % pour les investissements réalisés en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna, ainsi que pour les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel. Le taux est porté à 70 % pour les investissements réalisés dans les DOM dans le secteur de la navigation de plaisance. Ces taux sont majorés de 10 points pour les investissements réalisés dans le secteur de la production d'énergie renouvelable ;
- **logement** : les particuliers qui investissent dans du logement locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % répartie sur 5 ans ; pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % plafonné à 1 750 €/m² ;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1M€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

¹ Cette échéance est inscrite dans la loi française. Toutefois, du point de vue de la réglementation européenne, l'échéance du dispositif est limité au 31/12/2013.

² La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

2.3.2 Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

La LOPOM de 2003, applicable jusqu'à la mise en place du futur projet de loi pour le développement des outre-mer, permet une exonération partielle (50 %) ou totale des charges patronales pour des rémunérations allant jusqu'à 1,5 SMIC (seuil variable en fonction du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise). A la différence du dispositif applicable en métropole (dispositif Fillon) pour lequel l'allègement des charges est ciblé sur les bas salaires et indifférencié selon les secteurs, le dispositif ultramarin permet une exonération différenciée privilégiant en particulier le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. Selon une étude¹, la baisse du coût du travail est de plus de 20 % à hauteur du SMIC, puis s'éteint beaucoup plus progressivement que dans le dispositif métropolitain.

2.3.3 L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (en Guadeloupe, à la Martinique, et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5% (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole) ; en Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA².

Ces dispositions spécifiques à la TVA représentent plus de la moitié de la dépense fiscale réalisée par l'Etat dans les DOM³.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6ème directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

¹ « Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation *ex ante* à l'aide d'une maquette ad hoc », janvier 2009, Centre d'Etudes et de l'Emploi.

² L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

³ Cette dépense fiscale a été évaluée en 2008 dans le projet de loi de finances à environ plus de 1 milliard d'euro.

Trois types de taxes sont ainsi exigibles à l'entrée d'un produit dans un DOM :

- la TVA à 2,1 % pour le taux réduit et 8,5 % pour le taux normal ;
- l'octroi de mer, dont le taux est fixé par le conseil régional¹. Sur la période 2001-2003, le taux moyen se situait entre 7 et 7,75 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion tandis que la Guyane appliquait un taux moyen de 12 %² ;
- l'octroi de mer additionnel à l'octroi de mer, dont le taux variant de 0 à 2,5 % est également fixé par le conseil régional³.

La TVA non perçue récupérable

Le mécanisme de *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de leur TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payé sur les biens exonérés de TVA. Ce dispositif fonctionne donc comme un régime d'aide aux intrants. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM. En outre, un objectif de répercussion sur les prix de vente au consommateur de cet avantage fiscal est également recherché.

Le projet de loi sur l'outre-mer modifiera très sensiblement ce régime, en lui donnant une base législative⁴ et en le recentrant sur les seuls biens d'investissements productifs neufs, exonérés de la TVA. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DOM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros.

1 De 1998 à 2004, huit taux étaient en vigueur (0 %, 2 %, 7 %, 10 %, 12 %, 15 %, 25 % et 50 %). Depuis la loi de 2004, le nombre de taux n'est plus limité à 8 et les niveaux ne sont plus encadrés.

2 Calcul du taux moyen : rapport entre la recette d'octroi de mer par le total des importations.

3 A la Réunion, quand un produit est à 0% d'octroi de mer, il est aussi à 0% pour l'OMR.

4 Instauré en 1953 à l'époque de la taxe à la production, l'origine du dispositif se trouve dans une instruction ministérielle de 1953, mais il n'a jamais été inscrit dans aucun support légal.

3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Globalement, les comptes de l'Etat dans le département de la Réunion font ressortir une hausse plus rapide des recettes (+6,6 % à 2,131 milliards d'€) que des dépenses (+1,4 % à 5,137 milliards d'€) qui permet de renforcer le taux de couverture des dépenses par les recettes à 41,5 % contre 39,4 % en 2007.

Nette progression des recettes

Les recettes 2008 totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,131 milliards d'€, en progression de 6,6 % par rapport à 2007. Elles sont décomposées en deux parties principales : le budget général et les comptes spéciaux.

Le budget général dispose de 1,188 milliard d'€ de recettes, en progression de 4,2 %, constituées à hauteur de 92 % des recettes fiscales (1,099 milliard d'€) et à hauteur de 7 % des recettes non fiscales (85 millions d'€).

Les recettes fiscales continuent de progresser vigoureusement (+69 millions d'€, soit +6,7 %) tant en ce qui concerne les impôts directs qui augmentent de 7,9 % à 546 millions d'€ que les impôts indirects, en hausse de 5,7 % à 553 millions d'€. La part toujours très élevée de la fiscalité directe sur la fiscalité indirecte est une particularité qui s'explique par le fait que les recettes issues de l'octroi de mer (366 millions d'€ si l'on inclut le Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi – FRDE) et de la taxe sur les carburants (206 millions d'€ en 2008) ne sont pas considérées comme des recettes fiscales du budget général de l'Etat dans la mesure où elles sont reversées aux collectivités locales.

Les impôts directs sont majoritairement composés des impôts recouverts par voie de rôle¹ (333 millions d'€, soit 61 % des impôts directs), mais ceux-ci progressent plus modérément (+4 %) que l'impôt sur les sociétés, en hausse de 13,4 % et qui représente désormais 35 % des impôts directs à 192 millions d'€. L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a rapporté 13,7 millions d'€ à l'Etat, en hausse de 4,5 % par rapport à 2007, mais sa contribution aux recettes fiscales directes est inférieure à 3 %.

La progression des impôts indirects s'explique par la hausse de 5,8 % du produit de la TVA qui s'élève à 487 millions d'€ (88 % des impôts indirects), mais également par celle des autres impôts indirects (enregistrement, timbre,...) qui progressent de 4,5 % à 66 millions d'€ après plusieurs années de baisse consécutive.

Les comptes spéciaux sont composés de deux principaux postes : les comptes d'affectation spéciale pour 426 millions d'€ qui retracent pour l'essentiel les recettes encaissées par l'Etat au titre des cotisations de pensions civiles (salariales et patronales) et les comptes de

¹ Revenus fonciers, bénéfiques industriels et commerciaux, rémunérations de certains dirigeants de sociétés, bénéfiques agricoles, traitements, salaires et rentes viagères, bénéfiques non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers, plus-values réalisées par les particuliers.

concours financiers à hauteur de 505 millions d'€, essentiellement constitués des encaissements des impôts locaux effectués par l'Etat pour le compte des collectivités locales.

Les dépenses progressent modérément

En 2008, les dépenses de l'Etat à la Réunion s'élèvent à 5,137 milliards d'€, en progression de 1,4 %. Les frais de personnel (y.c. les pensions) captent 2,232 milliards d'€, soit 43,4 % des dépenses, suivies des dotations aux collectivités (919 millions d'€, soit 17,9 % du total), des avances impôts et TIPP (885 millions d'€, soit 17,1 % des dépenses), et des dépenses d'intervention (711 millions d'€, soit 13,8 % du total). Ces dernières constituent le seul poste en diminution par rapport à 2007.

Les frais de personnels augmentent de 80 millions d'€ (+3,7 %) à 2,232 milliards d'€. La rémunération des enseignants et des chercheurs en représente toujours environ 60 %.

Les dotations aux collectivités s'élèvent à 919 millions d'€, en hausse de 82 millions d'€, soit 9,8 %. Elles sont essentiellement composées de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes et au Département qui atteint 629 millions d'€ (en hausse de 14 millions d'€, soit +2,4 %). Un montant de 126 millions d'€ (quasiment stable par rapport à 2007) a également été rétrocédé au titre de fonds de compensation de différentes taxes (compensation pour la TVA, compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et non bâti -, compensation de la fiscalité transférée et compensation de la taxe professionnelle).

Les avances impôts, qui sont des avances faites aux collectivités locales au titre des impôts locaux (versement par douzième sur la base des rôles émis), se sont élevées à 885 millions d'€, en hausse de 31 millions d'€ (+3,6 %). Pour sa part, le reversement au Département d'une part de la TIPP (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI) s'est élevé à 328 millions d'€, montant identique à celui des années précédentes. A l'inverse des principaux postes de dépenses, les dépenses d'intervention diminuent de 8,4 % à 711 millions d'€ (-67 millions d'€). Elles concernent des restitutions aux entreprises au titre notamment du remboursement de TVA. En outre, 44 millions d'€ (+5 millions d'€, soit +13 %) ont été reversés à la Région et aux communes au titre du Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi (FRDE).

L'ensemble des recettes et des dépenses publiques sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2007	2008*	Dépenses locales	2007	2008*
I. Budget général	1 140	1 188	Dépenses de personnel (y.c. pensions)	2 152	2 232
Recettes fiscales	1 030	1 099	Dépenses de fonctionnement	124	136
<i>dont</i>			Dépenses d'investissement	103	67
Impôts directs	506	546	Dépenses d'intervention	778	711
Impôts indirects	523	553	Avance impôt et TIPP	854	885
Recettes non fiscales	86	85	Dépenses fonds européens	218	186
Fonds de concours	24	4	<i>dont</i>		
II. Reversement de fonds	4	5	FEDER	121	106
III. Comptes spéciaux	855	938	FEP	3	2
<i>dont</i>			FEADER	38	38
Comptes d'affectations spéciales	390	426	FSE	56	30
Comptes de concours financiers	455	505	Dotations aux collectivités	837	919
Comptes de commerce	10	7			
Total des recettes	1 999	2 131	Total des dépenses	5 066	5 137
Excédent des recettes sur les dépenses	-3 067	-3 006			

Source : Trésorerie Générale

*2008 données provisoires

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA METROPOLE

Le solde net des transferts publics à la Réunion peut être estimé à 5,6 milliards d'€, soit une progression de 4,1 % par rapport à l'année précédente en net ralentissement par rapport à la progression antérieure. Cela représente 6 940 € par habitant, selon l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2008, contre 6 740 € par habitant l'année précédente.

A l'instar de l'exercice précédent le déficit des organismes sociaux à la Réunion – après avoir neutralisé l'impact du RMI – se creuse à nouveau (+3,4 % après +17,8 % en 2006) du fait de la croissance continue des prestations versées (+4,6 %), en dépit de la bonne tenue des cotisations encaissées qui se sont accrues de 6,9 % (contre 8,8 % en 2006).

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	1998	2006	2007	Var 2007 / 2006
Budget de l'Etat				
Recettes	1 133	1 897	1 998	5,3%
Dépenses	2 360	4 807	5 066	5,4%
Recettes hors budget*	331	698	859	23,0%
Dépenses hors budget**	662	698	837	19,9%
Solde net de l'Etat (dépenses totales - recettes totales = (a))	1 227	2 910	3 046	4,7%
Organismes sociaux***				
Recettes	1 105	1 612	1 723	6,9%
Financement du RMI par la TIPP	n.d.	328	328	0,0%
Dépenses budgétaires	135	157	159	0,9%
Prestations	2 352	4 221	4 414	4,6%
dont RMI + RMA	181	383	375	-2,1%
<i>assurance maladie</i>	919	1 742	1 859	6,7%
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	302	379	400	5,5%
Solde net des transferts sociaux (b)	1 382	2 439	2 521	3,4%
Solde net des transferts (a+b)	2 609	5 348	5 567	4,1%

Source : Trésorerie Générale, collectivités, organismes sociaux

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales

** Reversement aux collectivités territoriales

*** Les recettes et dépenses de la CGSS, non disponibles, ont été estimées sur la base de la croissance observée au cours des années récentes

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En vertu :

- des lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982,
- de la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer,
- de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation,
- de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales, la Commune, le Département et la Région disposent d'un certain nombre de compétences.

- **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : la tenue des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidat avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port

non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

- **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans les domaines suivants : social-solidarité-logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

- **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et à l'immobilier), la négociation avec l'Etat et la mise en œuvre du "contrat de projet Etat-Région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

3.3.1 Aperçu général

La structure financière de la **Région** se tend au cours de l'exercice 2007 mais reste néanmoins très solide. La progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de même nature ramène l'épargne brute¹ (ou autofinancement) à 157,8 millions d'€ (contre 194,3 millions d'€ en 2006) et le recours à l'emprunt porte à 2,3 années la capacité de désendettement de la collectivité. Le niveau d'endettement progresse fortement à 357,1 millions d'€ fin 2007, ce qui représente 88,1% des recettes de fonctionnement (contre 16,5% fin 2006). Enfin, le fonds de roulement se reconstitue et atteint 93,4 millions d'€, soit 43 jours de dépenses totales.

¹ L'épargne brute ou autofinancement est mesurée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La structure financière du **Département** se renforce en 2007, grâce notamment à la progression plus rapide des recettes que des dépenses de fonctionnement, ce qui améliore l'épargne brute qui s'élève à 110,2 millions d'€ contre 85 millions d'€ en 2006. De ce fait et en dépit de la progression de l'endettement qui atteint 497,2 millions d'€, contre 470,2 millions d'€ fin 2006, celui-ci ne représente plus que 4,5 années d'épargne brute contre 5,5 années en 2006. Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, le niveau d'endettement est stable à 43,7 %. Cependant, le fonds de roulement au 31 décembre diminue à nouveau à 20,4 millions d'€ contre 36,6 millions d'€ fin 2006, ce qui ne représente que 5,3 jours de dépenses totales. Enfin, il est également utile de suivre l'évolution de l'encours de dette garantie par la collectivité, qui concerne quasi exclusivement le logement social et progresse à 218,2 millions d'€ contre 194,8 millions d'€ fin 2006 (+12%).

La situation agrégée des **communes** de la Réunion apparaît relativement tendue. La progression continue des charges de fonctionnement et notamment des frais de personnel pèse sur l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui s'établit à 80 millions d'€ en 2007, ce qui représente un taux d'épargne brute¹ de 8% (contre 9,8% en 2006), niveau bien en dessous de la moyenne métropolitaine. L'endettement atteint 57,6% des recettes de fonctionnement et la capacité de désendettement est de 6,9 années d'épargne.

Dépenses par habitant

	Réunion		France entière
	1997	2007	2006
Région			
Fonctionnement	187 €	312 €	187 €
Investissement	281 €	693 €	155 €
Département			
Fonctionnement	662 €	1 308 €	677 €
Investissement	281 €	324 €	249 €
Communes*			
Fonctionnement	933 €	1 113 €	1 147 €
Investissement	240 €	424 €	574 €

Source : AFD, DGCL

* pour la France: communes, groupements à fiscalité propre

¹ Taux d'épargne brute = Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

3.3.2 Analyse des finances de la Région

Une situation financière saine en dépit d'un recours massif à l'emprunt

La Région Réunion affiche une bonne santé financière caractérisée par un niveau d'épargne élevé. Cependant, le fort recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2007 fragilise certains ratios financiers.

Les recettes totales s'élèvent à 822 millions d'€ (+54,7% par rapport à 2006) constituées à 30% par les recettes de fonctionnement (en hausse de 2,9%) et à 70% par les recettes d'investissement (en hausse de 97% du fait du recours massif à l'emprunt). En dehors de l'emprunt qui représente 36,5% des recettes, elles sont principalement composées de la fiscalité (30%) et des dotations et subventions (29%). Dans ce contexte, l'agence de notation internationale Standard & Poor's confirme la note à long terme favorable de la collectivité locale à BBB¹, mais révisé la perspective de « stable » à « négative ».

Des dépenses de fonctionnement en hausse

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en nette hausse (+26%) à 247,5 millions d'€ contre 196,4 millions d'€ en 2006, soit 312 € / habitant, légèrement inférieur à la moyenne de la strate (325 €).

Les interventions constituent l'essentiel des dépenses et progressent de 18,7% à 202,4 millions d'€. Tous les principaux postes sont concernés : la formation professionnelle (+14,6% à 92,3 millions d'€), l'économie générale (+66,3% à 42 millions d'€), la culture (+23,5% à 14,5%) et l'enseignement secondaire (+15,8% à 16,5 millions d'€). Les frais communs s'élèvent à 39,2 millions d'€, soit une augmentation de +18,7%, ramenée à +11,4% hors éléments exceptionnels.

Progression mesurée des recettes

Les recettes de fonctionnement progressent plus modérément de 5,2% à 405,2 millions d'€, ce qui représente 511 € / habitant, niveau légèrement inférieur à la moyenne de la strate (523 €). Les principales composantes des recettes de fonctionnement sont relativement stables d'une année sur l'autre : les recettes fiscales y contribuent à hauteur de 61% et les transferts (dotations et subventions) pour 39%.

La fiscalité indirecte représente la principale source de recettes (218,7 millions d'€), mais progresse à nouveau moins rapidement que l'ensemble (+4,4%). Les principaux postes demeurent la Taxe sur les carburants (116,7 millions d'€, soit +2,1%), l'Octroi de Mer régional (66,4 millions d'€, soit +4,4%) et le produit des cartes grises (21,7 millions d'€, soit 3,7%).

De montant inférieur, les transferts progressent à nouveau plus rapidement et s'établissent à 154,2 millions d'€ (+5,6%). Cette croissance est imputable aux subventions européennes qui augmentent de 19,5% à 46,3 millions d'€, essentiellement du fait du FSE (formation professionnelle, aide à l'emploi et formation), alors que les dotations ne progressent que de 0,5% à 107,9 millions d'€.

¹ Note identique depuis 2003

Décélération des investissements

Après deux années de forte hausse, les investissements de la Région progressent plus modérément de 5,8% à 549,9 millions d'€, hors remboursement de la dette et frais communs, ce qui représente 693 € / habitant, nettement au-dessus de la moyenne de la strate (482 €).

Les routes et les transports publics captent à nouveau l'essentiel des interventions avec 373,8 millions d'€ (+15,5%), dont une partie très significative pour la Route des Tamarins. L'enseignement représente le second poste à 52,3 millions d'€, mais enregistre une diminution de 10,3%. A noter également les très fortes progressions des investissements liés à la formation professionnelle (+157,5% à 38,1 millions d'€) et aux NTIC (+341,6% à 11,9 millions d'€). Le remboursement de la dette en capital ne représente que 1,3% des dépenses.

Outre l'épargne nette qui s'élève à 150,6 millions d'€, le financement des dépenses d'investissement a reposé sur les subventions, participations et recettes diverses à hauteur de 116,5 millions d'€ (en diminution de -16,5%) et surtout sur un recours massif à l'emprunt à hauteur de 300 millions d'€.

Comptes administratifs de le Région

	1997	2007	Var 2007/1997	Structure en 2007
Recettes réelles totales	302	822	172%	
Recettes de fonctionnement (1)	240	405	69%	100%
Recettes fiscales	151	246	63%	61%
Impôts directs	23	28	22%	7%
Impôts indirects	128	218	70%	54%
dont taxe sur les carburants	83	116	40%	29%
dont droit additionnel à l'octroi de mer	30	66	120%	16%
Dotations et subventions reçues	88	159	81%	39%
Autres	-	-		
Recettes d'investissement	62	416	571%	100%
Dotations et subventions reçues	51	116	127%	28%
Emprunts	11	300	2627%	72%
Autres	-	-		
Dépenses réelles totales	288	797	177%	
Dépenses de fonctionnement (2)	129	247	91%	100%
dont frais de personnel	14	28	100%	11%
dont intérêts de la dette	15	6	-60%	2%
Dépenses d'investissement	159	550	246%	100%
Subventions versées	n.d.	98	n.d.	18%
Remboursement de dette (3)	34	7	-79%	1%
Dépenses d'équipement brut	n.d.	441	n.d.	80%
Autres	-	-		
Epargne nette (1-2-3)	77	151	96%	
Dette en capital au 1er janvier	193	357	0,85	

source: Conseil Régional et Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

3.3.3 Analyse des finances du Département

La situation financière du Département de la Réunion se renforce en 2007 et peut être considérée comme satisfaisante.

Les recettes totales progressent de 6,6% à 1,3 milliard d'€ (+81 millions d'€ par rapport à 2006) constituées à 86% de recettes de fonctionnement et à 14% de recettes d'investissements (respectivement 87% et 13% en 2006). Elles sont principalement composées de la fiscalité (49%), des dotations de l'Etat (35%) et du recours à l'emprunt (6%).

Progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 3,6% sur l'année, soit +36 millions d'€ à 1 027 millions d'€, ce qui représente 1 308 € par habitant, niveau supérieur à la moyenne de la strate nationale (689 €).

Les actions sociales demeurent de très loin le principal poste de dépenses (70% des dépenses de fonctionnement) et s'inscrivent en hausse de 29,1 millions d'€ à 719,1 millions d'€ (+4,2%). Plus de la moitié correspond aux dépenses sociales transférées par l'Etat : revenu minimum d'insertion (RMI), revenu minimum d'activité (RMA) et revenu de solidarité (RSO), soit au total 388,1 millions d'€, en diminution toutefois de 3,6%. Les allocations versées aux personnes âgées représentent le deuxième poste avec 101,9 millions d'€, en progression de 10,4% du fait de l'augmentation du nombre d'allocataires (12 621 contre 11 876 en 2006).

Outre la participation au fonctionnement du SDIS (34,3 millions d'€ en diminution de 19,4%), les autres interventions du Département se concentrent sur l'enseignement (32,9 millions d'€ en hausse de 5,3%), les transports – notamment scolaires – (31,5 millions d'€ en hausse de 3,7%), les actions économiques (14,4 millions d'€, soit -4,8%), les actions sportives et culturelles (10,7 millions d'€ en hausse de 3,7%) et l'aménagement (10 millions d'€, soit +7,6%).

Les services généraux continuent de croître rapidement (+8,6% à 165,9 millions d'€) et sont essentiellement composées des charges de personnel (+11,9% à 130,8 millions d'€) dont la progression est imputable notamment à l'accroissement des effectifs qui s'établissaient à 3 868 agents à fin 2007 (+251 personnes).

Forte hausse des recettes

A l'inverse de l'exercice précédent, les recettes de fonctionnement progressent plus rapidement : +5,7% sur l'année (+61 millions d'€) pour atteindre 1 137 millions d'€, soit 1 445 € par habitant, niveau également supérieur à la moyenne de la strate nationale (837 €).

La structure des recettes de fonctionnement est stable d'une année sur l'autre. Depuis le versement par l'état d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue sur le territoire national, pour financer le transfert de compétence à la collectivité du RMI-RMA, la fiscalité représente plus de la moitié des recettes du Département (57%), soit 645 millions d'€ au total répartis entre la fiscalité directe et indirecte.

Le produit de la fiscalité directe – que maîtrise le Département – est minoritaire mais progresse. Il atteint 84 millions d'€, soit 7,4% des recettes de fonctionnement, en hausse de

14,6% grâce à l'effet conjugué de l'accroissement continu des bases d'imposition (+6,8% par rapport à 2006) et de l'augmentation des taux.

La fiscalité indirecte représente 49% des recettes de fonctionnement à 560,4 millions d'€ mais sa progression moyenne est limitée à 2,8%. Elle est largement dominée par la TIPP (destinée à financer le RMI) qui est à nouveau stable à 328,5 millions d'€¹. La taxe sur les tabacs, qui est le second poste de recettes, progresse modérément de 3,6% à 133,4 millions d'€ en l'absence d'évolution de la fiscalité.

Les concours financiers de l'Etat au Département, principalement la DGF et la DGD (dotation de décentralisation) progressent de 6% à 465,3 millions d'€ et constituent une part stable des recettes de fonctionnement proche de 41%.

Des investissements en progression constante

Pour la quatrième année consécutive, les investissements du Département poursuivent leur croissance encadrée par le Plan Pluriannuel d'Investissements et atteignent 252,7 millions d'€ (contre 249,9 millions d'€ en 2006). Rapportés au nombre d'habitants, les investissements représentent une moyenne de 324 €, supérieure à la moyenne de la strate nationale (221 €).

Les investissements directs (157,8 millions d'€) progressent de 12,3% et sont principalement concentrés sur trois domaines : les aménagements hydrauliques (64,8 millions d'€), les constructions (56,8 millions d'€) - au premier rang desquelles les collèges (42,2 millions d'€) - et la voirie (29,8 millions d'€).

En revanche, les subventions d'équipement diminuent de 8,7% à 94,5 millions d'€ du fait de la réduction des aides accordées aux secteurs agricole, éducation et habitat (après le versement de plusieurs subventions exceptionnelles en 2006). Les communes continuent d'en bénéficier en premier lieu (45,1 millions d'€, soit +19,6%).

Le remboursement en capital de la dette progresse et s'élève à 53,3 millions d'€, du fait notamment d'une opération de minoration de la dette réalisée au cours de l'exercice 2006 avec un bailleur de fonds.

Pour financer ses investissements la collectivité a bénéficié d'un renforcement de ses recettes propres d'investissement (essentiellement composées de subventions et de dotations) qui atteignent 47,3 millions d'€ pour la part de l'Etat (+7,6%) et 39,5 millions d'€ pour l'Europe (+37%, du fait notamment d'un réajustement du DOCUP 2000-2006). Son épargne nette progresse également à 56,8 millions d'€ (contre 43,2 millions d'€ en 2006) grâce au renforcement de l'épargne brute.

Le Département a limité le recours à l'emprunt à 81 millions d'€ (contre 80 millions d'€ en 2006), ce qui entraîne une nouvelle diminution du Fonds de roulement. Celui-ci passe de 36,6 millions d'€ à fin 2006 à 20,4 millions d'€ au 31 décembre 2007.

¹ Créé pour trois ans, le Fonds de Modernisation Départementale de l'Insertion a, pour la deuxième année, compensé partiellement le déficit entre la dépense de RMI et la recette transférée, à hauteur de 29,4 millions d'€ (contre 29,5 millions d'€ en 2006).

Comptes administratifs du Département

	1997	2007	Var 2007/1997	Structure en 2007
Recettes réelles totales	623	1 318	112%	
Recettes de fonctionnement (1)	519	1 138	119%	100,0%
Recettes fiscales	145	645	345%	56,7%
Impôts directs	49	84	71%	7,4%
Impôts indirects	96	560	483%	49,2%
dont TIPP	33	329	897%	28,9%
Dotations et subventions reçues	324	441	36%	28,9%
Autres	51	52	2%	4,6%
Recettes d'investissement	104	180	73%	100,0%
Dotations et subventions reçues	42	88	110%	48,9%
Emprunts*	38	81	113%	45,0%
Autres	-	11		6,1%
Dépenses réelles totales	648	1 333	106%	
Dépenses de fonctionnement (2)	455	1 027	126%	100,0%
dont frais de personnel	69	167	142%	16,3%
dont intérêts de la dette	29	18	-38%	1,8%
Dépenses d'investissement	193	306	59%	100,0%
Subventions versées	49	95	94%	31,0%
Remboursement de dette (3)	58	53	-9%	17,3%
Dépenses d'équipement brut	57	158	177%	51,6%
Autres	29	-		
Epargne nette (1-2-3)	6,00	58,00	867%	
Dette en capital au 1er janvier	416,00	497,00	19%	

Source: Département

Dépenses du Département liées à l'action sociale

En 2007 le montant des dépenses brutes (fonctionnement et investissement) du Département liées à l'action sociale est stable et s'élève à 698 millions d'€. Elles représentent 61 % des dépenses de fonctionnement du Département et sont principalement destinées à financer le RMI (65 % des dépenses sociales).

le montant des dépenses nettes* d'action sociale totales atteint 282 millions d'€, en progression de 5 %, par habitant ce montant s'élève à 352 €.

Quatre familles de bénéficiaires sont concernées par ces dépenses :

- Famille et enfance (frais d'hébergement, frais de placement familial), qui perçoivent 74 millions d'€ (stable), soit 92 € par habitant,
- RMI insertion à hauteur de 457 millions d'€ (+2 %), soit 570 € par habitant. A fin 2007 le nombre de bénéficiaires du RMI est ramené à 66 504 personnes soit une diminution de 9,3 %.

- Aides aux personnes âgées (cf l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour 110 millions d'€ (+15 %), soit 137 € par habitant,
- Personnes handicapés à hauteur de 43 millions d'€ (+16 %), soit 54 € par habitant.

Aide sociale (en millions d'euros)

	2006			2007			2007/2006
	Dépenses brutes	Dépenses nettes*	Structure (%)	Dépenses brutes	Dépenses nettes*	Structure (%)	Evolution
Enfance	74	72	11 %	74	72	11 %	0 %
RMI insertion	448	86	68 %	457	94	65 %	+2 %
Personnes âgées	96	72	15 %	110	70	16 %	+15 %
Handicapés	37	29	5 %	43	34	6 %	+16 %
Autres	7	6	1 %	13	12	2 %	+86 %
Total	662	266	100 %	698	282	100 %	+5 %

* les dépenses nettes sont égales aux dépenses brutes diminuées des recettes dédiées et recouvrement divers.

3.3.4 Analyse des finances des communes

Une situation d'ensemble relativement tendue

Dans l'ensemble, la situation financière des communes de la Réunion est relativement tendue. Les recettes totales agrégées des 24 communes progressent de 4,4% à 1,3 milliard d'€ (+55 millions d'€ par rapport à 2006). Elles sont constituées aux trois quart de recettes de fonctionnement et pour un quart de recettes d'investissements (niveaux stables). La fiscalité y contribue à hauteur de 47%, les dotations à hauteur de 32% et le recours à l'emprunt pour 11%.

Progression rapide des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement agrégées des 24 communes s'élèvent à 883 millions d'€. Elles augmentent de 5,1% par rapport à 2006, soit 43 millions d'€, à comparer à une progression moyenne annuelle de 3,8 % au cours des années récentes.

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes et tendent à se renforcer. Elles s'élèvent à 543 millions d'€ en 2007, soit 62% des dépenses réelles de fonctionnement (en progression de 1 point sur un an) contre 51,2% au niveau national. Pour mémoire elles ne représentaient que 49% des dépenses en 1997.

Les charges financières s'élèvent à 23 millions d'€ en 2007. Elles représentent 3,1% des dépenses réelles et affichent à nouveau une légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-2,8 millions d'€).

Renforcement des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement agrégées des 24 communes de la Réunion s'élèvent à 962,9 millions d'€ en 2007, en progression de 3,5 % par rapport à 2006 (+32 millions d'€), ce qui correspond à la croissance moyenne observée au cours des années récentes. Elles sont à nouveau tirées vers le haut par les recettes fiscales qui augmentent de 4,6%.

La structure des recettes n'évolue pas, la fiscalité et les dotations et participations représentant 87% du total. Toutefois, on relève un renforcement progressif et continu des recettes fiscales dont la part au sein des recettes de fonctionnement s'élève à 63% en 2007 (contre 57,5% en 1997) et un recul de la part des dotations et participations (24% des recettes de fonctionnement en 2007 contre 30% en 1997).

Première source de recettes, la fiscalité indirecte représente 42% des recettes de fonctionnement et s'établit à 403 millions d'€ (+3,2% par rapport à 2006) dont 45,5 millions d'€ issus de la taxe sur les carburants et surtout 246 millions d'€ provenant de l'octroi de mer qui représente 25,6% des recettes de fonctionnement et en est le principal contributeur.

La fiscalité directe continue de progresser plus rapidement (+7,4% par rapport à 2006) du fait d'une hausse régulière des différents taux d'imposition ainsi que des bases d'imposition. 205,7 millions d'€ en 2006 ce qui représente 21% des recettes de fonctionnement.

Les dotations et participations, notamment en provenance de l'Etat, s'élèvent à 231 millions d'€ en 2007. Après avoir diminué régulièrement (moyenne de -1% au cours des années récentes) elles sont stables en 2007, mais leur poids dans les recettes de fonctionnement est ramené à 24% (contre 25% en 2006).

Contraction des investissements

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 335 millions d'€ en 2007, en diminution de 16,4% par rapport à 2006 qui avait été une année d'importants investissements. Il est intéressant de relever que depuis 1997, les investissements des communes ont été multipliés par deux.

Avec un volume de 237 millions d'€, les dépenses d'équipement constituent toujours le principal poste de dépenses d'investissements. Après avoir fortement progressé au cours des années récentes, elles diminuent de 11,2% en 2007. Le remboursement de la dette s'élève à 93,6 millions d'€, en forte progression par rapport à l'exercice 2006 (+25 millions d'€). Cependant, cette progression doit être analysée avec prudence car elle peut révéler une gestion active de la dette de certaines communes, incluant des remboursements par anticipation.

L'effort d'investissement (dépenses d'équipement hors dette rapportées aux recettes de fonctionnement) demeure très soutenu et s'élèvent à 25% en moyenne pour les communes réunionnaises, ce qui révèle une politique volontariste des élus en matière d'équipement en dépit de la forte progression des charges de personnel.

Les ressources réelles d'investissement progressent de 7,3% à 332 millions d'€, rythme inférieur à la croissance moyenne observée au cours de la période récente (+15,8% par an entre 2003 et 2006). L'augmentation régulière des recettes réelles d'investissement s'explique principalement par le renforcement des dotations et subventions reçues qui s'élèvent à 182,9 millions d'€ en 2007, soit plus du double de celles perçues en 1997. Le recours à l'emprunt augmente moins rapidement. Il s'établit à 149,3 millions d'€ en 2007, ce qui représente une progression de 74% en dix ans.

Comptes administratifs agrégés des communes (en milliers d'€)

	1997	2007	Var 2007/1997	Structure en 2007
Recettes réelles totales	886 734	1 295 165	46%	
Recettes de fonctionnement (1)	711 295	962 920	35%	100%
Recettes fiscales	409 379	608 888	49%	63%
Impôts directs	178 176	205 762	15%	21%
Impôts indirects	231 203	403 126	74%	42%
dont taxe sur les carburants	31 874	45 498	43%	5%
dont octroi de mer	159 660	246 388	54%	26%
Dotations et subventions reçues	212 715	231 195	9%	24%
Autres	89 201	122 837	38%	13%
Recettes d'investissement	175 439	332 246	89%	100%
Dotations et subventions reçues	89 829	182 940	104%	55%
Emprunts	85 610	149 306	74%	45%
Autres	0	0		
Dépenses réelles totales	879 316	1 312 224	49%	
Dépenses de fonctionnement (2)	641 306	882 717	38%	100%
dont frais de personnel	316 752	543 233	72%	62%
dont intérêts de la dette	47 978	23 031	-52%	3%
Dépenses d'investissement	164 575	335 864	104%	100%
Subventions versées	n.d.	5 018		1%
Remboursement de dette (3)	73 434	93 644	28%	28%
Dépenses d'équipement brut	91 141	237 201	160%	71%
Autres	0	0		
Epargne nette (1-2-3)	-3 446	-13 441	290%	
Dette en capital au 1er janvier	582 602	554 553	-5%	58%

source: AFD



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Nette prépondérance des services dans la valeur ajoutée et l'emploi

Comme présenté au Chapitre II, la structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la surreprésentation des services – marchands et non marchands – qui totalisent près des trois quarts de la valeur ajoutée du département (chiffres 2005) et un peu plus des deux tiers des emplois.

Les services marchands constituent le premier secteur avec 37,6 % de la valeur ajoutée d'ensemble, dont 14,5 % pour les activités immobilières, 6,3 % pour les transports et télécommunications et 5,7 % pour les activités financières. Avec 36,4 % de la valeur ajoutée totale, le poids des services non marchands est quasi équivalent. Outre l'administration, ce secteur regroupe l'éducation, la santé et les actions sociales. Leur importance dans l'économie réunionnaise s'explique par la jeunesse de la population et sa relative précarité.

Le commerce (9,7 % de la valeur ajoutée totale) et le BTP (7,6 %) constituent les deux autres secteurs significatifs devant l'industrie (6 %), l'agriculture et la pêche (1,8 %) et l'énergie (1 %).

En termes d'emplois, selon les chiffres provisoires de 2006, ce sont les services non marchands qui représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île (43 %) répartis à hauteur de 23 % dans l'administration, 12,6 % dans l'éducation et 8,6 % dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Les services marchands captent 25 % des emplois salariés et constituent le second secteur d'emploi du département (9,4 % pour les services aux particuliers, 8,6 % pour les services aux entreprises, 3,6 % pour le transport et 3 % pour les activités financières et immobilières).

Une majorité d'entreprises dans les services et le commerce

34 190 entreprises étaient recensées à la Réunion au 1^{er} janvier 2007 (source INSEE). Deux secteurs drainent près des trois quarts des entreprises ; il s'agit des services qui comptent 14 802 entreprises et renforcent leur prépondérance et représentent 43 % du total (progression de 1 point sur l'année) et du commerce avec 9 877 entreprises, soit 29 % du total (-1 point). Le développement des grandes surfaces et la fermeture concomitante des petites unités pourraient expliquer cette diminution relative.

4 714 entreprises (14 % du total) sont enregistrées dans le secteur de la construction qui renforce progressivement son positionnement en liaison avec la vigueur de la commande privée et publique (sur longue période). A l'inverse, l'industrie perd du terrain chaque année et représente 9,3 % du total (-0,2 point) avec 3 183 entreprises recensées. Il en est de même pour les transports qui totalisent 1 614 entreprises représentant 4,7 % du total (-0,3 point).

Evolutions récentes par secteur

En dépit de son poids relativement faible dans l'économie en termes de valeur ajoutée et d'emplois, **l'agriculture** conserve une place particulière du fait de son importance historique

dans le développement économique de l'île et dans le rôle prépondérant qu'elle joue dans l'aménagement du territoire grâce notamment aux nombreuses exploitations des hauts de l'île ainsi qu'aux champs de cannes à sucre. Son défi aujourd'hui, consiste notamment à préserver les surfaces cultivées de l'expansion urbaine.

L'industrie s'est fortement développée au cours de la période récente, en s'appuyant notamment sur le principe de l'import-substitution et sur un marché intérieur très dynamique. De fait, la Réunion dispose aujourd'hui d'un réel tissu industriel, moderne et compétitif mais reposant sur un modèle qui s'essouffle (mis à part le secteur des biens d'équipement, tous les secteurs industriels croissent à des rythmes moins rapides que l'ensemble de l'économie marchande). Les mises en place de pôles de compétitivité (depuis 2005) et de la LODEOM (à venir) doivent permettre de redynamiser l'industrie réunionnaise et plus particulièrement les branches de l'agro-nutrition et des Technologies de l'Information et des Communications.

Accompagnant la croissance économique et démographique, le secteur de **l'énergie** s'est rapidement développé. Il porte de nombreux projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables, soutenus par les pouvoirs publics tels que le Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE), Réunion Ile Verte et GERRI. La LODEOM prévoit notamment de classer les secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables parmi les secteurs prioritaires bénéficiant d'exonérations de charges. En outre, l'un des objectifs forts du département consiste à atteindre l'autonomie énergétique en énergies renouvelables en 2025.

La **construction** a sans conteste été le secteur le plus dynamique au cours des années récentes du fait (i) de l'accélération de la commande publique à travers de nombreux grands chantiers, au premier rang desquels se trouve la route des Tamarins, (ii) mais également de l'investissement privé, dopé par l'euphorie du marché de l'immobilier. Son challenge consiste aujourd'hui à traverser la crise actuelle qui résulte d'une part de la rupture entre deux cycles de commande publique et de l'arrêt brutal de l'immobilier privé, en lien avec la crise économique et aux modifications annoncées de la loi de défiscalisation immobilière.

Si le **commerce** demeure un secteur très significatif, son évolution récente a plus porté sur sa modernisation via l'arrivée de nouvelles enseignes françaises ou internationales que sur un développement quantitatif.

De son côté, le **tourisme**, reconnu comme secteur prioritaire et objet de beaucoup d'attention, se développe lentement après le creux de l'année 2006 lié à l'épidémie de chikungunya et la crise économique internationale actuelle. La relance de ce secteur passera nécessairement par une restructuration de son offre touristique et par une différenciation de son positionnement marketing.

L'évolution des **transports** est plus nuancée. Si le transport de marchandises a largement bénéficié de la croissance économique, il en subit aujourd'hui le retournement constaté en fin d'année 2008. Pour sa part, le transport aérien en partie orienté vers le tourisme, a évolué parallèlement à ce secteur.

Enfin les **services non marchands**, premier secteur en terme d'emploi, continue de se développer au rythme de l'évolution démographique qui impacte tant le domaine de l'éducation (réduction du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire) que celui de la santé et de l'action sociale (accroissement du nombre de personnes âgées).

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. L'agriculture

1.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Stabilisation de la surface agricole utilisée (SAU)

Les statistiques agricoles annuelles provisoires de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) confirment la stabilisation de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2008 (-0,02 %, soit 10 hectares de moins que l'année précédente) après plusieurs années consécutives de légère progression. La SAU atteint désormais 47 474 hectares, ce qui représente 18,8 % de la surface totale de la Réunion. Parallèlement, le territoire agricole non cultivé est estimé en progression à 51 300 hectares, ce qui couvre 20,4 % de la superficie de l'île. En raison du relief montagneux du territoire réunionnais, l'ensemble des terres agricoles occupe une faible part de la surface du Département (39,2 %) par rapport à la France métropolitaine (environ la moitié du territoire).

Répartition du territoire départemental en hectares

	2004	2005	2006	2007(sd)	2008 (p)	2008 (%)
Terres arables	35 254	35 759	35 040	34 361	34 091	71,8%
<i>dont cannes</i>	26 403	25 988	25 569	24 833	24 528	51,7%
Cultures fruitières permanentes	2 201	2 006	1 959	1 989	2 018	4,3%
Surfaces toujours couvertes d'herbe	9 300	9 300	10 250	10 941	11 150	23,5%
Vigne	30	30	30	10	10	0,0%
Cultures florales	82	85	86	98	111	0,2%
Divers	53	56	60	85	94	0,2%
Surface agricole utilisée	46 922	47 236	47 425	47 484	47 474	18,8%
Territoire agricole non cultivé	54 236	54 000	51 300	49 000	51 300	20,4%
Superficie boisée	85 581	85 000	86 700	88 500	88 000	34,9%
Territoire non agricole	65 261	65 764	66 575	67 016	65 226	25,9%
Surface totale	252 000	252 000	252 000	252 000	252 000	100,0%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

sd : semi-définitif

p : provisoire

Nouveau recul des terres dédiées à la canne à sucre

Parmi le territoire agricole utilisé, les terres arables (34 091 hectares) ont une nouvelle fois reculé en 2008 à hauteur de 270 hectares, soit -0,8 %. Cette contraction de la surface arable provient du repli des surfaces utilisées par les cultures industrielles et aromatiques pour la cinquième année consécutive : -306 hectare, soit (-1,2 %). Ce sont essentiellement les espaces cultivés en canne à sucre qui en sont la cause (-305 hectares, soit -1,2 %). En dépit de la forte mobilisation autour de la sauvegarde de la filière « sucre », les surfaces plantées en canne à sucre (24 528 hectares, soit 51,7 % de la SAU et 71,9 % des terres arables) ont fléchi de plus d'un tiers en 20 ans (-34,4 %) en grande partie pour satisfaire les besoins fonciers induits par la pression urbaine.

Répartition des terres arables en hectares

	2003	2004	2005	2006	2007(sd)	2008 (p)	% 2008
Terres arables	36 764	35 254	35 759	35 040	34 361	34 091	100,0%
Céréales	647	757	850	550	350	250	0,7%
Cultures industrielles et aromatiques	27 237	27 102	26 728	26 300	25 404	25 098	73,6%
<i>canne à sucre</i>	26 452	26 403	25 988	25 569	24 833	24 528	71,9%
<i>plantes à huiles essentielles</i>	288	287	278	273	238	257	0,8%
<i>plantes aromatiques, condiments...</i>	497	412	462	458	333	313	0,9%
Cultures légumières	1 887	1 794	1 783	1 799	1 917	1 979	5,8%
<i>Tubercules, racines et bulbes</i>	254	339	340	350	298	338	1,0%
<i>Légumes frais</i>	1 503	1 322	1 310	1 316	1 492	1 514	4,4%
<i>Légumes secs</i>	130	133	133	133	127	127	0,4%
Cultures fruitières semi permanentes	591	596	822	925	990	980	2,9%
<i>Banane</i>	369	350	500	500	500	500	1,5%
<i>Autres</i>	222	246	322	425	490	480	1,4%
Cultures fourragères	1 340	1 000	1 505	1 600	1 921	2 060	6,0%
Autres	170	160	150	150	160	165	0,5%
Jardins et vergers familiaux	4 100	3 095	3 095	2 890	2 890	2 830	8,3%
Jachères	792	750	826	826	729	729	2,1%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

A l'inverse, les surfaces consacrées aux cultures légumières, fruitières et fourragères continuent de progresser, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des terres arables. Dans l'ensemble, les terres arables restent la principale utilisation de la SAU (71,8 %) devant les surfaces toujours couvertes d'herbe (23,5 %) et les cultures fruitières permanentes (4,3 %).

Rebond de la production agricole

Après le creux de l'exercice 2007, la production agricole est répartie à la hausse en 2008 avec une progression de 9,3 % en valeur à 371,6 millions d'€. Cette bonne performance est à mettre à l'actif des cultures fruitières (+11,3 millions d'€, soit +17,2 %), maraîchères (+11 millions d'€, soit +21,5 %) et industrielles (+6,1 millions d'€, soit +6 %) qui avaient souffert des conditions météorologiques difficiles l'année précédente. A noter que cette progression intervient dans un contexte de diminution des prix des produits frais. Par ailleurs, la filière élevage a poursuivi son développement en 2008 avec une hausse de sa richesse créée (+3,4 %) pour la quatrième année consécutive. Les professionnels de l'élevage ont à nouveau été confrontés sur une partie de l'année à un renchérissement significatif des coûts des produits de la nutrition animale, lié à la flambée des prix des matières premières.

Répartition des productions en valeur en millions d'€ (1)

	2006	2007 (sd)	2008 (p)	% 2008	Var 08/07
Cultures industrielles	116,6	101,3	107,4	28,9%	6,0%
Légumes frais et secs	49,0	51,4	62,4	16,8%	21,5%
Cultures fruitières	77,4	65,4	76,7	20,6%	17,2%
Autres cultures	13,1	15,6	15,4	4,1%	-1,5%
Produits d'élevage	102,5	106,1	109,7	29,5%	3,4%
Total	358,7	339,8	371,6	100,0%	9,3%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

(1) Y compris les aides directes aux produits.

Les cultures fruitières et légumières (37,4 %) renforcent leur place de première source de revenus du secteur agricole devant l'élevage (29,5 %) et les cultures industrielles (28,9 %).

Réduction et vieillissement de l'emploi agricole

Selon la dernière enquête de structure menée par la DAF, datant de 2007, le nombre d'exploitations agricoles continue de diminuer significativement. Il s'établit à 7 080 exploitations contre 7 259 en 2005 et 9 271 en 2000. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles a fléchi de 3,8 % par an en moyenne entre 2000 et 2007, ce qui représente 313 disparitions chaque année.

Cette évolution reflète la concentration des terres, les petites exploitations disparaissant progressivement au profit de structures de plus grande envergure. Entre 2000 et 2007, les exploitations de moins 1 hectare ou celles dont les surfaces sont comprises entre 1 et 5 hectares ou entre 5 et 10 hectares ont vu leur nombre se contracter respectivement de 51,8 %, 23,5 % et 12,8 % alors que dans le même temps les entreprises dont la superficie varie de 10 à 20 hectares ou dépasse 20 hectares ont vu leur population s'accroître respectivement de 60,6 % et de 9,9 %.

La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une baisse continue de la population active occupée agricole de 10,8 % entre 2000 (21 840 actifs) et 2007 (19 475 actifs).

L'enquête structure 2007 confirme le vieillissement de la population des chefs d'exploitation et des co-exploitants dont la part de moins de 40 ans (26,6 %) a chuté de 11,6 points au profit principalement de celle de la tranche d'âge des 40 à 49 ans (35 %) qui a augmenté de 5,5 points.

Répartition des exploitations selon leur taille

Surface agricole utilisée	1989		2000		2008 (p)		Var. 2008/2000
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 1 ha	4 704	32,5%	2 242	24,2%	1 081	15,3%	-51,8%
De 1 à 5 ha	7 280	50,2%	4 365	47,1%	3 339	47,2%	-23,5%
De 5 à 10 ha	1 896	13,1%	2 059	22,2%	1 796	25,4%	-12,8%
De 10 à 20 ha	414	2,9%	393	4,2%	631	8,9%	60,6%
Plus de 20 ha	195	1,3%	212	2,3%	233	3,3%	9,9%
Total	14 489	100,0%	9 271	100,0%	7 080	100,0%	-23,6%

Source : Recensement général de l'agriculture, enquête structure (DAF)

Les enjeux de l'irrigation

Pour compenser la réduction des surfaces gagnées par l'urbanisation, l'irrigation de nouvelles terres à l'ouest de l'île est un enjeu important, notamment pour la survie de la filière sucrière. On estime, en effet, qu'une baisse significative de la production de cannes à sucre en dessous d'un certain seuil (environ 1,5 million de tonnes de cannes) entraînerait inéluctablement la fermeture d'une des deux usines de sucre de l'île. Compte tenu des distances qu'il y aurait à parcourir vers la dernière usine, une partie de la production de cannes deviendrait à son tour non rentable, entraînant un déclin brutal de cette culture.

L'essentiel du réseau d'irrigation de l'île dépend des infrastructures du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos, gérées par la Société d'aménagement des périmètres hydroagricoles de l'île de la Réunion (SAPHIR) :

- Le périmètre d'irrigation du Bras de la Plaine couvre 4 786 hectares sur les communes de Saint-Pierre, de l'Entre-Deux et de Petite-Ile,

- Le périmètre d'irrigation du Bras de Cilaos s'étend sur 2 677 hectares sur les communes des Avirons, de l'Étang-Salé, de Saint-Leu et de Saint-Louis.

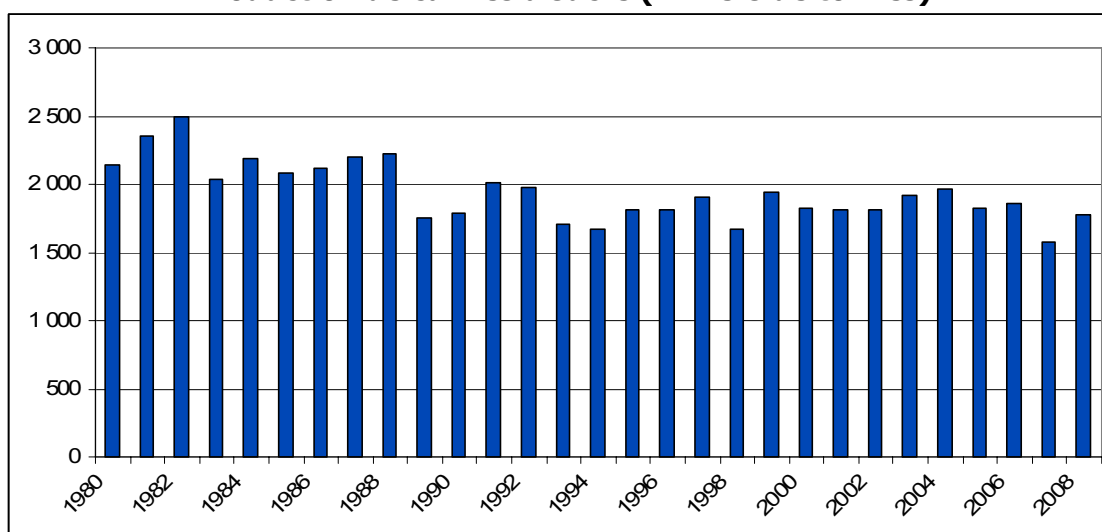
Parallèlement, l'ambitieux projet d'irrigation de la partie Ouest de l'île à partir du basculement des eaux du Nord-Est se poursuit (cf encart page 123).

1.2 LA FILIERE CANNE

1.2.1 Une campagne 2008 – 2009 jugée à peine satisfaisante

Faisant suite à la plus mauvaise récolte depuis 1958, la campagne sucrière 2008 – 2009 a bénéficié de facteurs climatiques plus cléments pour afficher des résultats en nette progression. La quantité de cannes coupées a augmenté de 12,4 % à 1 772 000 tonnes, soit 196 000 tonnes supplémentaires. Ces résultats situent cependant la campagne 2008 – 2009 en deçà de la moyenne décennale qui s'élève à 1 828 000 tonnes.

Production de cannes à sucre (milliers de tonnes)



Source : DAF

Un bilan contrasté entre les régions

Ces résultats relativement satisfaisants sont principalement le fruit de la bonne campagne de la région dite « sous le vent » dont le volume de cannes a progressé de 20,3 % à 976,3 milliers de tonnes contre 812,8 milliers de tonnes l'année précédente. A noter le très fort rebond du bassin cannier de Savanna qui voit sa production augmenter de 38,8 % après la chute enregistrée lors de la campagne 2007-2008.

Dans la région dite « au vent » les résultats ont été plus décevants et la progression a été plus modeste avec une progression de 4,2 % à 796,1 milliers de tonnes contre 763,7 milliers de tonnes lors de la campagne précédente. Ce bilan en demi-teinte s'explique par les aléas climatiques qui ont affecté le Nord et l'Est qui ont connu deux épisodes de sécheresse en novembre et décembre 2007 lorsque les cannes sont en début de repousse puis en avril 2008, en période de pleine croissance.

Production de cannes par bassin cannier (tonnes)

Bassins	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Variations
						<u>2008-2009</u> <u>2007-2008</u>
Beaufonds	515 002	434 309	531 752	444 445	452 259	1,8%
Bois-Rouge	410 811	369 589	374 666	319 223	343 860	7,7%
Total zone "au vent"	925 813	803 898	906 418	763 668	796 119	4,2%
Savanna	213 260	213 933	182 907	157 915	219 169	38,8%
Le Gol	476 690	448 766	435 754	366 038	423 359	15,7%
Grand-Bois	353 128	334 710	339 253	287 891	333 764	15,9%
Total zone "sous le vent"	1 043 078	997 408	957 914	811 845	976 292	20,3%
Total général	1 968 892	1 801 306	1 864 332	1 575 513	1 772 411	12,5%

Source : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Conséquence de l'inégale répartition de la récolte, l'usine du Gol, qui traite la production des bassins du Gol, de Grand Bois et des plates-formes des Tamarins et de Stella Matutina qui appartiennent au bassin de Savanna, a enregistré une forte progression des cannes manipulées (+18,8 % à 924 milliers de tonnes). A l'inverse, la progression des cannes manipulées à l'usine de Bois Rouge, qui brasse l'ensemble de la récolte de la région dite « au vent » ainsi que les cannes issues du centre de réception du Grand Pourpier dans l'Ouest, a été limitée à 6,5 % à 849 milliers de tonnes.

Tonnages de cannes manipulées par usine (milliers de tonnes)

Usines	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Variations
						<u>2008-2009</u> <u>2007-2008</u>
Sucrerie de Bois-Rouge	980	855	943	797	849	6,5%
Sucrerie du Gol	989	946	921	778	924	18,8%

Source : CTCIS

Renforcement de la richesse en sucre

Après le recul enregistré l'année précédente, la richesse saccharimétrique cumulée de l'ensemble des centres de réception du département s'est renforcée de 0,26 point en 2008 pour atteindre 14 %, niveau légèrement supérieur à la moyenne décennale (13,93 %). L'ensemble des bassins canniers y a contribué, mais ce sont également les bassins de l'Ouest et du Sud qui ont connu la plus forte progression.

1.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de la Réunion, les modalités d'octroi des aides de l'Etat et de l'Union Européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières ainsi que le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels sont définis par la convention canne signée le 4 juillet 2006 pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation (Cf encadré ci-après).

Les aides directes

Les producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide à la production de l'Etat destinée à compenser les handicaps structurels de la production à la Réunion applicable aux agriculteurs à titre principal (dans une fourchette de 7,40 à 21,40 €/tonne). En 2008 la campagne aura utilisé 31,7 millions d'€ pour l'aide à la production et 3 millions d'€ pour des actions d'accompagnement de développement (engrais,..).

De plus, certains planteurs de cannes éligibles à l'aide à la production peuvent également percevoir une indemnité de compensation des handicaps naturels (ICHN). Le montant de cette prime, plafonné aux 50 premiers hectares, est fonction de la localisation de l'exploitation agricole (trois zones ont ainsi été définies). Pour la campagne 2008, 19 660 ha ont été primés à pour une dépense de 3,7 millions d'€.

Par ailleurs, une aide au transport financée par la Commission Européenne dans le cadre du POSEI a été instaurée en faveur des producteurs à compter de 2001. Au titre de la campagne cannière 2008-2009, le montant de l'aide au transport a atteint 6,9 millions d'€, soit un niveau équivalent à celui de la récolte antérieure.

Enfin, une prime de soutien d'un million d'€ est octroyée par les industriels uniquement aux planteurs cultivant la canne dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente de l'exploitation.

Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'un certain nombre d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de collecte et le transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de Consolidation de l'Economie Sucrière (PCES Canne) dont l'origine remonte à 1983 et s'est prolongé à partir de la campagne 2000-2001, dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional cofinancée par l'Union européenne, l'Etat et les collectivités.

Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière (épierrage essentiellement) ainsi que l'ouverture ou la remise en état de voiries d'accès aux exploitations et, d'autre part, la replantation de surfaces en cannes pour accroître la productivité de la sole cannière par l'utilisation de variétés à fort potentiel et adaptées aux différentes zones cannières. Cette combinaison des actions "améliorations foncières, irrigation dans certaines zones (Ouest) et plantation de canne" permet en outre la mise en valeur de zone en friches ou de moindre productivité.

L'ensemble des interventions sur l'amélioration foncière et les voiries est subventionné à hauteur de 75 % (le solde étant à la charge de l'exploitant). Le montant des aides octroyées dans ce cadre s'était établi à 1,5 million d'€ en 2007 contre 2,6 millions d'€ un an auparavant, ce fléchissement étant notamment le fait de la très mauvaise campagne cannière 2007.

L'appui à la replantation intervient par l'attribution d'une prime de 1 142,37 € par hectare en plantation manuelle et de 990,92 € par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le FEOGA et 30 % par l'Etat. S'ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 € (dont la contrepartie nationale est financée par l'Etat) pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires.

Au titre de l'année 2008, le montant global de l'aide publique versée pour l'aide à la plantation se situera à 1,50 million d'€ (1,54 million d'€ en 2007). En complément de ces subventions, une aide exceptionnelle, dont la mise en œuvre est assurée par les pôles canne, est versée sous forme d'avance remboursable par les industriels à tout planteur s'engageant dans une action de replantation durant les campagnes 2006-2007 à 2008-2009.

Enfin, des aides indirectes à la filière canne financées à hauteur de 60 % par le FEOGA et 40 % par les collectivités locales sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), au CERF (Centre d'essai, de recherche et de formation), au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et aux différents organismes de travaux pour un montant de 2,41 millions d'€ en 2007 contre 2,81 millions d'€ en 2006.

La convention canne 2006-2015

- la canne de référence demeure la canne à sucre saine, loyale et marchande à 13,8 % de richesse saccharimétrique mesurée selon le protocole du CTICS ;
- le prix d'achat de la canne de référence par les industriels est maintenu à 39,09 € / tonne ; En contrepartie de ce maintien du prix d'achat malgré la baisse programmée du prix du sucre suite à la réforme de l'OCM sucre, les industries sucrières bénéficient d'une aide forfaitaire dans le cadre du POSEI d'un montant de 31,496 millions d'€ pour 2007, de 36,648 millions d'€ pour 2008, de 41,422 millions d'€ pour 2009 et de 44,163 millions d'€ par an pour la période 2010-2015 ;
- la prime forfaitaire par tonne de canne livrée (prime bagasse), sous réserve d'une production globale livrée supérieure à 1,5 million de tonnes, s'élève respectivement à :
 - 1,30 € / tonne pour une production comprise entre 1,5 et 1,75 million de tonnes
 - 1,80 € / tonne pour des volumes réceptionnés compris entre 1,75 et 1,9 million de tonnes
 - 2 € / tonne pour des quantités manipulées supérieures à 1,9 million de tonnes ;
- l'instauration d'une prime de soutien versée par les industriels aux planteurs dont les cultures se situent dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente d'un montant global annuel d'un million d'€ ;
- le montant éligible de l'aide à la production attribuée par l'Etat aux agriculteurs producteurs de canne à sucre est égal, pour les agriculteurs à titre principal, au produit des quantités de canne livrées par l'aide unitaire fixée en fonction de la tranche de tonnage ;
- l'octroi à tout planteur par les industriels lors des 3 premières campagnes couvertes par la présente convention d'une aide complémentaire exceptionnelle à la replantation d'un montant de 1 000 € par hectare pour les replantations simples canne sur canne et de 2 000 € par hectare pour les replantations nécessitant des travaux fonciers sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro (80 % de l'aide) et d'une subvention (20 % de l'aide) ;
- les taux unitaires de l'aide au transport tranche par tranche ont été relevés de 10 % par rapport au barème fixé en 2001 ;
- l'attribution par l'Etat aux sociétés sucrières des Départements d'Outre-Mer exportant des sucres vers les ports des pays membres de l'Union européenne d'une aide de soutien logistique d'un montant annuel maximum de 24 millions d'€ à compter de l'année budgétaire 2010 ;
- la création d'un pôle canne par bassin de production afin d'améliorer l'accompagnement de proximité des planteurs et de faciliter leurs démarches administratives.

L'Organisation Communautaire du Marché (OCM) européen du sucre

L'Union européenne a réservé un traitement spécial à la Réunion ainsi qu'aux autres Régions Ultra-Périphériques (RUP) afin de prendre en compte les contraintes spécifiques de leur agriculture et de leur industrie sucrière et leur situation géographique par rapport au marché européen.

Les principales dispositions de la réforme de l'OCM sucre sont les suivantes :

- une baisse du prix d'achat garanti de 36 % pour le sucre blanc (631,9 euros par tonne en 2006 à 404,4 euros en 2009) et le sucre brut (496,8 euros par tonne en 2006 à 335,2 euros par tonne), échelonnée sur quatre campagnes ;
- un remplacement du prix d'intervention par un prix de référence au bout de quatre ans ;
- une mise en place d'un système d'information sur les prix pratiqués sur le marché du sucre, comprenant un dispositif de publication des niveaux de prix pour ce marché ;
- une fusion des quotas de production « A » et « B » en un quota unique de production, soit 480 225 tonnes par campagne pour les Départements d'Outre-Mer français dont 324 112,8 tonnes pour la Réunion contre 294 582 tonnes dans le précédent règlement ;
- un abandon du système d'intervention publique au profit d'un régime de stockage privé comme filet de sécurité dans le cas d'un prix du marché inférieur au prix de référence ;
- une validité du nouveau règlement jusqu'en 2014-2015, sans clause de révision ;
- un fonds de restructuration temporaire s'élevant à 6,4 millions d'euros alimenté par les pays producteurs pour financer la reconversion des sucreries souhaitant cesser leur activité, cotisation à laquelle la Réunion n'est pas soumise en sa qualité de Région Ultra-Périphérique (RUP) ;
- une baisse de l'aide à l'écoulement du sucre de 18 millions d'euros par an à 15,2 millions d'euros ;
- une indemnisation, s'élevant à 44 millions d'euros par campagne, des pertes de revenus agricoles des Régions Ultra-Périphériques liées à la baisse du prix d'achat du sucre par l'Union européenne.

1.3 LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Faisant suite à une année 2007 marquée par de mauvaises conditions météorologiques, les chiffres provisoires de la production 2008 s'inscrivent en nette progression.

La filière fruits et légumes a connu au cours des dernières années un développement important lié à la croissance régulière du marché local. Les productions fruitières et légumières, qui constituaient à l'origine, pour l'essentiel, des cultures de diversification de la canne à sucre, sont devenues la première source de revenus de l'agriculture de l'île (37,4 %).

En dépit de l'ampleur prise par ses cultures, la filière fruits et légumes réunionnaise continue de souffrir d'un manque de structuration à tous les niveaux, comme en témoignent notamment l'irrégularité des cours, le défaut de prévision des quantités à mettre en marché de même que la sensibilité de la filière aux produits d'importation. Malgré les tentatives d'organisation de la branche en structures coopératives impulsées par le Conseil Général, les grossistes, plus communément appelés localement « bazardiers », jouent toujours un rôle essentiel dans la commercialisation des fruits et des légumes. En effet, la plupart des groupements de producteurs créés au cours des dernières années n'a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant et a rencontré d'importantes difficultés financières. L'ouverture en 1992 du marché de gros de Saint-Pierre¹ a toutefois marqué une étape importante dans l'organisation des circuits de distribution sur le marché local.

¹ Selon les estimations, le tiers des tonnages de légumes produits à la Réunion serait commercialisé sur ce marché.

Progression de la production de légumes ...

Les principales zones de production de légumes sont localisées dans le nord (La Bretagne à Saint-Denis et Dos d'âne à la Possession), le cirque de Salazie et surtout dans une zone comprise entre les Hauts de l'ouest et Saint-Joseph via le Tampon où les conditions naturelles sont les plus favorables (zones de basse altitude irriguées par les rivières de la Plaine et de Cilaos).

La production locale de légumes, qui se compose essentiellement de légumes frais (84 %) et de tubercules, racines et bulbes (15 %), a rebondi en 2008 (+24,2 %) pour atteindre 49 721 tonnes contre 40 032 tonnes un an auparavant. Ces très bons résultats s'expliquent par les conditions météorologiques défavorables et les difficultés d'approvisionnement en eau dans la micro-région Sud qui avaient significativement affecté la production de l'exercice 2007.

Production de légumes (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007(sd)	2008 (p)	Var 08/07
Légumes frais	37 582	36 182	36 931	34 190	33 277	41 839	25,7%
<i>dont christophine</i>	5 050	3 450	3 362	3 192	2 800	3 528	26,0%
<i>dont choux pommé</i>	6 048	5 346	5 275	4 990	2 220	4 550	105,0%
<i>dont brèdes</i>	1 770	1 617	1 579	1 476	2 400	2 700	12,5%
<i>dont salades</i>	2 205	4 828	4 743	4 185	3 804	4 830	27,0%
<i>dont tomates</i>	5 829	8 943	8 755	<i>n.d</i>	10 860	12 640	16,4%
Légumes secs	410	528	519	480	360	457	26,9%
Tubercules, racines, bulbes	5 832	5 867	6 943	7 273	6 395	7 425	16,1%
<i>dont pommes de terre</i>	4 037	5 444	6 420	6 750	6 000	7 000	16,7%
Total production de légumes	43 824	42 576	44 392	41 943	40 032	49 721	24,2%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Les importations de légumes ont continué de progresser en 2008 mais à un rythme nettement inférieur à celui de la production locale (+3,4 % à 21 478 tonnes). Par conséquent, la production réunionnaise a renforcé sa part de marché locale à près de 70 % (contre 65,9 % en 2007).

Les principaux légumes importés sont les oignons (35 %), les haricots (19 %), les carottes et navets (14 %), les aulx (8 %) et les pommes de terre (7 %). Les principaux pays fournisseurs demeurent Madagascar (25,4 %), la Chine (24,4 %), l'Inde (12,4 %), la France (12,2 %) et l'Australie (10 %).

... et de fruits

Après une année 2007 en nette diminution, la production de fruits de l'exercice 2008 est répartie à la hausse avec une progression de 25,3 % à 55 856 tonnes (contre 44 587 tonnes l'année précédente). Ces bons résultats profitent à l'ensemble des cultures de premier plan. L'ananas (32 % des quantités produites totales) progresse de 6,6 %, à 18 000 tonnes et la banane (18 % du total) est en hausse de 66,7 %.

Production de fruits (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007(sd)	2008 (p)	Var. 08/07
Agrumes	7 465	7 842	7 664	6 156	7 327	19,0%
Ananas	8 902	11 950	16 000	16 890	18 000	6,6%
Letchis	8 193	7 370	7 219	6 571	8 014	22,0%
Bananes	8 750	11 250	10 000	6 000	10 000	66,7%
Mangues	5 275	4 469	3 848	1 956	3 780	93,3%
Total production fruits	45 360	50 183	51 569	44 587	55 866	25,3%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Les entrées de fruits à la Réunion ont légèrement progressé en 2008 (+1,6 % à 17 895 tonnes) et sont principalement constituées de pommes (35 %), d'oranges (21 %), de raisins de table (9 %) et de poires (9 %). L'Afrique du Sud (59,5 %) demeure le principal fournisseur des volumes de fruits importés de l'île devant la France métropolitaine (15,5 %), l'Egypte (7,8 %), Israël (6,6 %), l'Italie (4,1 %) et la Nouvelle-Zélande (2,4 %). Ainsi, la part de marché de la production locale s'est renforcée significativement (+6 points) à 76 %.

Les exportations de fruits demeurent confidentielles (1 539 tonnes) et se composent essentiellement d'ananas (85 %).

1.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

Progression de la production d'huile essentielle de géranium et arrêt de la production d'huile essentielle de vétiver

Après une année 2007 en retrait en raison notamment des dégâts occasionnés sur les cultures par le passage du cyclone Gamède, la production réunionnaise d'huile essentielle de géranium a augmenté de 25,7 % en 2008 pour s'établir à 2 074 kg sur une superficie de production de 150 ha. En ce qui concerne le vétiver et en dépit du triplement en trois ans du prix payé aux planteurs, la production réunionnaise d'huile de vétiver est quasiment à l'arrêt depuis 2004. Alors que la Réunion produisait 434 Kg en 2002, il semble qu'il n'y ait eu aucune production en 2008. L'absence de main d'œuvre pour les tâches de récolte – réputées pénibles - semble être à l'origine du déclin de la filière.

Production d'huiles essentielles et de vanilles vertes

	2005	2006	2007	2008	Evol 08/07
Géranium (en Kg)	1 935	2 028	1 649	2 074	25,7%
Vétiver (en Kg)	44	0	16	0	n.s.
Vanille (en tonnes)	23,3	21,6	6,5	11,6	79,2%

Source : CAHEB & DAF

Amélioration de la production de vanille

La filière vanille est organisée autour de deux structures, Provanille, d'une part, qui collecte la vanille verte, apporte une assistance technique aux producteurs et contribue à des travaux de recherche agronomique et l'Union réunionnaise des coopératives agricoles, d'autre part, qui assure la transformation et la commercialisation des produits. Parallèlement, des exploitants indépendants réalisent une part croissante de la production du département. Après une forte contraction en 2007 en raison des dégâts importants occasionnés par le cyclone Gamède sur les plantations (baisse de -70 % à 6,5 tonnes), la Direction de l'agriculture et de la Forêt et Provanille estiment à 11,6 tonnes la production de vanilles vertes en 2008, soit une hausse de 79,2 % par rapport à 2007.

2. L'élevage

2.1 LA NUTRITION ANIMALE

L'approvisionnement en aliments destinés aux différentes filières animales, composante essentielle des coûts de production des éleveurs, est quasi-exclusivement assuré par deux entreprises : l'Union réunionnaise des coopératives agricoles (URCOOPA) et PROVAL SANDERS. Le secteur coopératif est le principal client des deux sociétés avec quasiment deux tiers des achats d'aliments et environ trois quarts des achats de matières premières.

L'évènement significatif de l'année 2008 fut sans conteste la très forte progression des prix des aliments pour animaux, dans le sillage de la flambée des prix des matières premières.

2.2 LA FILIERE AVICOLE

La consommation avicole locale a progressé de 2,2 %, au même rythme que l'exercice précédent. Cependant cette progression a bénéficié aux importations qui progressent de 4,2 % à 15 267 tonnes équivalent carcasses alors que la production locale a diminué pour la première fois depuis 2003 pour s'élever à 9 608 tonnes équivalent carcasses (-87 tonnes par rapport à 2007, soit -0,9 %).

Cette diminution de la production locale pourrait être imputée à la hausse des prix (+7 %) elle-même liée à la forte augmentation des prix des matières premières (+40 % pour les aliments) et du fret. A noter que l'existence d'un mécanisme interprofessionnel a permis d'atténuer la hausse pour le consommateur.

Production avicole (tonnes équivalent carcasse)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Variations</i> 2008/2007
Volailles consommées (tonnes)	21 070	22 234	22 277	23 817	24 345	24 875	2,2%
Production avicole (1)	8 250	8 319	8 361	9 020	9 695	9 608	-0,9%
Importations	12 820	13 916	13 916	14 797	14 650	15 267	4,2%

Source : Avipole

(1) Abattages contrôlés en équivalent carcasse des abattoirs agréés "Crête d'or" et SEGMA

Selon les statistiques annuelles agricoles provisoires de la DAF, la production réunionnaise d'œufs s'est établie à 126,9 millions d'unités, en progression de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent (120,6 millions d'unités). Cette évolution s'explique par l'accélération de la croissance de l'activité des élevages de type intensif en 2008 (+6 %) qui représente près de 98 % de la production totale. A l'inverse, les élevages de type familial enregistrent une diminution de 20 % de leur production.

En 2008, le nombre d'emplois directs dans la filière est resté stable avec 499 emplois répartis dans les structures d'élevage, d'accoupage, d'abattage ainsi qu'à la coopérative d'éleveurs.

2.3 LA FILIERE PORCINE

Les abattages contrôlés locaux de viande porcine sont repartis à la baisse en 2008 à 11 554 tonnes contre 12 357 tonnes un an auparavant (-6,5 %). Cette évolution est moins marquée pour le secteur coopératif (-4,7 %) que pour les éleveurs indépendants (-12,1 %). A noter qu'il n'y a pas eu de report intégral de la consommation sur les importations.

Cette contraction des abattages s'explique principalement par la sous-production du premier quadrimestre ainsi que par la répercussion de la hausse des prix des matières premières sur les prix de ventes. Le système de régulation du marché organisé depuis plusieurs années dans le cadre de l'ARIBEV¹ s'avère cependant efficace pour répondre à la demande tout en évitant une flambée des prix en période de pénurie et un effondrement des cours en cas de surproduction. En l'occurrence il a permis de gérer au mieux les variations des cours des matières premières en limitant l'impact sur les prix de ventes tout en maintenant le revenu de l'éleveur.

Le marché de la viande de porc à la Réunion (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Abattages contrôlés de porcs locaux	12 394	12 675	12 368	12 357	11 554	-6,5%
CPPR	8 855	9 437	9 186	9 313	8 877	-4,7%
Autres éleveurs	3 539	3 238	3 182	3 044	2 677	-12,1%
Importations de viande porcine	10 715	9 317	10 462	11 075	11 537	4,2%
Total	23 109	21 992	22 830	23 432	23 091	-1,5%

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

2.4 LA FILIERE BOVINE

La filière bovine réunionnaise a également souffert de la diminution de la consommation liée à la hausse des prix des matières premières (engrais et aliments) qui s'est répercutée sur les prix de vente. La production locale s'est inscrite en baisse de 5,2 % à 1 816 tonnes équivalent carcasses. Cette contraction peut s'expliquer notamment par la disparition de 300 veaux lors du passage du cyclone Gamède, survenu en février 2007.

Le marché de la viande bovine à la Réunion (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production locale	1 733	1 798	1 859	1 915	1 816	- 5,2%
Importations	4 849	4 577	4 451	4 394	4 424	0,7%
Consommation totale	6 582	6 375	6 310	6 309	6 240	-1,1%

Sources : SICARÉVIA

En revanche, à l'inverse des trois exercices précédents, les importations ont progressé de 0,7 % à 4 424 tonnes. Leurs principales provenances demeurent inchangées ; la France constituant le principal fournisseur (67,7 %) devant le Botswana (16,7 %) et la Namibie (8,5 %).

¹ Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait

2.5 LA PRODUCTION DE LAIT

Production de lait

	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Collecte SICA-Lait (milliers de litres)	23 647	24 614	24 041	22 707	-5,6%
Importations de lait et de produits laitiers (tonnes) (1)	16 070	17 080	18 034	17 911	-0,7%

Sources : SICA Lait - Douanes

(1) Lait (concentré, non concentré et en poudre), yaourts, beurre, fromages, etc.

La production de lait s'est à nouveau contractée en 2008 (-5,6 %), passant de 24 millions de litres à 22,7 millions de litres, en dépit d'une productivité accrue des élevages (6 150 litres / vache laitière).

Cette diminution s'explique principalement par la diminution continue du nombre d'exploitations laitières qui s'est poursuivie en 2008 avec cinq unités de production de moins ayant livré du lait au moins un mois dans l'année (115 élevages au total). Cette évolution est le reflet d'un phénomène de concentration de la filière. Parallèlement, la taille du cheptel (3 690 vaches laitières) s'est contractée pour la quatrième année consécutive (3 950 vaches laitières en 2007).

Dans le même temps, les quantités de lait et de produits laitiers importées se sont à nouveau inscrites en baisse en 2008 (-0,7 %) à 17 911 tonnes contre 18 034 tonnes un an auparavant. Avec 93,2 % des volumes de laits et de produits laitiers importés, la France métropolitaine demeure le fournisseur quasi-exclusif de la Réunion.

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV**

L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention - la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.

- **SICA Viande pays**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE**

La Sica-Aucre, créée en 1995, est une usine de traitement de déchets animaux située à l'Etang-Salé.

La filière porcine

- **CPPR**

La Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (240 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2007).

- **CRIAP**

Centre régional d'insémination artificielle porcine, qui contrôle la reproduction dans la filière porcine.

- **SICABAT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage, qui assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole Réunion-Viande, qui rassemble 315 éleveurs de bovins.

Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseur et assure l'abattage des animaux issus d'élevages non adhérents.

- **SICABO**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait (170 adhérents en 2007), créée en 1962, qui assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV**

L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par un groupement d'éleveurs : Avi-pôle Réunion (106 éleveurs). Créé en novembre 2006 suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, Avi-pôle Réunion compte dans ses rangs depuis le 1^{er} janvier 2008 le GEVE, qui avait succédé au GEVGM après la création d'Avicom en 2002. Cet organisme fait partie de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

3. La pêche

3.1 L'ORGANISATION DE LA PECHE

L'activité de la pêche à la Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.

Inscriptions au rôle et nombre d'unités armées

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Petite pêche						
Nombre d'inscrits au rôle	357	363	349	331	347	307*
Nombre d'unités armées	250	250	245	248	246	222
Pêche palangrière						
Nombre d'inscrits au rôle	234	224	228	224	256	203*
Nombre d'unités armées	26	23	25	34	30	28
Grande pêche						
Nombre d'inscrits au rôle	197	218	184	167	161	169*
Nombre d'unités armées	9	11	10	11	11	10

Source : Direction régionale des affaires maritimes

* hors marins étrangers, ces derniers sont comptabilisés depuis 2008

3.1.1 La pêche artisanale et la pêche au large

La pêche artisanale

La petite pêche est celle qui est exercée pour des durées inférieures à 24 heures à proximité des côtes de l'île. En 2008, le nombre de marins pratiquant la petite pêche inscrits au rôle diminue de 11,5% par rapport à 2007 (307 pêcheurs en 2008 contre 347 pêcheurs en 2007). Cette baisse fait suite à l'augmentation constatée entre 2006 et 2007 (+4,8%), et s'inscrit ainsi dans le prolongement des évolutions enregistrées en 2006 (-5,9%) et 2005 (-3,9%). En considérant le nombre d'unités armées de petite pêche, le même phénomène de baisse est observé entre 2008 et 2007 (-9,8%). Les multiples arrêts d'activités pour cause de pannes moteurs (éventuellement liées à la qualité des carburants) en fin d'année 2008, alors que la campagne battait son plein, ont vraisemblablement contribué à cette baisse.

Les prises de ce type de pêche sont destinées en quasi totalité à l'approvisionnement du marché local dont la filière pâtit d'un déficit de structure qui l'empêche de maîtriser et d'accroître la production et la commercialisation. L'absence de cohésion de la profession se traduit par la persistance de pratiques commerciales traditionnelles et artisanales inadaptées aux besoins croissants de la grande distribution alimentaire¹. Ainsi, la Réunion continue d'importer des quantités importantes de poissons en 2008 (11 000 tonnes). Pour mémoire, en 2007, dernière année de statistiques complètes, la production locale représentait un peu plus de la moitié (53 %) du cumul production et importation et environ les deux tiers de la consommation locale.

¹ Aucune gestion des variations saisonnières de production, absence de garantie de qualité, contrôle des circuits de distribution par les « accapareurs » favorisés par l'absence de centralisation des débarquements.

La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre 24 et 96 heures. En 2008, le nombre de marins pratiquant la pêche côtière est en diminution par rapport à 2007 (78 en 2008 contre 103 en 2007). Sa flotte est passée de 13 navires en 2007 à 11 navires en 2008. En outre, la pêche côtière comme la petite pêche, peut s'appuyer sur les 34 Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) existant autour de l'île pour exercer son activité.

La pêche au large, plus professionnelle, se déroule sur des durées de sorties en mer comprises entre 96 heures et 21 jours. 17 navires avec à leurs bords 125 marins français (157 marins en 2007) ont pratiqué la pêche au large en 2008. Ces navires de type « palangriers longue ligne » automatisés, d'une taille comprise entre 12 et 25 mètres, ne peuvent pêcher à moins de 12 milles des côtes, zone réservée à la pratique de la petite pêche et de la pêche côtière. Technique utilisée pour la pêche au large, la pêche à la « longue ligne » consiste à capturer des poissons à partir de lignes pouvant mesurer plusieurs kilomètres et dotées de centaines d'hameçons (4 000 au maximum) accrochées à des bouées munies d'émetteurs.

Les navires pratiquant la pêche palangrière (pêche côtière et pêche au large) exercent leur activité principalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Réunion (35 %), dans une zone distante de moins de 20 milles de la Réunion (30 %) et dans la ZEE de Madagascar (20 %).

Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil Régional en matière d'investissement (plan de modernisation de la flotte, aides à l'équipement de l'île en dispositifs de concentration de poissons, infrastructures) et de fonctionnement de la profession (Caisse intempéries - chômage, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins).

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) le 1er janvier 2007, prévoit le versement de 12,9 millions d'€ pour la Réunion au cours de la période 2007-2013. Il a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

3.1.2 La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à compter du début des années 90, cette filière s'est stabilisée au cours des années récentes. En 2008, le nombre de marins inscrits au rôle s'inscrit à nouveau en progression (169 contre 161 en 2007) mais le nombre de navires est réduit d'une unité (10 navires en 2008). Les captures de ces navires sont majoritairement écoulées à l'exportation.

Afin de protéger les ressources halieutiques d'une possible surexploitation pouvant mettre en cause leur existence, des quotas sont fixés chaque année par l'Administration des TAAF.

Par exemple, pour la légine, c'est l'Arrêté n° 2008-76 du 8 Août 2008 qui fixe le total admissible de capture (TAC) à 6 100 tonnes pour la campagne 2008-2009. Ce quota se répartit entre les 5 000 tonnes des îles Kerguelen et les 1 100 tonnes de la zone économique de Crozet.

Six armements sont autorisés à pêcher la légine en respectant chacun des quotas individuels : SAPMER (1 605,5 tonnes en 2008 contre 1 654 tonnes en 2007), Cap Bourbon (-27,2 tonnes à 947,8 tonnes), COMATA (905,4 tonnes après 935 tonnes en 2007), Armements réunionnais (820,1 tonnes contre 847 tonnes), Armas Pêche (-24,6 tonnes à 783,4 tonnes) et Pêche Avenir (737,8 tonnes après 781 tonnes en 2007). Un quota de 300 tonnes a été alloué à une campagne de pêche expérimentale.

En dépit de la mise en place de quotas, l'avenir de la pêche industrielle reste en permanence menacé par l'exploitation massive et illégale des ressources halieutiques des TAAF, comme cela s'est déjà produit pour la zone maritime située au sud du continent latino-américain. La légine, qui connaît un succès important sur les marchés asiatique et nord-américain, est à l'origine de cette recrudescence de la pêche illégale.

Des dispositifs de lutte contre cette pêche illicite sont mis en place depuis quelques années. En ce sens, la mise en service du système de surveillance satellite Radarsat a constitué une réelle avancée. D'autre part, la Commission Européenne et la Commission de l'Océan Indien (COI) ont conclu le 24 janvier 2007 un accord de partenariat prévoyant la mise en place d'un plan régional de surveillance de la pêche dans le sud-ouest de l'Océan Indien. Dans le cadre de ce plan, l'Union Européenne s'est engagée à financer un projet initial à hauteur de 7 millions d'€ jusqu'en 2010. Ce dispositif est opérationnel depuis fin novembre 2007.

3.2 LES RESULTATS DE LA FILIERE

Les dernières statistiques relatives aux quantités pêchées remontent à 2007 et enregistrent une progression de 2,2 % pour s'établir à 9 909 tonnes réparties entre 6 088 tonnes (61 %) pour la grande pêche industrielle, 3 319 tonnes pour la pêche palangrière (33 %) et le solde, 502 tonnes, pour la pêche côtière (5 %). La progression enregistrée en 2007 est entièrement imputable à la bonne performance de la pêche palangrière (+19,3 % comparativement à 2006) qui compense la diminution de la pêche au large et de la pêche artisanale.

Produits de la pêche : exportations et importations

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exportations (tonnes) (1)	3 942	4 109	3 939	3 628	3 762	4 807
Exportations (millions d'euros)	32,9	35,8	43,5	36,7	38,1	47,8
Importations (tonnes) (1)	8 134	9 728	10 100	9 916	8 761	9 039
Importations (millions d'euros)	38,2	41,6	48,0	46,0	45,3	46,3

Source : Direction régionale des affaires maritimes-Douanes

(1) Exportations et importations de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques

L'année 2008 se caractérise par une progression des échanges. Les quantités exportées et importées progressent respectivement de 27,8 % et de 3,2 % par rapport à 2007. Ces bons résultats se retrouvent en valeur et permettent d'afficher un excédent commercial, ce qui ne s'était pas produit depuis 2002.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

1.1 PANORAMA GENERAL

Un secteur dynamique

Avec une croissance moyenne de sa valeur ajoutée de 9,7 % par an de 1995 à 2005, l'industrie réunionnaise (hors agro-alimentaire) est plus dynamique qu'en métropole, du fait notamment de l'accélération du secteur du BTP, mais sa part dans l'économie y est nettement inférieure (3,8 % de la valeur ajoutée réunionnaise contre 13,8 % en métropole) et son poids relatif au sein de l'économie marchande s'érode du fait de la tertiarisation de cette dernière. L'emploi industriel représentait un peu plus de 13 % de l'emploi marchand réunionnais en 2006.

Selon la dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises industrielles (hors bâtiment, énergie et tabac) comptant au minimum dix salariés ou atteignant 800 000 euros de chiffre d'affaires qui porte sur l'exercice 2006, les 340 entreprises recensées ont réalisé un chiffre d'affaires total de près de 1,8 milliard d'euros pour une valeur ajoutée d'environ 500 millions d'euros, soit en moyenne 5,5 millions d'euros de CA par entreprise et 1,5 million d'euros de VA (chiffres en légère progression par rapport à l'enquête précédente de 2005).

Elles emploient au total près de 9 700 salariés dans des structures majoritairement de type PMI. La taille moyenne des entreprises du secteur ressort à 28,4 salariés. Le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée / chiffre d'affaires), qui mesure la rentabilité, atteint 27 % pour l'ensemble des entreprises du secteur avec cependant de fortes disparités. Il est le plus élevé dans l'industrie des biens de consommation (37 %) et le plus faible dans l'industrie agroalimentaire (22 %). Ces ratios sont relativement stables d'une année sur l'autre.

L'agroalimentaire prédomine

La place de l'industrie agroalimentaire dans le tissu industriel réunionnais demeure prépondérante avec 42 % du chiffre d'affaires total, 34 % de la valeur ajoutée produite et 35 % de main d'œuvre employée ce qui représente une part environ trois fois supérieure à ce qui est constaté en métropole. Cependant, le secteur ne regroupe que 22 % des entreprises industrielles. Ces établissements sont en moyenne plus importants avec plus de 45 salariés, 10,5 millions d'euros de CA et 2,3 millions d'euros de VA par établissement.

Le poids de la branche agroalimentaire résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et de la faiblesse relative de l'industrie manufacturière. L'évolution relativement récente de la distribution moderne a fortement contribué à l'essor de cette filière agro-industrielle locale en rendant ses produits accessibles à un plus grand nombre de consommateurs. Il convient aussi de noter que

de nombreuses entreprises ont conclu des accords de franchise et de licence leur permettant de fabriquer localement des produits de marques nationales ou internationales, avec les contrôles de qualité que cette démarche impose, afin de mieux répondre aux exigences de la clientèle.

Si l'industrie agroalimentaire réunionnaise est aujourd'hui composée d'une grande diversité d'entreprises couvrant des secteurs variés (produits laitiers, boissons, boulangeries industrielles, conserves, salaisons, plats cuisinés, tabac, aliments pour bétail,...), l'industrie sucrière, qui compte deux importantes sociétés (Sucrerie de Bois-Rouge – groupes Quartier Français et SDA¹ – et Sucrerie de la Réunion – du groupe Quartier Français) totalise plus de 15 % des effectifs et contribue à hauteur de 20 % du CA de la branche.

Répartition des entreprises industrielles en 2006 selon l'activité principale

Activité principale	Nb	Effectif occupé moyen	Chiffre d'affaires (1)	Valeur ajoutée (1)
. Industrie agroalimentaire	75	3 379	786	172
<i>dont : Industrie de la viande et du lait</i>	21	1 118	243	51
<i>Industrie sucrière</i>	4	527	158	8
<i>Autres industries agro-alimentaires</i>	50	1 735	385	113
. Industrie des biens de consommation	44	1 451	172	63
<i>dont : Edition, imprimerie, reproduction</i>	26	1 098	131	50
<i>Autres industries des biens de consommation</i>	18	353	41	14
. Industrie des biens intermédiaires	111	2 697	624	183
<i>dont : Chimie, caoutchouc, plastiques</i>	17	484	89	32
<i>Industrie des produits minéraux</i>	37	1 168	359	98
<i>Industrie du bois et du papier</i>	22	343	46	19
<i>Métallurgie et transformation des métaux</i>	18	398	95	26
<i>Récupération</i>	9	221	25	9
. Industrie des biens d'équipement	110	2 127	283	87
Total	340	9 654	1 865	505

Source : INSEE Réunion

(1) En millions d'€

L'industrie de biens de consommation est la branche la moins représentée dans l'industrie locale. Elle totalise 15 % des effectifs moyens mais ne génère que 9 % du CA et 12 % de la VA, dont plus des trois quarts (76 % du CA et 79 % de la VA) relève de l'ensemble « édition, imprimerie, reproduction » loin devant le groupe « équipement du foyer, pharmacie, parfumerie ».

Avec 22 % des effectifs, l'industrie des biens d'équipement ne génère que 15 % du CA et 17 % de la VA industriels. A l'inverse, la branche des biens intermédiaires regroupe 28 % des effectifs pour générer 33 % du CA et 36 % de la VA industriels. L'essentiel provient des « industries des produits minéraux » qui concentrent 43 % des effectifs de la branche, génèrent 57 % du CA et 53 % de la VA.

Après avoir fortement contribué au développement du secteur, les marchés d'import substitution, stimulés par les dispositifs fiscaux favorisant l'investissement et la production locale, semblent désormais arrivés à maturité (entre 1993 et 2004 la croissance annuelle de l'industrie réunionnaise a été en moyenne légèrement supérieure à la croissance des importations). Les difficultés rencontrées à l'exportation (isolement, coût de production élevé,...) limitent les possibilités de se développer vers les pays de la zone Océan Indien qui ne

¹ Quartier Français 49 % et SDA 51 %.

représentent que 10 % des exportations industrielles réunionnaises. De nouveaux axes de développement pourraient être trouvés en accompagnement de la démarche de Développement Durable engagée par les pouvoirs publics susceptible notamment de dynamiser les secteurs des énergies renouvelables et des déchets, mais également du pôle de compétitivité « Agro-nutrition en milieu tropical » créé en 2005.

1.2 LE SUCRE ET LE RHUM

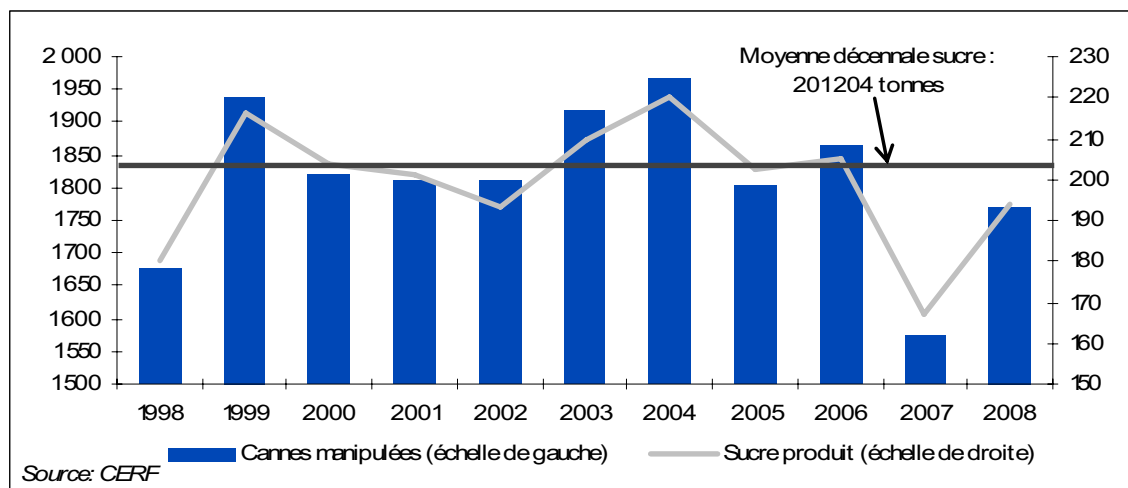
1.2.1 Le sucre

Une campagne sucrière en hausse mais en deçà de la moyenne décennale

Après une forte diminution en 2007 (-18,5 %) en raison notamment des dégâts causés par le cyclone Gamède, la production de sucre (193 628 tonnes) a sensiblement augmenté en 2008 (+15,9 %) mais elle reste encore en deçà de la moyenne décennale (201 204 tonnes). Ces résultats s'expliquent, d'une part, par une campagne cannière 2008 supérieure à celle de l'année précédente (+12,5 %) mais en retrait par rapport aux autres campagnes de la décennie écoulée et d'autre part, par la qualité de la canne broyée avec une richesse saccharimétrique de 14,00 % en 2008 contre 13,73 % en 2007 (à rapporter à la moyenne décennale de 13,93 %).

Les résultats de la campagne sucrière 2008 ont été contrastés entre les deux usines de l'île. Alors que l'usine du Gol, en manipulant 924 000 tonnes de cannes, soit 18,8 % de plus que lors de la campagne précédente, retrouve des niveaux de production proches des exercices antérieurs (920 000 tonnes en 2006), l'usine de Bois rouge, en dépit d'une hausse des cannes manipulées à 849 000 tonnes (+6,4 %) enregistre son deuxième plus mauvais résultats de ces dix dernières années.

Résultats des campagnes sucrières en cannes manipulées et en sucre produit de 1998 à 2008 (en milliers de tonnes)



Par ailleurs, la production de mélasse (64 011 tonnes), principal sous-produit du sucre, utilisée en distillerie pour la fabrication des rhums industriels et légers, s'est améliorée de +12,2 % en glissement annuel compensant la baisse de 2007 (-12,4 %). Toutefois, elle demeure encore inférieure à la moyenne décennale (64 552 tonnes) pour la quatrième année consécutive.

Des exportations en net recul

Les exportations de sucre en volume (166 467 tonnes) ont sensiblement baissé en 2008 (-10,0 %) contrairement à l'année précédente (+11,2 %). Cette situation, qui peut paraître paradoxale, s'explique par le fait que les exportations de l'année 2008 sont composées de sucre produit en 2008, mais également en 2007, dans la mesure où la campagne sucrière prend fin début décembre.

1.2.2 Le rhum

En ce qui concerne le rhum, la production réunionnaise comprend le rhum traditionnel agricole réalisé à partir du jus de canne et les rhums légers ainsi que les rhums industriels de sucrerie issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par hectolitre d'alcool pur (HAP) pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

Record de production pour le rhum réunionnais

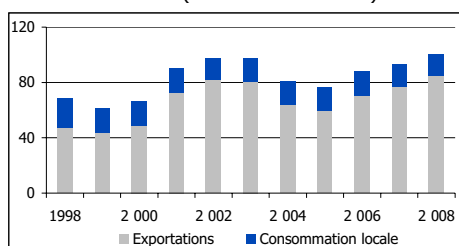
La production de rhum continue de progresser en 2008 (+8,1 % par rapport à 2007) pour atteindre la meilleure performance historique avec 119 032 HAP produit. Ce très bon résultat est à mettre au crédit de la production de rhum industriel (49,2 % de la production totale) qui a augmentée de 23,4 % par rapport à 2007 alors que celle de rhum léger (50,5 % de la production totale) a fléchi de -3,3 % rompant ainsi avec deux exercices consécutifs de forte hausse (+26,6 % en 2007 et +48,2 % en 2006).

Une demande extérieure dynamique

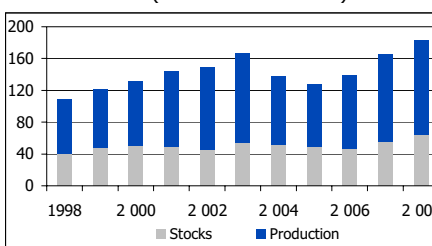
La production record de rhum est accompagnée par une demande (somme des exportations et de la consommation locale) qui atteint également des records (100 275 HAP) en raison d'un marché très dynamique ces trois dernières années : +15,7 % en 2006, +6,0 % en 2007 et +7,2 % en 2008. Ce sont les exportations (84,2 % de la demande totale) qui tirent la demande vers le haut avec une progression de 9,6 % en 2008 pour atteindre le meilleur niveau d'exportation de cette décennie (84 479 HAP). A l'inverse, le marché local continue d'enregistrer une diminution des ventes de rhum : -4,3 % en 2008 après -5,7 % en 2007.

En dépit de cette demande très dynamique, les stocks de rhum ont fortement augmenté de 17,8 % en 2008 après une année 2007, elle aussi, orientée à la hausse (+18,5 % en 2007). Cet accroissement des stocks provient d'une explosion des stocks de rhum industriel (+32,9 %) en raison d'une forte croissance de sa production et une quasi-stagnation de sa demande (+0,6 %).

Evolution de l'offre et de la demande de rhum de 1998 à 2008 à la Réunion
Demande (en milliers de tonnes) Offre (en milliers de tonnes)



Source : Douanes



2. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 14 975 artisans en 2008, soit 5,4 % de plus qu'en 2007. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (41,9 % du nombre total d'entreprises artisanales inscrites), devant celui de l'hygiène et des autres services (26,3 %), la production (21,3 %) qui comprend les métaux, la mécanique, l'électricité, le bois, le textile, l'imprimerie et la bijouterie) et l'alimentation (10,6 %). Pour la seconde année consécutive l'ensemble des branches se développe en 2008, le bâtiment connaissant la plus forte progression.

Répartition des artisans par secteurs professionnels

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Alimentation	1 249	1 308	1 405	1 503	1 580	5,1 %
Bâtiment	4 118	4 454	5 293	5 802	6 270	8,1 %
Production	3 329	3 511	2 961	3 160	3 193	1,0 %
Hygiène et divers	2 738	2 977	3 491	3 739	3 932	5,2 %
Total	11 434	12 250	13 150	14 204	14 975	5,4%

Source : Chambre des métiers de la Réunion

Inversant la tendance qui prévalait depuis plusieurs années, les inscriptions diminuent de 1 % par rapport à 2007, alors que les radiations sont stables (-0,1 %). Il en résulte un ralentissement de la croissance des artisans inscrits.

Inscriptions et radiations au registre des métiers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 08/07
Inscriptions	1 485	1 744	1 843	2 038	2 219	2 196	-1,0%
Radiations	1 155	1 108	1 083	1 063	1 134	1 133	-0,1%
dont radiations d'office	-	-	-	-	-	-	-
Solde	330	636	760	975	1 085	1 063	-
Variations	ns	93%	19%	28%	11%	-2%	-

Source : Chambre des métiers de la Réunion

L'artisanat occupe 40 180 personnes, soit près de 16,8 % de la population active occupée, dont 27 257 salariés. L'année 2008 se caractérise par un repli du nombre de créations d'emploi (-1 %), le premier depuis 2002, alors que les créations d'emploi s'accéléraient depuis cette date (+4,6 % en 2005, +5 % en 2006 et +9 % en 2007).

Le chiffre d'affaires total continue de progresser vigoureusement (+8,3 % après une croissance de 10,1 % en 2007) et atteint 1 518 millions d'€ contre 1 401 en 2007. Toutes les branches y contribuent. En progression de 10,1 % (+12,7 % en 2007), le chiffre d'affaires du bâtiment, qui représente 48 % de celui de l'ensemble des artisans, affiche des performances plus élevées que les autres branches. Les progressions atteignent 7,2 % pour le secteur des services (22,6 % du total), 6,3 % pour la production, 6,6 % pour le secteur alimentation. A noter cependant que le chiffre d'affaires moyen par entreprise décroît en 2008 et s'élève à 117 442 € contre 118 111 € en 2007.

Les chiffres clés de l'artisanat à la Réunion

en millions d'€

Activité principale	Nombre d'entreprises		Nombre d'actifs (1)		Chiffre d'affaires	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
. Alimentation	1 281	1 379	4 315	4 575	149	159
<i>dont : filière farine</i>	698	730	2 553	2 628	88	91
<i> filière viande et poissons</i>	583	649	1 762	1 947	61	68
. Production	2 136	2 277	7 330	7 750	270	287
<i>dont : métaux</i>	619	655	2 908	3 079	114	122
<i> textile, habillement et cuir</i>	127	144	243	262	8	9
<i> bois et ameublement</i>	489	518	1 153	1 210	41	44
<i> autres fabrications</i>	901	960	3 026	3 199	106	113
. Bâtiment	5 117	5 683	16 611	18 207	661	729
<i>dont : gros œuvre</i>	2 172	2 381	7 883	8 572	322	352
<i> second œuvre</i>	1 940	2 180	5 317	5 886	206	229
<i> bois</i>	236	255	673	714	25	26
<i> travaux publics</i>	769	867	2 738	3 035	110	122
. Services	3 326	3 584	9 047	9 648	320	343
<i>dont : mécanique automobile</i>	664	734	2 268	2 496	81	90
<i> transport</i>	600	596	1 256	1 252	43	43
<i> autres services</i>	2 062	2 254	5 523	5 900	196	211
Total	11 860	12 923	37 303	40 180	1 401	1 518

Source : Observatoire économique de l'artisanat

(1) Y compris les apprentis

Section 4

L'énergie, l'eau et l'environnement

1. L'énergie électrique

Au sein de la stratégie énergétique de la France (loi du 13 juillet 2005) qui fixe pour 2010 un taux de couverture de 10 % des besoins énergétiques en ressources renouvelables, la Réunion, qui ne dispose pas d'énergie fossile, occupe une place à part. En effet, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique électrique réunionnais atteint déjà 36 %, grâce à l'utilisation intensive du potentiel hydraulique et de la bagasse. Ce positionnement est à comparer également avec l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020 fixé pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'environnement.

Même si de nouveaux projets sont en cours pour ces énergies, l'atteinte du seuil objectif des 50% en 2020 nécessite de miser également sur de nouvelles énergies renouvelables : biogaz, photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), éolien, géothermie et énergies des mers (houle et courants marins). L'insertion massive dans le système électrique du PVCR et de l'éolien nécessitera des progrès techniques afin de pallier le caractère aléatoire et intermittents de ces moyens de production. Les possibilités de valorisation du potentiel géothermique de la zone du volcan devraient être connues au mieux après 2010. La filière des énergies des mers en est encore au stade des démonstrateurs expérimentaux, elle a encore besoin de temps pour arriver à maturité industrielle.

Face aux besoins grandissants¹ d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est toujours tendu sur une région non interconnectée au réseau national, ce qui nécessite encore plus qu'ailleurs la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation et une constante adaptation des moyens de production. A la Réunion, la commercialisation et le transport d'électricité sont effectués par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. En effet, la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, impose la séparation des fonctions de « production », de « transport » et de « commercialisation ». Dans les DOM, compte tenu du déficit structurel de ces activités, en liaison notamment avec le système de péréquation tarifaire en vigueur au niveau national, la loi du 10 février 2000 a été complétée par la loi du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le « transport » et la « commercialisation ». Ainsi, à la Réunion, EDF assure seul ces deux dernières fonctions et se positionne comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est produite par des producteurs de plus en plus nombreux et divers, qui évoluent dans un marché ouvert à la concurrence.

¹ La consommation annuelle est en moyenne de 3.58 MWh par client particulier.

1.1 LA TARIFICATION

En matière d'électricité et dans le cadre de la mission de service public assignée à EDF, tous les clients consommateurs bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou choisir un tarif libre proposé par les fournisseurs d'électricité. A la Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif réglementé.

1.2 L'EVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

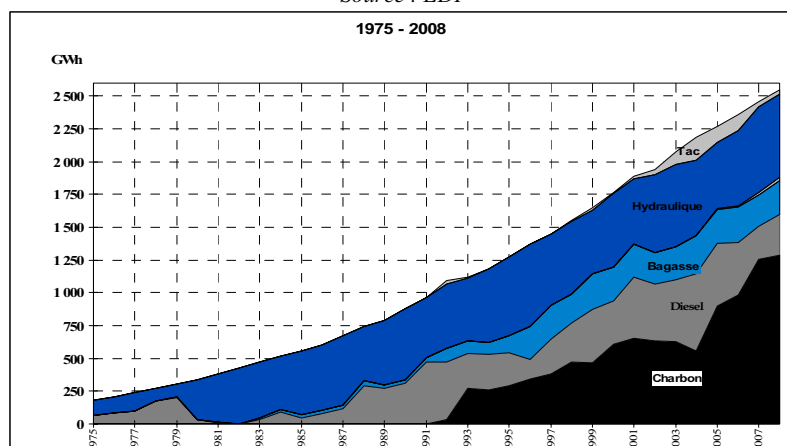
Bien que demeurant très élevé, le rythme de croissance de l'énergie consommée en 2008 a sensiblement baissé par rapport à 2007. La progression de l'énergie délivrée au réseau¹ a été limitée à 3,1 % en 2008 (après 4 % en 2007), soit 2 546 millions de kWh. Cette modération de la croissance de la consommation s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels la relative clémence des conditions météorologiques en 2008 (peu d'épisodes de fortes chaleurs), l'effet des actions de maîtrise de la demande en énergie sur l'île en 2008 (chauffe-eau solaires et lampes basse consommation essentiellement) et enfin vers la fin de l'exercice, les effets du ralentissement économique.

La croissance de la puissance maximale appelée le « record de consommation » a été également très modérée, grâce là encore aux actions de maîtrise de l'énergie et notamment la promotion des lampes basse-consommation qui a permis d'écarter le pic d'appel de puissance du soir. Le record de puissance de pointe appelée a ainsi été battu avec 408 MW, le 25 novembre 2008, en hausse de 1 % par rapport au précédent record (404 MW) de début 2007.

Le nombre de clients enregistrés par les services d'EDF atteint 319 979 fin 2008, dont 285 395 ménages (89 %), 26 628 professionnels (8 %), 6 458 collectivités (2 %) et 1 498 grandes entreprises (0,5 %). Cependant les particuliers ne représentent que 44 % des achats devant les grandes entreprises (30 %), les professionnels (16 %) et les collectivités (10 %).

Energie livrée au réseau

Source : EDF

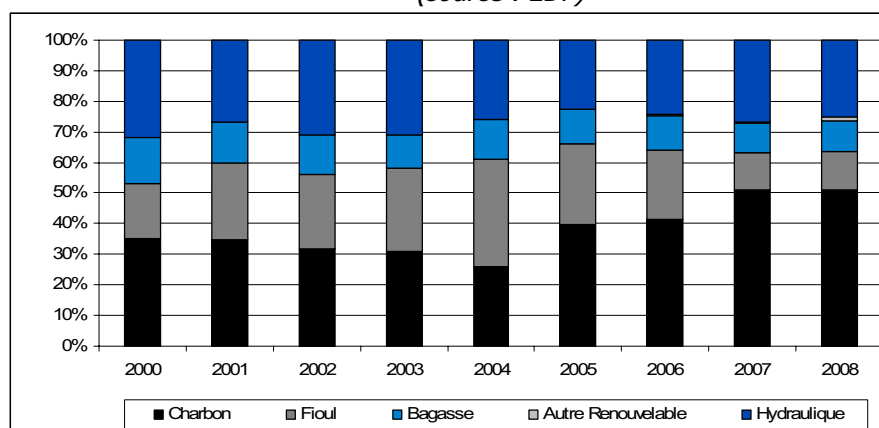


¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

La production d'énergie électrique est réalisée à partir de quatre sources principales, de nature renouvelable (l'eau et la bagasse) ou non (le fioul et le charbon). Au cours de l'année 2008, les centrales mixtes (bagasse + charbon) du GOL et de BOIS ROUGE ont fourni 61 % de l'électricité livrée au réseau, contre 25% pour l'hydraulique (principalement Rivière de l'Est et Takamaka) et 13 % pour les moteurs diesels et des turbines à combustion. On constate en 2008 une grande stabilité des ratios de production par rapport à 2007, même si la production hydraulique a légèrement reculé après une année 2007 exceptionnellement favorable.

De nouveaux acteurs sont également apparus ou ont conforté leur rôle de producteurs d'électricité à la Réunion en 2008 : fort développement des installations photovoltaïques et premier couplage de la centrale biogaz de Rivière St-Etienne. La puissance installée photovoltaïque s'établit ainsi à fin 2008 à 10 MW, mais ces moyens ne produisent encore qu'une très faible part de l'énergie consommée sur l'île (1% environ au total pour le biogaz, l'éolien et le photovoltaïque), seul le biogaz assurant une production stable tout au long de l'année.

Répartition des sources d'énergie électrique livrée au réseau
(source : EDF)



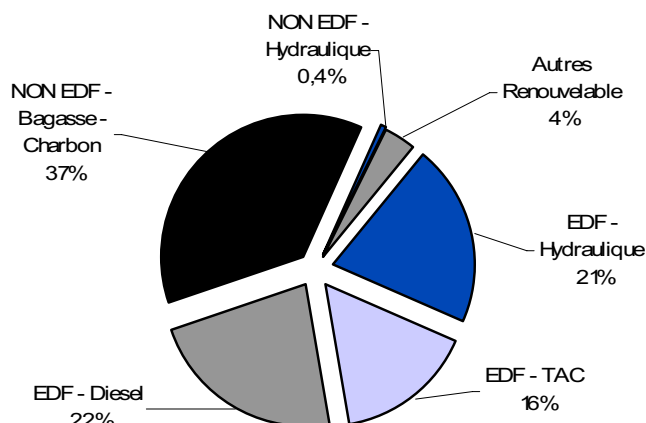
En termes de puissance installée, la capacité totale atteint 565 MW fin 2008. La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres :

- les indisponibilités qui affectent tout moyen de production : entretien programmé, pannes fortuites...,
- les contraintes structurelles des moyens mis en œuvre.
 - Pour l'hydraulique, l'impossibilité de fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures (stocks insuffisants) s'accommode mal du profil particulier de la consommation à la Réunion caractérisée par des « plateaux » de consommation (plusieurs heures en continu) plutôt que des « pics ».
 - Le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir actuellement leur niveau de production instantanée, totalement dépendant des conditions météorologiques.

Au final, la capacité de puissance garantie ou disponible demeure inchangée et est estimée à environ 460 MW en fin d'année 2008.

Puissance électrique totale installée à fin 2008

Source : EDF



1.3 DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

La programmation des investissements relatifs aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement, au niveau national, d'un document de référence appelé « planification pluriannuelle des investissements (PPI) » décliné localement à travers un « bilan prévisionnel pluriannuel des investissements ».

L'actuelle PPI a été validée en milieu d'année 2006 (arrêté du 7 juillet 2006) et décline les objectifs de construction de moyens de production supplémentaires à horizon 2010 et 2015. A la Réunion, les objectifs prévoient d'augmenter la capacité de production de 200 MW d'ici à 2010 et de 280 MW d'ici à 2015. A titre de comparaison, l'unité de production, d'une puissance de 45 MW, mise en service à Bois rouge fin 2005 a nécessité un investissement d'environ 100 millions d'€.

D'autre part, l'augmentation continue des moyens de production induit également de lourds investissements dans le cadre du développement des réseaux de transports, que ce soit pour des lignes à haute tension, les postes fixes (transformateur) ou les lignes de distribution de basse tension.

1.4 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie, plusieurs actions ont été orientées vers l'optimisation des systèmes énergétiques (optimisation de process industriels, asservissement des chauffe-eaux aux heures creuses, utilisation accrue de lampes basse consommation, promotion du chauffe-eau solaire, promotion des appareils électriques de classe A) et la maîtrise thermique de l'habitat (optimisation du confort thermique dans les logements sociaux, isolation, climatisation).

Ainsi, la Réunion compte plus de 90 000 chauffe-eaux solaires, ce qui en fait de loin le département le plus équipé. Ce marché est toujours très actif avec l'installation de plus de 10 000 appareils par an, ce qui représente une puissance évitée de l'ordre de 5 à 10 MW / an. Il

en est de même pour les lampes basse consommation avec plus de 530 000 lampes vendues en 2008. Ce sont à présent plus de 1,7 million de lampes basse consommation qui ont été mises en circulation dans l'île en 3 ans, permettant d'écarter le pic d'appel de puissance du soir d'environ 15 MW au total.

1.5 LA MONTEE EN PUISSANCE DU PHOTOVOLTAÏQUE ET L'APPARITION DU BIOGAZ

S'il demeure très minoritaire dans la production d'énergie totale (0,43 %), le très fort développement du photovoltaïque connecté au réseau se confirme en 2008 avec un doublement de la production par rapport à 2007 (10,7 MWh contre 4,4 MWh).

Cette augmentation est essentiellement due à des raccordements d'installations de forte puissance (>36 kVA). Le nombre de raccordements d'installations de faible puissance (<36 kVA) est quant à lui stabilisé depuis 2006 à une centaine de raccordements par an.

La Réunion héberge la plus grande ferme photovoltaïque de France, d'une puissance de 1.75 MW. Ce marché devrait continuer à se développer rapidement avec la généralisation d'installations de grande puissance (de 1 à 10 MW). La défiscalisation, les subventions départementales et le niveau du prix d'achat par EDF de l'électricité ainsi produite sont autant d'incitations très efficaces.

L'éolien, qui ne bénéficie pas de vents aussi réguliers qu'aux Antilles, devrait connaître un développement plus contenu.

Avec le développement de ces moyens de production intermittents, s'ajoutent de nouveaux aléas sur l'équilibre production – consommation : en plus des variations de consommation apparaissent des variations de production liées aux conditions météo. Le besoin de réserve pour maintenir l'équilibre, et de moyens de production modulables en est donc renforcé.

L'avenir énergétique de l'île passe donc par le développement de modèles de prévisions des productions aléatoires, par le développement de moyens de stockages (des énergies primaires et d'électricité), mais aussi par le développement des énergies renouvelables à puissance garantie : biogaz, énergie des mers, géothermie.

Enfin, dans le cadre du programme de rationalisation des énergies renouvelables (PRERURE), placé sous la compétence de la Région, des études sont menées pour évaluer le potentiel géothermique et en énergie de la mer de l'île.

2. L'eau

2.1 LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU A LA REUNION

La Réunion, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹, dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse chronique et dispose de ressources 10 fois inférieures à l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes littorales pérennes existent dans les Bas mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation des aquifères par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution prévisible des besoins en eau liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant différentes structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, représentant les collectivités, les services de l'Etat ainsi que les usagers, dont le rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à la Réunion.
- Un « Office de l'Eau », établissement public local, créé en 2003 et rattaché au Département, dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau ainsi que des milieux aquatiques et littoraux, (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages, et (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux, en lien avec la perception de redevances.

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), adopté en 2001, détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve l'ambitieux projet de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Ce projet (voir encadré) a pour but de répondre à un double objectif de développement économique : satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (estimés à 40 millions de m³ par an) et renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an).

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes plus courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson.

Projet Irrigation Littoral Ouest (ILO)

Le Projet Irrigation Littoral Ouest a pour enjeu principal le soutien, la pérennisation et le développement de la filière agricole, par le développement ou l'optimisation de périmètres hydro agricoles. Le « basculement des eaux d'Est en Ouest », repose sur le captage de ressources aqueuses à partir de quatre prises d'eau, se répartissant entre le cirque de Mafate et le cirque de Salazie, et le transfert de ces ressources par des galeries souterraines jusqu'au réservoir de tête de Mon Repos dans les Hauts de Saint Paul.

L'irrigation est en effet indispensable pour (i) assurer la viabilité de certaines exploitations, notamment dans les zones qui connaissent de faibles pluviométries, mal réparties dans le temps (côte Ouest), (ii) conforter la viabilité de la filière canne/sucre/bagasse/électricité avec comme objectif la production de plus de 2 millions de tonnes de cannes à sucre par an et (iii) développer la diversification de la production, notamment les vergers et le maraîchage.

Ce dispositif permettra également de répondre à l'enjeu majeur de la gestion globale de l'eau et de la préservation des ressources grâce notamment à l'interconnexion de réseaux (pour une gestion globale et sécurisée des ressources) et à un usage respectueux des ressources dans le respect des milieux concernés (abandon des ressources plus vulnérables, débits réservés, ...).

Pour la partie agricole, Le projet d'Irrigation du Littoral Ouest a pour objectif d'irriguer 7 150 ha de terres agricoles supplémentaires dont 5 750 ha situés entre une altitude comprise entre 0 et 660 m et une extension de 1 400 ha jusqu'à 800 m d'altitude afin d'augmenter les rendements de 50 tonnes à l'hectare à 100/120 tonnes à l'hectare. Un premier bilan établi fin 2006 fait état de 1 756 ha irrigués.

Ayant fait l'objet de plusieurs réévaluations depuis son démarrage, le coût du projet devrait atteindre les 850 millions d'€ financés à hauteur de 60 % par l'Union Européenne à travers le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), 32,5 % par le Département et 7,5 % par l'Etat. La fin des travaux est prévue pour 2013.

2.2 LE SYSTEME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

En 2007, parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR France - filiale du groupe Bouygues) et la SAPHIR. Ce mode de gestion concerne 98,5 % des abonnées.

Les volumes d'eau prélevés sur le milieu aquatique restent stables par rapport à 2006 avec 230 millions de m³ dont près des deux tiers sont consacrés à l'alimentation en eau domestique. La production en eau potable est assurée à 53,6 % par les prélèvements d'eau de surface et 46,4 % par les prélèvements d'eau souterraine.

3. L'environnement

Accroissement continu de la population et développement économique rapide ont depuis longtemps obligé les pouvoirs publics réunionnais à placer l'environnement parmi les priorités du développement de l'île, comme en atteste les initiatives relatives aux énergies renouvelables. Plusieurs documents cadres ont été élaborés dans ce domaine.

Ainsi, la Région a adopté fin 2006 le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D) qui offre une vision à horizon 2030 permettant de mettre en adéquation les besoins du monde économique et de l'aménagement du territoire tout en préservant la cohésion sociale.

Deux projets de développement économique axés autour du Développement Durable ont été initiés en 2007. Le premier projet dénommé « Réunion Ile Verte » est promu par l'association « La Réunion Economique » qui regroupe des représentants du monde économique local. Son objectif est de créer un nouveau modèle de société en transformant, à un horizon de trente ans, la Réunion en une économie mettant en œuvre des technologies propres, utilisant les ressources de manière rationnelle, recherchant une viabilité sociale et environnementale, communicante et valorisant ses spécificités. Pour y parvenir la Réunion deviendra une zone d'expérimentation et de recherche, présentant les savoir-faire nationaux tout en valorisant les compétences locales, en focalisant son action sur quatre grands domaines d'activité stratégiques : l'agro-nutrition, l'énergie, le tourisme et les TIC.

Pour sa part, l'Etat porte le projet GERRI, acronyme de « Grenelle de l'Environnement à la Réunion – Réussir l'Innovation », qui consiste à faire de la Réunion, à un horizon de trente ans, un espace d'excellence internationale en termes de développement durable appliqué à la maîtrise, la production et le stockage de l'énergie, les déplacements, l'urbanisme et l'aménagement durable. Le projet Réunion 2030-GERRI se décline en 5 programmes complémentaires relatifs à :

- la maîtrise des consommations, la production et le stockage d'énergie ;
- les déplacements en modes propres, collectifs et individuels ;
- les quartiers et villes durables, économes en déplacements et en consommations énergétiques ;
- la construction Haute Qualité Environnementale/Haute Performance Energétique;
- le tourisme durable.

A noter enfin la création en 2007 du Parc National des Hauts (105 000 ha) et de la Réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île.

La gestion des déchets ménagers*

En matière de gestion des déchets ménagers les économies des DOM souffrent de leur exiguïté, mais également de la taille de la population qui ne permet pas d'économie d'échelle et empêche le développement d'infrastructures de traitement et de filières de recyclage économiquement viables.

Bien qu'en retard par rapport à la métropole en raison notamment des handicaps cités ci-dessus, la gestion des déchets à la Réunion est jugée plus satisfaisante que dans la plupart des autres DOM. Un Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) adopté en 2002 par le Conseil Général a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue de réduire, recycler ou valoriser les déchets, organiser leur transport dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes à transporter, supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes. Cependant, de l'avis général ces objectifs n'ont pas été atteints et les politiques ont été insuffisamment volontaristes. Son actualisation est en cours.

La gestion des déchets est actuellement organisée autour des deux principales infrastructures que sont les centres de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Ste-Suzanne au Nord et de Rivière St-Etienne au Sud. Ces deux centres respectent les normes européennes en vigueur. Les taux de recyclage et de valorisation organique (de l'ordre de 17 % à 18 %) sont proches de ceux de la métropole, grâce au tri des ordures effectué par les ménages. L'île est dotée d'un réseau de vingt sept déchetteries de quatre plateformes de broyage et de compostage et de deux centres de tri.

Cependant, la Réunion devra faire face à brève échéance à la saturation des sites actuels. En effet, la capacité des deux CSDU de l'île aura été utilisée en 2011 pour celui de Rivière St-Etienne et 2014 pour celui de Ste-Suzanne, sans que les décisions aient été prises concernant les infrastructures à venir. La création d'un CSDU supplémentaire se heurte à la contrainte du foncier, tandis que celle d'un incinérateur fait débat parmi les élus et les associations écologiques.

En marge de la question des déchets ménagers, il est important de souligner que de nombreuses communes du département ne sont pas en conformité avec la réglementation européenne en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Dans ce cadre, plusieurs stations d'épuration devront être construites au cours des prochaines années.

* cf Note de l'IEDOM de septembre 2008 « La gestion des déchets ménagers dans les DCOM »

Section 5

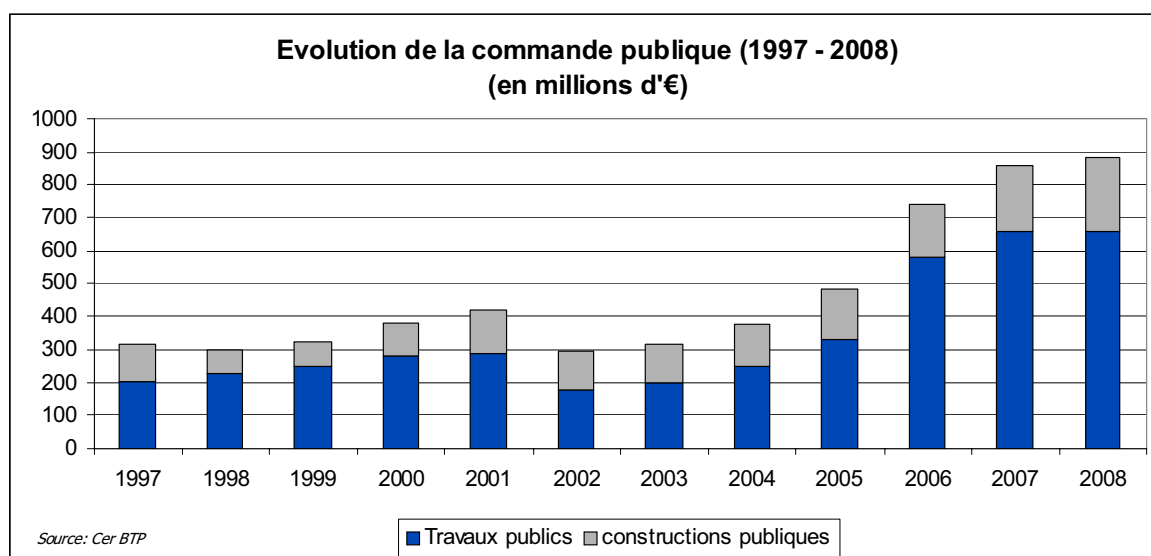
La construction

5.1 LE BTP

Le BTP, moteur de l'économie réunionnaise

Cette année encore le secteur du bâtiment et des travaux publics aura constitué un facteur primordial de la croissance d'ensemble, bénéficiant du niveau encore très élevé de la commande publique (grands travaux) ainsi que des constructions privées (logements, bureaux).

La commande publique, dopée par les grands travaux et notamment la route des Tamarins, l'extension du Port Est, la nouvelle prison de St-Denis et l'achèvement du Boulevard Sud, qui viennent compléter les chantiers récurrents dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'ensemble des constructions publiques, aura une fois de plus joué un rôle de moteur dans le développement du secteur et de l'économie. Si la commande publique sur l'ensemble de l'année devrait être relativement stable par rapport à 2007, le montant des investissements se situe au niveau record de 905 millions d'€, dont 680 millions d'€ pour les travaux publics et 225 millions d'€ pour les constructions, répartition quasi-équivalente à celle de 2007. Ces chiffres peuvent être comparés à la moyenne annuelle du montant de la commande publique de 1998 à 2008 qui s'approche de 500 millions d'€.



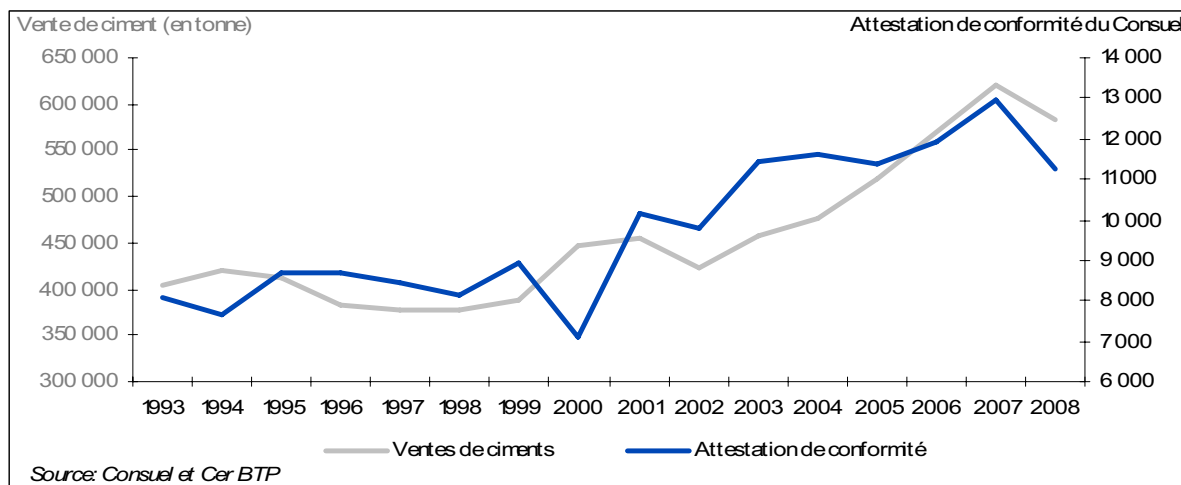
Décélération de l'activité en fin d'année

Ces bons résultats masquent l'inflexion de l'activité en fin d'année. Les incertitudes relatives aux modalités de la défiscalisation immobilière au sein du projet de Loi pour le Développement Economique de l'Outre-mer (LODEOM) ont freiné les investisseurs tout au long de l'année. Le volume de logements construits a nettement diminué en 2008, tel qu'en atteste la baisse de 12,9 % des attestations de conformité délivrées par le Consuel (11 270 en 2008 contre 12 932 en 2007) qui se situent à un niveau inférieur à celui des cinq dernières années. Le secteur de la promotion immobilière est également fortement impacté par la chute brutale

des ventes de logements privés neufs. En outre, de grands travaux publics d'équipement, dont la fin était programmée, ne seront pas immédiatement relayés par un nouveau train de commande publique comme prévu initialement (tram-train, projet Pôle Océan à St-Denis,...).

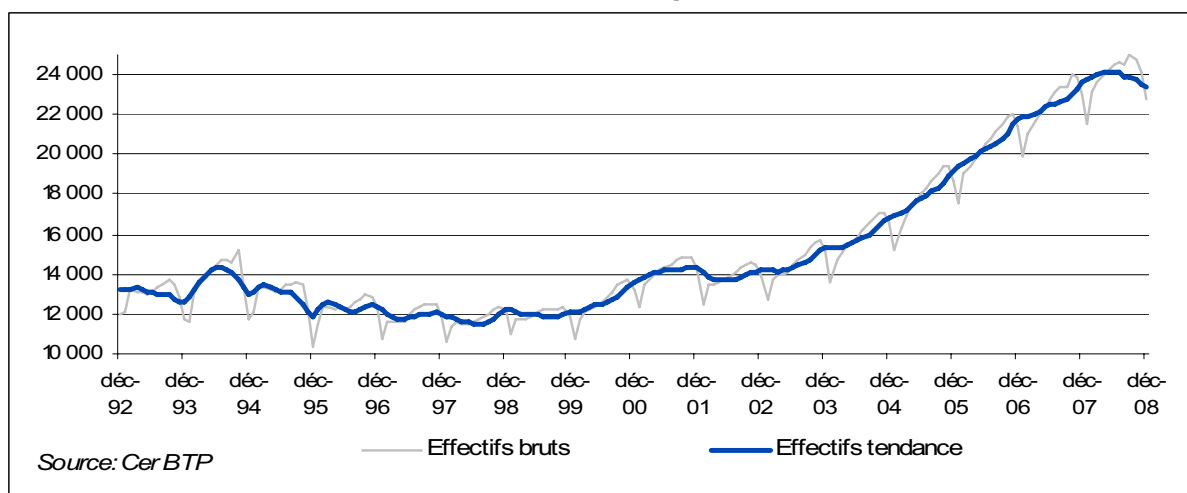
Il en résulte une diminution des ventes de ciments de 5,9 % par rapport à 2007 après quatre années de progression ininterrompue ...

Evolution des ventes de ciment et des attestations de conformité du Consuel depuis 1993 à la Réunion



... ainsi qu'une réduction des effectifs du BTP de 0,7% sur un an à fin décembre 2008 (22 808 personnes) après plusieurs exercices de croissance à deux chiffres :

Evolution des effectifs du BTP depuis 1993 à la Réunion



Prédominance d'établissements de petites tailles dans la construction

En 2006, l'enquête CLAP¹ de l'INSEE a comptabilisé 4 924 établissements¹ dans le secteur de la construction, soit 11,8 % de l'ensemble des établissements de l'île. A l'instar de

¹ L'enquête CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué

l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : 53 % d'entre eux ne comportent pas de salarié et 39% ont moins de 10 salariés.

A travers l'Enquête Annuelle aux entreprises (EAE) menée en 2006, l'INSEE dénombrait 471 entreprises du BTP d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion, soit 11,0 % de l'ensemble des entreprises du secteur. Cependant, en dépit de leur nombre limité, elles concentrent une grande partie des richesses produites par cette branche d'activité (en 2005, elles produisaient 60% de la valeur ajoutée de la branche « construction ») et elles emploient un peu plus de la moitié des effectifs. Ainsi, en 2006 ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'€ et 429 millions d'€ de valeur ajoutée. La majeure partie du chiffre d'affaires est réalisée dans le gros œuvre (62 % du chiffre d'affaires total) et plus particulièrement dans la construction de maisons et de bâtiments qui représente à lui seul 56 % du chiffre d'affaires de ce groupe d'entreprises.

Chiffres clés des principales entreprises du BTP en 2006 (millions d'euros)

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié moyen	Chiffre d'affaires net	Valeur ajoutée au prix du marché
Gros œuvre	229	6 568	923	248
Second œuvre	136	2 623	247	84
Travaux publics	106	2 035	308	97
Ensemble BTP	471	11 226	1 479	429

Champ: Entreprises d'au moins 10 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires

Source : EAE - INSEE

5.2 LE LOGEMENT

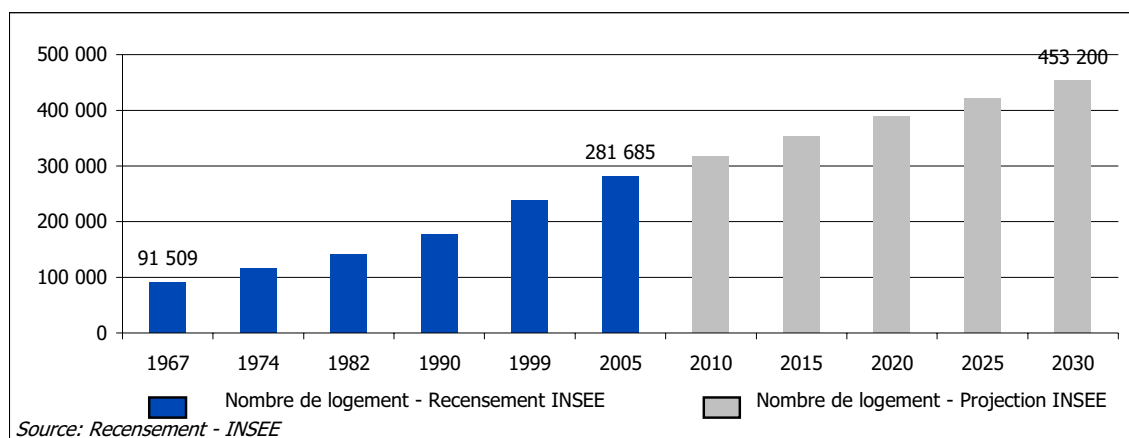
Le parc de logement continue de croître rapidement

D'après les résultats des enquêtes annuelles de recensement partiel menées de 2004 à 2006, le parc de logements comptait 281 685 logements au 31 juillet 2005 contre 238 196 en 1999, soit 43 371 logements supplémentaires (+18,2 %). Sur la période 1999-2005, le nombre de logements a progressé à un rythme annuel moyen (+2,8 %) plus soutenu que celui de la population (+1,6 %) mais inférieur à celui des ménages (+3,1 %) ce qui engendre des besoins de logements de la population réunionnaise toujours plus importants. Cette croissance dynamique des ménages (deux fois plus soutenue que celle de la population) s'explique par la réduction de leur taille moyenne (3 personnes en 2005 contre 3,3 personnes en 1999), engendrée à la fois par la diminution de la natalité et la poursuite du phénomène de décohabitation. L'INSEE estime selon un scénario « tendanciel 90-99 » que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit plus de 170 000 habitations supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation : des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF), et des fichiers de paye de la fonction publique d'état.

¹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Evolution du parc de logements à la Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario tendanciel 90-99



Un parc de logements fortement habité

L'essentiel du parc de logements (91,8 %) est composé de résidences principales (258 859 logements), dont le nombre a augmenté de 43 600 unités (+20,2 %) entre 1999 et juillet 2005. La part des logements consacrés aux résidences secondaires ou occupés occasionnellement est infime dans le département en raison de l'étroitesse du territoire : moins de 4 789, soit 1,7 % du total (contre 9,8 % en métropole). D'autre part, 18 000 résidences potentielles étaient vides à la date du recensement, soit un taux de vacance de 6,4 %. Ce taux, en diminution depuis 1999, correspondent à une vacance « frictionnelle » (logements en attente de locataires ou de nouveaux propriétaires, parfois en travaux). Il est très proche de celui de la métropole (6,1 %) et semble ne plus pouvoir se réduire significativement.

Des réunionnais majoritairement propriétaires de logements plus grands

Plus de la moitié des ménages (54,7 %) sont propriétaires de leur logement, 41,1 % en sont locataires et 4,2 % sont logés à titre gratuit. Cette répartition est assez similaire à celle de la France métropolitaine (57,1 % des ménages sont propriétaires et 40,0 % locataires) Elle est stable dans le temps : en 1999 54,0 % des réunionnais étaient propriétaires et 40,1 % locataires.

La population habite dans des résidences dont la surface s'accroît : le nombre moyen de pièces est passé de 3,86 en 1999 à 3,92 en juillet 2005, niveau proche de celui observé par l'INSEE en France métropolitaine avec une moyenne de 4 pièces par habitation. Alors que dans le même temps, le nombre d'occupants par résidence s'est réduit (3,00 personnes contre 3,26 en 1999). Dans l'hexagone, le nombre d'occupants est inférieur à celui de la Réunion avec 2,3 personnes par résidence en 2006.

Le phénomène de « durcification » des logements au détriment de l'habitat traditionnel se poursuit faisant passer la proportion des constructions en dur de 55 % en 1990 à 83 % en juillet 2005.

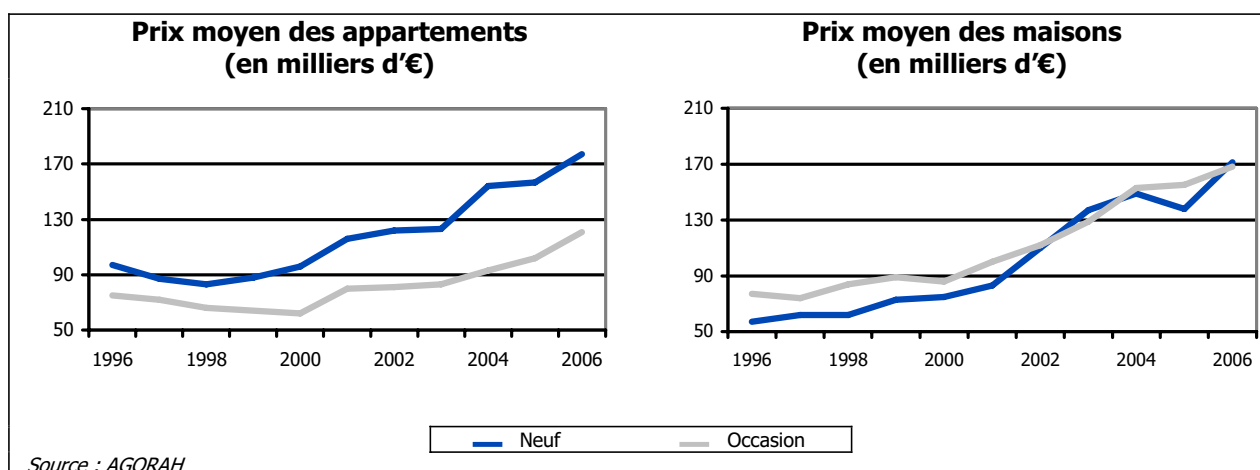
Un marché des transactions avec des prix moyens élevés et toujours en hausse

Les ventes de biens bâtis ont progressé de 3 600 unités en 2000 à 5 700 (soit 75 % des transactions sur l'ensemble de l'île) en 2006. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accélération des ventes d'appartements neufs en liaison avec les programmes collectifs privés bénéficiant des mécanismes de défiscalisation. Il est considéré que plus de 70 %¹ des ventes d'appartements neufs se réalisent auprès d'investisseurs résidant hors du département, qui les destinent à la location.

Les prix de l'immobilier réunionnais ont fortement progressé depuis 2000 avec des hausses moyennes annuelles de 12,5 % pour les maisons et 10,5 % pour les appartements.

En ce qui concerne les maisons individuelles, cette hausse moyenne entre 2000 et 2006 a été plus forte sur les constructions neuves (+14,8 % par an) que sur le marché de l'ancien (+11,8 % par an). En six ans, le prix moyen d'une maison neuve a augmenté de 106 % et celui d'une maison ancienne de 68 %. En dépit de cette forte hausse du marché du « neuf » les prix moyens pratiqués sur le marché de l'ancien sont supérieurs à ceux du neuf hormis en 2003 et 2006. Cette situation semble refléter le décalage entre les programmes neufs du type « lotissement », qui offrent des surfaces foncières réduites en rapport avec l'évolution des prix du terrain à bâtir (hausse de 13,8 % du prix au m² en moyenne par an entre 2000 et 2006), et les transactions opérées sur des biens « historiques » qui disposent de surfaces foncières nettement plus importantes.

L'évolution du prix des appartements s'est révélée assez équilibrée entre le marché du neuf et de l'occasion avec des hausses respectives en moyenne par an de 10,7 % et de 11,8 % entre 2000 et 2006. Toutefois, cette croissance n'a pas été continue sur la période. En effet, la loi de défiscalisation sur l'investissement locatif de 2003 a entraîné une accélération de l'inflation sur ce marché. La progression annuelle des prix d'achat est passée de 8,6 % en moyenne entre 2000 et 2003 à 12,9 % entre 2003 et 2006 pour un appartement neuf. Ces hausses ont été respectivement de 10,2 % puis de 13,3 % pour un appartement ancien.



Source : AGORAH

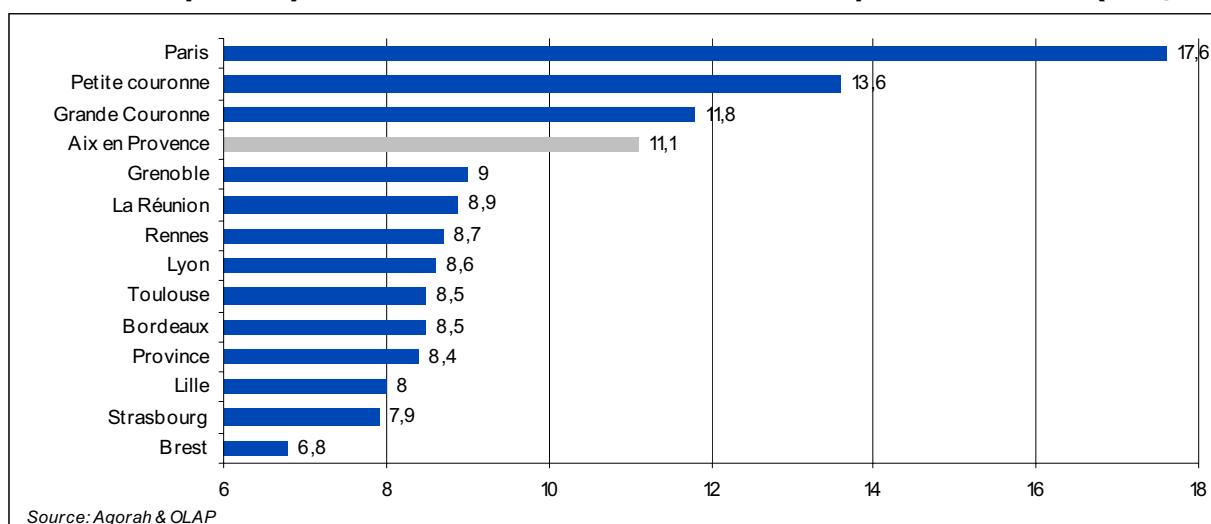
¹ Source : « Les principales caractéristiques des marchés du logement à la Réunion ». p. 23 – AGORAH – Septembre 2008

Tassement de la hausse des loyers en 2007

Alimenté par trois sources (données CAF, enquête ADIL, et petites annonces saisies dans la presse gratuite), l'Observatoire des Loyers Privés de la Réunion calcule des « loyers de marché ». Les données CAF constituent la fourchette basse des prix. Ils correspondent à 60 % des loyers pratiqués et concernent des biens locatifs faisant l'objet d'une allocation logement. Les annonces locatives de la presse gratuite constituent la fourchette haute, dans le sens où ils correspondent aux attentes du bailleur.

Selon les résultats de l'Observatoire, la hausse des loyers entre 2006 et 2007 se tasse. En 2007, l'évolution des loyers est deux fois moins importante qu'en 2006 : +3,1 % d'augmentation contre +6,1 %. Ce tassement s'explique par une augmentation de l'offre locative privée stimulée par la forte production de logements défiscalisés. Ainsi, le loyer moyen à la Réunion est passé de 8,7 €/m² en 2006 à 8,9 €/m² en 2007. La Réunion se place parmi les grandes villes de métropole qui connaissent les niveaux de loyers au m² les plus importants. A titre de comparaison, la ville de Paris enregistre un loyer moyen de 17,6 €/m², Aix en Provence 11,1 €/m², Grenoble 9 €/m², Lyon 8,6 €/m², et la moyenne des grandes villes de province 8,4 €/m², Brest se situant à 6,8 €/m².

Niveaux de loyers moyen au m² à la Réunion et en France métropolitaine en 2007 (en €/m²)



5.3 LE LOGEMENT SOCIAL

Depuis le 1er janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1er août 2001 (LOLF) relative aux lois de finance. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie outre-mer ». Les crédits sont mis à disposition du Préfet selon trois sous-actions :

- 1- logement (aides à la Pierre)
- 2- Accompagnement des politiques d'aménagement (FRAFU – PAQ)
- 3- Résorption de l'habitat insalubre (RHI)

Des engagements financiers en baisse en liaison avec un nombre de projets limités

En 2008, ce sont 80,8 millions d'€ d'engagement qui ont été consacrés au logement social hors prêt à taux zéro (PTZ), soit une baisse de -23,5 % par rapport à 2007. Ce ralentissement provient de réductions d'autorisation d'engagements de -76,9 % des fonds d'accompagnement des politiques d'aménagement (FRAFUR – PAQ) et de -71,1 % des aides à la résorption de l'habitat insalubre (RHI) en raison du faible nombre de projets matures entraînant une faible réalisation des programmes initiaux (-83,3 % concernant les besoins de subventions exprimés pour le FRAFUR et -76,0 % pour le RHI). L'aide à la pierre représente 90,1 % du financement du logement social en 2008, soit 72,9 millions d'€ ce qui correspond à la construction et réhabilitation de 2 897 logements contre 2 862 en 2006, soit une hausse de 1,0 % en dépit d'une baisse de -3,7 % des moyens financiers alloués à cette aide. Les trois quarts de ces montants ont été consacrés à la réalisation de logements neufs permettant la construction de 2 259 nouveaux logements.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme concernant les aides de l'Etat au logement social

<i>en millions d'€</i>	2007	2008	Evol 08/07
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	105,7	80,8	-23,5%
Logement (aides à la pierre)	75,7	72,9	-3,7%
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu - Paq)	12,4	2,9	-76,9%
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	17,6	5,1	-71,1%
Décomposition des engagements au titre du logement			
Constructions de logements neufs			
Nombre de nouveaux logements	2 167	2 259	4,2%
Montant utilisé total	57,6	55,9	-2,9%
Logements Evolutifs Sociaux (LES)			
<i>Nbre de logement</i>	766	512	-33,2%
<i>Montant</i>	22,0	11,8	-46,4%
Logements locatifs sociaux (LLS) et très sociaux (LLTS)			
<i>Nbre de logement</i>	1 401	1 502	7,2%
<i>Montant</i>	35,6	44,1	23,9%
Autres engagements			
Opérations d'amélioration et de réhabilitation logements individuels			
<i>Nbre de logement</i>	685	638	-6,9%
<i>Montant</i>	15,2	14,1	-7,3%
Divers	2,8	2,9	1,6%
Nombre total de logements aidés	2 862	2 897	1,2%
Total des engagements	75,7	72,9	-3,7%

Source : DDE Service Habitat

Un « Plan Marshall » pour le logement social

Les opérateurs du logement social doivent faire face une demande forte (actuellement, 15 % seulement des demandes de logement dans le parc social sont satisfaites et 25 000 demandes sont en attente) et qui devrait continuer de croître parallèlement à la croissance démographique. En effet, la population réunionnaise devrait atteindre le million d'habitants en 2030, ce qui, combiné avec le phénomène de « décohabitation », nécessitera d'accroître le parc de logement de plus de 60 % d'ici cette date.

Par ailleurs, ils se heurtent aux difficultés récurrentes du secteur, notamment le manque de terrains équipés, le problème de l'équilibre financier des opérations (compte tenu des prix

plafonds, l'absence de maîtrise des coûts du foncier entraîne des estimations de travaux qui ne correspondent plus au prix du marché), la réticence de certains élus à autoriser la création de logements sociaux nombreux sur leurs communes et un certain désintérêt des entreprises pour ce marché où les marges sont tirées et les appels d'offres irrégulièrement distribués dans l'année.

Pour faire face à cet enjeu, le Conseil Général a inscrit la promotion du logement social parmi les priorités de la nouvelle mandature. Il a appelé l'ensemble des acteurs du logement social à la mobilisation générale, sous la forme d'un « Plan Marshall » portant sur la réalisation de 30 000 logements sociaux sur les 6 prochaines années. Cette proposition suit la stratégie pour la croissance de l'Outre-mer (STRACOM) mise en place par l'Etat qui place le logement social parmi ses trois priorités. A une phase de réflexion réunissant l'ensemble des acteurs sous le copilotage de l'Etat et du Conseil Général doit succéder la réalisation, à marche forcée, d'un ambitieux programme de construction pluriannuel sous l'égide du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. Dans cette perspective, la phase de préfiguration débouchera en juin 2009 sur la tenue d'un Conseil Départemental de l'Habitat.

5.4 CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS

Contraction de la construction publique

Le marché de la construction publique (hors hôpitaux et armée) s'est nettement contracté (-24,7 %), passant de 161,5 millions d'€ en 2007 à 121,7 millions d'€ en 2008. Après trois années de forte croissance (+38,6 % en 2005, +42,8 % en 2006 et +26,9 % en 2007), la fin de grands travaux réalisés par la région Réunion (baisse de -41,7 % de leur crédit de paiement en 2008, soit 32 millions d'€ de moins) et de ceux bénéficiant de la contribution de l'Etat (-87,9 % soit 13,1 millions d'€ de moins) tel que le Port Est, la livraison de la prison de Domenjod et la Route des Tamarins n'a pas été relayée par un nouveau train de commandes publiques, ce qui explique cette chute des crédits de paiement. Le département a continué ses investissements (+8,7 %) et il réalise près des deux tiers des investissements totaux (61,6 %).

Constructions publiques (crédits de paiement)

	2004	2005	2006	2007	2008	en millions d'€ Var. 08/07
Maîtrise d'ouvrage Région	27,8	44,7	72,1	76,8	44,8	-41,7%
dont enseignement et formation	20,9	32,5	63,0	69,3	38,5	-44,4%
Maîtrise d'ouvrage Département	40,3	32,7	49,1	69,1	75,0	8,7%
dont enseignement	22,3	21,8	23,9	46,5	56,1	20,6%
Maîtrise d'ouvrage Etat	1,7	1,0	5,6	14,9	1,8	-87,9%
dont enseignement	0,4	0,0	0,0	0,0	0,7	n.s.
Aéroport	1,1	1,5	0,4	0,7	0,0	n.s.
dont Aérogare passagers (CCIR)	0,0	1,5	0,4	0,7	0,0	n.s.
dont Aérogare fret (CCIR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.
Total	70,9	79,9	127,2	161,5	121,7	-24,7%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Bon niveau d'investissement public en travaux routiers

Le marché des travaux routiers en 2008 bénéficie encore du dynamisme du chantier de la route des Tamarins avec 357,3 millions d'€ alloués par les collectivités à l'investissement et l'entretien du réseau routier réunionnais. Toutefois, les grands travaux arrivant à leur fin, les investissements fléchissent de 15 %. Après une année 2007 exceptionnelle en termes

d'investissements routiers 2008 est l'une des années les plus importantes en termes de montants affectés. Les opérations concernant les routes nationales (89,0 %) ont concentré la majorité des investissements devant les routes départementales (10,9%) et les voiries d'exploitation et les routes forestières (0,1 %).

Montant des travaux routiers (investissements et entretien) (1)

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Routes nationales	73,7	55,0	154,7	322,0	381,0	318,1	-16,5%
Investissements	66,5	53,7	154,1	317,1	364,4	315,6	-13,4%
Entretien	7,2	1,3	0,6	4,9	16,7	2,5	n.s.
Routes départementales	17,5	17,1	36,2	35,1	36,5	39,1	7,1%
Investissements	12,8	11,9	31,2	28,9	30,2	32,8	8,7%
Entretien	4,7	5,2	5,0	6,2	6,3	6,3	-0,3%
Voiries d'exploitation et routes forestières	3,9	6,2	8,4	0,7	2,7	0,1	-96,3%
Total	95,1	78,3	199,3	357,8	420,2	357,3	-15,0%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

(1) Maîtrise d'ouvrage Etat, Région et Département

Baisse des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil continuent de se contracter en 2008 avec une diminution de 10,3 % des montants réalisés. Il convient de souligner la décroissance des dépenses dans tous les secteurs. Les investissements au titre de la gestion de l'eau ont été réduits de 11,4 % mais représentent, avec 56,2 millions d'euros, 73,5 % des travaux de génie civil effectués dans l'année. La quasi-totalité de ces investissements correspond à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés)

en millions d'€

Opérations	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Travaux portuaires et aéroportuaires	2,2	12,1	40,4	21,1	19,7	-6,4%
Endiguement de ravines	0,1	0,0	1,1	0,6	0,1	-78,1%
Gestion de l'eau /						
réalisation de périmètres irrigués	82,1	83,2	75,9	63,4	56,2	-11,4%
dont transfert Est/Ouest	81,9	83,1	74,5	60,0	51,3	-14,4%
Recherche en eau	0,8	0,3	0,2	0,0	0,3	n.s.
Centrales électriques et réseau EDF						
Total investissements (hors EDF)	85,2	95,6	117,6	85,1	76,4	-10,3%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Section 6

Le commerce

Les surfaces commerciales à la Réunion ont peu évolué entre 2007 et 2008 (seules les données concernant les commerces dont la surface est supérieure à 300 m² sont actualisées). Le nombre de commerces à dominante alimentaire dont la surface est supérieure à 300 m² est resté identique, seule leur surface a très légèrement augmenté (+ 0,4 %). En ce qui concerne les commerces non alimentaires supérieurs à 300 m², leur nombre augmente de 1,6 % alors que leur surface est quasiment stable (-0,2 %). Les commerces spécialisés pour l'équipement de la maison, notamment en meubles et en électroménagers sont les seuls à se développer. La répartition de la surface de vente par branche d'activité montre toujours la prédominance du commerce non alimentaire qui occupe un petit tiers du marché.

Depuis 1999, le nombre de commerce a régressé de 1,4 % mais leurs surfaces ont augmenté de 4,6 %.

Surfaces commerciales (fin février 2009)

	Nombre	%	Surface	%
<i>Commerces à dominante alimentaire > 300 m²</i>	123	6,7%	164 852	58,4%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	16	13,0%	75 231	45,6%
. Supermarchés	107	87,0%	89 621	54,4%
<i>Commerces à dominante alimentaire < 300 m² (1)</i>	1 704	93,3%	117 270	41,6%
Total commerces à dominante alimentaire	1 827	35,7%	282 122	31,7%
<i>Commerces spécialisés > 300 m²</i>	323	9,8%	381 830	62,8%
. Equipement de la personne	74	22,9%	56 615	14,8%
. Equipement de la maison	158	48,9%	179 824	47,1%
<i>dont Bricolage</i>	61	18,9%	87 743	23,0%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	61	18,9%	68 464	17,9%
. Jardinerie	19	5,9%	23 849	6,2%
. Culture et loisirs	19	5,9%	14 134	3,7%
. Voitures et activités liées	53	16,4%	107 408	28,1%
<i>Commerces spécialisés < 300 m² (1)</i>	2 961	90,2%	226 450	37,2%
Total commerces spécialisés	3 284	64,3%	608 280	68,3%
Total	5 111	100,0%	890 402	100,0%

Source : DDCCRF et Etude SDUC

(1) Données 1997

6.1 L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ALIMENTAIRE

Stabilité de l'équipement commercial alimentaire

L'équipement commercial alimentaire à la Réunion s'est stabilisé en 2008, avec 16 hypermarchés et 107 supermarchés. Les surfaces autorisées et non encore construites (11 398 m²) représentent 6,7 % de l'appareil commercial actuel (surfaces exploitées ou fermées depuis moins de deux ans) contre 8,4 % en 2007. Les nouveaux projets autorisés concernent plus particulièrement les supermarchés (8 450 m²) parmi lesquels une seule autorisation relève de l'année 2008 (1 420 m² à Saint-Pierre), les autres étant plus anciennes (entre 2003 et 2007).

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m²) s'élève à 170 802 m² en début d'année 2009, dont 5 950 m² sont fermés depuis moins de deux ans et peuvent donc bénéficier d'une réouverture sans passage devant la Commission départementale à l'équipement commercial (CDEC). Ce niveau d'équipement commercial représente une densité¹ moyenne de 211 m²/1 000 habitants, inférieure à celle de métropole (284 m²/1 000 habitants en 2003) mais nettement supérieure à celles des autres DOM (données 2007 : 139,1 m²/1000h en Guadeloupe, 154 m²/1 000h en Guyane et 175,7 m²/1 000h en Martinique). En tenant compte des surfaces autorisées par la CDEC, la densité réunionnaise atteindrait 225 m² pour 1 000 habitants.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² (fin février 2009)

	Exploités		Fermés		Extension		Création		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	16	75 231	1	2 500	0	0	0	0	17	77 731
Supermarchés	107	89 621	8	3 450	4	2 948	8	8 450	123	104 469
Total	123	164 852	9	5 950	4	2 948	8	8 450	140	182 200

Source : DDCCRF

La densité des surfaces de plus de 300 m² à vocation alimentaire par zone géographique ne s'est pas modifiée en 2008 après que les zones Est et Sud ont comblé leur écart avec l'Ouest et le Nord. En 2008, l'Est grâce à la poursuite du développement de la zone commerciale de Sainte Suzanne, propose le niveau d'équipement le plus élevé avec une densité de 266 m²/1 000 habitants. Dans le Sud, la densité ne diffère pas d'une année sur l'autre et se maintient à 222 m²/1 000 habitants. Avec des surfaces identiques entre 2008 et 2007, la densité dans le Nord augmente faiblement en liaison avec une diminution de la population (+ 1m²/1 000h) alors que dans l'Ouest, l'effet inverse se produit (accroissement du nombre d'habitants et baisse de la densité de 1m²/1 000h).

Répartition géographique des surfaces alimentaires de plus de 300 m²

(fin février 2009)

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Densité
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
. Zone Nord	21	34 847	21%	183	1	1 995	193
. Zone Est	19	30 345	18%	266	1	390	269
. Zone Sud	51	61 568	37%	222	3	8 419	252
. Zone Ouest	32	38 092	23%	191	1	594	194
Total	123	164 852	100%	211	6	11 398	225

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants.

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Les nouveaux projets devraient confirmer ces évolutions. D'ici trois ans, l'Est prédominerait toujours en terme de densité et les retards actuels des zones Ouest et Nord ne s'amélioreraient pas puisqu'un seul projet est prévu dans chacune de ces régions. La Zac Portail à Saint-Leu pourrait inverser la tendance dans les années à venir mais à ce jour le projet n'en est qu'au stade des études.

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population par zone géographique de l'INSEE disponibles (janvier 2006)

Le parc actuel de 16 hypermarchés ou grandes surfaces assimilées (surface supérieure à 2 500 m²) pourrait être complété à brève échéance d'une grande surface ayant reçue une autorisation de la CDEC, ce qui porterait leur surface totale de 75 231 m² à 78 221 m².

6.2 L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL SPÉCIALISÉ

Forte densité de l'équipement commercial spécialisé

Le relatif sous dimensionnement de l'équipement commercial à vocation alimentaire à la Réunion, en comparaison de la métropole, n'est pas transposable au commerce spécialisé. En effet, la densité moyenne constatée sur l'île pour le commerce spécialisé (actuellement 488 m²/1 000 habitants) est très proche de celle observée en métropole (494 m² /1 000 hab. en 2000) et devrait être portée à 670 m²/1 000 hab. en tenant compte des projets approuvés par la CDEC.

La répartition des densités des grandes surfaces spécialisées traduit la forte prédominance du Nord (599 m²/1000 habitants en 2008) et du Sud (569 m²/1 000 hab.), devant l'Ouest (353 m²/1 000 hab.) et l'Est (343 m²/1000 hab.). A noter qu'entre 2008 et 2007, les densités ont diminué pour les régions Nord et Ouest de respectivement -1,5 % et -4,9 %. Les projets autorisés par la CDEC étant essentiellement situés dans le Nord et le Sud du département, ils renforceront le leadership de ces deux sous-régions.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (fin 2008)

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Dens.
Grandes surfaces spécialisées							
. Zone Nord	88	114 268	29,9%	599	19	29 409	754
. Zone Est	40	39 242	10,3%	343	9	12 668	454
. Zone Sud	133	157 970	41,4%	569	15	26 790	666
. Zone Ouest	62	70 350	18,4%	353	3	4 101	373
Total	323	381 830	100,0%	488	46	72 968	582

Source : DDCCRF et CCIR

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Les niveaux d'équipement de l'appareil commercial réunionnais varient fortement selon le type de produits. S'agissant de la distribution automobile, la Réunion connaît un niveau d'équipement très supérieur à la métropole (134 m²/1 000 hab. à la Réunion contre 61 m²/1 000 hab. en métropole). En revanche, le secteur de la culture et des loisirs est très nettement sous représenté dans le département (18 m²/1 000 hab. contre 43 en métropole). De même, la Réunion accuse un retard d'équipement commercial dans le secteur de l'équipement de la maison (224 m²/1 000 hab. à la Réunion contre 260 en métropole). Ce retard sera toutefois totalement comblé avec les importants projets approuvés par la CDEC pour 35 107 m² supplémentaires.

Répartition par activité des surfaces de plus de 300 m² - fin 2008

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Dens.
Grandes surfaces spécialisées							
. Equipement de la personne	74	56 615	14,8%	71	10	13 247	87
. Equipement de la maison	158	179 824	47,1%	224	28	35 107	268
<i>dont bricolage</i>	61	87 743	23,0%	109	6	8 840	120
. Jardinerie	19	23 849	6,2%	30	1	2 803	33
. Culture et loisirs	19	14 134	3,7%	18	3	2 880	21
. Voitures et activités liées	53	107 408	28,1%	134	4	18 931	158
Total	323	381 830		476	46	72 968	567

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants, calculée à partir de l'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2008.

6.3 LES AUTORISATIONS DE LA CDEC

Diminution des nouvelles autorisations

Le tableau ci-après retrace les surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) depuis 2004. Le nombre de projets de création ou d'extension de surfaces commerciales de plus de 300 m² présenté à la CDEC s'est élevé à 22 en 2008 contre 24 en 2007 et 33 en 2006. En terme de surfaces, les autorisations de l'année 2008 sont en repli de 6,1 % par rapport à celles de 2007, notamment en raison de la forte baisse des surfaces nouvelles autorisées dans le secteur de l'équipement de la personne (-33,7 %), de la culture et des loisirs (-60,1 %) ainsi que dans le secteur automobile pour lequel aucune autorisation n'a été enregistrée en 2008. En revanche, les autorisations du secteur de l'équipement de la maison ont progressé de 34,8 % celles du secteur alimentaire ont été multipliées par 4,4 après une année 2007 très peu dynamique.

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC					en m ²
Secteur d'activité	2004	2005	2006	2007	2008
Alimentaire	8 341	5 737	4 028	1 115	4 920
Equipement de la maison	4 499	7 484	9 717	10 722	14 451
Equipement de la personne	3 000	2 158	4 497	5 089	3 372
Culture et loisirs	1 000	0	5 374	3 733	1 490
Voiture et équipement auto	5 736	4 408	2 896	3 000	0
Autres et ens commerciaux	6 601	3 025	7 237	7 592	5 101
Total	29 177	22 812	33 749	31 251	29 334

Source : DDCCRF

Sur les 22 projets étudiés en 2008, 82 % ont été autorisés contre 50 % l'année précédente. A noter qu'à Saint-Denis, le vaste projet commercial de centre ville « Pôle Océan » qui devait occuper une surface de 15 800 m², autorisé en 2007 ainsi que celui de la création d'un zénith ont été abandonnés par la nouvelle municipalité.

Modifications réglementaires

La loi de Modernisation de l'Economie (LME) promulguée le 5 août 2008 vise notamment à réformer le domaine de l'urbanisme commercial. Elle modifie le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale et relève à compter du 1^{er} janvier 2009 le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m².

A fin 2008, 75 supermarchés pour une surface totale de 47 007 m² et 190 commerces spécialisés représentant 113 008 m² présentent des surfaces comprises entre 300 et 1 000 m². Les commerces de moins de 300 m² étaient d'ores et déjà exclus du champ depuis 1997 et représentaient à cette date 1 704 commerces à dominantes alimentaires (117 270 m²) et 2 961 commerces spécialisés (226 450 m²).

En application de cette nouvelle loi, un décret de novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial, précise les nouvelles règles de composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) qui remplace désormais la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Cette nouvelle commission est composée de cinq élus locaux et de personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire, excluant ainsi les chambres consulaires.

Section 7

Le tourisme

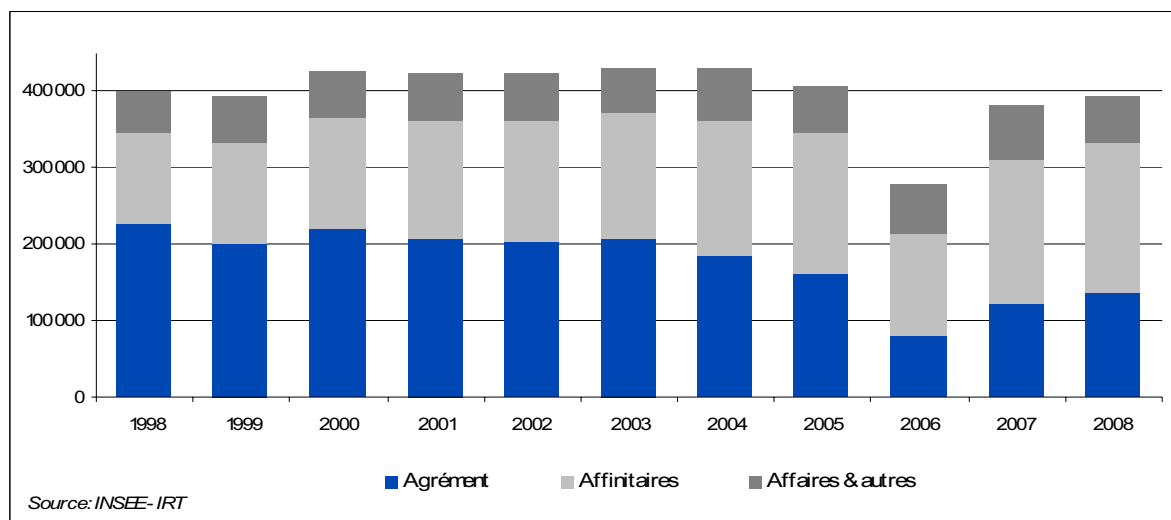
7.1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Moins de 400 000 touristes en 2008

En 2008, la Réunion a accueilli 396 400 touristes non résidents soit une progression de 4,2 % par rapport à 2007. Après une année 2006 marquée par la crise sanitaire liée au chikungunya qui avait entraîné une chute de la fréquentation touristique de l'île (-31,8 % en 2006), 2007 avait été une année de transition et 2008 s'affiche comme l'année du retour « à la normale », c'est-à-dire à des niveaux assez proche d'avant la crise sanitaire (409 000 touristes en 2005) mais sans vraiment les atteindre (430 000 touristes en 2003).

La fréquentation du département se caractérise depuis plusieurs années par une relative stagnation de la fréquentation touristique qui replace l'île dix ans en arrière (en 1998 la Réunion accueillait 400 000 touristes). Cette stagnation provient d'une forte baisse de la clientèle d'agrément¹ entre 1998 et 2008 (-39,7 %) ; en dépit d'une hausse de 9,3 % en 2008. A l'inverse, le nombre de touristes affinitaires, c'est-à-dire des touristes dont la motivation du séjour est la visite à des parents ou amis, est continuellement en hausse, excepté en 2006 (+62,5 % entre 1998 et 2008) ce qui a permis de ralentir le déclin de la fréquentation de l'île depuis 2000. En 2008, les touristes affinitaires progressent de 6,9 %. Les touristes d'affinité représentent désormais 49,9 % des touristes qui se sont rendus sur l'île contre 30,4 % dix ans auparavant. Enfin la clientèle d'affaires (séjour lié au travail) se maintient à un niveau satisfaisant (diminution de 3,8 %).

Répartition de la fréquentation touristique de la Réunion selon le motif de séjour depuis 1998



¹ La motivation de séjour est la découverte de la Réunion, les vacances.

Près de huit touristes sur dix viennent de métropole

En 2008, la clientèle métropolitaine, en hausse de 10,8 % par rapport à 2007, représente 78,5 % de l'ensemble des touristes de l'île. La Réunion continue d'être positionnée comme mono-marché pour une clientèle essentiellement originaire de la métropole : en 1998, le marché métropolitain représentait déjà 80,1 % de sa clientèle. La clientèle mauricienne reste la deuxième source de touristes de l'île avec 5,2 % de l'ensemble des touristes estimés en 2008. Toutefois, leur nombre s'est réduit de 12,2 % par rapport à 2007 ce qui confirme cette tendance à la baisse depuis 1999 (-48,5 % entre 1999 et 2008).

Composition de la fréquentation touristique

	2005	2006	2007	2008	Evol 08/07	Part en 2008
Type de touristes						
Touristes d'agrément	161 900	80 100	124 500	136 100	9,3%	34,3%
Touristes affinitaires	184 400	134 900	185 000	197 800	6,9%	49,9%
Touristes d'affaires	46 900	47 100	52 000	50 000	-3,8%	12,6%
Autres catégories	15 800	16 700	19 000	12 500	-34,2%	3,2%
Pays de résidence						
France métropolitaine	330 000	209 500	280 700	311 000	10,8%	78,5%
Autres pays d'Europe	14 100	10 500	16 400	17 200	4,9%	4,3%
Maurice	24 800	20 100	23 700	20 800	-12,2%	5,2%
Autres pays	40 100	38 700	59 700	47 400	-20,6%	12,0%
Mode d'hébergement principal						
Hôtel et résidences de tourisme	135 200	82 200	114 700	121 500	5,9%	30,7%
Village-vacances, gîtes	45 100	16 000	27 700	34 700	25,3%	8,8%
Location	30 700	18 600	28 000	31 500	12,5%	7,9%
Parents, amis	190 400	154 100	201 200	200 700	-0,2%	50,6%
Autre hébergement	7 600	7 900	8 900	8 000	-10,1%	2,0%
Total	409 000	278 800	380 500	396 400	4,2%	100,0%

Sources : enquête annuelle INSEE et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

Hausse de la dépense totale

Durant leur séjour, les touristes ont consommé 305,6 millions d'€ sur le territoire réunionnais en 2008 contre 292,9 millions d'€ en 2007, soit une hausse de 4,3 % liée d'une part à la progression du nombre de touristes et d'autre part à celle de la dépense moyenne par ménage (+3,1 %) qui s'établit à 1 264 €, plus haut niveau enregistré. Cette hausse des dépenses bénéficie principalement aux loisirs (+16,0 %) et dans une moindre mesure aux achats de souvenirs et cadeaux (+5,5 %). L'hébergement et la restauration demeurent les plus importants postes de dépenses : 44,2 % de l'ensemble des dépenses (respectivement 22,3 % et 21,9 %).

7.2 L'ACTIVITE HOTELIERE

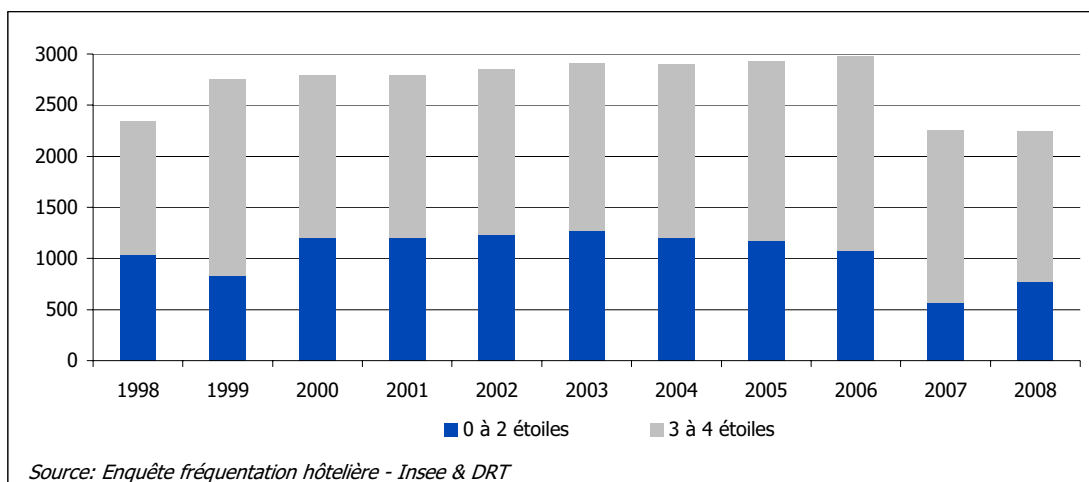
7.2.1 L'offre hôtelière classée

Stabilité de la capacité d'accueil

Fin 2008, la Réunion comptait 56 établissements hôteliers avec une capacité d'accueil totale assez stable par rapport à 2007 : 2 251 chambres classées en 2008 contre 2 259 en 2007 (-0,4 %). Cette stabilité survient après une année 2007 qui a vu le nombre de chambres se

réduire significativement de 24,5 % après la fermeture et la transformation de plusieurs hôtels pendant la crise sanitaire liée au chikungunya qui a affecté le secteur touristique en 2006. D'autre part, le parc hôtelier réunionnais est composé structurellement (en nombre de chambre) d'hôtels de catégorie trois et quatre. Cette prédominance s'est accentuée : leur représentation dans la capacité d'accueil est passée de 55,6 % en 1998 à 65,7 % en 2008.

Evolution de la capacité hôtelière classée en chambre de 1998 à 2008



7.2.2 La fréquentation hôtelière

Fréquentation en hausse

L'enquête de fréquentation des hôtels classés de la Réunion réalisée par l'INSEE comptabilise 807 718 nuitées¹ en 2008, soit une progression de 1,1 % par rapport à 2007 liée notamment à un meilleur remplissage des établissements : le taux d'occupation² de l'ensemble du parc hôtelier est passé de 58,8 % en 2007 à 59,1 % en 2008. Cette hausse a été soutenue par les bons résultats de l'hôtellerie d'entrée de gamme (hôtels classés entre zéro et deux étoiles) où le taux d'occupation s'est amélioré de 3,5 points pour atteindre 60,6 % en 2008. L'hôtellerie moyenne et haut de gamme (hôtels classés en trois ou quatre étoiles) maintient son activité par rapport à 2007 : la fréquentation des hôtels quatre étoiles est stable par rapport à l'année précédente et celle des hôtels classés trois étoiles diminue légèrement (-0,6 point). Ces bons résultats ne doivent pas masquer la difficulté majeure pour le développement touristique de l'île que représente la réduction de sa capacité d'accueil qui a entraîné une diminution des nuitées de 27,3 % par rapport à 2005.

En ce qui concerne les zones géographiques, seule la région Sud a enregistré une augmentation de sa fréquentation par rapport à 2007 avec 210 000 nuitées (+14,9%). La région Nord-Est a vu sa fréquentation baisser de 6,9% alors que celle la région Ouest se contracte de 1,3%.

¹ Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

² Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres occupés et le nombre de chambres offerts par les hôtels. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres occupés au nombre de chambres total des hôtels, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Fréquentation hôtelière

	2005	2006	2007	2008	Evol 08/07
Nombre de nuitées	1 112 116	760 765	798 948	807 718	1,1%
Taux d'occupation des chambres	60,2%	51,8%	58,8%	59,1%	0,4 pt
Nombre de chambres disponibles (1)	1 066 864	886 875	800 004	767 921	-4,0%
Nombre de chambres louées (2)	642 252	459 401	470 402	453 841	-3,5%

(1) Nombre de chambres du parc hôtelier x nombre de jours

(2) Nombre de chambres disponibles x taux d'occupation

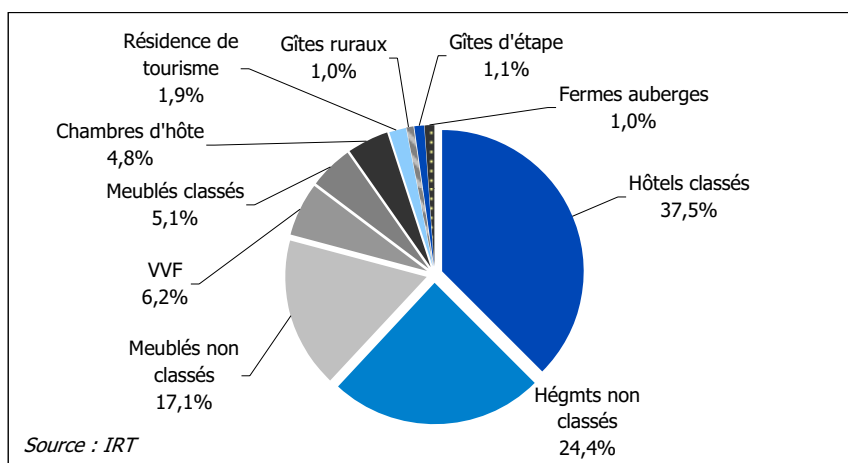
Sources : enquête hôtelière INSEE et Direction régionale au tourisme

7.3 LES AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud, qui représente un peu moins des deux tiers de l'offre en hébergement de l'île au premier janvier 2008. Cette offre se caractérise par une prédominance de l'hébergement non classé (63,4 % de la capacité d'accueil en parahôtellerie) qui a progressé de 139 % entre 2000 et 2008 alors que l'offre en hébergement classé hors hôtellerie (meublés de tourisme, chambres d'hôtes Gîte de France, Clévacances, etc.) a baissé de -17,6 % durant la même période.

En termes de remplissage, les gîtes de montagne et les gîtes ruraux adhérents à la centrale de réservation évoluent positivement par rapport à 2007. Les gîtes de montagne retrouvent des taux de remplissage conformes, voire supérieurs aux années précédentes la crise (34,9 % en 2008 contre 34,3 % en 2005) tandis que les gîtes ruraux se rapprochent des niveaux des années précédant la crise sanitaire mais sans encore pouvoir les atteindre (taux d'occupation de 35,1 % en 2008 contre 37,6 % en 2005).

Répartition de l'offre d'hébergement au 1^{er} janvier 2008



Section 8

Les transports

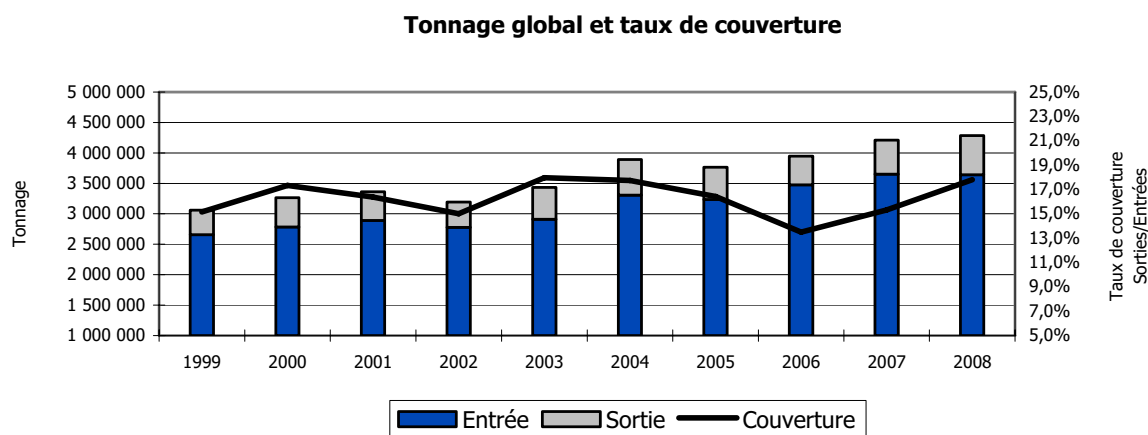
8.1 ACTIVITES PORTUAIRES

Port Réunion est un port d'intérêt national, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR)¹. L'Etat assure les responsabilités qui incombent à un propriétaire (hangars, entrepôts, terre-pleins) ainsi que quelques autres fonctions (travaux, gestion, quais, balises). Les activités portuaires sont soumises à la concurrence (manutentionnaires, armateurs, transporteurs). Une partie des dockers est employée par la CCIR. En ce qui concerne l'exploitation, la réforme portuaire visant à favoriser la libéralisation des services (portant notamment sur le statut des salariés), rejetée en 2003 et en 2006, est de nouveau discutée en 2009.

Deux grands ensembles à proximité l'un de l'autre constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

8.1.1 Le trafic de marchandises

A l'instar des autres îles de l'Océan Indien, la Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.



Développement du transbordement

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, a augmenté de 1,8 % à 4 286 963 tonnes en 2008, après une hausse exceptionnelle de 6,7 % en 2007. Cette évolution est le résultat d'une progression des quantités en sortie (+15,8 %) qui compensent le léger repli des volumes en entrée (-0,4 %). La valeur des marchandises manipulées progresse de 2,6 % à 4 245 millions d'€ (après +16,5 % en 2007). Elle se répartit à

¹ Pour des informations complémentaires : cf. la note des Instituts d'Emission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».

hauteur de 4 047 millions d'€ d'importations (+2 %) et de 309 millions d'€ d'exportations (+16 %).

Cette augmentation est principalement due au trafic de conteneurs EVP «Equivalent Vingt Pieds », mesuré en poids, qui s'inscrit en hausse de 12,3 % avec 1 767 729 tonnes transportées. En nombre de conteneurs, la hausse est plus importante, soit +13,6 % avec 255 371 unités en 2008.

La part du transport maritime réalisée en vrac liquide, constituée en grande partie de produits pétroliers participe également à ces résultats (780 753 tonnes, soit +15,5 %). Cette hausse concerne tous les types d'entrées (kérosène, gazole, gaz liquéfié, fioul lourd, bitume) hormis l'huile végétale.

En revanche, en ce qui concerne les matières solides importées, le trafic de vrac diminue de 9,8 % à 1 372 580 tonnes. La réduction des importations de charbon Sud Africain (-7,8 %) et des entrées de ciment et de clinker (-12,1 %) explique cette variation. En repli de 9,6 %, les exportations de sucre participent également à cette évolution, le tonnage transporté passant de 182 000 tonnes en 2007 à 166 000 tonnes en 2008.

Enfin, l'activité liée au transbordement (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) augmente de manière exceptionnelle, avec 20 505 conteneurs EVP de marchandises embarquées et débarquées, soit le triple de 2007 (6 497) qui avait déjà doublé par rapport à 2006. En masse, l'évolution est similaire avec 267 810 tonnes transportées contre 82 432 tonnes en 2007. Ce très fort développement est lié à l'évolution des trafics des ports qui sont desservis via la Réunion et également au choix des compagnies maritimes dans l'organisation de leurs dessertes. Ces bons résultats illustrent les atouts de Port-Réunion dans ce domaine au moment où son voisin de Port Louis connaît des problèmes d'engorgement. En effet, si les coûts de passage d'un navire sont plus élevés sur la concession réunionnaise qu'à l'île Maurice, le temps d'attente et la productivité sont inférieurs à la Réunion.

L'Europe demeure le principal partenaire

En volume, les échanges extérieurs de la Réunion sont toujours dirigés vers l'Europe et l'Asie. La part de l'Europe (36,1 % du total) sur le total du trafic perd un point entre 2007 et 2008 au profit de l'Asie (34 %), réduisant de nouveau l'écart entre ces deux régions. La région Océan Indien participe activement au trafic avec 24 % du total tandis que les échanges avec le Moyen-Orient (3 %), les Amériques (1 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Entre l'Europe et la Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 68,8 % du trafic européen ; cependant les volumes transportés en 2008 diminuent de 3,6 % par rapport à 2007. Pour les autres destinations européennes, le trafic avec la Belgique régresse de 6,2 % en 2008, malgré l'augmentation des exportations de sucre vers ce pays (15 410 tonnes, +30,6 %). En dépit de cette baisse, la Belgique concentre 10,8 % des échanges européens.

Au niveau régional les échanges sont en hausse de 5,3 % contre 6,2 % en 2007. L'Afrique du Sud reste le principal partenaire avec 74,9 % du total régional, les volumes échangés étant en hausse de 45,6 % sur un an. Parmi les autres pays de la zone, l'île Maurice, Madagascar et Mayotte ont également développé leurs relations commerciales avec la Réunion

en 2008, progressant respectivement de 25,3 % (11,6 % du total régional), 39,4 % (7,5 % du total régional) et 69,4 % (4,6 % du total régional). Les relations avec le Kenya qui ne reposaient plus que sur des importations de ciment en 2007 diminuent à nouveau (-80,4 %), le ciment provenant désormais principalement de Malaisie et de Thaïlande.

Les tonnages importés d'aliments pour bétail depuis l'Argentine continuent de diminuer en 2008 (-1,4 %). A l'inverse, les relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient s'inscrivent en forte hausse (+29,2 % après +20,8 % en 2007), ainsi qu'avec l'Inde (+53,5 %). Elles concernent surtout les sorties. Avec l'Asie, les échanges se stabilisent (-0,3 %), la hausse des entrées en provenance de Singapour (+14,6 %) étant compensée par la baisse de celles en provenance de Thaïlande (-23,1 %).

Trafic de marchandises de Port-Réunion

tonnes

	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre d'escales de navires marchands	712	714	709	699	-1,4%
Marchandises débarquées					
Produits agricoles et animaux vivants	304 820	321 490	304 937	278 038	-8,8%
Produits alimentaires et fourrages	383 484	395 474	407 579	410 669	0,8%
Produits énergétiques	1 245 008	1 291 700	1 370 630	1 418 782	3,5%
<i>dont charbon et tourbe</i>	473 216	539 230	679 181	626 050	-7,8%
<i>dont produits pétroliers</i>	771 792	752 470	691 449	792 732	14,6%
Minerais et déchets pour la métallurgie	0	457	252	515	ns
Produits métallurgiques	89 965	126 327	129 955	106 562	-18,0%
Minéraux et matériaux de construction	538 946	667 490	693 287	571 796	-17,5%
Engrais	36 704	29 304	31 712	31 861	0,5%
Produits chimiques	79 550	86 762	80 709	80 709	0,0%
Produits manufacturés divers	555 150	559 109	633 503	740 130	16,8%
<i>dont voitures particulières</i>	40 611	35 633	42 072	43 844	4,2%
Total	3 233 627	3 478 113	3 652 564	3 639 062	-0,4%
Marchandises embarquées					
Produits agricoles et animaux vivants	5 224	5 560	2 522	4 681	85,6%
Produits alimentaires et fourrages	261 175	197 205	226 702	215 456	-5,0%
<i>dont sucre</i>	231 841	166 341	185 063	166 467	-10,0%
<i>dont poissons et crustacés</i>	4 826	3 813	5 856	6 643	13,4%
<i>dont rhum</i>	6 633	4 831	8 481	10 525	24,1%
Produits énergétiques	977	1 494	1 912	205	-89,3%
Minerais et déchets pour la métallurgie	14 570	20 966	38 651	40 130	3,8%
Produits métallurgiques	1 081	838	1 395	4 194	200,6%
Minéraux et matériaux de construction	6 583	6 448	4 524	1 991	-56,0%
Engrais	188	84	8	418	5125,0%
Produits chimiques	29 173	26 361	24 971	40 386	61,7%
Produits manufacturés divers	212 479	210 394	258 860	341 440	31,9%
<i>dont véhicules et matériels de transport</i>	8 788	10 208	12 581	14 393	14,4%
<i>dont conteneurs vides</i>	157 244	151 735	180 396	175 570	-2,7%
<i>dont mobilier de déménagement</i>	10 600	9 227	9 704	6 433	-33,7%
Total	531 450	469 350	559 545	648 901	16,0%
Trafic total de marchandises	3 765 077	3 947 463	4 212 109	4 287 963	1,8%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Service des Ports et des Bases Aériennes

Il est intéressant de relever que le tonnage moyen par escale augmente significativement au cours des années récentes en passant de 5 288 tonnes / escale en 2005 à 6 134 tonnes / escale en 2008 (+16 %).

Stabilisation des marchandises débarquées...

Les importations, qui représentent près de 85 % du trafic, se sont stabilisées (-0,4 %) à 3,6 millions de tonnes. Cette stabilisation résulte d'une augmentation des entrées de produits pétroliers et des produits manufacturés divers compensée par la diminution de celles des produits métallurgiques et alimentaires ainsi que des matériaux de construction. La hausse des entrées de produits énergétiques (+3,5 %), qui représentent 39 % du total des importations en volume, traduit exclusivement celle des produits pétroliers (+14,6 %), tandis que le charbon est en retrait de 7,8 %.

Hors produits énergétiques, les importations maritimes s'établissent à 2 220 280 tonnes, en baisse de 2,7 % par rapport à 2007.

L'importation des véhicules particuliers neufs ou d'occasion progresse de 4,2 % en tonnage et correspond à 33 324 voitures contre 31 842 en 2007.

... mais forte progression des marchandises embarquées

Les sorties de marchandises par voie maritime se sont élevées à 648 901 tonnes en 2008 contre 559 545 tonnes en 2007, soit une hausse de 16 % après avoir augmenté de 19,2 % en 2007. Hors conteneurs vides réexpédiés, dont le tonnage diminue de 2,7 %, le trafic export progresse de 24,8 %. Les augmentations les plus significatives en tonnage concernent les produits manufacturés divers notamment les véhicules (+14,4 % ; 2,2 % du total), les produits chimiques et les minerais et déchets pour la métallurgie. Les exportations de produits agricoles et alimentaires sont en retrait. C'est notamment le cas du sucre, dont la baisse (-10 % ; 25,7 % du total) n'est pas compensée par l'augmentation des sorties de rhum (+24,1 % ; 1,6 % du total) et de poissons (+13,4%, 1 % du total).

8.1.2 Le trafic passager

24 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées en 2008 contre 13 en 2007. Cette forte progression (+84,6 %) a plus que triplé le nombre de touristes ayant, par ce biais, effectué un bref séjour de découverte de l'île, soit 20 134 personnes de plus. En revanche, le trafic de passagers avec l'île sœur qui prédominait jusqu'en 2007 (24 616 passagers) a diminué de 20,3 %. Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, n'ont effectué que 124 escales à la Réunion en 2008, contre 145 en 2007.

Trafic de passagers

	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre d'escales	179	156	158	148	-6,3%
<i>dont croisières</i>	32	22	13	24	84,6%
<i>dont inter-îles</i>	147	134	145	124	-14,5%
Nombre de passagers	48 755	37 677	39 536	53 394	35,1%
<i>dont croisières</i>	17 287	11 700	8 644	28 778	232,9%
<i>dont inter-îles</i>	31 468	25 977	30 892	24 616	-20,3%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

Depuis décembre 2008 et durant 3 mois, l'activité de croisière s'est développée grâce au croisiériste italien Costa Croisières qui a effectué des rotations de quatorze jours dans l'Océan indien. L'année 2009, avec 32 escales programmées, devrait continuer d'enregistrer une progression des croisiéristes.

8.1.3 Le développement des infrastructures portuaires

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port Réunion à l'horizon 2015 afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^{ème} génération transportant jusqu'à 3 000 EVP «Equivalent Vingt Pieds». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de 3 grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'€ et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

Le tableau ci-après retrace les décaissements annuels des investissements réalisés (infrastructures, superstructures et outillages divers) au cours des neuf dernières années. En 2008, ils ont atteint 20,1 millions d'€.

Investissements décaissés (en millions d'€)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
4,3	9,4	7	8,9	5,3	4,6	39,2	26,1	20,1

source: CCIR

Au niveau du port-Ouest, l'inauguration de la darse de pêche hauturière, mobilisant 14,3 millions d'euros au cours de l'année 2008 (dont 11,9 millions de subventions), a eu lieu fin janvier 2009 en présence du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves Jégo.

Démarrée fin 2007, l'extension du terminal à conteneurs de port-Est a été inaugurée en septembre 2008. Avec l'aménagement de cinq nouveaux hectares de terre-pleins, le port à conteneurs double sa capacité de stockage. Ces travaux ont mobilisé 5,1 millions d'euros sur 2008.

Succédant à la réalisation des deux nouveaux quais ayant nécessité 6,0 millions d'euros de travaux de finition en 2008, le chantier du terminal céréalier au port-Est a été lancé. Il constitue le premier partenariat public-privé pour un équipement industriel au niveau français. Ce terminal permettra de porter la capacité de stockage à 60.000 tonnes (16 silos de 42m de haut) contre 34.000 actuellement, ce qui devrait réduire considérablement les temps de déchargement des bateaux. Son achèvement est prévu pour 2011.

Un programme de reconditionnement (rewamping en langage portuaire) de trois portiques à conteneurs a pu être lancé grâce à l'acquisition et la mise service en 2007 d'un quatrième portique au port Est. Ce reconditionnement, qui se fera sur trois périodes en 2009-2010 (un portique par période), devrait permettre d'allonger la durée de vie de ces équipements et de doubler leur capacité (22 conteneurs à l'heure actuellement contre 40 après l'opération). Le montant des travaux atteint de 7,6 millions d'euros.

Pour 2009, le budget d'investissement du port s'élève à 28,0 millions d'euros.

Par ailleurs, le projet de ports secs dans le Sud et l'Est, présenté en décembre 2007 par la CCIR, prend forme. Ces ports secs permettraient de décongestionner Port Réunion. Les deux sites (12 ha pour Saint-Pierre, 3 ha pour Saint-Benoît) ont vocation à diminuer les aléas routiers (grâce à des transports de nuit). Les ports secs pourraient absorber à horizon 2020, de 20 % à 30 % le trafic conteneur de Port Réunion. La mise en activité des deux ports secs est prévue pour mi-2009.

8.2 ACTIVITES AEROPORTUAIRES

8.2.1 Le trafic passager

En 2008, le trafic aérien global a progressé de 3,8 % à 1 781 779 passagers, soit un rythme de progression inférieur à celui de 2007 (+16,1 %), année de la reprise suite à la crise du chikungunya qui a frappé l'île au premier trimestre de 2006. Le trafic passager, transit inclus, enregistré à la Réunion en 2008, représente toutefois son meilleur niveau depuis 1995. La progression enregistrée en 2008 résulte de la bonne tenue de l'activité au cours du premier semestre, le trafic à fin juin hors transit progressait encore de 8,9 %. La suspension des aides accordées par l'Etat et la Région dans le cadre de la continuité territoriale, l'augmentation du prix du billet d'avion (surcharge carburant) en liaison avec celle du cours du pétrole en début d'année 2008 et le ralentissement économique peuvent expliquer le tassement enregistré en fin d'exercice.

Evolution du trafic aérien

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Mouvements d'avions commerciaux (nombre)	15 742	15 400	13 806	13 505	14 446	7,0%
Passagers (nombre)						
Arrivée	841 162	825 268	708 825	822 693	859 095	4,4%
Départ	839 889	826 757	713 542	818 405	854 546	4,4%
Transit	10 253	34 739	55 800	74 741	68 138	-8,8%
Total	1 691 304	1 686 764	1 478 167	1 715 839	1 781 779	3,8%
Fret (tonnes)						
Arrivée	20 237	19 968	66 743	70 636	62 440	-11,6%
Départ	8 100	7 910	7 753	7 755	7 416	-4,4%
Total	28 337	27 878	74 496	78 391	69 856	-10,9%
Poste (tonnes)						
Arrivée	2 925	3 277	3 600	3 489	3 821	9,5%
Départ	1 096	1 245	981	1 138	1 338	17,6%
Total	4 021	4 522	4 581	4 627	5 159	11,5%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros dont le nombre de passagers augmente de 3,7 % (en incluant le transit) à 1 654 105. En outre, 7,2 % des passagers, soit 127 674 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers a modérément progressé par rapport à 2007 (+5,5 %). La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris a concerné 29 855 personnes, en hausse de 6,6 % par rapport à 2007.

Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais. Les trois premières, Air Austral (44,5 % de parts de marché), Air France (20 %) et Corsair International (18,3 %), ont capté près de 84 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar détiennent respectivement 12,4 % et 3,9 %.

+4,1 % sur la ligne Réunion-Métropole ...

Trois opérateurs se sont répartis les 945 955 passagers de la ligne Réunion-Métropole, qui représente 55,2 % du trafic hors transit. Ce marché, qui s'est renforcé de 4,1 % en 2008, dépasse le niveau de 2005 de 1,4 % (932 483 passagers). La compagnie Air France a enregistré une hausse de 6,6 % sur cette liaison (37 % de part de marché sur la ligne Réunion-

Métropole), tandis que les compagnies régionales Air Austral (31 %) et Corsair international (32 %) enregistrent des progressions respectives de 3,3 % et de 2,2 %.

... et +4,7 % dans la zone Océan Indien

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien (+4,7 %) a progressé plus rapidement que le trafic passager global. Seule la destination des Comores enregistre une baisse du trafic liée à l'instabilité politique. Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice qui capte 64 % du trafic régional (+5,7 % par rapport à 2007), suivi de la ligne Réunion-Mayotte (16 % du trafic régional; +2,3 %) et Réunion-Madagascar (15 %; +1,4 %). Les liaisons avec l'Afrique du Sud, les Comores, la Thaïlande, les Seychelles restent encore marginales, mais ces deux dernières destinations se développent rapidement (respectivement +19,7 % et +70 %). L'île Rodrigues et la Chine ne sont plus desservies au départ de la Réunion.

A noter que depuis le 12 avril 2009, les réunionnais peuvent se rendre en Australie et en Nouvelle-Calédonie par un vol direct mis en place par Air Austral à fréquence bi-hebdomadaire.

Evolution du trafic aérien dans la zone Océan-Indien

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations	
							%	2008/2007
Ile Maurice	435 127	436 074	441 107	375 714	430 665	455 261	64%	5,7%
Mayotte	110 100	122 810	111 965	101 838	113 974	116 578	16%	2,3%
Madagascar	71 889	81 306	87 300	88 943	101 590	103 052	15%	1,4%
Afrique du Sud	13 684	18 168	13 255	11 010	10 303	10 881	2%	5,6%
Comores	9 580	10 505	9 629	7 546	7 129	5 656	1%	-20,7%
Thaïlande	—	—	—	697	8 686	10 396	1%	19,7%
Chine	—	—	—	1 811	368	—	ns	
Ile Rodrigues	—	5 517	4 190	856	—	—	ns	ns
Seychelles	6 152	5 150	4 129	1 533	3 427	5 827	1%	70,0%
Total	646 532	679 530	671 575	589 948	676 142	707 651		4,7%
Variations	3,3%	5,1%	-1,2%	-12,2%	14,6%	4,7%		

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Avec 53,3 % de part de marché, la compagnie Air Austral est le premier transporteur sur la destination Ile Maurice devant Air Mauritius (46,7 % du marché en 2008). Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 34,9 % et 65,1 % du trafic sur cette liaison). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols par semaine desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), les Seychelles et la Thaïlande.

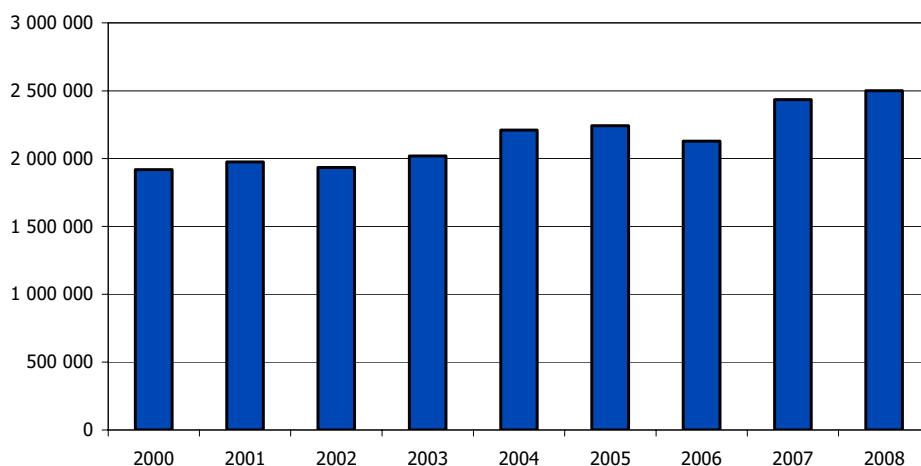
Développement modéré du nombre de sièges offerts ainsi que du taux de remplissage

En 2008 le nombre de mouvements d'avions a augmenté de 7 %, résultant d'une hausse de 6,3 % des mouvements à l'aéroport de Roland Garros et de 9,8 % pour l'aéroport de Pierrefonds.

Le nombre de sièges offerts a progressé de 2,7 % à 2,5 millions (2,3 millions à Roland Garros, soit +4,5 % et 188 000 à Pierrefonds, soit -15 %). De ce fait, le taux de remplissage

s'est établi à 71,3 % (+0,8 point de plus qu'en 2007). Si la capacité en sièges a été étoffée par rapport à 2005 (+11,6 %), le taux de remplissage s'est en revanche révélé inférieur perdant quatre points (75,3 % en 2005), le nombre de passagers n'ayant pas évolué au même rythme. La diminution du taux de remplissage est encore plus conséquente par rapport à l'année 2000 (-9,4 points).

Nombre de sièges offerts



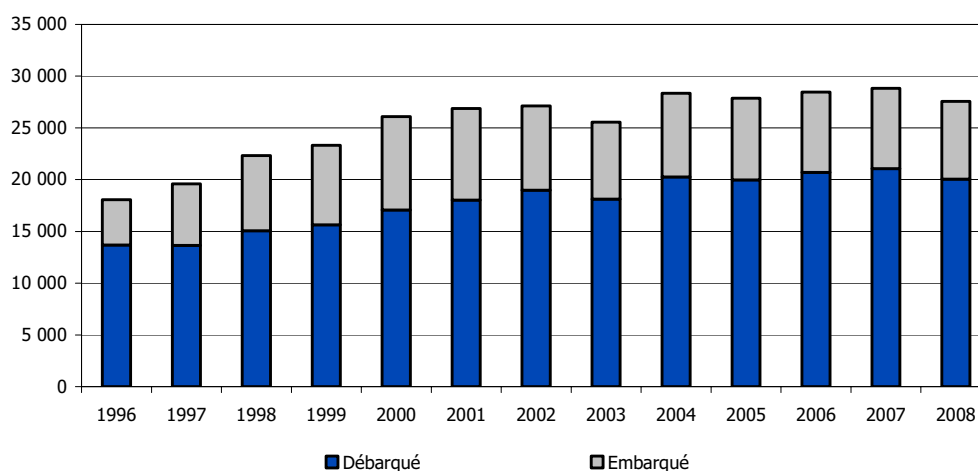
Source : Chambre de Commerce et d'Industrie – Syndicat Mixte de Pierrefonds

A noter que pour faire baisser le prix des billets d'avion entre la métropole et l'outre-mer, l'Etat a établi une « charte d'engagement volontaire » qui a été signée début 2009 par trois des quatre compagnies aériennes desservant les Dom (Air France, Corsair et Air Caraïbes). Dans ce cadre, 14 000 sièges seront proposés aux tarifs les plus bas entre le 15 juin et le 15 septembre 2009 à des prix variant entre 1 000 € et 1 150 € aller-retour, toutes taxes comprises. La compagnie Air Austral ne s'est pas associée à cette opération.

8.2.2 Le fret aérien

Avec 26 922 tonnes transportées en entrée et en sortie, le fret aérien a régressé de 6,6 % en 2008. La baisse du tonnage résulte de la réduction concomitante des importations et des exportations.

Fret aérien brut (en tonnes)



Source : Chambre de Commerce et d'Industrie – Syndicat Mixte de Pierrefonds

Les compagnies Air France, Corsair, Air Austral, Air Mauritius et Air Madagascar se partagent le marché. 19 506 tonnes ont été acheminées par avion en 2008 vers la Réunion, ce qui représente une baisse de 7,4 % du volume importé par rapport à 2007. 99,8 % sont débarquées à l'aéroport de Roland Garros. Les exportations par avion se sont établies à 7 416 tonnes, en diminution de 4,4 % par rapport à 2007.

La compagnie Air France conserve sa position dominante sur ce marché avec 46,6 % du volume total transporté (48,5 % en 2007), devant les transporteurs Air Austral (24 %), Air Mauritius (17,3 %), Corsair (10,3 %) et Air Madagascar (1,8 %).

Le fret aérien (entrée et sortie) acheminé sur l'axe Nord-Sud représente 19 273 tonnes (-7,4 % par rapport à 2007), soit 71,7 % du total transporté en 2008. Le solde correspond au trafic régional, dont le niveau régresse de 4,4 % en 2008, du fait de la baisse des échanges avec Maurice et Madagascar. Seuls les échanges avec Mayotte s'inscrivent en hausse de 2,2 %, du fait essentiellement des exportations.

8.2.3 Les infrastructures aéroportuaires

Les investissements réalisés en 2008 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés environ à 4,6 millions d'€. 1,5 millions d'€ ont concerné les travaux d'adaptation des chaussées sur les quatre raquettes de retournement et les trois taxiways (contre 2,6 millions en 2007), afin d'accueillir le Boeing B777-300ER mis en ligne par Air France en début d'année 2007 et les deux B777-300ER acquis par Air Austral en 2009. Les travaux en 2008 ont également été motivés par des objectifs de mise en conformité règlementaire et de développement durable : remplacement des panneaux de signalisation du système de pistes et taxiways à hauteur de 0,3 million d'euros et redimensionnement et mise en conformité du système de traitement et d'épuration des eaux usées pour 0,2 million d'€.

L'investissement de l'aéroport de Pierrefonds pour 2008 s'est élevé 0,4 millions d'€. Ouvert en 1998, il a fêté ses dix ans d'existence en décembre 2008. L'aéroport a connu un développement croissant passant de 45 772 passagers en 1999 à 127 674 passagers en 2008 et souhaite doubler sa capacité d'accueil en allongeant sa piste à 2 800 mètres afin de permettre le décollage de gros porteurs. Le nouvel ATR 72 500 d'Air Austral, baptisé Eugène Dayot, mis en service régulier en août 2008, permet d'augmenter de 20% les liaisons entre Saint-Pierre et Maurice et met Pierrefonds en correspondance à Gillot avec l'ensemble du réseau régional et long-courrier d'Air Austral.

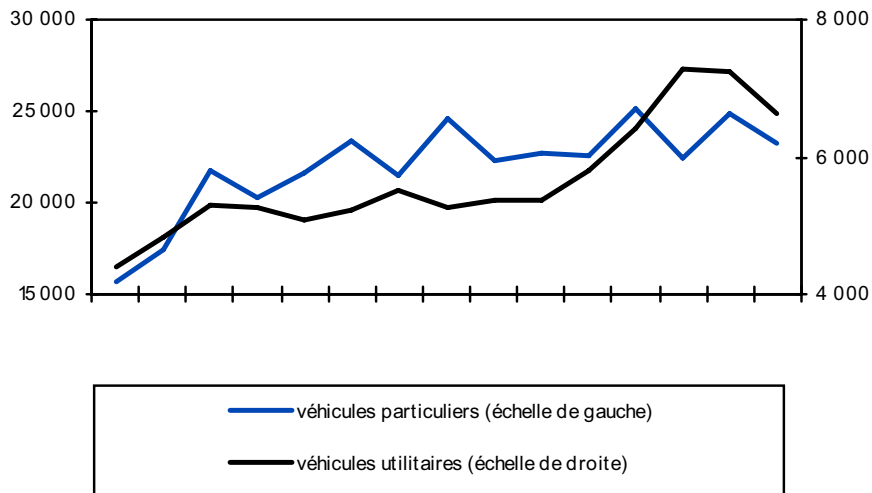
Enfin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a pour objectif de transformer dans un proche avenir l'aéroport de Roland Garros en société aéroportuaire dont l'Etat détiendra 60 % des parts, la CCI 25 % et les collectivités locales 15 %. Pour l'heure elle dispose d'un contrat de concession aéroportuaire qui court jusqu'en 2013 et prévoit des investissements à hauteur de 40 millions d'€ jusqu'à ce terme. Lors de l'assemblée générale de la CCI du 26 mars 2008, il a été décidé d'anticiper les travaux visant à faire évoluer le mode de gestion de l'aéroport et d'engager toutes les démarches nécessaires à la création de la société aéroportuaire.

8.3 LE TRANSPORT ROUTIER

8.3.1 Les immatriculations de véhicules

La préfecture a immatriculé 29 894 véhicules en 2008 (-6,8 % par rapport à 2007), dont 23 267 véhicules particuliers et 6 627 véhicules utilitaires. La diminution des immatriculations par rapport à 2007 est plus accentuée pour les véhicules utilitaires (-8,6 %) que pour les immatriculations de voitures particulières (-6,3 %) et résulte principalement d'un second semestre morose, en lien avec le ralentissement économique.

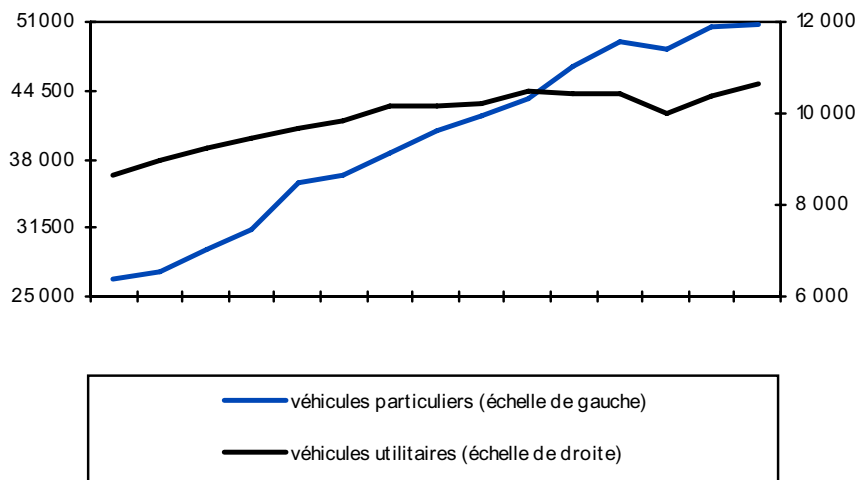
Nombre d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires neufs



Source : Préfecture

Après s'être stabilisée en 2007, la part de marché des grandes marques françaises (Peugeot, Renault et Citroën) diminue à nouveau en 2008, passant de 52 % en 2007 à 48,2 % en 2008, au profit des constructeurs étrangers notamment japonais. Les ventes de voitures neuves qui utilisent le gazole comme carburant augmentent toujours et passent de 77 % du total en 2007 à 80,7 % en 2008.

Vente de véhicules particuliers et utilitaires d'occasion



Source : Préfecture

En 2008, 61 376 voitures ont été revendues, chiffre quasi équivalent à celui de 2007 (+0,8 %). Une légère hausse est toutefois enregistrée pour les véhicules utilitaires (+2,4 %) alors que les véhicules particuliers (+0,5 %) se maintiennent.

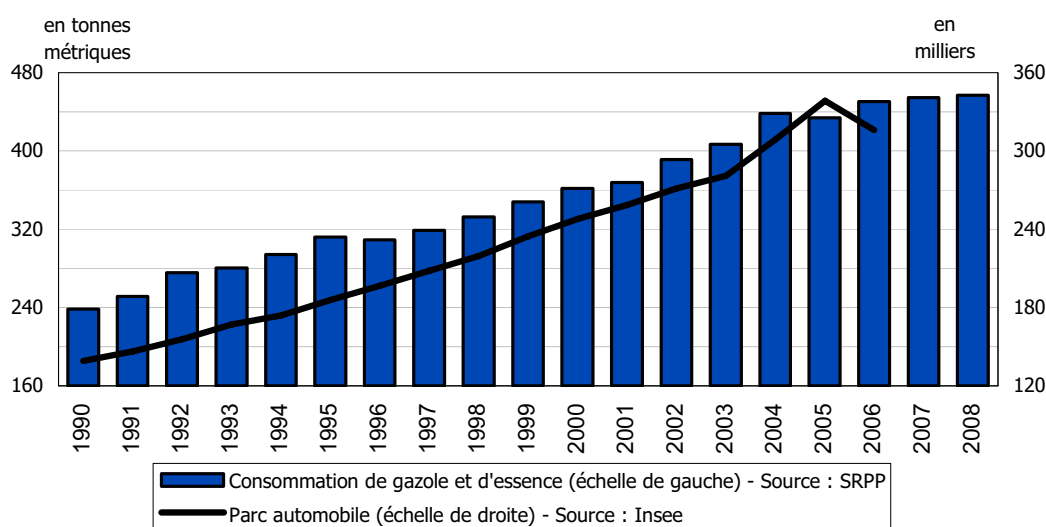
8.3.2 La consommation de produits pétroliers

Selon les estimations de l'INSEE, 316 176 voitures étaient en circulation au 1^{er} janvier 2007 à la Réunion. Toutefois, l'estimation du parc automobile a été établie différemment des précédentes ; l'Insee ne retenant désormais que les véhicules particuliers en circulation à la Réunion depuis moins de 15 ans. De ce fait, la baisse enregistrée en 2006 sur le graphique ci-dessous n'est pas significative.

La consommation de gazole et d'essence relevée par la SRPP (Société réunionnaise de produits pétroliers) s'est stabilisée en 2008 (+0,6 %). Pour mémoire, elle a progressé de 38 % au cours des 10 dernières années.

Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 75 % du total des volumes en 2008. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par 3 entre 1990 et 2008 tandis que l'essence continue à être moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (-9 %).

Evolution de la consommation de produits pétroliers



Après quatre augmentations successives du prix des carburants, intervenues en février, mai, août et octobre 2008 qui ont élevé le prix du gazole à 1,25 €/litre et celui du sans plomb à 1,54 €/litre, les transporteurs routiers et professionnels de la route ont réclamé et obtenu, après cinq jours de blocage des routes, une diminution de 10 centimes pour tous les usagers, ramenant le litre de gasoil à 1,15 € et le litre de sans plomb à 1,44 €, complétée par une diminution de 10 centimes supplémentaires en faveur des professionnels, à concurrence de 2,5 millions d'€ correspondant aux recettes exceptionnelles perçue par la Région au titre de l'octroi de mer du fait de l'augmentation du prix des importations de carburants et reversés par cette dernière. Une nouvelle baisse de 5 centimes est intervenue le 3 décembre grâce aux efforts des compagnies pétrolières et des gérants de stations service qui ont réduit leurs marges respectives de 3 et 2 centimes par litre de diesel et de sans plomb, faisant passer le litre de gasoil à 1,10 € et celui de sans plomb à 1,39 €.

En début d'année 2009, deux nouvelles baisses ont été enregistrées, ramenant le litre de gasoil à 99 centimes en février et à 93 centimes au 11 mars et celui du sans plomb à 1,25 € en février et à 1,20 € en mars.

Evolution des prix des carburants

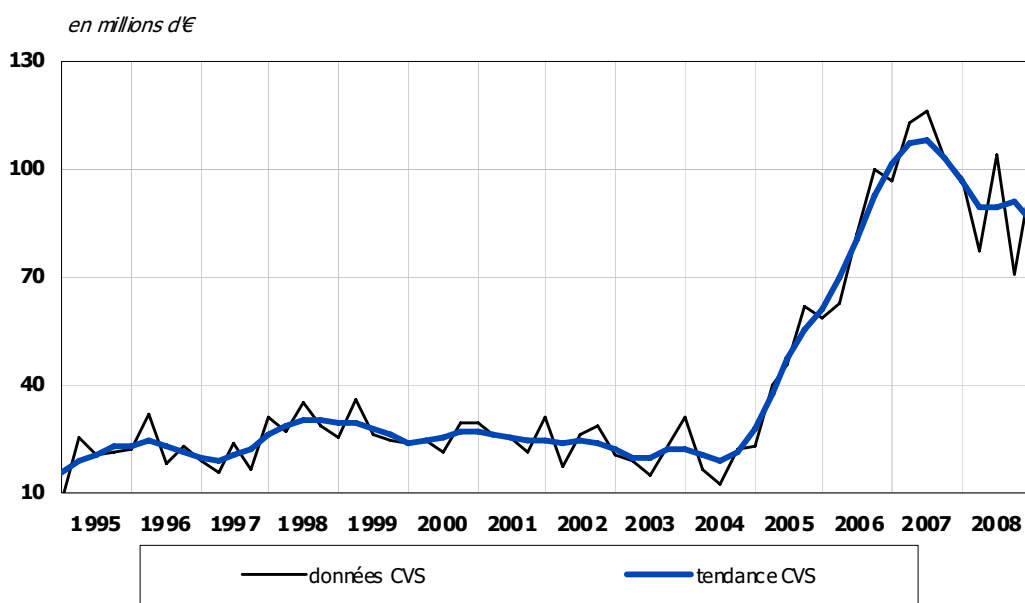
Désignation	08/12/2008 Guyane	23/02/2009 Martinique	24/02/2009 Guadeloupe	11/03/2009 Réunion
super	1,27 €	1,08 €	0,98 €	1,20 €
gazole	1,05 €	0,84 €	0,98 €	0,93 €

Source : Préfecture

8.3.3 Le développement des infrastructures

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 357,3 millions d'€ en 2008, soit 15 % de moins que l'année précédente. Le rythme des investissements a évolué en dents de scie avec un premier et troisième trimestre modéré, compensés par le second et le dernier trimestre. Sur ces 357 millions, 244 millions ont concerné la route des Tamarins, soit 68,2 % du total. Hors route des Tamarins, les investissements routiers diminuent de 24,5 % en 2008 et concernent en grande partie le réseau national avec la réalisation du Boulevard Sud de Saint-Denis. En revanche, les dépenses liées au réseau départemental ont progressé de 7 %.

Investissements routiers à la Réunion



Source : Cer BTP (données trimestrielles - CVS)

L'application du décret du 23 mars 2007 relatif au transfert de compétences de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à la Région pour la gestion des routes nationales a été effective le 1^{er} janvier 2008. A cette date la gestion des 380 kms de routes nationales de la Réunion a été transférée au Conseil Régional qui a désormais compétence sur les routes nationales à construire ainsi que sur les rénovations et aménagements à effectuer. Il

en sera de même pour la route du littoral dont l'Etat a assuré jusqu'à cette date, la maîtrise d'ouvrage des études et la préparation des procédures. D'autre part, le 1er janvier 2009, les effectifs qui travaillaient à l'entretien et l'exploitation des routes mais aussi à la réalisation des chantiers routiers ont à leur tour été transférés au Conseil Régional au 1^{er} janvier 2009.

Le tracé de la future liaison entre le Nord et l'Ouest, ayant vocation à remplacer l'actuelle « route du littoral », arrêté, en accord avec la Région, par le Ministre des Transports le 25 août 2006, a été remis en question. Quatre nouvelles solutions ont été étudiées et à l'heure actuelle, deux d'entre elles comportant des portions de tunnel ont été écartées essentiellement pour cause de coûts excessifs. Le projet retenu sera probablement basé sur une solution combinant digue(s) et viaduc(s) (la digue est plus intéressante sur les secteurs de moindre profondeur, le viaduc l'est plus sur les secteurs où les fonds marins sont importants). Le coût de ce projet s'inscrirait dans une fourchette comprise entre 1,3 et 1,5 milliard d'€. L'examen des différents schémas devrait aboutir à une décision en milieu d'année 2009 et à une enquête publique en fin d'année. Le début des travaux pourrait alors avoir lieu courant 2011.

Parmi les grands projets, le tram-train, qui constituera une liaison ferroviaire sur 40 kilomètres environ entre Sainte-Marie et Saint-Paul et pourra transporter 15 millions de voyageurs par an, devrait voir le jour en 2013. Le lancement du chantier est prévu début 2010 et les travaux devraient durer quatre ans. Le suivi du projet a été confié à une société d'économie mixte, la SR21, mandataire du Maître d'Ouvrage qui est le Conseil Régional de la Réunion. Cependant, le chantier pourrait prendre du retard suite aux différents recours déposés devant le tribunal administratif. Le 23 avril 2009, cette instance a notamment annulé partiellement la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet. Les travaux évalués à 1,6 milliard d'€ pourraient être financés en partie par des opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public/privé. L'Etat apportera une contribution financière de 435 millions d'€, sous forme de subventions au projet et de mesures de défiscalisation.

Les fréquences de passage s'élèveront à une rame toutes les 5 minutes aux heures de pointe (toutes les 15 à 20 minutes en dehors des heures de pointe), 7 jours sur 7, de 5 heures du matin à minuit. Le tram-train constituera le premier moyen de transport ferroviaire régulier de tout l'outre-mer, et devrait permettre le développement de certaines zones telles que la Montagne. Son extension dans le Sud est envisagée et pourrait desservir jusqu'à la commune de Saint-Joseph.

Enfin, le nouveau pont de la rivière Saint-Etienne, destiné à remplacer celui effondré début en 2007, devrait être livré fin 2011. Il s'étendra sur 700 mètres et permettra une circulation en mode deux fois deux voix avec un tracé redressé. Les études ont déjà été effectuées. Le coût du projet est évalué à 84 millions d'€.

Section 9

Les services non marchands

9.1 LA SANTE

Progression du nombre de professionnels de santé de l'île fortement liée à celle des infirmiers

Selon les statistiques provisoires de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), la Réunion compte 10 587 professionnels de santé au premier janvier 2009 soit une progression de 6,0 % par rapport au premier janvier 2008 (9 992). Les principaux corps de métiers de ce secteur sont en progression, (cf. tableau ci-dessous) mais ce sont principalement les infirmiers diplômés d'Etat qui sont les principaux contributeurs de cette croissance avec 335 infirmiers (+7,3 %) sur 595 personnels de santé supplémentaires. Les infirmiers représentent désormais 46,3 % de l'effectif total de santé. Les fortes progressions des contingents de masseurs kinésithérapeutes (16,9 %) et de médecins (9,7 %) ont aussi largement contribué à l'augmentation des professionnels de santé.

En dépit de cette progression rapide, le nombre de professionnels de santé rapporté à la population réunionnaise reste en dessous du niveau observé en métropole : au premier janvier 2008, la Réunion compte 1 320 professionnels de santé pour 100 000 habitants contre 1 526 dans l'hexagone, soit 13,5 % de moins.

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés (au premier janvier de l'année)

	2007	2008	2009	Evol 09/08	Structure 2009
Ensemble des professionnels de santé	9 266	9 992	10 587	6,0%	100,0%
Ensemble des médecins	1 952	2 010	2 068	2,9%	19,5%
<i>Médecins généralistes</i>	1 087	1 135	1 158	2,0%	10,9%
<i>Médecins spécialistes</i>	865	875	910	4,0%	8,6%
dont chirurgiens-dentistes	432	444	451	1,6%	4,3%
dont sages femmes	345	340	354	4,1%	3,3%
dont infirmiers diplômés d'Etat	4 115	4 564	4 899	7,3%	46,3%
dont masseurs kinésithérapeutes	867	949	1 109	16,9%	10,5%
dont pharmaciens	592	613	617	0,7%	5,8%

Source : Fichier ADELI et FINISS - DRASS

Une capacité d'accueil hospitalière stable

Au premier janvier 2008, la Réunion compte 2 956 lits installés soit la même la capacité d'accueil en hospitalisation qu'un an auparavant. Plus des deux tiers (69 %) de ces lits concernent le secteur hospitalier public. De même, la majeure partie de ces lits (66 %) est dévolue aux soins de court séjour mais la répartition entre soins de médecine, de chirurgie et soins obstétricaux est différente selon les secteurs : la médecine occupe le plus grand nombre de lits dans le secteur public (61,1 % de la capacité d'accueil de court séjour) alors que, dans le secteur privé, la chirurgie capte près de la moitié des lits de court séjour.

L'activité hospitalière mesurée par le nombre d'entrée et le nombre de journées traduit cette répartition de la capacité d'accueil. Ainsi, 50,3 % des entrées dans le secteur privé le sont pour des soins chirurgicaux alors que, dans le secteur public, 54,0 % des entrées concernent

les soins de médecine. Par ailleurs, les soins de suite, c'est-à-dire des soins de moyen séjour, représentent relativement moins d'entrées par rapport à leur capacité d'accueil (3,3 % des entrées publics et privés contre 12,4 % de la capacité d'accueil totale) en raison d'une durée du séjour des patients plus longue.

Capacité d'accueil hospitalière en nombre de lits installés à la Réunion (au 1er janvier de l'année)

	2007		2008		Evol 08/07	
	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé
Médecine	858	177	862	177	0,5%	-
Chirurgie	315	331	319	256	1,3%	-22,7%
Obstétrique	226	114	228	98	0,9%	-14,0%
Total s. courte durée	1 399	622	1 409	531	0,7%	-14,6%
Psychiatrie générale	250	71	277	71	10,8%	-
Psychiatrie infanto-juv.	10	-	10	-	-	-
Total soins de suite	111	224	115	252	3,6%	12,5%
- dont réa. fonctionnelle	61	53	61	52	-	-1,9%
Soins longue durée	79	-	79	-	-	-
Total sect. hôpit.	1 849	917	1 890	854	2,2%	-6,9%
Total hébergement	190	-	212	-	11,6%	-
TOTAL	2 039	917	2 102	854	3,1%	-6,9%

Source : Fichier ADELI et FINESS - DRASS

Au 1er janvier 2007, la Réunion disposait de 1 752 lits pour accueillir des personnes âgées répartis entre maisons de retraites (59,0 %) et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (41,0 %). Ce dispositif est complété de 412 places en soin à domicile et 79 places en soin de longue durée. Le taux d'équipement en structures d'hébergement complet est très inférieur à la Réunion par rapport à la métropole (43,1 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 120,9 dans l'hexagone) ce qui s'explique par un pourcentage de personnes âgées vivant à domicile supérieur à la Réunion. A l'inverse, le département enregistre un taux d'équipement en places de services en soins à domicile plus fort qu'en métropole : 17,1 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 16,9.

La capacité d'accueil des adultes handicapés s'élève à 664 places au 1er janvier 2007, en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice antérieur. Plus de la moitié des places disponibles (54,5 %) est destinée aux adultes handicapés souffrant d'un déficit d'autonomie et hébergés dans des foyers d'accueil médicalisés ou dans des maisons d'accueil spécialisées. Par ailleurs, le nombre de places en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) a progressé de 20,7 % à 809 en 2007.

9.2 L'EDUCATION

Légère baisse de l'ensemble des effectifs de l'enseignement

A la rentrée 2008-2009, le rectorat de la Réunion comptabilisait 223 544 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier degré et du second degré, soit un nombre presque équivalent à celui de la rentrée précédente (baisse de -0,3 % soit 650 élèves de moins). Concernant les établissements du second degré, le nombre d'élèves scolarisés continue de diminuer : à la rentrée 2008-2009 les effectifs avaient baissé de -0,2 %, après -0,7 % l'année précédente. Le premier cycle (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) constitue 57,7 % des effectifs du second degré.

L'enseignement supérieur est majoritairement représenté par l'université qui concentre 58,5 % de l'ensemble des effectifs ; en dépit de la baisse de 1,3 % observée à la rentrée 2008-2009. Cette diminution (ajoutée à celle des effectifs de l'IUFM) est compensée aux deux tiers par la progression des effectifs dans les filières au cursus plus court comme les IUT et les sections de technicien supérieur et assimilés. Dans l'ensemble, les effectifs de l'enseignement supérieur ont légèrement baissé de 0,4 %.

Effectifs de l'enseignement du 1er degré, du 2nd degré et de l'enseignement supérieur				
	2007-2008	2008-2009	Evol 08-09	Part en 2009
Préélémentaire	45 220	44 814	-0,9%	36,6%
Elémentaire	76 297	76 234	-0,1%	62,3%
CLIS	1 198	1 250	4,3%	1,0%
Total premier degré	122 715	122 298	-0,3%	100,0%
1er cycle	58 770	58 411	-0,6%	57,7%
2nd cycle général + techno.	23 774	23 632	-0,6%	23,3%
2nd cycle professionnel	16 454	16 748	1,8%	16,5%
SEGPA (1)	2 482	2 455	-1,1%	2,4%
Total second degré	101 480	101 246	-0,2%	100,0%
Université	9 909	9 781	-1,3%	58,5%
IUFM (2)	1 176	1 057	-10,1%	6,3%
STS-CDG	3 158	3 234	2,4%	19,3%
IUT	439	472	7,5%	2,8%
CGPE	520	551	6,0%	3,3%
Autres établissements	1 591	1 631	2,5%	9,8%
Total enseignement supérieur	16 793	16 726	-0,4%	100,0%

(1) Lycées d'enseignement général et technologique

(2) y compris spécialisation des titulaires

Source : Rectorat de la Réunion

Des taux de réussite aux diplômes inférieurs à ceux de métropole

La Réunion affiche des taux de réussite aux diplômes du second degré (brevet, CAP, BEP, BTS et baccalauréat) inférieurs à ceux observés dans l'hexagone. L'écart de réussite le plus réduit se situe au niveau du baccalauréat : à la session de juin 2008 (données provisoires), 7 655 candidats ont décroché le baccalauréat soit 81,0 % des présents aux examens à la Réunion contre 83,3 % en France métropolitaine. La différence est encore plus faible pour le baccalauréat général où la Réunion avec 87,3 % de taux de réussite en juin 2008 atteint presque le taux métropolitain (87,8 %). A l'inverse, l'écart entre la Réunion et la métropole est le plus important au brevet où le taux de réussite réunionnais est inférieur de 6,5 points à celui de la métropole en juin 2008 (75,3 % à la Réunion contre 81,8 % dans l'hexagone).

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	2007		2008 (p)	
	Reunion	Métropole	Reunion	Métropole
Brevet	73,0	81,7	75,3	81,8
Série collège	73,4	82,3	75,2	82,9
série professionnelle	66,5	73,4	76,6	68,0
Diplômes d'enseignement technique				
CAP	75,1	79,6	73,2	n.d.
BEP	65,7	75,0	68,3	n.d.
BTS	66,4	67,2	n.d.	n.d.
Baccalauréat	81,0	83,4	81,0	83,3
Baccalauréat général	84,1	87,7	87,3	87,8
Baccalauréat technologique	79,5	79,3	77,1	80,2
Baccalauréat professionnel	75,6	78,5	71,6	76,6

(p) : provisoire

n.d. : non disponible

source: Rectorat de la Réunion



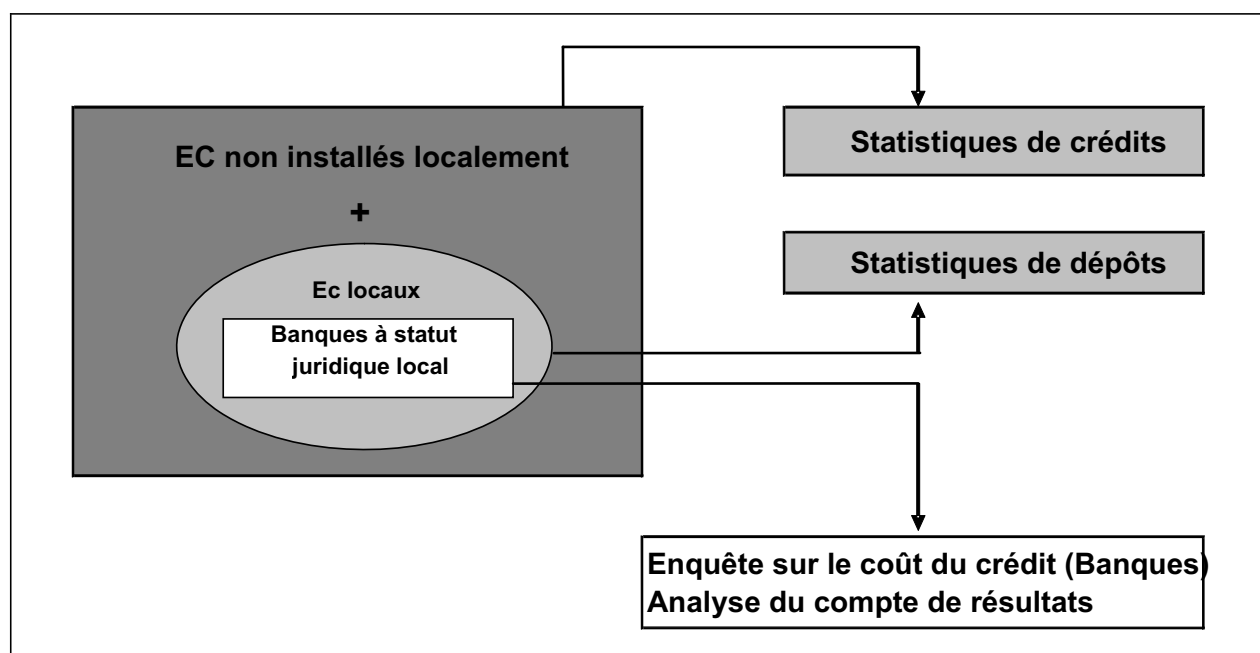
CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents périmètres qui sont retenus.



Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et de la bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 2 du chapitre) et la situation agrégée est plus complexe. En effet, les EC peuvent être soumis à un découplage territorial. Certains établissements locaux voient leur activité de back-office s'exercer dans un département de la zone (ils sont alors dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Il peut être difficile pour ces cas de distinguer la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département ou la zone, sauf lorsque les activités de back-office sont refacturées distinctement, la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut alors s'en trouver affectée. Les résultats publiés dans la section 2 concernent uniquement les EC pour lesquels le découplage territorial ne fausse pas les données et ayant un agrément de banque de plein exercice.

S'agissant des extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, elles permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle sur laquelle les établissements de crédit effectuent leurs déclarations. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les Dom directement auprès du SCR de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25.000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les Dom et 75 000 euros en métropole précédemment).

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département, soit un échantillon proche des établissements retenus pour l'analyse de la situation financière des EC.

Enfin, la nomenclature des agents économiques retenus dans le cadre de la section 3 (actifs financiers et concours consentis à la clientèle) n'a pas variée par rapport au rapport de l'année précédente. Pour la partie concernant les actifs financiers collectés auprès de la clientèle, les ménages regroupent les particuliers, les entrepreneurs individuels et les administrations privées, les entreprises correspondent aux sociétés non financières et les autres agents rassemblent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Pour la partie concernant les concours consentis à la clientèle, les entrepreneurs individuels sont éclatés entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des particuliers) tandis que les autres catégories de crédit des entrepreneurs individuels ont été intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des sociétés non financières).

Ainsi, pour les entreprises (SNF et EI selon les cas), les crédits d'exploitation regroupent les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail. Pour les ménages (particuliers, administrations privées et entrepreneurs individuels selon les cas), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail. Enfin, les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations centrales et de sécurité sociale.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la

Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (*cf. infra*). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

La place financière réunionnaise n'a pas enregistré d'évolutions très significatives en 2008, malgré les soubresauts qui ont affecté le secteur financier au niveau international. Aucune difficulté financière particulière n'a été recensée au niveau des établissements de crédit locaux au cours de cette année.

La concurrence sur le marché bancaire réunionnais n'a pas été fortement modifiée au cours des dernières années en dehors de l'implantation de Groupama Banque à compter de 2005 et de la création de la Banque Postale, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2006 les anciennes activités financières de La Poste. En 2008, deux nouveaux établissements se sont implantés, mais seul l'un d'entre eux a effectivement démarré une activité commerciale au cours de l'année. Il s'agit de BRED Cofilease, filiale des banques populaires. Le second établissement dénommé CAFINEO est une filiale commune de Crédit Moderne et du groupe métropolitain Cetelem qui proposera des crédits à la consommation pour l'ensemble de l'outre-mer et devrait démarrer son activité en 2009.

Enfin, le Crédit Municipal de Bordeaux a prévu d'ouvrir une agence à la Réunion courant 2009, qui devrait être située dans la ville du Tampon. Pour mémoire, cet établissement est déjà intervenu par le passé dans le département pour des opérations de prêt à la clientèle.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des

mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des

produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1^{er} août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien au PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME. Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, à en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,
- un dispositif de médiation du crédit a été conçu ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à la Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2008, vingt et un établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie).

Nombre d'établissements de crédit

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Etablissements de crédit locaux	16	16	17	19	19	21
Banques commerciales	3	3	3	5	5	5
Banques mutualistes et coopératives	4	4	4	4	4	4
Sociétés financières	8	8	9	9	9	11
Institutions Financières Spécialisées	1	1	1	1	1	1

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

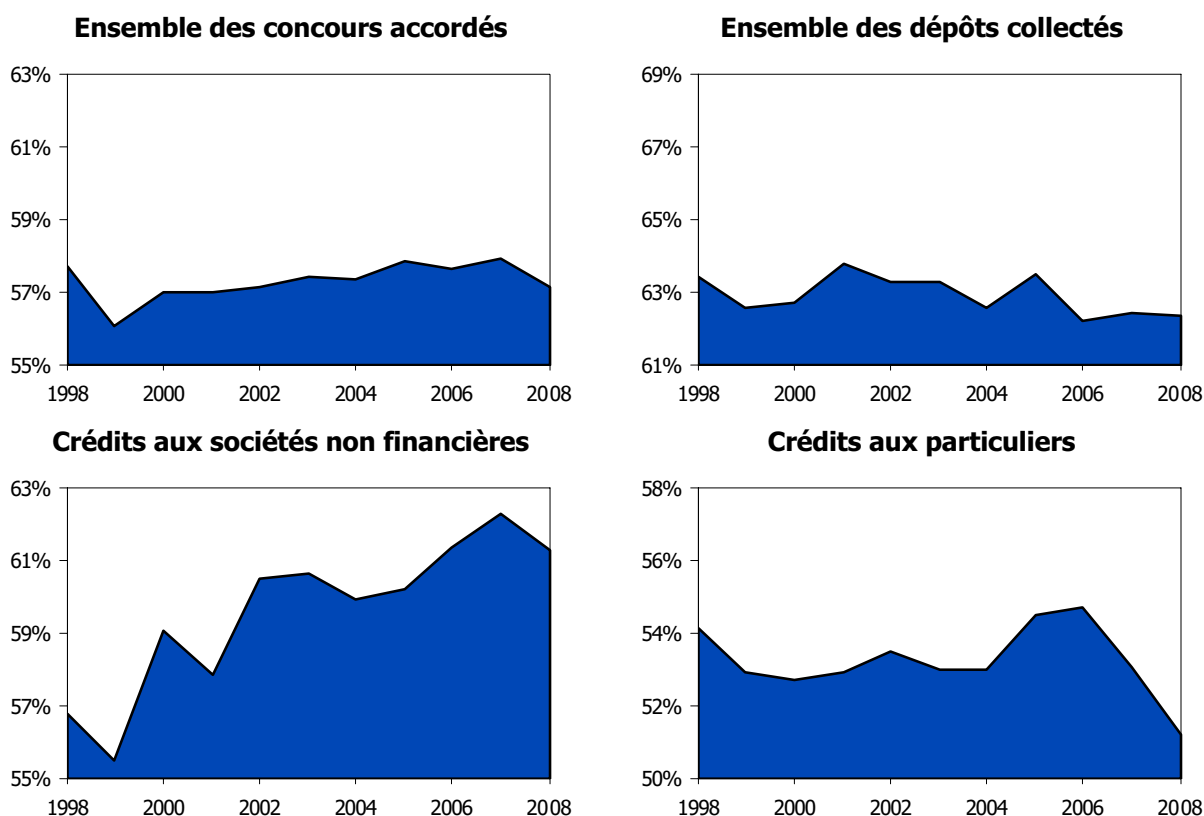
Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES								
Banque française commerciale Océan indien (BFCOI)	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis		Groupe Société Générale	20	23	311	1 174 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	1, Bd Haussmann Paris 9	67, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	16	32	283	1 193 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis		Groupe Caisses d'Epargne	22	84	411	2 322 M€
Banque Postale	2342,4 M€	34, rue de la Fédération Paris 15	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	93	90	-	930 M€
Groupama Banque		70, rue de Lagny Montreuil		Groupama	-	5	-	22 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES								
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée Paris 12	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	24	50	204	1 667 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	Place Estrangin Plastré Marseille	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe Caisses d'Epargne	13	44	131	641 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis		Groupe Crédit Agricole	37	116	657	5 210 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	36, rue Achille René Boisneuf Pointe à Pitre	7, rue Evariste de Pamy Le Port	Groupe Banques Populaires	1	-	3	9 M€
LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES								
OSEO	547,4 M€	27-31, avenue du Général Leclerc Maisons-Alfort	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe OSEO	Salariés et agences de l'AFD			18 M€
LES SOCIETES FINANCIERES								
Compagnie Financière de Bourbon - (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe - Le Port		Groupe Société Générale	1	20	9	37 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde		Groupe BNP Paribas	3	-	97	537 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde		Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			-
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis		Groupe Banques Populaires	2	-	Salariés BRED	653 M€
FORTIS Océan Indien	33,9 M€	30, quai du Dion Bouton Puteaux	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe FORTIS	1	-	10	24 M€
REUNIBAIL	14,5 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie		Groupe Général Electric Money	Salariés et agences de SOREFI			156 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde		Groupe Caisses d'Epargne	Salariés et agences de la BR			292 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie		Groupe Général Electric Money	3	2	114	548 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	115, rue Montmartre Paris 2	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	1	-	11	135 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	Salariés et agences de la BRED-BP			15 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	3, rue Francis de Pressensé Plaine St Denis	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	6	25 M€

2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

L'année 2008 a enregistré une diminution générale de la concentration¹ du marché du crédit bancaire réunionnais comme de celle de la collecte d'épargne, que l'on peut rapprocher des efforts commerciaux réalisés par un certain nombre d'établissements disposant de parts de marché relativement faibles. Cependant, depuis une dizaine d'années, la part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs de la place en matière de crédits évolue peu et s'établit autour de 57%, en baisse de 0,8 point entre 2007 et 2008. En matière de collecte d'épargne, la situation concurrentielle a également peu évolué au cours des dix dernières années, avec une part de marché cumulée des trois principaux réseaux de collecte d'épargne tournant autour de 62% à 63% (en baisse de 0,1 point entre 2007 et 2008).

Analysée par type de clientèle, la concentration évolue plus rapidement et le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. Les trois principaux établissements prêteurs occupent ainsi une part de marché cumulée de 51,2% sur le marché des particuliers, en baisse de 1,8 point entre 2007 et 2008. De leur côté, les trois plus gros intervenants sur le marché des crédits aux sociétés non financières atteignent une part de marché cumulée de 61,2%, en baisse de 1,0 point.

Evolution du poids relatif des trois principaux intervenants par marché de 1998 à 2008 (établissements locaux uniquement)



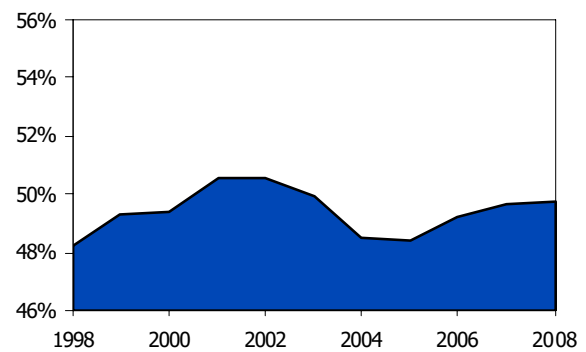
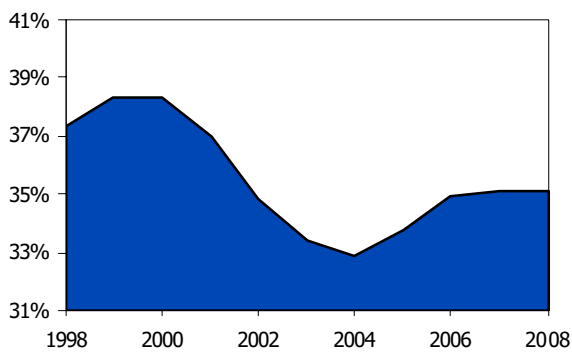
¹ Ces parts de marché s'entendent « par établissement » et ne tiennent pas compte de l'appartenance à un même groupe bancaire national, comme les Caisses d'Épargne pour la CEPAC-R et la Banque de la Réunion, les Banques Populaires pour la BRED, NATIXIS FACTOR, la CASDEN et la SOFIDER, ou encore GENERAL ELECTRIC pour la SOREFI et REUNIBAIL.

2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

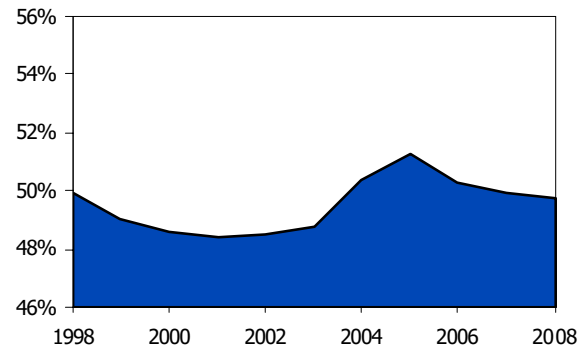
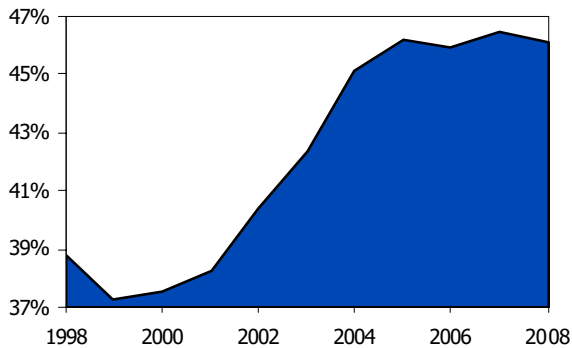
Au 31 décembre 2008, les quatre banques mutualistes dominent toujours le marché de la distribution de crédits (46,1% de parts de marché en baisse de 0,3 point) tandis que leur niveau d'épargne collectée équivaut désormais celui des banques commerciales (49,8%). Leur part de marché en matière de crédits, qui avait fortement progressé entre 1999 et 2005 (+9 points), a eu tendance à se stabiliser depuis 2006, tandis que leur part de marché globale en matière de dépôts collectés recule régulièrement (-1,5 point en trois ans). La part de marché des sociétés financières en matière de crédits consentis, qui avait reculé de 6,4 points entre 2002 et 2007, s'est légèrement redressée en 2008 (+0,4 point).

Evolution entre 1998 et 2008 des parts de marché
pour les concours accordés pour les dépôts collectés

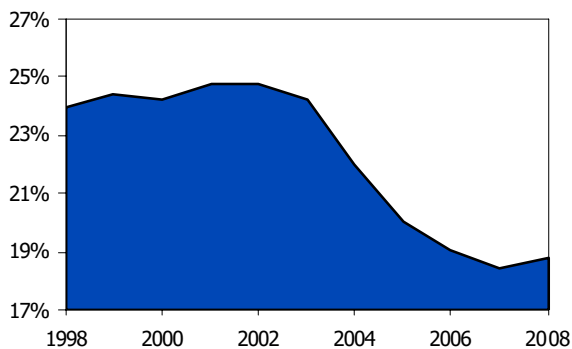
des banques commerciales (dont la Banque Postale)



des banques mutualistes



des sociétés de crédit (sociétés financières)



Prépondérance des banques mutualistes

L'encours des crédits distribués par les quatre banques mutualistes s'élève à 5,8 milliards d'€, en hausse de 6,7% en 2008 (après +13,6% en 2007). Les banques mutualistes sont particulièrement actives sur le segment des crédits à l'habitat avec une part de marché de 54,1%, en baisse toutefois sur les dernières années (54,9% en 2007 et 55,8% en 2006), ainsi que pour le financement des investissements des entreprises et des collectivités locales (part de marché de 49,9% en 2008 contre 50,2% en 2007). Elles affichent un taux de risque (créances douteuses brutes rapportées à l'encours brut total) particulièrement faible (2,8% à fin 2008 inchangé par rapport à 2007). Leur encours de collecte s'élève à 5,1 milliards d'€, niveau pratiquement inchangé par rapport à fin 2007 (hausse de 0,2% en 2008 après +7,3% l'année précédente). Elles sont particulièrement performantes sur le segment des dépôts à terme, des plans d'épargne et des valeurs mobilières.

Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements fin 2008

<i>en millions d'euros</i>	Banques commerciales	Banques mutualistes	Sociétés financières	TOTAL
Encours de crédits	4 403,0	5 785,8	2 353,0	12 541,8
- Crédits de trésorerie (entreprises)	665,1	451,1	276,9	1 393,1
- Crédits de trésorerie (particuliers)	358,4	511,7	786,3	1 656,4
- Crédits d'équipement	1 063,2	1 788,1	732,7	3 584,0
- Crédits à l'habitat	1 917,3	2 704,4	373,2	4 994,9
- Autres crédits	115,5	170,8	10,4	296,7
- Créances douteuses (brutes)	283,4	159,7	173,6	616,7
Collecte de dépôts	5 052,3	5 050,4	45,2	10 148,0
- Dépôts à vue	1 682,1	1 418,5	44,7	3 145,3
- Dépôts à terme et bons	587,3	671,8	0,6	1 259,6
- Livrets & plans d'épargne	1 390,3	1 458,2		2 848,5
- Titres & assurance-vie	1 392,6	1 502,0		2 894,6

Positions stables des banques commerciales

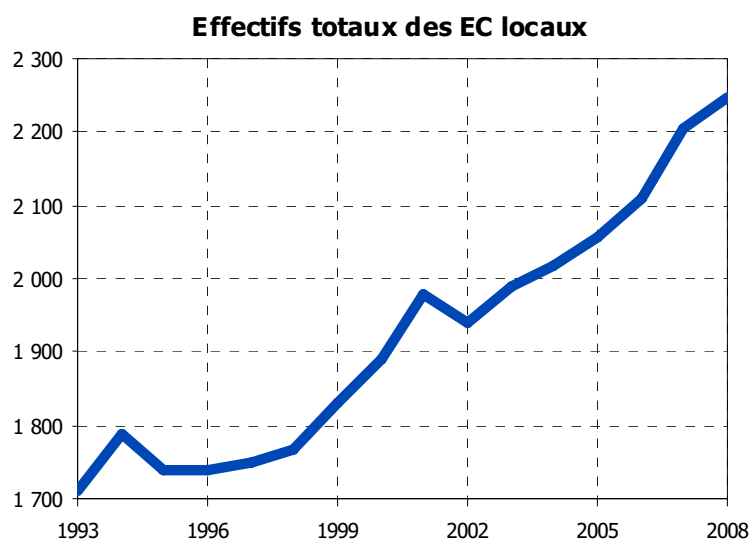
La part de marché des cinq banques commerciales (Banque Postale incluse) en matière de crédits consentis à la clientèle atteint 35,1% à fin 2008, inchangé par rapport à 2007, ce qui représente un encours de 4,4 milliards d'€ (en hausse de +7,4% par rapport à 2007 après +12,9% l'année précédente). Les banques commerciales demeurent dominantes sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises avec une part de marché de 47,7% en 2008, en baisse par rapport à 2007. Après plusieurs années d'amélioration continue, leur taux de crédits douteux s'est dégradé en 2008 pour s'établir à 6,4%, contre 5,5% en 2007. Avec 5,1 milliards d'€ de collecte, leur part de marché sur l'ensemble des dépôts atteint 49,9% au 31 décembre 2008 (contre 49,6% à fin 2007) et s'élève à 53,5% pour les dépôts à vue de la clientèle.

Progression des sociétés et institutions financières

Les onze sociétés et institutions financières totalisent 2,4 milliards d'€ d'encours de crédits (en progression de 9,5% en 2008 après +8,4% en 2007), ce qui représente 18,8% du marché du crédit réunionnais (contre 18,4% l'année précédente). Ces établissements interviennent plus particulièrement sur le segment du financement de la consommation des particuliers (47,5% du marché en 2008 contre 45,2% en 2007 et 43,6% en 2006) mais également de manière croissante sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises (19,9% du marché en 2008 après 19,0% en 2007 et 17,7% en 2006). Ils affichent un taux de risque en légère hausse de 7,4% en 2008 (contre 7,0% en 2007).

2.5 LES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédits locaux ont continué de progresser en 2008, en dépit du ralentissement de l'offre de crédit et de la collecte d'épargne enregistré au cours des derniers trimestres de l'année 2008. La hausse des effectifs s'établit à 2,0% en 2008, pour atteindre 2.247 personnes employées au 31 décembre 2008 (après +4,4% en 2007 et +2,6% en 2006). Il s'agit de la sixième année de hausse consécutive des effectifs des établissements de crédit



réunionnais, après la légère diminution enregistrée à la fin de l'année 2002, qui faisait suite au passage à l'euro fiduciaire et la fin des grands chantiers de bascule informatique.

En une décennie, entre 1998 et 2008, les effectifs employés se sont ainsi accrus de 479 salariés, soit +27,1% (ce qui représente un taux moyen de progression de 2,4% par an). Les effectifs des cadres en dix ans ont pour leur part augmenté de 215 postes (+83,7% soit +6,3% en moyenne par an) tandis que les effectifs des employés ont progressé de 264 postes (+17,5% soit +1,6% par an). La hausse des effectifs des cadres s'explique essentiellement par la promotion interne ; les embauches directes de cadres étant peu nombreuses. Leur poids relatif dans les effectifs totaux employés par les établissements de crédit réunionnais s'établit ainsi à 21,0% en 2008 contre 20,7% en 2007 et 14,5% en 1998, traduisant une nette augmentation du taux d'encadrement du secteur.

Effectifs des établissements de crédit locaux

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Effectifs totaux	ensemble	1990	2019	2056	2110	2203	2247	2,0%
	cadres	372	380	411	430	456	472	3,5%
(dt) Banques commerciales	techniciens	1618	1639	1645	1680	1747	1775	1,6%
	ensemble	917	928	926	930	967	1005	3,9%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	cadres	157	168	170	172	185	200	8,1%
	techniciens	760	760	756	758	782	805	2,9%
(dt) Sociétés financières	ensemble	802	879	906	939	968	995	2,8%
	cadres	161	178	201	210	213	214	0,5%
	techniciens	641	701	705	729	755	781	3,4%
	ensemble	271	212	224	241	268	247	-7,8%
	cadres	54	34	40	48	58	58	0,0%
	techniciens	217	178	184	193	210	189	-10,0%

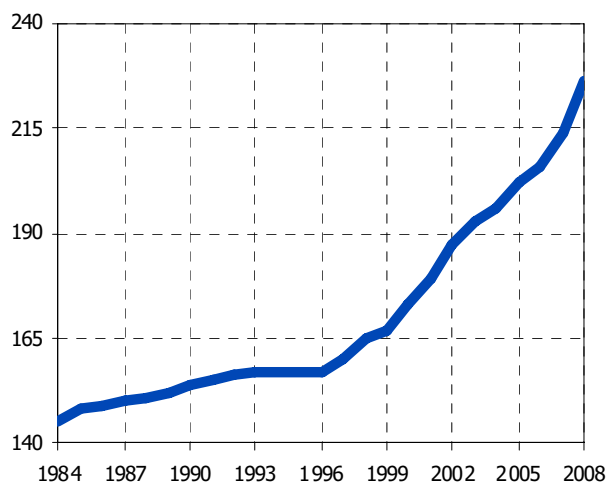
3. La densité du système bancaire

3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets et d'automates bancaires

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice des banques réunionnaises s'établit à 226 implantations permanentes à fin décembre 2008 (y compris les 93 guichets de la Banque Postale). Douze nouvelles agences bancaires ont été ouvertes au cours de l'année 2008. Plusieurs réseaux bancaires réunionnais continuent d'accroître leur implantation commerciale dans le département ou tentent de répondre aux souhaits de certains types de clientèles en ouvrant des agences spécialisées (entreprises, professionnels, consommation des particuliers, habitat et collectivités locales). Avec une croissance de leur nombre d'agences de 11,9% en 2008 (+8 agences), les quatre banques mutualistes développent à nouveau leur réseau d'agences, après quelques années de ralentissement de leurs implantations.

Nombre de guichets bancaires permanents



quelques années de ralentissement de leurs implantations.

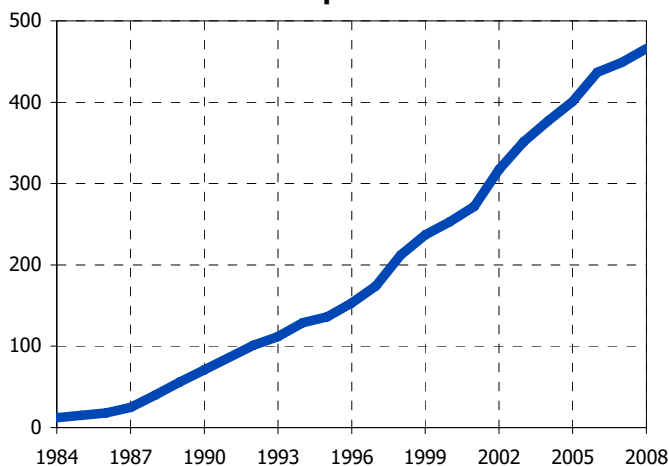
Nombre de guichets bancaires permanents

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Guichets bancaires	193	196	202	206	214	226	5,6%
(dt) Banques commerciales	134	137	139	141	147	151	2,7%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	59	59	63	65	67	75	11,9%

Le nombre d'automates bancaires installés dans le département s'établit à 466, en augmentation de 17 unités par rapport à l'année précédente (après +12 unités en 2007 et +36 unités en 2006).

Les nouvelles implantations se partagent entre les banques commerciales (+9 automates) et les banques mutualistes (+8 automates). Les banques du département poursuivent leur effort d'investissement commencé les années précédentes (+115 nouveaux automates installés en

Nombre de distributeurs automatiques de billets



cinq ans). Les 22 automates détenus par les autres établissements appartiennent à la Société Générale, dans le cadre de son partenariat avec la Compagnie Financière de Bourbon (distributeurs installés dans les grandes surfaces commerciales sous enseigne SCORE et JUMBO SCORE) et au groupe GE Money (distributeurs installés dans deux grandes surfaces commerciales à enseigne CHAMPION dans le cadre de son partenariat avec le groupe CAILLE, parallèlement à la fourniture de cartes de crédit et de paiement international à sa clientèle).

Nombre de distributeurs automatiques de billets

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Distributeurs automatiques	351	377	401	437	449	466	3,8%
(dt) Banques commerciales	165	182	198	222	232	241	3,9%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	168	176	183	195	195	203	4,1%
(dt) Autres établissements	18	19	20	20	22	22	0,0%

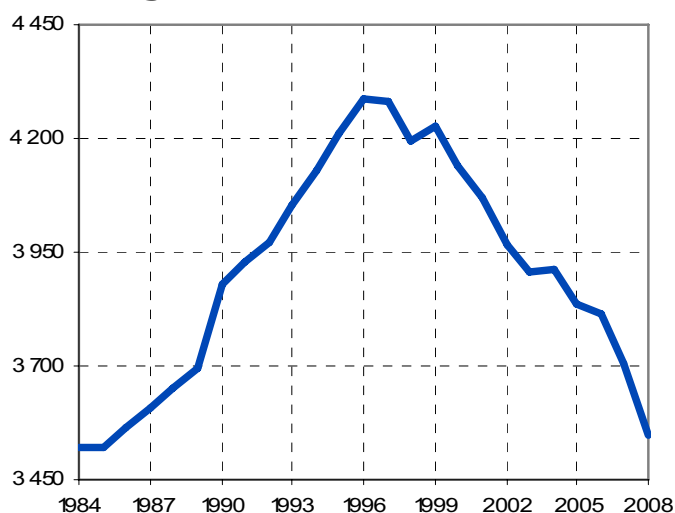
3.1.2 Nombre d'habitants par guichet et par automate bancaire

Nombre d'habitants par guichet bancaire

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent s'établit à 3.549 habitants à fin 2008 à la Réunion contre 3.706 à fin 2007. L'ensemble des guichets postaux, réalisant des opérations d'épargne pour le compte de la Banque Postale, est retenu dans ces statistiques.

La courbe retraçant ce ratio présente une forme de cloche. Cela s'explique par une première phase ayant connu de 1984 à 1997 une croissance plus rapide du nombre d'habitants que du nombre de guichets bancaires (le ratio atteindra ainsi un guichet pour 4.280 habitants en 1996-1997), suivie d'un mouvement inverse à compter de 1998, avec une croissance du nombre d'agences bancaire plus rapide que l'accroissement démographique.

Evolution du nombre d'habitants par guichets bancaires à la Réunion



La croissance du réseau de guichets répond à une logique d'amélioration du service et de conquête de parts de marché par la proximité avec la clientèle, dans un climat de concurrence accrue entre établissements de crédits. Les difficultés rencontrées sur les marchés monétaires en 2007 et 2008 ont rappelé l'importance de la collecte de ressources bilancielle pour les banques, et souligné l'intérêt de disposer d'un réseau dense d'agences.

En dépit de la nette amélioration observée ces dernières années, le ratio réunionnais d'un guichet pour 3.549 habitants demeure toujours très inférieur à celui observé pour la

France entière¹ (un guichet pour 1.589 habitants en 2007). Cette situation peut s'expliquer par la géographie du département de la Réunion, où la plus grande partie de la population se concentre sur les zones côtières et par la présence de grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est par contre favorable à la Réunion, avec un guichet pour 11,2 km² à la Réunion en 2008 contre un guichet pour 15,9 km² pour la France entière² en 2006.

Nombre d'habitants par guichet bancaire et par DAB-GAB à la Réunion

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 906	3 909	3 834	3 812	3 706	3 549	-4,2%
Nombre d'habitants par DAB-GAB	2 148	2 032	1 931	1 797	1 766	1 721	-2,6%

Nombre d'habitants par automate bancaire

Le niveau d'équipement en guichets et distributeurs automatiques de billets à la Réunion (1.721 habitants par automate en 2008) demeure également en dessous des niveaux observés pour la France entière (1.317 habitants par DAB-GAB en 2006).

Toutefois, sur la dernière décennie, une nette amélioration est constatée ; cet indicateur ayant pratiquement été divisé par trois entre 1993 (un automate pour 5.679 habitants) et 2008, malgré un accroissement démographique soutenu. Pour la France entière, il a été divisé par un peu plus de deux sur la période similaire (passant d'un DAB pour 3.149 habitants en 1993 à un pour 1.317 habitants en 2006)

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Région Nord	2 245	1 967	1 833	1 683	1 588	1 523	1 407	1 390	1 433	3,1%
Région Est	3 046	3 107	2 755	2 690	2 741	2 380	2 184	2 076	1 984	-4,4%
Région Ouest	2 900	2 699	2 208	1 954	1 894	1 813	1 731	1 707	1 634	-4,3%
Région Sud	3 189	3 169	2 724	2 512	2 258	2 194	2 018	1 997	1 901	-4,8%

Extrapolation des populations par zone à partir des enquêtes INSEE de 1999 et 2004

Les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent notamment un peu moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires (1.433 habitants par automate en 2008) proche de la moyenne nationale. Ces différences s'expliquent par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Poste, et, dans une moindre mesure, le Crédit Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département.

¹ Source : Fédération Bancaire Française. Par France entière, il faut entendre le territoire métropolitain, la principauté de Monaco et les Départements d'Outre-Mer.

² Soit 226 guichets pour une superficie de 2.520 km² pour la Réunion et 39.782 guichets pour 632.834 km² pour la France entière (source INSEE).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Les établissements de crédit installés localement ainsi que la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,8 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2008, dont 0,6 million de comptes de dépôt à vue. La progression du nombre de comptes sur l'année 2008 ressort ainsi à +1,1%, après +3,1% enregistré l'année précédente.

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Nombre total de comptes	1 633	1 697	1 717	1 756	1 811	1 831	1,1%
Parts de marché par réseaux d'établissements bancaires							
- Banques commerciales	58,8%	59,5%	58,3%	58,3%	58,5%	58,2%	-0,2 pt
- Banques mutualistes	41,2%	40,5%	41,7%	41,7%	41,5%	41,8%	0,2 pt
Nombre de comptes bancaires par habitant à la Réunion							
Comptes de dépôts à vue	0,657	0,707	0,729	0,751	0,789	0,799	1,3%
Comptes d'épargne	1,485	1,485	1,468	1,467	1,477	1,465	-0,9%
Nombre total de comptes	2,167	2,215	2,218	2,236	2,283	2,282	0,0%

La stabilité globale enregistrée en 2008 en matière de nombre de comptes bancaires (+1,1%) masque quelques évolutions divergentes selon les types de comptes. Les progressions les plus dynamiques concernent en 2008 comme en 2007 les comptes de dépôts à terme (+12,7% en 2008), les livrets d'épargne populaires (+6,1%), les livrets de développement durable¹ (+5,3%) et les livrets jeunes (+4,0%). Les autres types de comptes progressent beaucoup plus modérément : +2,5% pour les comptes de dépôts à vue ou +2,2% pour les livrets ordinaires. Inversement, le nombre de comptes et plans d'épargne logement s'inscrivent en net recul (-5,8% en 2008) de même que les plans d'épargne populaire (-20,0%) ou les livrets A des caisses d'épargne (-1,6%)

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 2,28 comptes par habitant à la Réunion en 2008, soit un niveau inchangé par rapport à 2007. La progression du nombre de comptes de dépôts à vue par habitant (0,80 compte par habitant contre 0,79 en 2007) compense le recul observé en matière d'équipement en comptes d'épargne (1,47 compte d'épargne par habitant en 2008 contre 1,48 compte en 2007).

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 4.829 €, en baisse de 5,3% par rapport à 2007, tandis qu'il s'élève à 1.662 € pour les comptes sur livrets (en hausse de 6,6% par rapport à 2007) et à 7.486 € pour l'épargne logement (en hausse de 0,5%).

Au sein des comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (420 € en 2008). Les livrets ordinaires et les livrets

¹ Anciennement dénommés 'comptes de développement industriel' ou en abrégé Codevi.

d'épargne populaire¹ affichent en revanche les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne, respectivement à 2.977 € et 2.774 €. Toutefois, les plus fortes augmentations d'encours moyen ont concerné les livrets A (+12,7% de hausse entre 2007 et 2008) et les livrets de développement durable (+9,6%).

Nombre et encours moyens des comptes bancaires total à la clientèle

	Nombre en milliers			Encours moyens en €		
	2007	2008	08/07	2007	2008	08/07
Dépôts à vue	625,4	640,9	2,5%	5 100	4 829	-5,3%
Dépôts à terme	12,9	14,6	12,7%	50 812	56 581	11,4%
Comptes sur livrets	1 024,0	1 036,4	1,2%	1 559	1 662	6,6%
- Livrets A	503,2	495,2	-1,6%	1 065	1 201	12,7%
- Livrets ordinaires	228,2	233,1	2,2%	2 956	2 977	0,7%
- Livrets Jeunes	91,3	94,9	4,0%	404	420	3,8%
- Livrets d'épargne populaire (LEP)	46,7	49,5	6,1%	2 753	2 774	0,8%
- Livrets de développement durable	154,7	163,6	5,7%	1 428	1 565	9,6%
Epargne-logement	141,8	133,7	-5,8%	7 451	7 486	0,5%
- Comptes d'épargne-logement	60,0	58,4	-2,5%	3 887	3 949	1,6%
- Plans d'épargne-logement (PEL)	81,9	75,2	-8,1%	10 062	10 233	1,7%
Plans d'épargne populaire (PEP)	5,8	4,7	-20,0%	14 543	15 646	7,6%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,2	0,1	-41,0%	80 939	126 176	55,9%
Certificats de dépôts	0,4	0,3	-25,5%	1 087 855	1 541 963	41,7%
Total	1 810,5	1 830,5	1,1%	3 871	3 911	1,0%
Comptes titres portefeuille et PEA	47,7	54,9	15,0%	29 435	22 273	-24,3%
Placements en assurance-vie	95,3	110,4	15,8%	16 575	15 057	-9,2%
Plans d'épargne retraite populaire	6,2	6,6	5,2%	1 363	1 565	14,8%

¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1% supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 euros) avec un plafond de 7.700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à la Réunion (49.543 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables dans le département (près de 300.000).

4. Les moyens de paiement

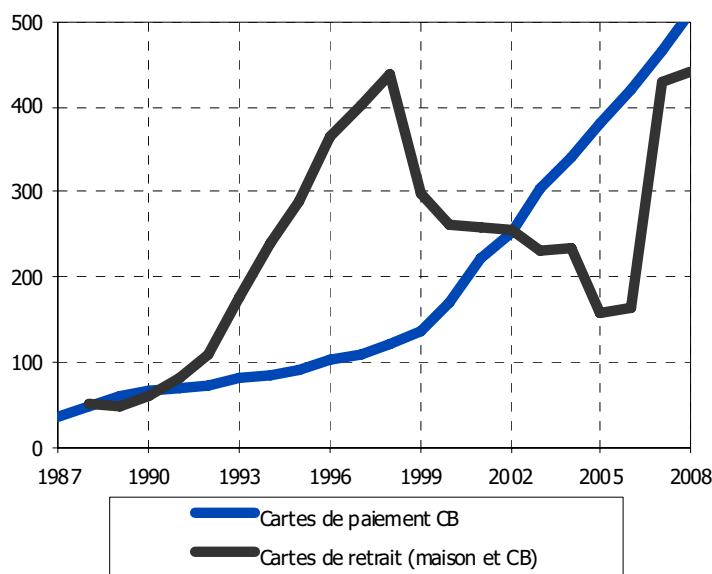
4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à la Réunion s'établit à fin décembre 2008 à 570.600 unités, en hausse de +7,0% par rapport à fin 2007 (après +10,3% l'année précédente). Au sein des cartes interbancaires, les cartes de paiement sont majoritaires (512.600 sur 570.600), en hausse de 9,8% en 2008.

A la même date, on dénombre également 384.000 cartes de retrait 'maison' en circulation dans le département et valables uniquement dans la banque émettrice, distribuées majoritairement par la Banque Postale¹, ainsi que 37.300 cartes de crédit privatives (cartes 'Aurore', 'Bourbon Avantages' ou 'Open').

Les cartes de retrait 'maison' représentent toujours 40,2% du nombre de cartes totales en circulation dans le département (à rapprocher toutefois de la proportion de 69,9% observée en 1998, dix ans auparavant), malgré la politique de substitution des cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) aux cartes de retrait 'maison' détenues par leur clientèle menée par la majeure partie des établissements de crédit du département.

Nbre total de cartes bancaires à la Réunion (en milliers)



Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Cartes de retrait interbancaire	58,8	49,4	64,9	66,5	58,0	-12,8%
Cartes de paiement et de retrait	340,7	379,9	418,6	466,9	512,6	9,8%
- Cartes de paiement national	2,8	2,6	3,7	4,3	5,2	21,7%
- Cartes de paiement international	321,9	358,3	392,2	437,5	479,2	9,5%
- Cartes de prestige	16,1	19,1	22,7	25,1	28,2	12,2%
Nombre total de cartes C.B	399,5	429,3	483,5	533,4	570,6	7,0%
Autres Cartes						
- Cartes de retrait 'maison'	174,0	108,8	97,6	363,4	384,0	5,7%
- Cartes de crédit privatives	31,3	32,1	32,1	33,4	37,3	11,6%

¹ Il doit être noté que le nombre de cartes de retrait 'maison' distribuées par la Banque Postale a été mal recensé entre 1999 et 2006, impliquant une rupture de série entre ces années.

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit à 0,71 unité par habitant en 2008, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,85 carte 'CB' par habitant en 2006), bien que l'écart se réduise chaque année.

Nombre de cartes bancaires par habitant (hors cartes de retrait 'maison')

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Réunion	0,24	0,26	0,32	0,39	0,42	0,48	0,52	0,55	0,62	0,67	0,71
France entière	0,56	0,62	0,67	0,71	0,74	0,77	0,79	0,81	0,85	-n.d-	-n.d-
Ecart	0,32	0,36	0,36	0,32	0,31	0,28	0,27	0,26	0,23	-n.d-	-n.d-

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Les transactions de retrait par cartes bancaires dans les 466 distributeurs automatiques installés dans l'île progressent de 12,2% en valeur entre 2007 et 2008 et de 7,9% en nombre. Par ailleurs, au 31 décembre 2008, il était dénombré 9.364 commerçants équipés de terminaux de paiements électroniques installés acceptant les paiements par carte bancaire, en hausse de 5,0% par rapport à 2007. Ces commerçants avaient enregistré 21,9 millions de transactions de paiement pour un chiffre d'affaires total de 2,3 milliards d'euros¹.

Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Transactions de retrait dans les GAB							
Nombre de transactions (en millions)	18,6	19,5	19,9	20,4	20,3	21,9	7,9%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 663	1 820	1 950	2 021	2 060	2 311	12,2%
Montant moyen d'un retrait (en €)	89,61	93,09	98,12	98,89	101,43	105,47	4,0%
Nombre de commerçants équipés de TPE	7 154	7 980	8 664	8 925	8 921	9 364	5,0%
Transactions de paiement chez les commerçants							
Nombre de transactions (en millions)	20,49	22,48	23,11	24,19	24,81	31,31	26,2%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 188	1 272	1 427	1 497	1 581	1 862	17,8%
Montant moyen d'un paiement (en €)	58,0	56,6	61,7	61,9	63,7	59,5	-6,7%

4.3 LES CHEQUES COMPTABILISES PAR LE SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION

Depuis le 8 mars 2002 et la mise en œuvre de l'image chèque², la chambre de compensation interbancaire de la place de Saint-Denis a fermé ses portes et la représentation informatique de tous les chèques échangeables à la Réunion transite par le système interbancaire de télécompensation (SIT) métropolitain³.

¹ Ces chiffres intègrent des reconductions de données de certains établissements bancaires déclarants qui ne fournissent pas toujours les informations nécessaires pour l'établissement de ces statistiques.

² L'image d'un chèque est numérisée puis télécompensée sur un système informatique interbancaire national.

³ En outre, certains chèques, en fonction de critères déterminés, sont dits « circulants » et sont physiquement échangés, au sein du CPEC de la Réunion (Centre d'échange physique des chèques).

En l'absence d'informations exhaustives sur les chèques échangés dans le département (absence de déclarations d'établissements significatifs), les statistiques de l'année 2008 ne peuvent pas être considérées comme fiables.

Chèques compensés entre établissements de crédit à la Réunion

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Nombre de chèques (en millions)	26,1	26,6	26,5	26,3	26,7	25,0	-nd-
Montant des chèques (en millions d'€)	12 827	13 237	13 889	14 272	15 329	14 816	-nd-

Il en est de même pour le rapport entre les retraits et paiements par carte bancaire et les chèques échangés en interbancaire.

Rapport entre les retraits et paiements par carte bancaire et les chèques échangés en interbancaire (en nombre)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Réunion	119%	136%	149%	138%	149%	158%	162%	170%	169%	213%
Métropole	107%	116%	133%	148%	161%	172%	194%	-	-	-

5. L'activité des fonds de garantie

Le département recense un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, qui permettent de garantir les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, et d'en diminuer le coût pour les entreprises. Les principaux sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Autrefois géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris par l'Agence Française de Développement depuis janvier 2009, avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, Etat et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2008, le nombre de garanties octroyées s'est établi à 688, en baisse de 4,2% par rapport à 2007 (718 garanties octroyées), pour un encours en risques de 41,9 millions d'€ (en baisse de 13,9%) correspondant à 70,1 millions d'€ de crédits bancaires.

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

	2006	2007	2008	08/07
Nombre de garanties octroyées	655	718	688	-4,2%
Montant en risque (autorisations en millions d'€)	40,302	48,592	41,860	-13,9%
Montant en intervention (crédits bancaires en millions d'€)	63,847	78,748	70,081	-11,0%

Source : OSEO Financement

Les engagements valides du fonds DOM s'élèvent pour leur part à 106,1 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 10,9% par rapport à 2007, tandis que le nombre de concours garantis atteint 5.642 financements (+13,4% par rapport à 2007).

Engagements valides du Fonds DOM

(en millions d'€)	2006	2007	2008	08/07
Nombre de concours garantis	4 260	4 977	5 642	13,4%
Montant en intervention	423,350	500,872	564,581	12,7%
Montant garanti d'origine	261,594	309,395	347,776	12,4%
Encours restant en garantie	84,006	95,650	106,119	10,9%

Source : OSEO Financement

5.2 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de la Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis par le Fonds de

Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système actuel réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis par les banques de la place à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux, sur proposition de Réunion Habitat.

La production globale du fonds unifié au 31 décembre 2008 s'est élevée à 1.465 octrois (en hausse de 9,1% par rapport à 2007) représentant un encours de 32,3 millions d'€ de financement à l'habitat (+9,1%).

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2006	2007	2008	08/07
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 498	1 343	1 465	9,1%
Montant garantis (en millions d'€)	24,100	29,936	29,588	32,273	9,1%

Source : OSEO Financement

Le potentiel d'engagement du fonds s'élève à 15,1 millions d'€ au 31 décembre 2008, grâce à un apport de subvention de 1,2 million d'€ de l'Etat et de la CAF intervenu en 2008.

Au titre des engagements valides, le fonds gère 16.373 dossiers représentant un encours global de garanties de 208,2 millions d'€ (parmi lesquels il faut compter 7,2 millions d'€ de garanties compromises). Ces engagements se décomposent fonds par fonds de la manière suivante (cf. tableaux suivants).

5.2.1 L'AGPSH

Cet ancien fonds de garantie de l'habitat social est géré de manière extinctive par Oséo Financement. Au 31 décembre 2008, le nombre de garanties valides s'élève à 2.130 (en baisse de 14,5% par rapport à 2007), pour un encours résiduel extinctif de garanties consenties de 6,4 millions d'€ (-39,2%). Les garanties compromises s'élèvent pour leur part à 261 crédits pour 1,7 million d'€ (+43,7%). Les dossiers réglés dans l'année correspondent aux appels en garantie liés à des déchéances du terme ou au décès d'emprunteurs.

Engagements valides et contentieux de l'AGPSH

(en millions d'€)	2006		2007		2008	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
Garanties valides	14,861	3 045	10,504	2 491	6,387	2 130
Garanties compromises	1,681	230	1,212	192	1,742	261
Dossiers réglés	0,263	20	0,167	14	0,125	14

Source : OSEO Financement

5.2.2 Le FGHR

Cet autre ancien fonds de garantie de l'habitat social est également géré de manière extinctive par Oséo Financement. Au 31 décembre 2008, le nombre de garanties valides s'élève à 8.024 (en baisse de -2,5% par rapport à 2007), pour un encours résiduel extinctif de

garanties consenties de 82,9 millions d'€ (-12,7%). Les garanties compromises s'élèvent pour leur part à 341 crédits pour 4,6 millions d'€ (-0,8%).

Engagements valides et contentieux du FGHR

(en millions d'€)	2006		2007		2008	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
Garanties valides	106,549	8 367	94,985	8 230	82,913	8 024
Garanties compromises	5,066	333	4,646	328	4,609	341
Dossiers réglés	0,797	59	0,585	47	0,388	38

Source : OSEO Financement

5.2.3 Le FGUHR

Le fonds de garantie unifié à l'habitat de la Réunion, géré par Oséo Financement, demeure le principal outil de garantie en faveur du logement social à la Réunion. Au 31 décembre 2008, le nombre de garanties valides octroyées s'élève à 6.219 (en hausse de 23,1% par rapport à 2007) pour un encours de garanties consenties de 118,9 millions d'€ (+23,3%). Les garanties compromises s'élèvent pour leur part à 47 crédits (+27,0%) pour un encours de 0,8 millions d'€ (+20,3%).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(en millions d'€)	2006		2007		2008	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
Garanties valides	73,562	3 910	96,457	5 052	118,913	6 219
Garanties compromises	0,392	22	0,686	37	0,825	47
Dossiers réglés	0,078	6	0,096	6	0,095	5

Source : OSEO Financement

5.3 LES AUTRES FONDS EN GESTION EXTINCTIVE

OSEO gère par ailleurs un certain nombre d'autres fonds en gestion extinctive, pour lesquels il n'existe plus de nouveaux engagements.

Le FGR (fonds de garantie de la Réunion)¹ correspond à l'ancien mécanisme de garantie mis en place par le système bancaire réunionnais, avant la création du fonds DOM. Au 31 décembre 2008, il demeure 109 concours garantis par le FGR, pour un encours total de 2,0 millions d'€, dont 1,3 million d'€ correspond à des créances compromises.

Les autres fonds gérés par l'Agence Française de Développement (AFD) représentent des montants et des nombres de garanties encore actives beaucoup plus limités ; 1 créance

¹ Le FGR faisait partie de la SOFODOM, personne morale unique regroupant les fonds de garantie créés dans les départements d'outre-mer. La SOFODOM a été transférée à SOFARIS (fusionné depuis lors à la BDPME puis à l'ANVAR pour donner naissance à OSEO) en 2001.

garantie par le FGE (fonds de garantie à l'exportation¹) ; 5 créances compromises garanties par le FGR mini (fonds de garantie aux mini-entreprises²) ; 11 créances garanties par le FGAH (fonds de garantie à l'aménagement des hauts³).

Fonds de garantie en gestion extinctive

(en milliers d'€)	2006		2007		2008	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
Fonds de Garantie de la Réunion (FGR)						
Garanties saines	2 592	132	1 697	98	681	55
Garanties compromises	1 495	60	1 328	54	1 328	54
Fonds de Garantie Export (FGE)						
Garanties saines	28	1	23	1	18	1
Garanties compromises	0	0	0	0	0	0
FGR Mini						
Garanties saines	0	0	0	0	0	0
Garanties compromises	34	5	34	5	34	5
Fonds de Garantie à l'Aménagement des Hauts (FGAH)						
Garanties saines	52	11	44	10	37	10
Garanties compromises	8	1	8	1	8	1

Source : OSEO Financement

¹ FGE : ancienne section de la SOFODOM, sur financement des collectivités Région et Département, transformée en fonds de garantie, transféré à SOFARIS en septembre 2001 lors du transfert du fonds SOFODOM à SOFARIS.

² FGR-mini : fonds créé en avril 1996 pour aider les associations ADIE et Réunion Entreprendre à mener leurs objectifs de lutte contre le chômage et l'exclusion par le lancement de petites entreprises, transféré à SOFARIS en septembre 2001 lors du transfert du fonds SOFODOM à SOFARIS.

³ FGAH : fonds créé en décembre 1992 et transféré à SOFARIS en septembre 2001 lors du transfert du fonds SOFODOM à SOFARIS.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

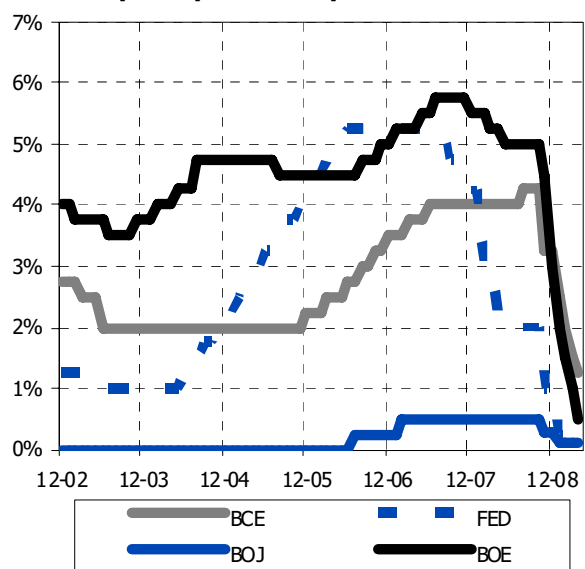
L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans l'Eurosystème pour contenir la crise :

- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur 3 mois ;
- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.

Taux directeurs des principales banques centrales



Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aiguë de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés avait été fortement modifiée par le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, avec date d'application au 1^{er} août 2003 et au 1^{er} juillet 2004. Depuis le 1^{er} juillet 2004, les taux de rémunération des placements réglementés sont censés ne plus être fixés par décision du Gouvernement et du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, mais dépendent de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistré en France. Les taux d'intérêt servis ont sensiblement progressé au cours des années 2007 et 2008 (+25 points de base en août 2007, +50 points de base en février 2008 et à nouveau +50 points de base en août 2008) en liaison avec le renchérissement observé des taux de marché, suite aux relèvements successifs des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, et la remontée persistante de l'inflation en fin d'année 2007 et en cours d'année 2008.

Le gouvernement français s'est cependant écarté à plusieurs reprises des modes de calcul automatique définis pour la fixation des taux d'intérêt du livret A, en février 2008 pour empêcher un renchérissement trop important du taux des livrets A, qui se serait répercuté sur le financement du logement social, et en février 2009 pour donner un coup de pouce au taux du même livret A, qui aurait diminué trop fortement du fait de la baisse des taux d'intérêt et du ralentissement de l'inflation.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/08/06	01/08/07	01/02/08	01/08/08	01/02/09
Livret A	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%
Livret de développement durable	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%

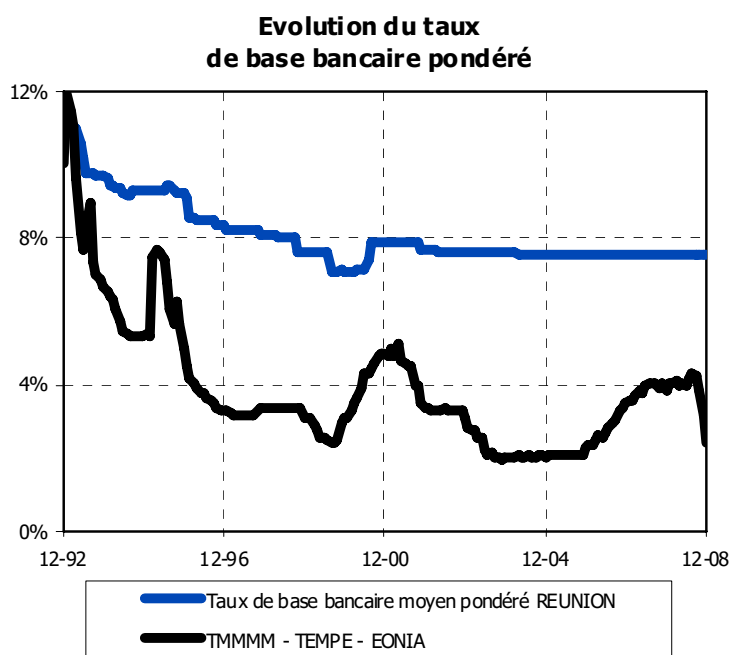
* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients.

Les taux de base bancaire des cinq banques locales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, BFC Océan Indien, BRED-BP et CRCAMR) sont restés inchangés depuis de nombreuses années. La dernière évolution des taux de base des banques (à la hausse) remonte ainsi à août 2000, où les banques avaient renchéri leurs conditions débitrices de base en liaison avec la remontée des taux enregistrée à cette période. Ce taux de référence, même s'il a perdu de son importance, est encore utilisé pour la tarification d'environ un tiers des crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises.



Les légères évolutions observées ces dernières années (7,55% en décembre 2008 contre 7,57% en décembre 2007 et 7,55% en décembre 2005) proviennent simplement de la réactualisation de la pondération utilisée dans le calcul. A fin 2006, les taux de base des différents établissements de crédit locaux se situent dans une fourchette allant de 6,60% à

8,65%. L'écart de taux constaté à cette date entre la Réunion et la métropole s'élevait à 1 point (7,55% en moyenne contre 6,60%)¹.

Evolution du taux de base bancaire moyen pondéré entre 1997 et 2008 à la Réunion

12-98	12-99	12-00	12-01	12-02	12-03	12-04	12-05	12-06	12-07	12-08
7,62%	7,05%	7,86%	7,65%	7,62%	7,59%	7,57%	7,54%	7,55%	7,57%	7,55%

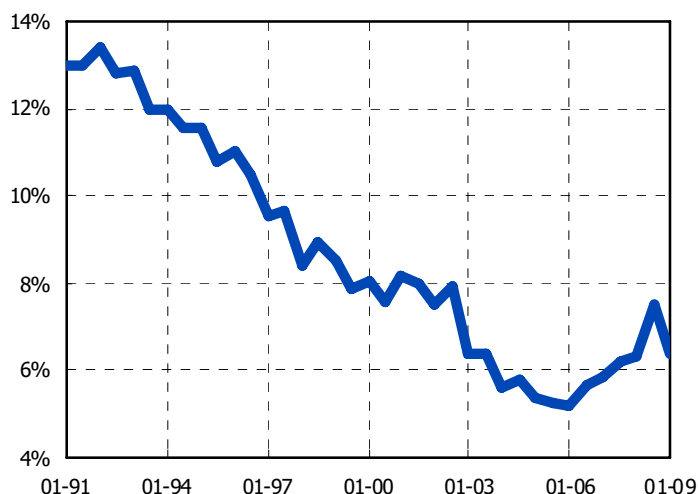
1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, BFC-Océan Indien, BRED Banque Populaire et CRCAMR) et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à la Réunion s'établit ainsi à 6,36% en janvier 2009, contre 6,31% douze mois auparavant, après avoir atteint 7,48% (soit +117 points de base) en milieu d'année 2008.

La forte remontée des taux enregistrée en cours d'année 2008 (+117 points de base en août 2008 par rapport à janvier 2008) a été corrélée aux tensions qui se sont produites sur les marchés de refinancement interbancaire qui ont porté les taux Euribor au dessus de 5,30% pour des échéances à douze mois, contre 4,50% en début d'année 2008.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion



L'apaisement des tensions sur le marché interbancaire, associé aux abaissements successifs des taux directeurs de la Banque centrale européenne à compter du mois d'octobre 2008 (six baisses de taux entre le quatrième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, qui ont permis de ramener son taux principal de refinancement de 4,25% en juillet 2008 à 2,50% en décembre 2008 et 1,25% à compter d'avril 2009), ont conduit à un abaissement des conditions de crédit consentis aux entreprises qui a retrouvé en janvier 2009 le niveau des taux pratiqués en janvier 2008. Les taux moyens observés continuent cependant de se situer plus de 100 points de base au-delà des taux les plus bas observés fin 2005-début 2006.

¹ Taux de base en France métropolitaine également inchangé depuis 2001.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

en %

Taux moyens		Janv. 2004	Janv. 2005	Janv. 2006	Janv. 2007	Janv. 2008	Juil. 2008	Janv. 2009
Escompte	Réunion	5,58	5,98	5,56	5,69	6,58	7,86	6,71
	Métropole	4,18	3,79	3,79	4,34	5,14	5,68	3,52
	Ecart	1,40	2,19	1,77	1,35	1,44	2,18	3,19
Découvert	Réunion	6,22	5,52	6,06	7,67	6,96	9,55	7,22
	Métropole	3,53	4,14	3,57	4,68	5,07	5,29	3,67
	Ecart	2,69	1,38	2,49	2,99	1,89	4,26	3,55
Autres crédits à court terme	Réunion	4,23	5,49	5,64	5,35	6,33	6,67	5,66
	Métropole	3,17	2,91	2,85	4,07	4,81	5,42	3,17
	Ecart	1,06	2,58	2,79	1,28	1,52	1,25	2,49
Taux moyen à court terme (Réunion)		5,78	5,65	5,78	6,43	6,67	8,17	6,64
Crédits à moyen et long terme	Réunion	4,75	4,72	4,13	4,64	5,64	6,20	5,87
	Métropole	3,42	3,46	3,03	4,32	4,90	5,50	3,94
	Ecart	1,33	1,26	1,10	0,32	0,74	0,70	1,93
Taux moyen pondéré global (Réunion)		5,59	5,36	5,16	5,83	6,31	7,48	6,36

*NB : Les taux moyens pour la métropole sont calculés par la Banque de France et publiés chaque trimestre.
(http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/stat_mone/enquete2.htm)*

Le même mouvement de renchérissement des conditions de crédit puis d'assouplissement à compter du début du premier trimestre 2009 a été observé pour les financements à court terme et pour les crédits à moyen terme pour les entreprises.

En métropole, des tensions sur les conditions débitrices appliquées aux crédits aux entreprises avaient également été perçues, avec un renchérissement toutefois beaucoup plus limité des conditions de taux pratiqués par les établissements de crédit. Au plus fort des tensions (enquête de juillet 2008) l'écart en matière de taux pratiqué entre la Réunion et la métropole atteint ainsi en moyenne plus de 400 points de base sur les taux des découverts et plus de 200 points de base sur les taux de l'escompte.

Inversement, les écarts enregistrés sur les crédits à moyen et long terme qui s'étaient réduits dès janvier 2007, sont restés plus mesurés avec la crise financière, aux alentours de 70 points de base, contre plus de 100 points de base auparavant.

Enfin il est intéressant de relever que les écarts entre la Réunion et la métropole sont très significativement plus importants pour les crédits de faible montant (tranche de crédits inférieurs à 15 245 €) que pour ceux de montants élevés (tranche de crédits supérieurs à 304 898 €), ce qui pourrait s'expliquer par la plus forte capacité de négociation des conditions de crédits des entreprises les plus importantes.

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». Certaines de ces dispositions ont été récemment assouplies par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME, qui ont supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière, puis l'ont étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. En revanche, les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

Catégories de crédit		Plafonds de l'usure applicables à compter de				
		janv-08	avr-08	juil-08	oct-08	janv-09
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%
	- Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%
	- Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%
	Autres prêts					
	- Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros (*)	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%
	- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1.524 euros	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > à 1.524 euros (*)	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%	
Prof.	- Découverts en compte (**)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Conformément aux attentes du législateur, la Banque de France¹ avait publié en décembre 2006 un rapport sur les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises, relativement optimiste, révélant que la suppression du régime des taux d'usure pour les entreprises (à l'exception des découverts) avait exercé une incidence globalement favorable sur le financement des PME et qu'elle n'avait pas produit les effets pervers que certains pouvaient redouter. La Banque de France avait aussi noté que cette évolution était intervenue dans un contexte où la préparation de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II a permis aux établissements bancaires de mieux évaluer leurs risques de crédit.

Ce constat avait laissé penser que la déréglementation de l'usure pouvait être poursuivie ou assouplie sur des segments de marché déjà très concurrentiels ou en accompagnant ces mesures de dispositions visant à renforcer la concurrence. L'avis du Comité consultatif du secteur financier du 16 mai 2006 évoque à cet égard quelques axes de réforme. La crise des subprimes initiée en 2007 et les difficultés financières des clientèles fragiles et peu solvables qui ont conduit à des défauts de paiement en cascade a rappelé les vertus d'une réglementation adaptée.

¹ La loi du 2 août 2005 avait chargé la Banque de France d'évaluer les incidences de cette réforme sur les modalités de financement des entreprises. Le rapport remis au Parlement est consultable sur le site de la Banque de France : « Les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises ». http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/rapport_bdf_28_12_2006.pdf

2. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE

2.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée des principales banques locales cumule les bilans de quatre établissements bancaires de la place¹ représentant près des deux tiers des encours de crédits, sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

Structure du bilan agrégé des quatre banques				en millions d'€		
ACTIF				PASSIF		
2006	2007	2008		2006	2007	2008
9,5%	11,3%	11,6%	Opérations de trésorerie	28,6%	33,1%	35,9%
81,1%	80,2%	79,4%	Opérations avec la clientèle	58,9%	54,6%	51,6%
9,4%	8,5%	9,0%	Autres opérations	12,5%	12,3%	12,5%
8 054	9 253	9 899	Total	8 054	9 253	9 899

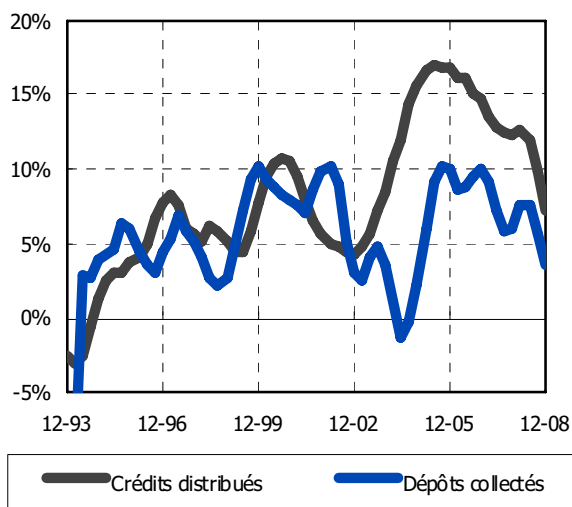
Au 31 décembre 2008, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 9,9 milliards d'€, en hausse de 7,0% par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle² pour ces quatre banques, tout particulièrement à l'actif (79,4% en 2008), traduisant une forte activité d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (51,6%) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (34,2% du total de bilan, en progression régulière). Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques est ainsi passé de moins de 15% jusqu'en 2003 à plus de 34% en 2008.

Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution des encours de crédits distribués et des ressources collectées pour les quatre banques étudiées, ainsi que le solde entre collecte et épargne.

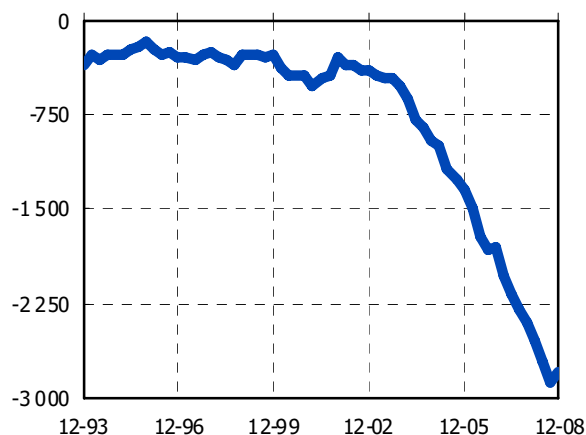
¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion), par opposition à l'échantillon de six établissements utilisé les années précédentes.

² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 997,4 millions d'€ à fin décembre 2008.

Evolution lissée en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des 4 banques locales



Ecart entre collecte et crédits des 4 banques locales (en millions d'€)



Les quatre banques présentent au cours de ces dernières années des rythmes de progression des crédits consentis régulièrement supérieurs à celui des dépôts collectés. Il est intéressant de relever la nette décélération de la hausse des encours de crédits intervenue depuis 2005 où le rythme de progression dépassait +15% en glissement annuel. Les derniers trimestres de l'année 2008 ont enregistré un ralentissement encore plus marqué que les années précédentes. La comparaison des évolutions des concours consentis et des dépôts collectés permet également d'observer la forte corrélation existant entre ces deux variables.

L'écart entre les dépôts collectés et les crédits consentis s'établit ainsi à près de 3 milliards d'€ à fin décembre 2008 ; sa brutale dégradation ayant démarré dans le courant de l'année 2003. Il est toutefois utile de préciser que les dépôts collectés, dont il est question, n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires. Ces placements ne correspondent pas en effet à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour équilibrer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. Pour mémoire, ils représentent 27,3% de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques étudiées à fin décembre 2008. Il doit être noté que les banques locales ont longtemps encouragé la substitution de ces produits d'épargne intermédiés à l'épargne traditionnelle, jusqu'aux événements financiers récents qui ont souligné l'importance de la collecte d'épargne traditionnelle.

S'agissant des opérations de hors bilan, le volume des engagements et des garanties donnés à la clientèle par les quatre banques locales progresse de 8,3% en 2008 (après +9,2% en 2007 pour atteindre 1,7 milliard d'€).

2.1.2 Soldes par type d'opérations

Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit à -2,8 milliards d'€ à fin décembre 2008 contre -2,4 milliards d'€ à fin 2007. Il en résulte une hausse parallèle du recours aux refinancements interbancaires, dont le solde passe de 2,0 milliards d'€ en 2007 à 2,4 milliards d'€ en 2008.

Les quatre établissements affichent un déficit entre collecte et encours de crédit avec l'ensemble des agents économiques mais c'est avec les sociétés non financières que l'écart est le plus important (-1,8 milliard d'€ en 2008), en dégradation de 21,2% par rapport à l'année précédente. Les particuliers présentent pour leur part un déficit de -0,3 milliard d'€, en dégradation de -23,2%.

Solde par type d'opération

en millions d'€

	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Opérations de trésorerie	692	1 036	1 539	2 016	2 408	19,5%
Opérations avec la clientèle	-939	-1 327	-1 786	-2 371	-2 755	-16,2%
Autres opérations	247	292	247	355	347	-2,5%

(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie

- avec les EC locaux	-21	-3	-85	154	177	15,1%
- avec les EC hors zone	788	1 102	1 620	1 970	2 233	13,3%
- avec siège et succursales	28	77	143	46	162	-ns-
- caisse & réserves obligatoires	-103	-140	-139	-153	-164	-6,8%

(dt) Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique

Sociétés non financières	-843	-952	-1 225	-1 503	-1 821	-21,2%
Entrepreneurs individuels	-216	-295	-261	-266	-273	-2,6%
Particuliers	248	43	-186	-250	-308	-23,1%
Autres agents économiques	-128	-123	-113	-352	-352	0,0%

Ressources (+), Emplois (-)

Le financement du déficit des opérations clientèle, qui atteint 27,8% du total du bilan agrégé en 2008 (contre 25,6% en 2007), a été principalement assuré en 2008 par un recours plus important aux emprunts interbancaires et de trésorerie auprès des établissements installés hors du département (sièges, succursales et réseaux), dont le solde de l'encours progresse de 13,3% (en 2008) pour atteindre 2,2 milliards d'€.

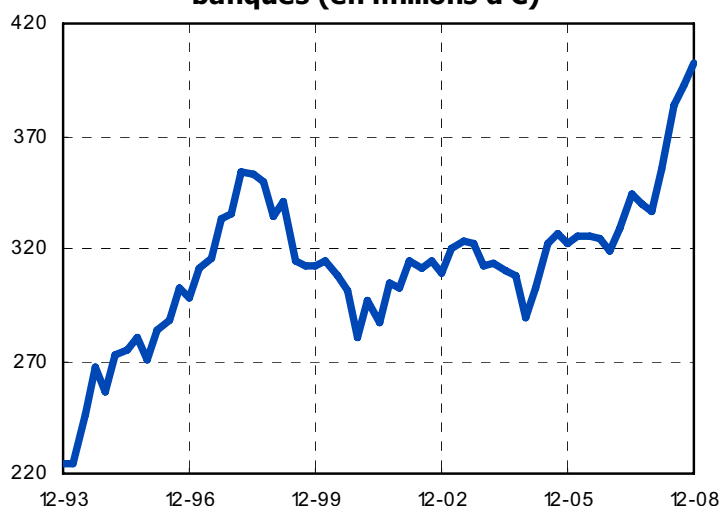
2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

Les créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales étudiées ont fortement augmenté (+25,3%) au cours de l'année 2008 (après +6,1% en 2007 et +0,3% seulement en 2006) pour atteindre 402 millions d'€ (soit +44 millions d'€).

Cette dégradation est à rapprocher de la détérioration de la situation globale de l'économie réunionnaise en 2008, de la montée des procédures judiciaires à l'encontre des entreprises et de la fragilité des ménages.

Créances douteuses brutes des quatre banques (en millions d'€)



La dégradation du portefeuille des quatre banques étudiées est plus rapide que celle du système bancaire local, pour lequel la hausse des créances douteuses brutes n'a atteint que +12,8% en 2008. La part des quatre banques étudiées dans les créances douteuses brutes totales détenues par le système bancaire local passe ainsi de 61,0% en 2007 à 65,2% en 2008, alors que les quatre banques consentent 64,8% du total des concours bruts octroyés à cette même date.

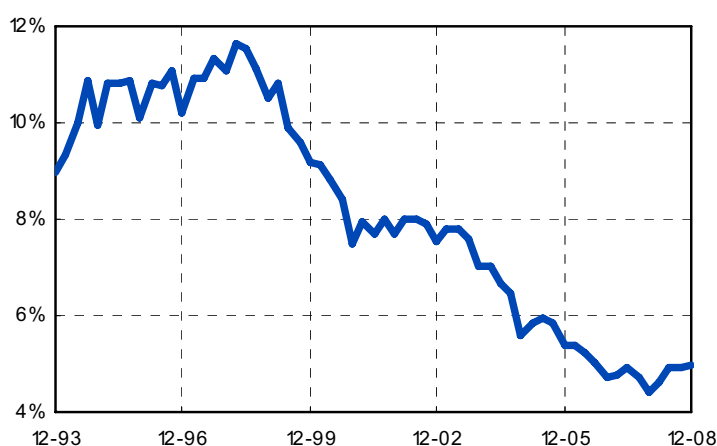
Evolution des créances douteuses des quatre banques

(en millions d'€)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Ensemble des Banques							
Créances douteuses brutes	313	289	322	319	337	402	25,3%
Taux de provisionnement	64,3%	67,8%	70,8%	72,9%	69,5%	65,9%	-
Douteux bruts / Concours bruts totaux	7,0%	5,6%	5,4%	4,7%	4,4%	4,9%	-

Toutefois, le poids des créances douteuses brutes des quatre banques rapporté à leur portefeuille total de crédits demeure encore à un niveau très faible (4,9% des concours bruts totaux à fin 2008 contre un minimum de 4,4% à fin 2007), très inférieur à ce qui avait pu être observé par le passé lors des précédentes périodes de ralentissement économique. Cet agrégat, appelé taux de créances douteuses ou compromises, qui traduit le niveau du risque de contrepartie encouru par la place bancaire ou par des établissements, s'établissait ainsi aux alentours de 8% en 2001 et 2002, et au-delà de 10% entre 1993 et 1997.

Taux de créances douteuses brutes en % des concours totaux (4 banques)



Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, a continué de diminuer en 2008 pour atteindre 65,9% (contre 69,5% fin 2007 et 72,9% fin 2006) après de nombreuses années d'amélioration quasi continues.

Taux de provisionnement des créances douteuses brutes (4 banques)



2.2.2 Répartition des créances douteuses par agent économique

Alors que les entreprises captent 54,1% des concours à la clientèle nets totaux consentis par les

quatre banques (41,5% pour l'ensemble du système bancaire local), elles représentent 82,3% de leurs créances douteuses nettes en décembre 2008 (après 66,2% en décembre 2007). Cette proportion atteint 69,4% pour l'ensemble des établissements de crédit locaux.

A l'inverse, les ménages bénéficient de 36,7% des concours bancaires des quatre banques (45,9% pour l'ensemble du système bancaire local) et leur poids au sein des créances douteuses nettes est limité à 17,4% (contre 29,8% pour l'ensemble des établissements de crédits locaux).

Les autres agents économiques représentent 0,3% des créances douteuses nettes pour 9,2% des encours de crédits consentis.

Décomposition des créances douteuses nettes des quatre banques par agent économique

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Particuliers	41,5%	27,5%	29,7%	36,9%	25,4%	34,6%	33,1%	17,4%	-15,7 pt
Entreprises	57,4%	68,8%	68,8%	62,0%	73,4%	64,5%	66,2%	82,3%	16,1 pt
Reste	1,1%	3,7%	1,5%	1,1%	1,2%	0,9%	0,7%	0,3%	-0,4 pt

3. Les performances financières des banques locales

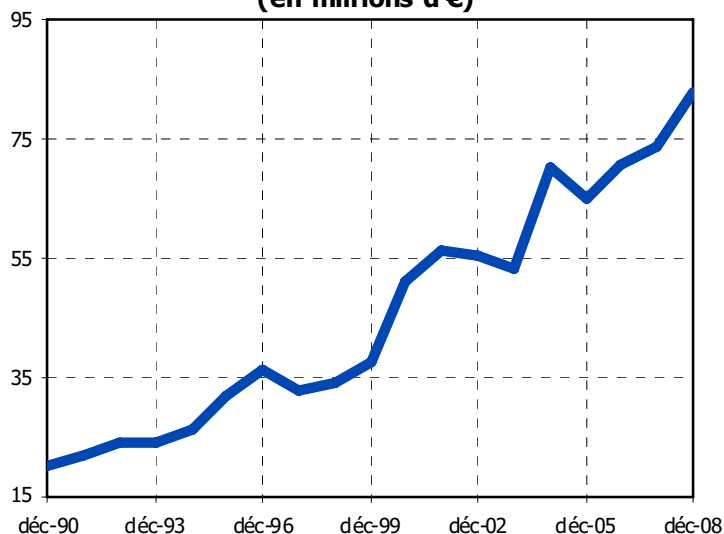
Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2008 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus pour cette étude.

Bons résultats d'ensemble

Le résultat net après impôt des quatre banques locales étudiées s'établit à +82,8 millions d'€ en 2008, en hausse de 12,0% par rapport à l'année précédente où il s'était établi à +73,9 millions d'€.

La rentabilité affichée par les quatre banques locales réunionnaises est restée satisfaisante en 2008 dans un contexte de fortes turbulences sur les marchés internationaux qui ont fortement affecté nombre de leurs consœurs nationales ou étrangères. La majeure partie des indicateurs de rentabilité s'affiche néanmoins en dégradation, avec une contraction de 2,5% du produit net bancaire (PNB) (pour la première fois depuis de nombreuses années) et de 28,5% du résultat d'exploitation (RE).

Résultat net des 4 banques locales
(en millions d'€)



Les bons résultats d'ensemble dégagés par les quatre banques locales s'expliquent en fait uniquement par des plus-values de cessions sur des titres en portefeuille, qui se sont élevées au total à +35,3 millions d'€. Ils masquent une montée du coût du risque et de l'effort de provisionnement associé, ainsi que la poursuite d'un 'effet de ciseaux' entre leurs coûts de ressources en forte hausse et le rendement de leurs emplois en stagnation ou en faible croissance.

Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat des banques

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Produit Net Bancaire	279,7	304,8	309,2	324,9	339,4	330,9	-2,5%
Résultat Brut d'Exploitation	105,6	119,4	123,6	131,7	147,0	134,6	-8,5%
Résultat d'exploitation	93,1	121,8	83,1	120,4	118,7	84,9	-28,5%
Résultat courant avant impôt	96,7	115,3	79,3	114,1	111,5	106,8	-4,2%
Résultat Net	53,1	70,2	65,1	70,7	73,9	82,8	12,0%

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

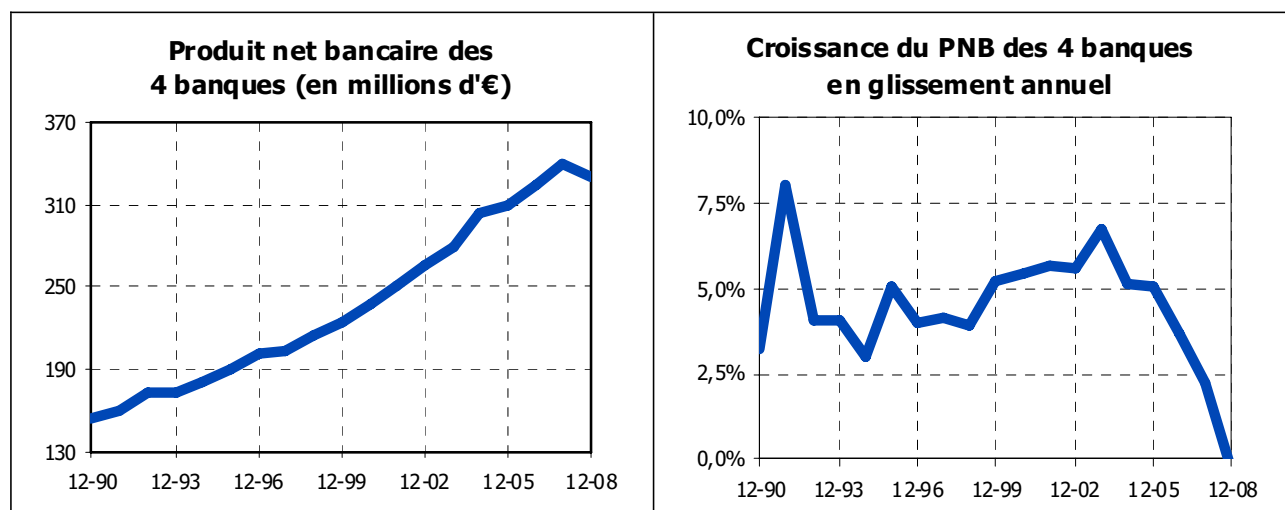
3.1.1 Contraction du produit net bancaire

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, s'est ainsi inscrit en recul de 2,5% sur l'année 2008 à 330,9 millions d'€ (contre 339,4 millions d'€ l'année précédente). Une telle diminution n'avait pas été observée depuis de nombreuses années (le précédent recul du PNB de ces quatre établissements remontait à l'année 1993 où la baisse avait atteint -0,2%).

Evolution du produit net bancaire

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Produit Net Bancaire	279,7	304,8	309,2	324,9	339,4	330,9	-
Variation annuelle	5,3%	9,0%	1,4%	5,1%	4,5%	-2,5%	-
Produits d'exploitation bancaire	418,6	440,3	463,4	513,0	602,6	696,8	15,6%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	315,7	333,8	372,7	409,4	465,5	531,1	14,1%
Charges d'exploitation bancaire	140,7	137,1	151,3	193,0	263,3	356,6	35,4%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	93,3	99,4	122,0	148,8	198,1	260,4	31,4%
Autres produits & charges (hors douteux)	9,5	11,3	8,9	17,7	13,8	3,5	-74,6%

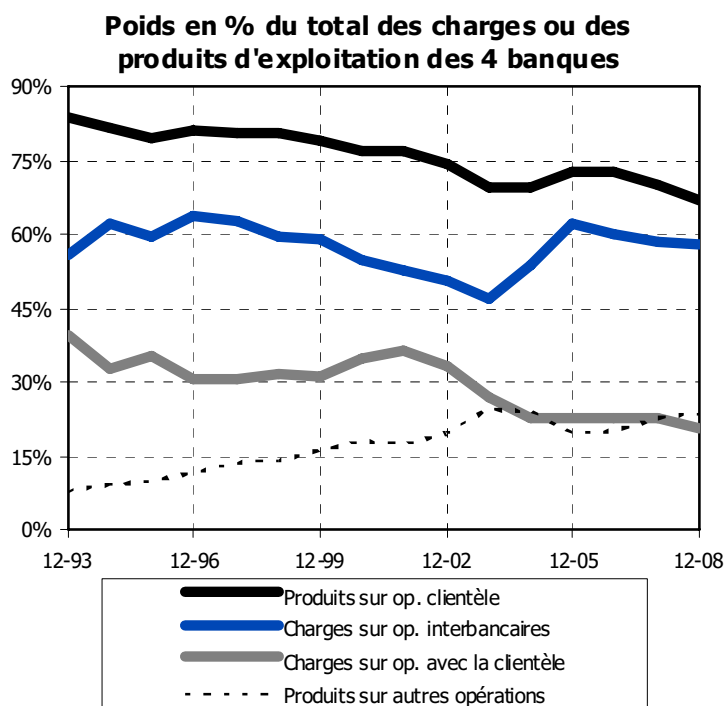
La diminution du produit net bancaire des quatre banques locales enregistrée en 2008 trouve son explication dans la progression plus rapide des charges d'exploitation bancaire sur opérations avec la clientèle et interbancaires (+62,3 millions d'€ en 2008 soit +31,4% après +49,3 millions d'€ en 2007 soit +33,1%), en liaison avec le renchérissement au cours de ces deux dernières années des conditions de refinancement sur les marchés interbancaires, ainsi que dans la forte hausse des dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres (+12,2 millions d'€ de dotations nettes en 2008 contre -0,7 million d'€ en 2007).



3.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent la principale composante des produits d'exploitation bancaire (67,2% en 2008 après 70,1% en 2007). Pour mémoire, ils constituaient 83,8% du total des produits d'exploitation bancaire en 1993 soit une diminution de 16,6 points en quinze ans.

Cette diminution s'opère au profit des produits sur les autres types d'opérations bancaires (produits sur gestion des titres en portefeuilles, sur prestations de service financiers et mise à disposition de moyens de paiement entre autres) dont le poids dans les produits d'exploitation bancaire totaux progresse fortement sur les dernières années, passant de 7,8% en 1993 à 22,7% en 2007 et 23,8% en 2008.



Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges					Type	Produits				
1998	2001	2004	2007	2008	d'op.	1998	2001	2004	2007	2008
59,9%	53,0%	53,9%	58,4%	58,3%	Interbancaires	4,9%	5,2%	6,0%	7,2%	9,1%
27,0%	26,9%	18,6%	16,8%	14,7%	Clientèle	80,9%	77,2%	69,8%	70,1%	67,2%
4,7%	9,6%	4,1%	5,7%	6,1%	Titres	0,8%	2,4%	3,6%	1,9%	1,8%
8,3%	10,5%	23,4%	19,0%	20,9%	Diverses	13,4%	15,2%	20,6%	20,8%	22,0%
107,0	126,8	137,1	263,3	356,6	Total	330,0	396,3	440,3	602,6	696,8

En ce qui concerne les charges d'exploitation bancaire, les charges de refinancement interbancaire en constituent le plus important poste (58,3% en 2008). Leur poids est demeuré relativement stable au cours des quinze dernières années. En revanche, le poids des charges sur les opérations avec la clientèle (rémunération des placements de la clientèle) baisse tendanciellement depuis 2001, passant de 36,5% à 20,8% (en intégrant les charges sur opérations sur titres correspondant aux intérêts des certificats de dépôt négociable de la clientèle). Cette évolution s'explique à la fois par le recours croissant des quatre banques à des refinancements interbancaires, en substitution des dépôts collectés auprès de la clientèle, associé à la remontée des taux d'intérêt sur le coût du refinancement, mais également à la hausse des autres charges d'exploitation, dont le poids passe de 4,2% du total des charges d'exploitation bancaire en 1993 à 20,9% en 2008. Dans ces autres charges apparaissent notamment la contrepartie de produits facturés à la clientèle (par exemple des charges sur opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, en liaison directe avec la crise financière, représentant une charge de 48,2 millions d'€ en 2008 contre

12,6 millions d'€ en 2007 pour un produit comptabilisé de 47,4 millions d'€ en 2008 après 23,5 millions d'€ en 2007).

3.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

Les commissions et autres facturations de prestations diverses représentent une proportion croissante du total des produits d'exploitation bancaire et plus largement du produit net bancaire. Les commissions et autres prestations nettes perçues par les quatre banques étudiées s'établissent ainsi à 156,2 millions d'€ en 2008, en hausse de 2,9% par rapport à 2007.

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Marge net sur intérêts (*)	151,4	164,0	168,7	172,1	178,4	178,5	0,0%
Autres intérêts nets perçus	4,1	4,2	6,5	8,1	8,5	8,5	-0,4%
Commissions perçues nettes	57,1	56,9	65,2	66,9	64,2	62,9	-2,0%
Autres produits & charges nets	57,7	68,4	59,8	60,1	74,6	77,6	4,0%
Produits & charges accessoires nets	6,3	11,5	9,0	17,5	13,1	15,7	20,6%
Total des commissions et autres	121,1	136,8	133,9	144,6	151,8	156,2	2,9%
(dt) en % du PNB (**)	44,8%	46,6%	44,6%	47,1%	46,6%	47,7%	-

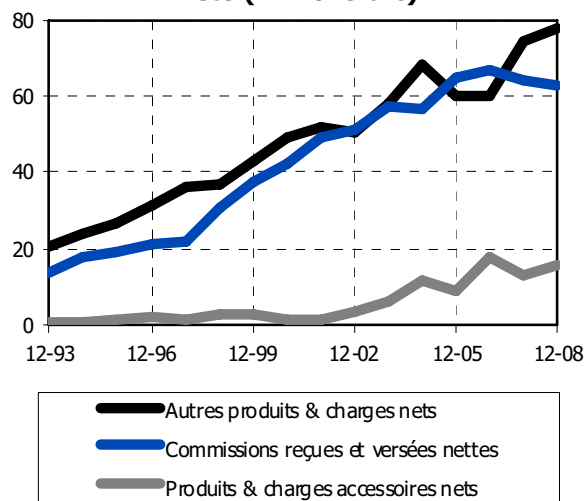
(*) Différence entre produits & charges sur intérêts, hors intérêts sur créances douteuses

(**) Hors dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres

Les commissions nettes perçues par les quatre banques étudiées reculent pour leur part de -2,0% en 2008 et représentent une proportion de 18,3% du PNB (hors intérêts sur créances douteuses et dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres).

Les autres produits et charges nets s'établissent à 77,6 millions d'€ en 2008, en hausse mesurée de 4,0%. Ces produits nets divers regroupent essentiellement les produits et charges issus de l'activité des services financiers (monétique, frais de tenue de compte), les commissions sur opérations de change et de taux, ainsi que les commissions sur les opérations d'assurance décès sur crédits. Il doit être noté l'importance des prestations sur services financiers qui représentent 49,3% des produits divers en 2008.

Commissions et autres produits nets (millions d'€)



En pourcentage du PNB (hors dotations nettes pour dépréciation)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Produits nets d'intérêt	62%	60%	59%	59%	55%	54%	55%	53%	53%	52%
Autres intérêts nets	0%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	3%	2%
Commissions perçues nettes	17%	18%	19%	19%	21%	19%	21%	21%	19%	18%
Autres produits nets	19%	21%	20%	19%	21%	22%	19%	19%	22%	23%
Produits accessoires nets	1%	1%	1%	1%	2%	4%	3%	5%	4%	5%

La formation du produit net bancaire de ces quatre banques a ainsi peu évolué depuis 2003-2004, avec un poids total des commissions et autres prestations nettes facturées à la clientèle relativement stable aux alentours de 45% à 46% du PNB et un poids des produits nets d'intérêts perçus (sur opérations interbancaires et avec la clientèle) représentant environ 53% à 54% du PNB. Enfin, il faut tenir compte de quelques autres produits d'intérêt (opérations de crédit-bail, revenus des titres de participation et intérêts de dettes subordonnées) qui représentent un produit net de 8,5 millions d'€ en 2008 (équivalent à 2007), soit 2% du PNB.

3.1.4 Evolution et décomposition de la marge d'intérêt

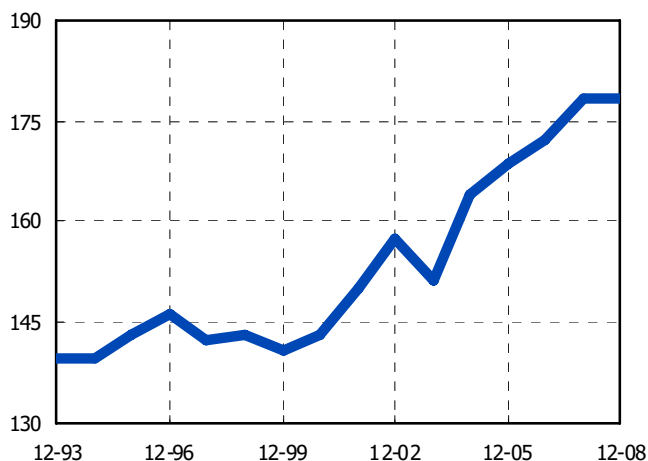
La marge entre les intérêts perçus et versés, sur opérations interbancaires et avec la clientèle, dégagée par les quatre banques locales s'établit à 178,5 millions d'€ en 2008, quasiment inchangée par rapport à 2007.

Les intérêts totaux perçus par les quatre banques locales sur les crédits à la clientèle et sur les prêts interbancaires (hors commissions et hors créances douteuses) atteignent 447,5 millions d'€ sur l'exercice 2008, en hausse de 16,7% par rapport à 2007 (après +17,6% l'exercice précédent) tandis que les intérêts versés sur les dépôts de la clientèle et sur les emprunts interbancaires augmentent plus rapidement (+31,1% en 2008 après +32,1% en 2007) pour atteindre 269,0 millions d'€.

Ce renchérissement du coût des ressources a touché plus fortement les emprunts interbancaires (+50,1 millions d'€ soit +33,4% entre 2007 et 2008) que les dépôts de la clientèle (+13,7 millions d'€ soit +24,8%). Ces derniers représentent désormais 74,5% de l'ensemble des intérêts payés par les quatre banques étudiées en 2008 (73,2% en 2007).

Le suivi de l'évolution de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés permet notamment d'expliquer de manière relativement satisfaisante l'évolution du PNB sur ces dernières années, puisque les diminutions (ou stabilisations) de cette marge sur intérêts enregistrées en 1997, en 2003 et en 2008 ont accompagné les stagnations du PNB.

Marge entre intérêts perçus et intérêts versés des 4 banques



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Intérêts perçus	249,1	264,5	293,0	326,1	383,6	447,5	16,7%
(dt) sur crédits clientèle	230,7	241,9	263,5	296,3	346,5	392,1	13,1%
(dt) sur prêts interbancaires	18,4	22,6	29,5	29,8	37,1	55,4	49,5%
Intérêts versés	97,7	100,5	124,2	154,0	205,2	269,0	31,1%
(dt) sur dépôts clientèle	33,6	28,9	32,6	40,7	55,0	68,7	24,8%
(dt) sur emprunts interbancaires	64,1	71,6	91,7	113,3	150,2	200,3	33,4%
Marge sur intérêts	151,4	164,0	168,7	172,1	178,4	178,5	0,0%

3.1.5 Le coût des ressources progresse plus rapidement que le rendement des prêts

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des banques locales peut également être approchée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts.

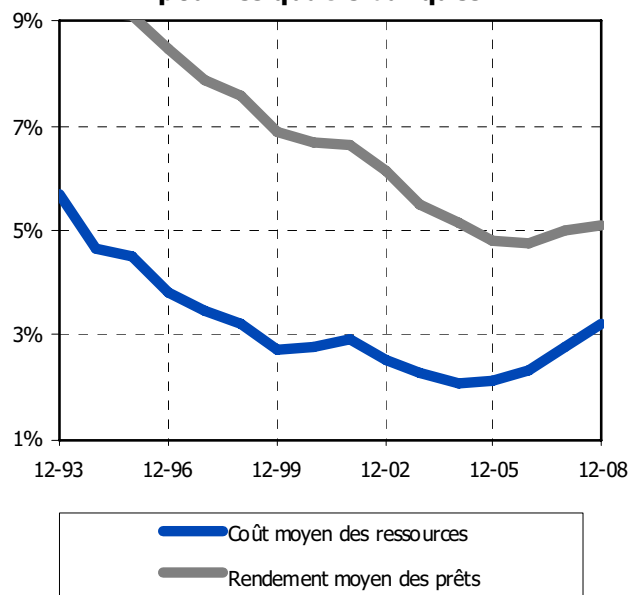
Le coût moyen global de refinancement des quatre banques locales s'est ainsi renchéri de 43 points de base sur l'exercice 2008 (3,21% contre 2,78% en 2007), faisant suite aux 45 points de base supplémentaire enregistrés en 2007 et aux 20 points de base enregistrés en 2006. Ces hausses sont liées au renchérissement des conditions de marché, et tout particulièrement à l'envolée des taux Euribor. Ce renchérissement étant plus marqué au niveau des refinancements interbancaires (+42 points de base en 2008 après +55 points de base en 2007) que des dépôts de la clientèle (+26 points de base en 2008 après +29 points de base en 2007).

Les quatre banques locales ont pu répercuter une partie de cette hausse sur le rendement de leurs prêts (à la clientèle et en interbancaire), qui progresse de manière globale de 13 points de base en 2008 (après +24 points de base en 2007). Ce redressement du rendement de leurs prêts est plus sensible sur les prêts interbancaires (+55 points de base en 2008 après +70 points de base en 2007) que sur les prêts à la clientèle (+9 points de base en 2008 après +17 points de base en 2007).

Les quatre banques ont ainsi emprunté 8,4 milliards d'€ à un taux moyen de 3,21% (contre 7,4 milliards d'€ en 2007 à un taux moyen de 2,78%) pour financer des emplois à hauteur de 8,7 milliards d'€ à un taux moyen de 5,12% (contre 7,7 milliards d'€ à un taux moyen de 4,99%).

Le système bancaire réunionnais demeure confronté en 2008 à l'effet de ciseau déjà constaté les années précédentes entre des prêts à la clientèle dont le rendement demeure faible, du fait notamment d'une concurrence importante sur certains segments du marché

Evolution des coûts et rendements pour les quatre banques



(notamment les prêts à l'habitat) et de la présence de stocks importants de crédits consentis à des taux bas, et un coût de la ressource qui s'est sensiblement renchéri au cours des deux derniers exercices. Il en résulte un pincement tendanciel de la marge globale d'intermédiation.

Dans ces conditions, le maintien de la rentabilité a continué de reposer en 2008 comme pour les années précédentes sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires, qui approchent désormais la moitié du produit net bancaire.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

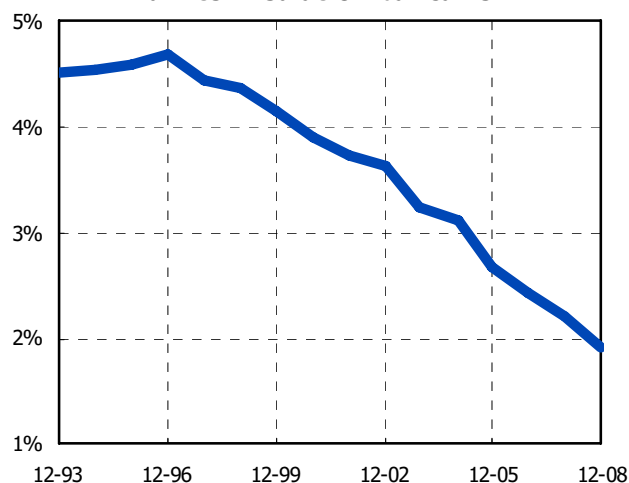
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,94%	3,39%	3,33%	3,56%	4,11%	4,53%
Rendement moyen des prêts	3,41%	3,45%	3,37%	3,62%	4,32%	4,87%
(2) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,25%	1,04%	1,05%	1,19%	1,48%	1,74%
Rendement moyen des crédits	5,79%	5,41%	5,05%	4,90%	5,07%	5,16%
(3) Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	2,27%	2,05%	2,13%	2,33%	2,78%	3,21%
Rendement moyen des fonds prêtés	5,51%	5,16%	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%
Marge globale d'intermédiation	3,24%	3,11%	2,68%	2,42%	2,21%	1,91%

3.1.6 Pincement de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence, entre d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).

Pour la douzième année consécutive, la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales étudiées s'oriente une nouvelle fois à la baisse en 2008 (-30 points de base après -21 points de base en 2007), s'établissant à 1,91% contre 2,21% l'année précédente. Pour mémoire, la marge globale d'intermédiation de ces quatre établissements bancaires atteignait 4,69% en 1996.

Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire



La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation présente des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de résistance face à la dégradation du risque de contrepartie que pourrait provoquer le retournement conjoncturel actuel.

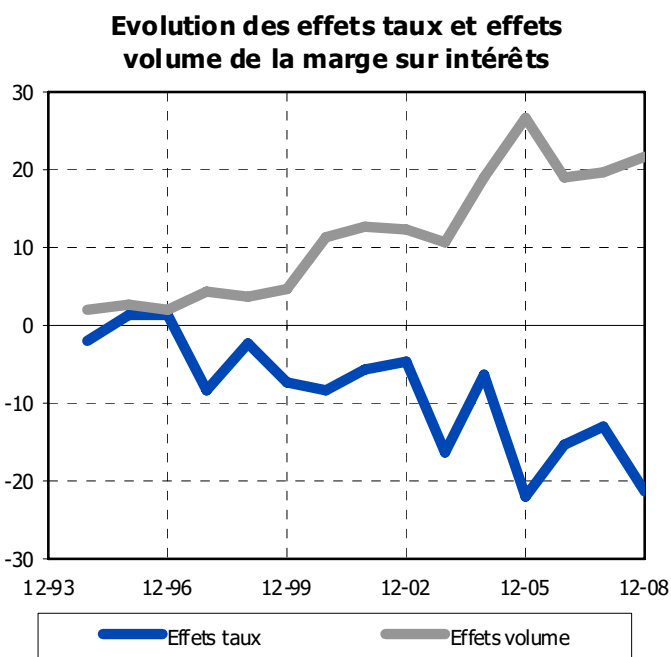
De plus, dans la situation de ralentissement du marché du crédit tel qu'enregistré en fin d'année 2008 et début d'année 2009, en liaison avec le ralentissement de l'activité économique et la morosité des anticipations des ménages, les établissements bancaires ne pourraient plus alors compter sur l'effet volume pour soutenir la croissance de leur PNB, sachant que les autres gisements de revenus (commissions et prestations) commencent à être pleinement exploités.

3.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et effets volume

La stabilisation de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées en 2008 (178,5 millions d'€), peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

Les effets taux et les effets volumes dus aux variations des encours prêtés ou empruntés et aux taux des prêts et des emprunts s'annulent ainsi complètement en 2008 (21,6 millions d'€).

Comme au cours des années précédentes, les quatre banques locales subissent ainsi un fort impact dû à la hausse des taux de refinancement sur le coût de leurs ressources², compensée partiellement par la hausse du rendement moyen de leurs emplois³ (pour mémoire, en 2006, ces deux effets se combinaient). L'ensemble des effets 'taux' atteint -21,6 millions d'€ en 2008. Il doit être noté que les effets 'taux' sont systématiquement négatifs depuis 1996.



¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

Pour les effets de taux : $[(\text{taux crédits année N}) - (\text{taux crédits année N-1})] \times (\text{encours crédits année N-1}) - [(\text{taux ressources année N}) - (\text{taux ressources année N-1})] \times (\text{encours ressources année N-1})$

Pour les effets de volumes : $[(\text{encours crédits année N}) - (\text{encours crédits année N-1})] \times (\text{taux crédits année N}) - [(\text{encours ressources année N}) - (\text{encours ressources année N-1})] \times (\text{taux ressources année N})$

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule : $(\text{encours crédits année N}) \times (\text{taux crédits année N}) - (\text{encours ressources année N}) \times (\text{taux ressources année N})$

² Le renchérissement de +43 points de base du coût des ressources empruntées a notamment impacté très fortement la marge sur intérêts d'un effet 'taux' négatif à hauteur de -31,6 millions d'€ pour les quatre banques locales étudiées en 2008 (contre -29,7 millions d'€ en 2007).

³ La hausse du rendement moyen des emplois des quatre banques locales étudiées entraîne un effet 'taux' positif de +10,1 millions d'€ en 2008 (après +16,5 millions d'€ en 2007).

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ressources empruntées	4 310	4 902	5 846	6 603	7 373	8 376
Coût moyen des ressources	2,27%	2,05%	2,13%	2,33%	2,78%	3,21%
Emplois prêtés	4 522	5 124	6 097	6 867	7 689	8 740
Rendement moyen des emplois	5,51%	5,16%	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%
Marge sur intérêt	151,4	164,0	168,7	172,1	178,4	178,5
Variation de la marge sur intérêt	-5,9	12,6	4,8	3,4	6,3	0,1
(dt) Effet taux	-16,4	-6,3	-22,0	-15,6	-13,2	-21,6
(dt) Effet volume	10,5	18,9	26,7	18,9	19,6	21,6

A l'inverse, la marge sur intérêt des quatre banques locales se renforce grâce à la croissance toujours forte de leurs encours de crédits consentis. Ainsi les effets 'volume' totaux s'établissent également à +21,6 millions d'€ en 2008, en croissance par rapport aux deux années précédentes.

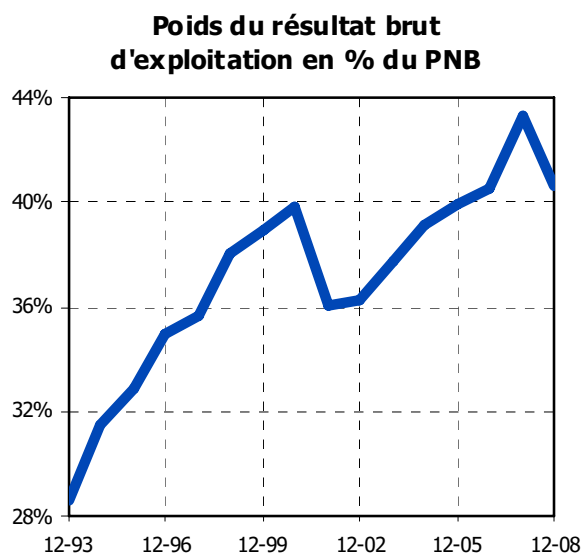
Pour mémoire, les effets 'volume' ont toujours été positifs depuis 1994. Dans le détail, l'effet 'volume' sur les emplois consentis a un impact positif très important de +53,8 millions d'€ en 2008 sur la marge sur intérêt (après +41,5 millions d'€ en 2007), qu'il convient de diminuer de l'effet 'volume' sur les ressources empruntées, dont le niveau atteint -32,2 millions d'€ en 2008 (après -21,4 millions d'€ en 2007).

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

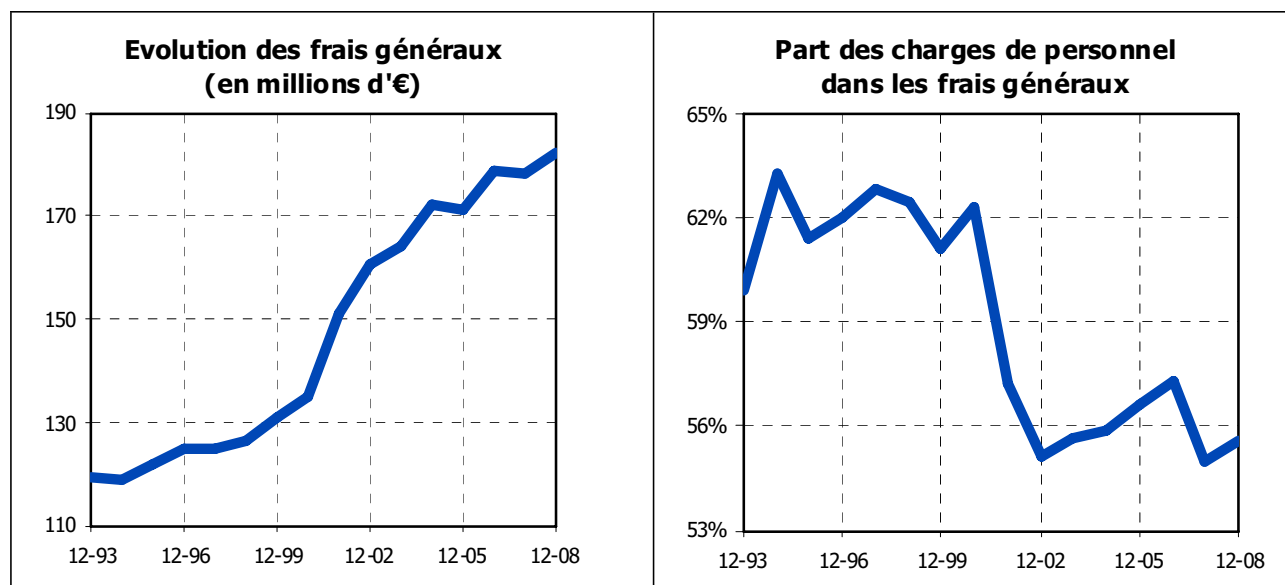
3.2.1 Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient à partir du PNB, en déduisant de ce dernier les frais généraux au sens large. Il correspond à la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure.

Les quatre banques locales étudiées enregistrent une baisse relativement forte (-8,5% soit -12,4 millions d'€) de leur résultat brut d'exploitation (RBE) impacté par l'effet conjugué de la diminution de leur produit net bancaire (-2,5% soit -8,5 millions d'€) et de la hausse relativement rapide de leurs frais généraux (+3,5% soit +7,2 millions d'€). Le RBE des quatre banques étudiées représente ainsi une proportion de 40,7% de leur PNB contre 43,3% l'année précédente (qui constituait le plus haut niveau enregistré au cours des années récentes).



Les frais généraux des quatre banques étudiées s'établissent à 183,2 millions d'€ pour l'exercice 2008, grevés par la croissance relativement rapide des frais de personnel qui progressent de 4,4% en 2008 (+4,6 millions d'€). Pour mémoire, ces derniers s'étaient inscrits en nette baisse l'année précédente (-4,5% soit -4,9 millions d'€). On peut voir dans cette évolution l'effet des mouvements sociaux qui ont affecté les principales banques du département au cours de l'année. A l'inverse, la progression des services extérieurs ralentit en 2008 à +2,1% contre +7,6% en 2007. Pour mémoire, ceux-ci avaient très fortement progressé entre 2000 et 2002 (+37,5% en 2001 et +16,2% en 2002) dans le cadre des travaux de préparation du passage à l'euro fiduciaire. La part des frais de personnel au sein des frais généraux s'établit ainsi à 55,6% en 2008 contre 55,0% en 2007. Ce ratio s'établissait autour de 62% jusqu'à l'an 2000.



Le RBE prend en compte également quelques autres postes de dépenses. Les quotes-parts de frais de siège représentent ainsi un produit de +1,2 million d'€ en 2008 contre une charge de -1,4 million d'€ en 2007, qui vient diminuer la hausse des frais généraux. Les charges refacturées s'établissent pour leur part à +1,1 million d'€ contre +1,6 million d'€ en 2007.

Evolution du résultat brut d'exploitation

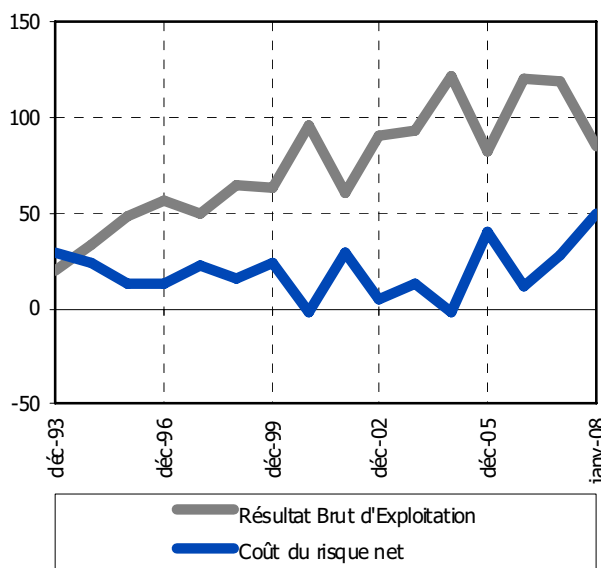
(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Produit net bancaire	279,7	304,8	309,2	324,9	339,4	330,9	-2,5%
(-) Frais généraux	163,3	171,2	169,8	177,7	177,0	183,2	3,5%
(dt) Charges de personnel	96,5	103,0	104,4	110,0	105,1	109,7	4,4%
(dt) Services extérieurs	61,3	62,3	59,2	60,9	65,5	66,8	2,1%
Résultat brut d'exploitation	105,6	119,4	123,6	131,7	147,0	134,6	-8,5%
(dt) Personnel / PNB	34,5%	33,8%	33,8%	33,9%	31,0%	33,2%	-
(dt) RBE / PNB	37,8%	39,2%	40,0%	40,5%	43,3%	40,7%	-

3.2.2 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du RBE, après prise en compte du coût du risque. Le coût du risque comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

Le résultat d'exploitation dégagé par les quatre banques locales étudiées s'établit à 84,9 millions d'€ sur l'exercice 2008, en fort recul (-28,5% soit -33,8 millions d'€) par rapport à l'année précédente, en raison de la forte dégradation du coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) enregistrée en 2008. Ce dernier s'établit à 49,7 millions d'€ sur l'exercice 2008, en hausse de 75,6% (+21,4 millions d'€) par rapport à 2007.

Coût du risque net et résultat d'exploitation (en millions d'€)



L'évolution du coût du risque s'explique cette année par la forte hausse des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses, qui atteignent une charge nette de 33,6 millions d'€ contre 6,3 millions d'€ en 2007 et témoigne de la poursuite de la dégradation des portefeuilles de crédit qui doit notamment être rapprochée du ralentissement économique enregistré fin 2008. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 9,2 millions d'€ (en hausse de +97,8%) tandis que les pertes nettes sur créances irrécupérables diminuent nettement pour atteindre 19,7 millions d'€ en 2008 (en baisse de -36,5% par rapport à 2007).

Décomposition du résultat d'exploitation

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Résultat Brut d'Exploitation	105,6	119,4	123,6	131,7	147,0	134,6	-8,5%
(-) Coût du risque net	12,6	-2,4	40,5	11,2	28,3	49,7	75,9%
(dt) Dotations nettes aux provisions	5,4	-13,5	41,1	10,1	10,9	42,9	293,7%
(dt) Pertes sur créances irrécupérables	14,9	20,7	11,1	14,0	31,0	19,7	-36,5%
(dt) Intérêts sur douteux	7,7	9,7	11,8	12,8	13,6	12,8	-5,5%
Résultat exploitation	93,1	121,8	83,1	120,4	118,7	84,9	-28,5%

En dépit de la très forte croissance des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses des quatre banques, le niveau de provisionnement des créances douteuses brutes est ramené de 69,5% fin 2007 à 65,9% fin 2008. A titre d'information, le complément de provisions qui aurait été nécessaire pour maintenir inchangé le taux de provisionnement des quatre banques locales étudiées se serait élevé à 14,5 millions d'€.

3.2.3 Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt (RCAI) s'obtient à partir du résultat d'exploitation, en déduisant de ce dernier les gains ou pertes sur actifs immobilisés. Il s'agit de la marge dégagée sur l'ensemble des activités courantes, par opposition aux éléments exceptionnels.

Le résultat des cessions sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières (nettes des dotations et reprises sur immobilisations financières) est fortement positif en 2008, s'établissant à +21,9 millions d'€ contre -7,3 millions d'€ en 2007 (soit une hausse de +29,2 millions d'€). Ce résultat bénéficiaire s'explique notamment par les plus-values générées par des cessions de participations opérées par plusieurs banques locales (plus-value totale de 35,3 millions d'€). Il s'agit d'opérations ponctuelles sans aucun lien avec la crise financière enregistrée au cours de cette année.

Ces plus-values importantes permettent de limiter la baisse du résultat courant avant impôt à -4,2% (-4,7 millions d'€) malgré la forte baisse du résultat d'exploitation (-28,5% soit -33,8 millions d'€).

Décomposition du résultat courant avant impôt

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Résultat exploitation	93,1	121,8	83,1	120,4	118,7	84,9	-28,5%
(+) Résultat net sur cessions d'immobilisations	3,6	-6,5	-3,9	-6,3	-7,3	21,9	-ns-
Résultat courant avant impôt	96,7	115,3	79,3	114,1	111,5	106,8	-4,2%

3.2.4 Le résultat net

La nette baisse de la charge d'imposition des quatre banques étudiées en 2008 - principalement imputable à des opérations de défiscalisation - atteint -15,5 millions d'€ (-44,3 %), ce qui leur permet d'extérioriser un résultat net en hausse de 8,9 millions d'€ (+12 %), en dépit d'une hausse de 1,5 millions d'€ (+50 %) des dotations nettes au fond pour risques bancaires généraux (FRBG). Le résultat net de ces quatre banques s'était déjà inscrit en hausse de 3,2 millions d'€ (+4,5 %) en 2007.

Décomposition du résultat net

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Résultat courant avant impôt	96,7	115,3	79,3	114,1	111,5	106,8	-4,2%
(+) Produit net exceptionnel	-4,8	-4,9	-7,9	-3,8	0,1	0,0	n.s
(-) Dotations nettes au FRBG	10,2	13,4	-24,0	4,5	3,0	4,5	50,0%
(-) Impôts sur les bénéfices	29,5	26,6	29,4	35,6	35,1	19,6	-44,3%
Résultat net	53,1	70,2	65,1	70,7	73,9	82,8	12,0%

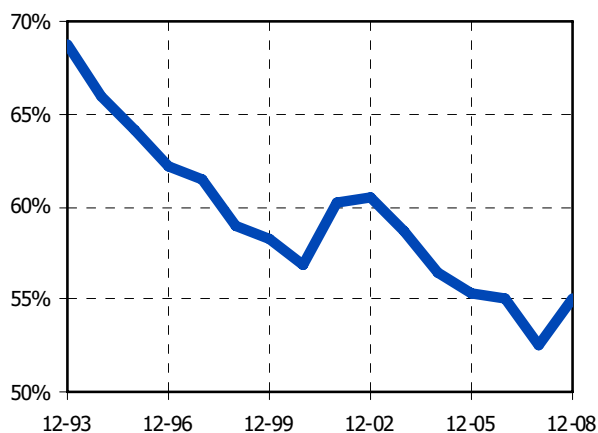
Cette situation ne doit cependant pas masquer la dégradation de la rentabilité enregistrée par ces quatre principales banques au cours de l'année 2008, marquée par une forte montée du coût du risque - dont le système bancaire réunionnais pourrait pleinement ressentir les effets au cours de l'exercice 2009 - et par une diminution continue de leur marge globale d'intermédiation financière, résultant de la baisse de leur marge sur leur activité de crédits à la clientèle.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, est revenu en 2008 à son niveau des années 2005 et 2006, après la sensible amélioration enregistrée en 2007. Il atteint ainsi 55,0% en 2008 pour les quatre banques locales étudiées contre 52,6% en 2007. La hausse des frais généraux (+3,5% en 2008) et tout particulièrement des frais de personnel (+4,4%) conjuguée à la diminution du PNB (de -2,5%) explique pour partie cette dégradation.

Evolution du coefficient net d'exploitation des 4 banques



Hors la dotation nette (exceptionnelle) pour dépréciation de titres de 12,2 millions d'€ enregistrée en 2008 ayant impacté le PNB, le coefficient net d'exploitation des quatre banques se serait établi à 53,1%, soit à un niveau proche de celui atteint en 2007.

Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'€ par salarié)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Coefficient net d'exploitation	58,7%	56,5%	55,3%	55,1%	52,6%	55,0%	2,5 pt
Frais généraux / effectif	109,8	113,0	111,0	115,1	110,5	109,5	-0,8%
Charges de personnel / PNB	34,5%	33,8%	33,8%	33,9%	31,0%	33,2%	2,2 pt
Charges de personnel / effectif	64,6	67,6	67,8	70,8	65,1	66,0	1,5%

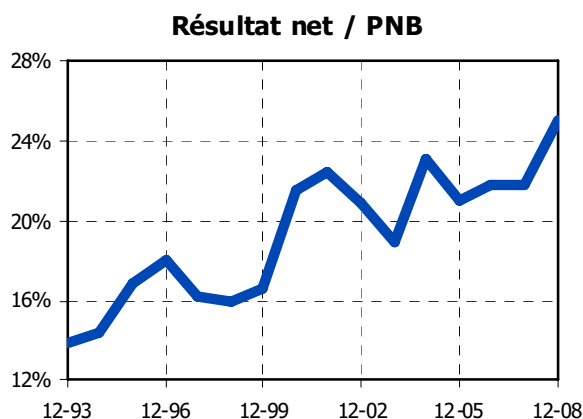
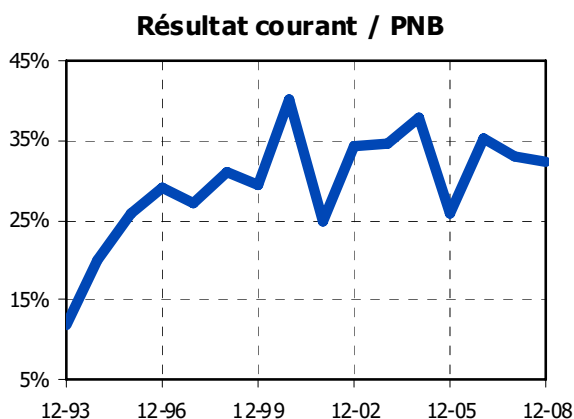
3.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

Mesures de rentabilité financière

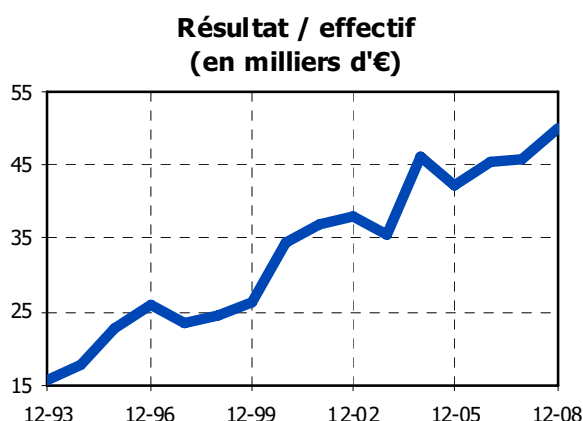
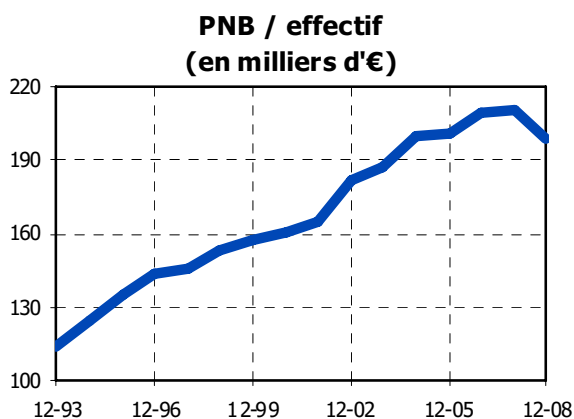
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Résultat courant avant impôt / PNB	34,6%	37,8%	25,6%	35,1%	32,8%	32,3%	-0,6 pt
Résultat net / PNB	19,0%	23,0%	21,1%	21,8%	21,8%	25,0%	3,2 pt

Cette mesure est bien sûr limitée par les contraintes inhérentes aux agrégats utilisés. L'évolution de ces deux ratios est différente du fait de la présence d'un produit exceptionnel significatif. Il apparaît ainsi que la rentabilité financière, hors éléments exceptionnels, s'est légèrement dégradée en 2008.



3.3.3 La productivité

Au cours de l'année 2008, les quatre banques locales réunionnaises étudiées affichent des ratios de productivité par agent relativement contrastés. Le ratio de concours bruts consentis par agent s'affiche en amélioration (4,9 millions d'€ de crédits par agent) ce qui traduit le dynamisme de l'activité commerciale ; tandis que les ratios de PNB et de dépôts collectés s'affichent en diminution (à 199.100 € de PNB et à 3,1 millions d'€ de dépôts par agent), ce qui serait également le cas du ratio de résultat net par agent si l'on excluait les éléments exceptionnels mentionnés ci-dessus.



Ces indicateurs de productivité sont toutefois orientés à la hausse si l'on regarde leur évolution sur longue période, sur les quinze dernières années par exemple. Ils s'avèrent relativement comparables aux systèmes bancaires des autres DOM (rapport PNB/effectif de 215.600 €, concours consentis par agent de 3,1 millions d'€ en 2007 et dépôts collectés par agent de 2,4 millions d'€ en Martinique en 2007).

Mesures de rentabilité économique

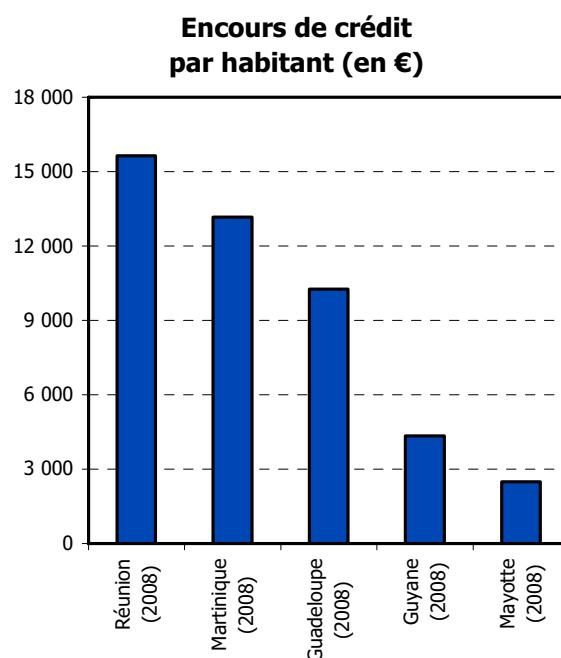
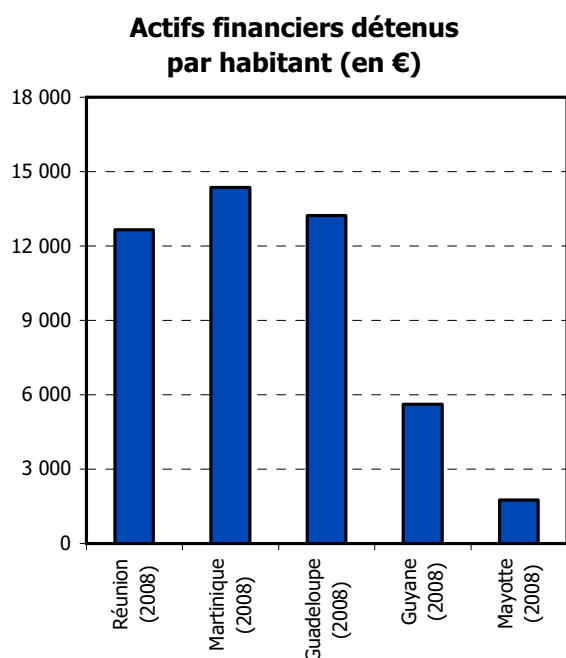
en milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Produit net bancaire / effectif	187,2	199,9	200,7	208,9	210,2	199,1	-5,3%
Résultat net / effectif	35,5	46,0	42,3	45,5	45,8	49,8	8,8%
Concours bruts / effectif	2 984	3 381	3 890	4 349	4 739	4 891	3,2%
Dépôts collectés / effectif	2 509	2 637	2 880	3 051	3 126	3 074	-1,6%

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Avec un encours d'épargne moyen de 12.700 € par habitant en 2008 et un encours moyen de crédits consentis (zone d'émission uniquement) de 15.600 € par habitant, le système bancaire de la Réunion est structurellement emprunteur sur le marché interbancaire (sans tenir compte du fait que 28,5% de l'épargne collectée à la Réunion est constituée de titres en portefeuilles collectés pour le compte d'autres établissements qui ne permettent pas de refinancer les prêts à la clientèle consentis).

Les systèmes bancaires de Martinique et de Guadeloupe collectent une épargne moyenne par habitant supérieure à la Réunion (respectivement 14.400 € et 13.200 €) et consentent des encours moyens de crédit par habitant plus faibles (13.200 € pour la Martinique et 10.300 € pour la Guadeloupe). La Guyane présente également une collecte moyenne d'épargne par habitant (5.600 €) supérieure à l'encours moyen de crédit (4.300 €), de même que Saint-Pierre-et-Miquelon (32.200 € d'épargne moyenne par habitant et 19.300 € d'encours moyen de crédit). Le système bancaire de Mayotte se trouve dans la situation inverse, avec des crédits consentis par habitant (2.500 €) supérieurs à l'épargne moyenne collectée (1.800 €), soit une situation comparable à celle observée à la Réunion.



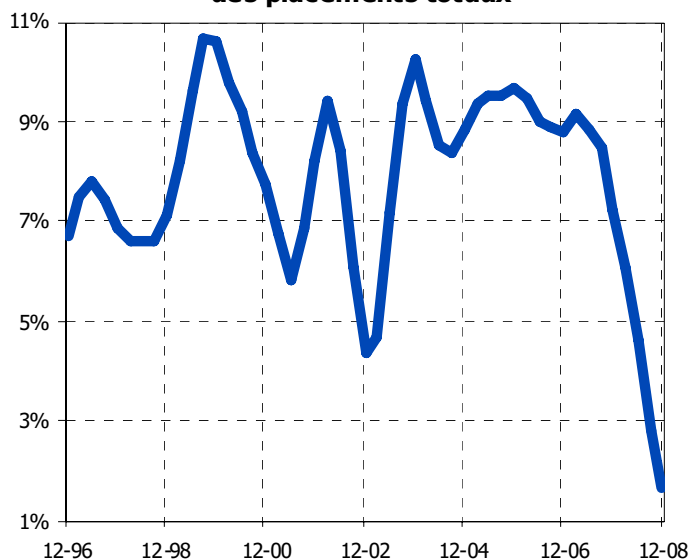
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers totaux collectés par le système bancaire réunionnais s'élevaient au 31 décembre 2008 à 10.148 millions d'€, en très faible hausse (+0,6% soit +59 millions d'€) par rapport à l'année précédente (+8,0% soit +744 millions d'€ en 2007).

L'exercice 2008 a ainsi été marqué par un recul de la collecte d'actifs financiers au cours du premier semestre 2008, qui a atteint -1,7% à fin juin 2008 (contre une hausse de 1,6% au premier semestre 2007), avant d'enregistrer une légère reprise au second semestre 2008 (+2,3%), mais moins rapide qu'au cours de la même période de l'année 2007 (+6,2%).

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux



L'évolution de l'épargne totale collectée par le système bancaire local semble suivre la succession des phases récentes de l'activité économique et des désordres financiers enregistrés depuis 1995, avec un premier pic enregistré fin 1999, avant l'éclatement de la bulle spéculative des valeurs internet, un premier creux enregistré en fin d'année 2002 après l'éclatement de la bulle spéculative, un deuxième pic correspondant au milieu de l'année 2006, et enfin le début de la forte correction des marchés financiers enregistrée depuis le début de l'année 2007, avec un niveau de ralentissement jamais atteint depuis 1995¹.

Répartition des actifs financiers par catégorie de placement

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Dépôts à vue	2 234	2 402	2 663	3 056	3 237	3 145	-2,8%
Placements liquides	2 403	2 620	2 860	3 047	3 443	3 677	6,8%
Placements à long terme	2 489	2 787	3 058	3 241	3 408	3 326	-2,4%
Total	7 127	7 809	8 581	9 345	10 089	10 148	0,6%

¹ Le recensement des titres de portefeuilles (et de produits d'assurance-vie) détenus par la clientèle des établissements de crédit n'a démarré qu'en décembre 1994 et ne permet donc pas d'étudier les évolutions de l'épargne totale avant cette date. En 1994, ils représentaient 815 millions d'€, pour des actifs financiers totaux détenus de 3.658 millions d'€ (soit 22,3%). Pour mémoire, en décembre 2008, cette proportion s'établit à 28,5% (2.895 millions d'€ de titres détenus pour des actifs financiers totaux de 10.148 millions d'€).

1.2 LES DEPOTS A VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais s'établissent à 3.145 millions d'€ à fin décembre 2008, en recul de 2,8% (soit -92 millions d'€) par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'un des plus forts ralentissements enregistrés de ce type de placement depuis 1984, après une baisse de 3,7% observée en mars 1995.

Cette baisse des encours de dépôts à vue concerne toutes les catégories d'agents économiques, s'échelonnant de -6,8% pour les sociétés non financières (-86 millions d'€), à -1,8% pour les autres agents économiques (-2 millions d'€) et -0,2% pour les ménages (-4 millions d'€).

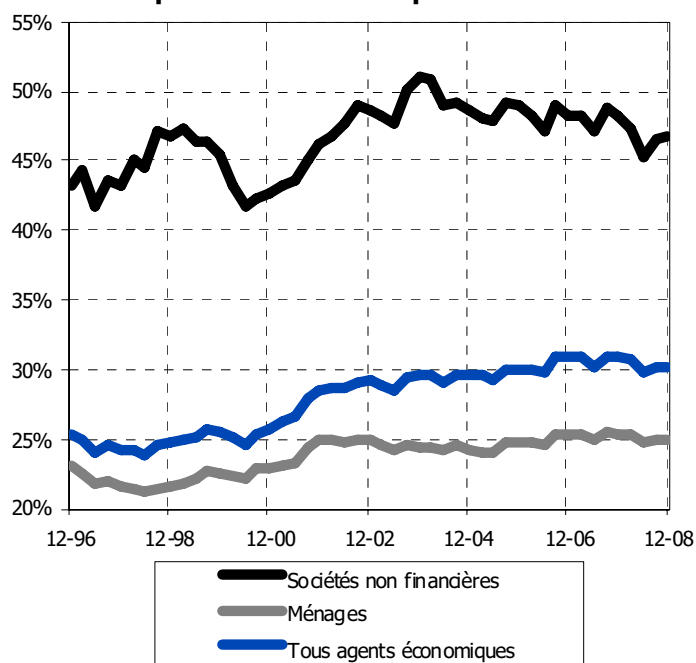
Répartition des dépôts à vue par clientèle

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépôts à vue	2 234	2 402	2 663	3 056	3 237	3 145
Variation annuelle	16,1%	7,5%	10,9%	14,8%	5,9%	-2,8%
(dt) Sociétés non financières	37,2%	37,2%	38,3%	38,5%	39,4%	37,8%
(dt) Ménages	59,6%	58,6%	58,4%	57,3%	57,0%	58,6%
(dt) Autres agents	3,2%	4,1%	3,3%	4,2%	3,6%	3,6%

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais demeure malgré tout relativement stable dans le temps, s'établissant en moyenne aux alentours de 30% au cours des dernières années (31,0% en décembre 2008 contre 32,1% en décembre 2007), avec une légère tendance à la hausse depuis 2001. Pour mémoire, les dépôts à vue ne représentaient en moyenne que 25% des placements financiers des agents économiques à la fin de la décennie 1990.

La part des dépôts à vue au sein des placements financiers de chaque type de clientèle diffère toutefois sensiblement. Ils représentent ainsi 49,5% des placements financiers des sociétés non financières en décembre 2008 (50,3% un an auparavant) contre à peine 25,3% des placements financiers des ménages (26,0% un an auparavant). Cependant, les disponibilités à vue des ménages représentent 58,6% du total des encours de dépôts à vue collectés par le système bancaire local.

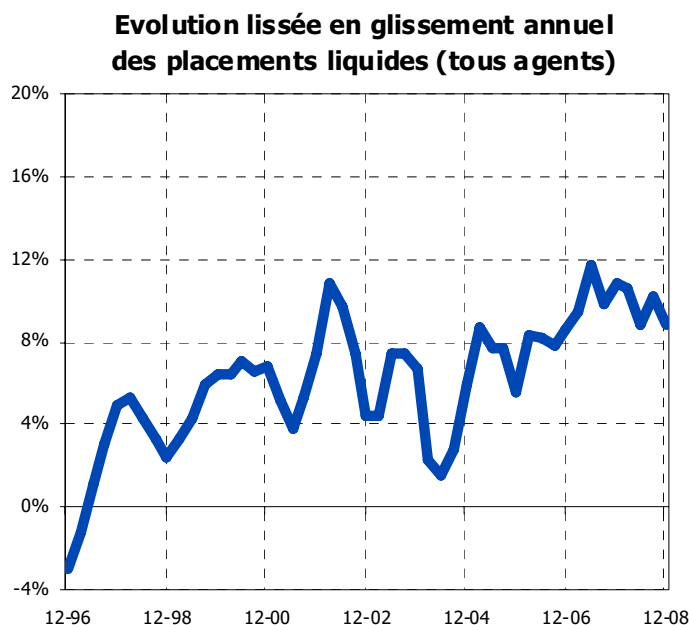
Poids des dépôts à vue dans les placements totaux par clientèle



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Ils atteignent 3.677 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 6,8% sur les douze derniers mois (soit +234 millions d'€). Pour mémoire, ces placements affichaient une croissance de 12,7% (+387 millions d'€) à fin décembre 2007. Leur évolution sur longue période apparaît plus stable que celle des autres placements financiers.

Ils se partagent entre les comptes sur livrets¹ (54,3% des placements liquides en décembre 2008, en hausse de 6,8% sur douze mois), dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'état, et les produits de placement à rémunération libre, indexée sur les taux du marché monétaire² (45,7% des placements liquides en décembre 2008, en hausse également de +8% sur douze mois).



Ces produits de placement ont bénéficié depuis le début de la crise financière et tout au long de l'année 2008 de la conjonction d'un certain nombre de facteurs. D'une part le relèvement des taux d'intérêt servis, que ce soit pour les livrets réglementés, parallèlement à la hausse du taux du livret A, ou pour les placements à taux de marché, indexés sur les taux monétaires, les ont rendu particulièrement attractifs aux yeux des épargnants, en comparaison de marchés financiers dégradés. D'autre part, les difficultés rencontrées par les supports de type OPCVM et FCP³, liées aux incertitudes sur les actifs sous-jacents et sur les risques de contrepartie, ont également bénéficié à ces placements considérés comme plus sûrs et bénéficiant par ailleurs de la garantie de place sur les dépôts bancaires.

Enfin, les crises de liquidités enregistrées sur les marchés monétaires à l'été 2007 et en 2008, inédites ces dernières décennies, les envolées des taux interbancaires et les faillites d'établissements de crédit confrontés à une impossibilité de se refinancer sur les marchés, ont également rappelé aux établissements bancaires l'importance de disposer d'une épargne bilancielle collectée par un réseau d'agences, comme protection face à une crise de liquidité de grande ampleur. Les banques réunionnaises ont ainsi fait des efforts particuliers en 2008 pour attirer les placements sous forme de comptes à terme de leurs épargnants.

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

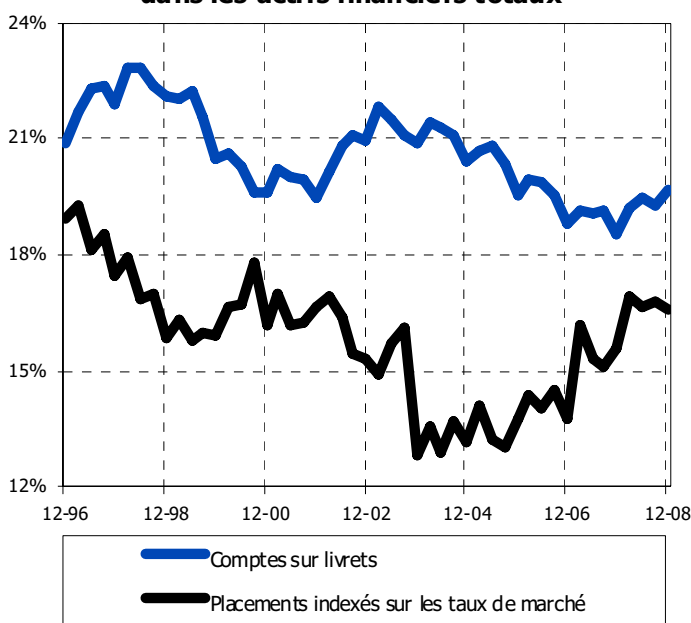
³ Organismes de placements collectifs de valeurs mobilières, également dénommés fonds commun de placement (FCP).

Les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 1.033 millions d'€ à fin décembre 2008, en recul de 3,9% sur un an (-42 millions d'€) après +18,8% en 2007 (+170 millions d'€), en raison notamment de la diminution des OPCVM monétaires. A l'inverse, les placements liquides des ménages s'élèvent à 2.513 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 10,9% (+247 millions d'€), soit un rythme comparable à celui enregistré en 2007 (+10,1% soit +208 millions d'€). Les comptes sur livrets détenus par les ménages s'inscrivent en hausse de 6,8% (+127 millions d'€) en 2008 après +5,9% (+103 millions d'€) en 2007 tandis que les placements indexés détenus par les ménages croissent de 29,2% (+120 millions d'€) sur la même période (après +34,2% en 2007 soit +105 millions d'€).

Les placements liquides représentent 36,2% de l'épargne totale collectée dans le département. Le poids des comptes sur livrets, qui diminue depuis plusieurs années, s'établit à 19,7% de l'épargne totale en décembre 2008 contre 18,5% en décembre 2007. Inversement, le poids des placements indexés sur les taux de marché s'inscrit en hausse au cours des années récentes et atteint 16,6% en décembre 2008.

Le ralentissement de la croissance de l'encours des produits de placement indexés sur les taux de marché depuis la fin de l'année 2007 s'explique par le recul des encours des OPCVM monétaires (-16,2% en 2008 soit -81 millions d'€), qui pâtiennent notamment des interrogations sur les risques de contrepartie de ces produits, et du recul marqué des placements des sociétés non financières (-34,9% en 2008 soit -114 millions d'€).

Part des placements liquides dans les actifs financiers totaux



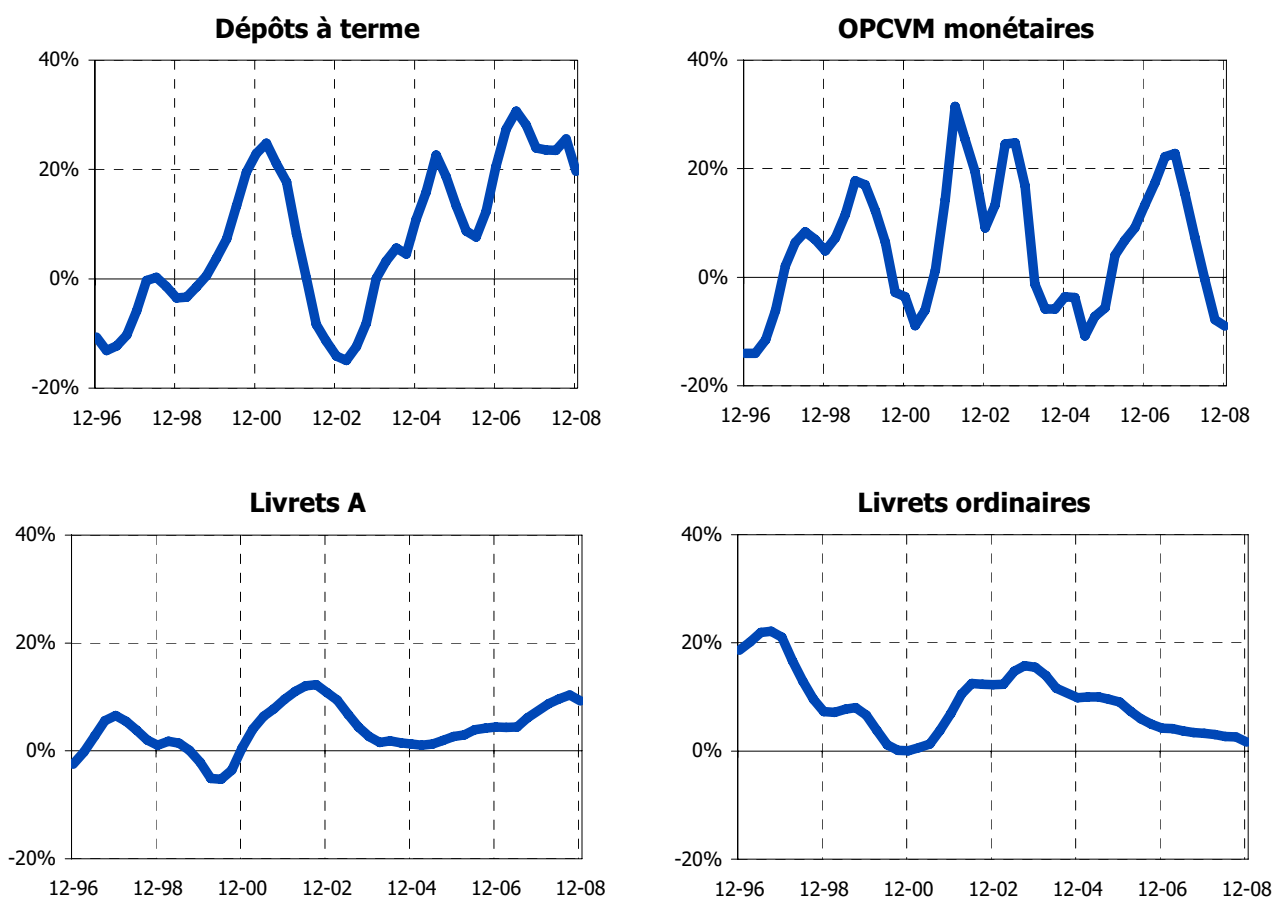
Répartition des placements liquides

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Placements liquides	2 403	2 620	2 860	3 047	3 443	3 677
Variation annuelle	2,0%	9,0%	9,1%	6,6%	13,0%	6,8%
Comptes sur livrets	62,1%	60,9%	58,7%	57,8%	54,3%	54,3%
Placements à taux de marché	37,9%	39,1%	41,3%	42,2%	45,7%	45,7%
Sociétés non financières	22,6%	24,5%	29,1%	29,7%	31,2%	28,1%
Ménages	73,2%	70,6%	67,4%	67,3%	65,8%	68,4%
Autres agents	4,2%	4,9%	3,5%	3,0%	3,0%	3,6%

Dans le détail, les plus fortes variations de collecte sur l'année 2008 ont concerné, au sein des comptes sur livrets, les livrets de développement durable (+15,9% en 2008 soit +35 millions d'€ de collecte supplémentaire) et les livrets A (+11,0% soit +59 millions d'€), grâce à des taux de rendement élevés et des efforts commerciaux des réseaux distributeurs avant la mise en concurrence intervenue au 1^{er} janvier 2009. Inversement, les comptes

d'épargne logement s'inscrivent en baisse de 1,0% (-2 millions d'€) en 2008 contre +0,6% (soit +1 million d'€) en 2007.

Variations trimestrielles lissées en glissement annuel



Au sein des placements indexés sur les taux de marché, il doit être noté la forte progression de la collecte des comptes à terme (+25,5% en 2008 soit +168 millions d'€) et dans une moindre mesure des certificats de dépôts négociables (+5,6% soit +22 millions d'€).

La comparaison du poids des divers types de comptes sur livrets au sein du total de la collecte des comptes sur livrets à la Réunion et en métropole permet de révéler quelques spécificités réunionnaises, comme un poids des livrets ordinaires plus important à la Réunion (38,2% du total des comptes sur livrets en 2008) qu'en métropole (29,3%). Inversement, cette comparaison permet aussi de faire ressortir quelques évolutions convergentes, sur les livrets A notamment, dont le poids dans les comptes sur livret a été divisé par deux en métropole en quinze ans (32,2% en 2008 contre 60,8% en 1993) et par la moitié à la Réunion (29,8% en 2008 contre 45,9% en 1993). Autre convergence : le développement de certains placements comme les livrets de développement durable¹, dont le poids a doublé en métropole (14,4% en 2008 contre 7,7% en 1993) et triplé à la Réunion (11,8% en 2008 contre 3,8% en 1993), ou les livrets d'épargne populaire, dont le poids a doublé en métropole (13,9% en 2008 contre 6,4% en 1993) et décuplé à la Réunion (6,9% en 2008 contre 0,6% en 1993).

¹ Précédemment dénommés 'comptes de développement économique' (Codevi).

Poids de certains placements au sein des comptes sur livrets

		1993	1997	2001	2005	2006	2007	2008
Livrets A et bleus	Réunion	45,9%	37,3%	32,6%	28,0%	28,1%	28,6%	29,8%
	Métropole	60,8%	49,8%	42,0%	34,4%	32,9%	32,1%	32,2%
Livrets ordinaires	Réunion	29,1%	32,8%	35,5%	38,3%	39,5%	39,5%	38,2%
	Métropole	14,1%	14,7%	16,8%	26,7%	29,1%	30,9%	29,3%
Livrets ép. Populaire	Réunion	0,6%	1,9%	5,9%	7,3%	7,4%	7,5%	6,9%
	Métropole	6,4%	11,0%	16,2%	15,0%	14,5%	14,0%	13,9%
Comptes ép. Logement	Réunion	18,9%	16,2%	14,4%	13,9%	13,6%	13,2%	12,5%
	Métropole	10,8%	9,9%	10,1%	10,2%	10,0%	9,2%	8,7%
Livrets de dév. durable	Réunion	3,8%	8,5%	9,4%	9,7%	9,6%	9,8%	11,8%
	Métropole	7,9%	13,0%	13,1%	12,1%	12,0%	12,3%	14,4%

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée de détention à long terme, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), ou soit en raison des risques de pertes ou d'évolution des marchés financiers qui impliquent un horizon de placement à long terme. Une sortie anticipée de ce type de produits présente ainsi des risques au minimum de perte en intérêt voire en capital.

Trois grandes catégories de produits financiers sont concernées : les plans d'épargne (logement ou populaire), les placements boursiers et les produits d'assurance vie¹. Ces trois familles de produits ont enregistré des évolutions divergentes au cours des dernières années.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3.326 millions d'€ au 31 décembre 2008, en recul de 2,4% (-83 millions d'€) par rapport à l'année précédente (contre une hausse +5,2% soit +167 millions d'€ sur l'année 2007). Le rythme de croissance des placements à long terme avaient décliné régulièrement tout au long des années 2004 à 2008, pour revenir actuellement à la situation enregistrée en 2000-2002 à l'époque de l'explosion de la précédente bulle spéculative sur les valeurs internet.

Cette épargne longue représente 32,8% des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais. Pour mémoire, ces placements se sont élevés jusqu'à une proportion de 38,7% en juin 2000. Cette proportion s'établit à 40,1% pour les ménages à fin 2008, après avoir atteint un maximum de 43,7% en mars 2006.

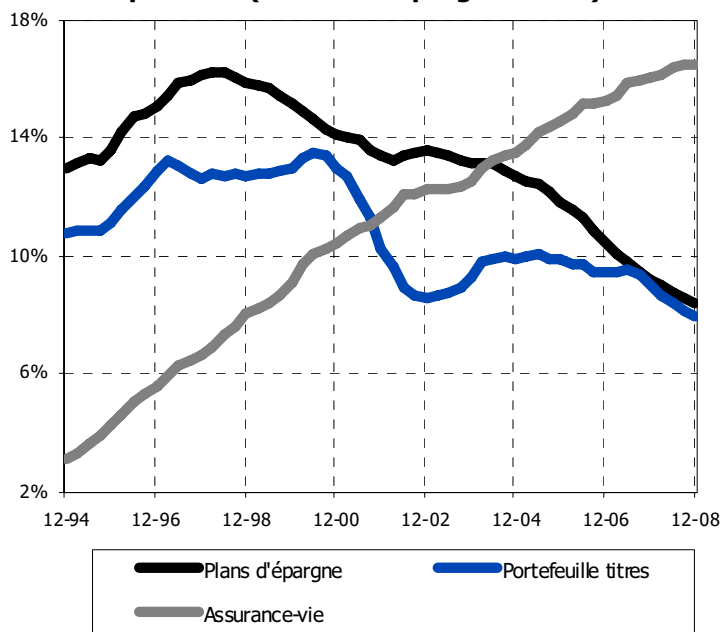
¹ Les chiffres présentés ci-après n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit, et ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance. De même, ces chiffres ne tiennent pas compte des titres de portefeuille enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet (tel Boursorama).

Dans le détail, l'encours de la collecte sous forme de plans d'épargne (logement et populaire) s'inscrit une nouvelle fois en diminution de 7,2% (-67 millions d'€) entre 2007 et 2008 (après -5,1% à fin 2007 et -4,4% à fin 2006). Pour mémoire, cette baisse régulière d'encours avait pour origine une modification de la fiscalité de l'épargne logement intervenue en fin de l'année 2005 (prélèvement immédiat de la CSG-RDS). Leur poids dans le total des placements financiers diminue régulièrement depuis 1997 pour ne plus en représenter actuellement qu'une proportion de 8,4%.

L'encours des titres en portefeuilles (placements boursiers) détenus pour le compte de la clientèle s'établit pour sa part en recul de 11,2% (soit -101 millions d'€) sur les douze derniers mois (contre une hausse de +3,7% à fin 2007). Ces placements ne représentent plus que 24,1% de l'épargne longue totale détenue par l'ensemble des agents économiques réunionnais en 2007 et une proportion de 8,0% du total des placements financiers collectés.

Enfin, les placements sous forme d'assurance-vie (et accessoirement les plans d'épargne retraite populaires - PERP) demeurent le produit de placement privilégié des épargnants réunionnais. Ils s'inscrivent en hausse de 5,2% (+82 millions d'€) à fin 2008 en glissement annuel sur douze mois, en net ralentissement toutefois par rapport aux années précédentes (+13,1% en 2007, +14,3% en 2006 et +17,1% en 2005).

Evolution de l'épargne à long terme par produits (en % de l'épargne totale)



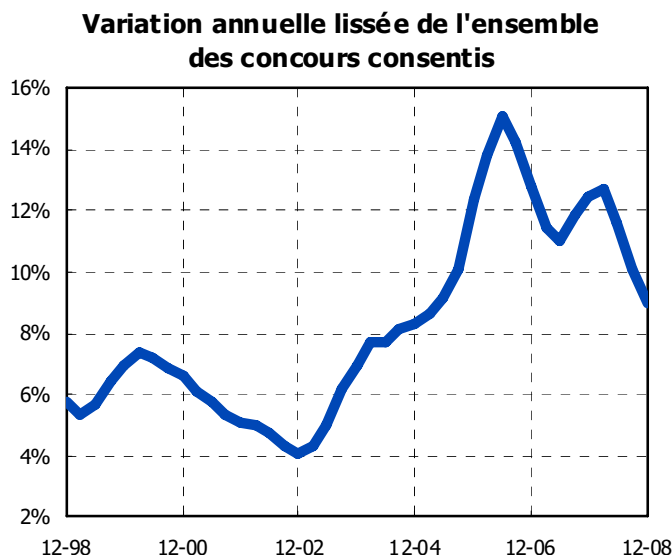
Répartition de l'épargne à long terme

(en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Epargne à long terme	2 489	2 787	3 058	3 241	3 408	3 326
Variation annuelle	11,9%	12,0%	9,7%	6,0%	5,2%	-2,4%
Plans d'épargne	37,6%	35,2%	33,1%	29,8%	26,9%	25,6%
Portefeuille titres	26,4%	27,5%	26,8%	26,9%	26,5%	24,1%
Assurance-vie	36,0%	37,3%	40,2%	43,3%	46,6%	50,3%
Sociétés non financières	2,5%	2,0%	3,5%	3,3%	3,7%	4,9%
Ménages	56,3%	60,0%	57,4%	56,4%	57,2%	65,0%
Autres agents	11,8%	8,7%	9,1%	7,2%	4,3%	4,9%

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

En matière de distribution de crédits à la clientèle, deux types d'établissements de crédit interviennent dans le département (les établissements locaux et hors zone) sur des marchés toutefois différents : les établissements de crédit hors zone d'émission sont surtout spécialisés dans le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que de la promotion immobilière, alors que le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les crédits aux particuliers sont avant tout assurés par les établissements locaux.



Au 31 décembre 2008, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit s'établit à 16.952 millions d'€ dont 74% est distribué par les établissements de crédit locaux, le solde étant octroyé par les établissements non installés dans le département¹. La tendance à la progression de la part de marché des établissements de crédit locaux dans le total des crédits consentis dans le département, qui prévalait jusqu'en 2006, s'est inversée depuis.

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

(encours en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Concours totaux (tous EC)	10 169	11 032	12 281	13 885	15 663	16 952
Variation annuelle	7,7%	8,5%	11,3%	13,1%	12,8%	8,2%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux						
en % des crédits totaux	71,2%	74,0%	75,5%	74,9%	74,6%	74,0%

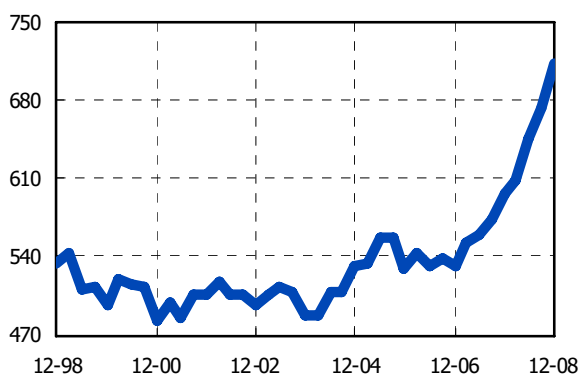
L'activité de distribution de crédits, mesurée au travers des encours, a continué de ralentir au cours de l'année 2008 ; son rythme de progression atteignant +8,2% à fin décembre 2008 contre +12,8% à fin décembre 2007. Ce mouvement de ralentissement, débuté en milieu d'année 2006, faisait suite à quatre années d'accélération de la distribution de crédit entre 2002 et 2006.

¹ Les crédits octroyés par les établissements de crédit locaux intègrent 356 millions d'€ de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2008 (contre 254 millions d'€ à fin 2007). Pour mémoire, la titrisation est une technique financière qui permet la transformation de créances en titres destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en termes de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers depuis l'été 2007 en liaison avec les crédits subprimes américains l'ont rappelé.

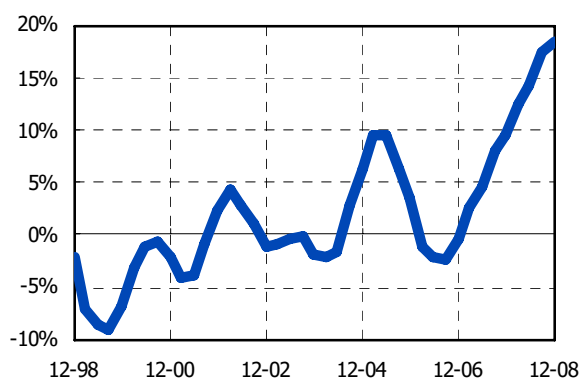
2.1.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans l'ensemble des concours (zone et hors zone)

Les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et hors zone) représentent un encours de 712 millions d'€ au 31 décembre 2008, en forte hausse : +19,4% à fin décembre 2008 contre +12,1% à la fin de l'année précédente. La dégradation de la qualité des encours s'est accélérée tout au long des années 2007 et 2008. La forte progression des créances douteuses brutes observées au cours de cette crise est relativement atypique en termes d'ampleur et de durée en regard des précédentes évolutions de cet agrégat.

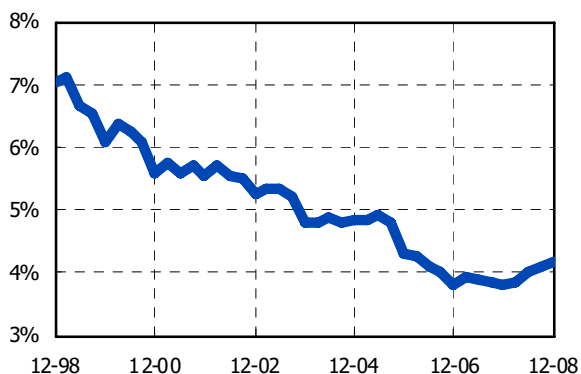
Créances douteuses brutes totales (en millions d'€)



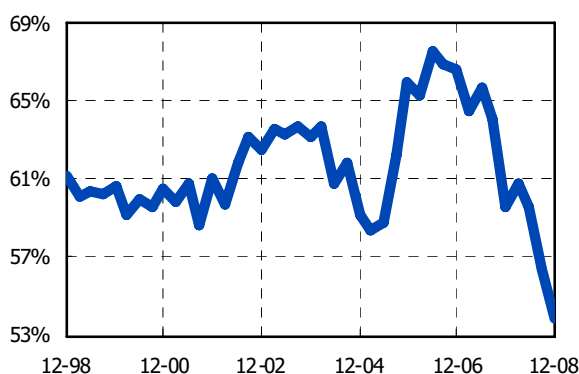
Evolution lissée des créances douteuses brutes totales



Poids des créances douteuses brutes dans les crédits totaux



Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Malgré cette forte progression, le poids relatif des créances douteuses demeure nettement en retrait par rapport aux années antérieures (à l'exception de l'année 2007). Les créances douteuses ne représentent toujours que 4,2% des encours bruts de crédits consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit, contre un minimum de 3,8% atteint en fin d'année 2007. Pour mémoire, en décembre 1996, les créances douteuses brutes représentaient 8,4% des encours de crédit, et encore plus de 5% au cours des années 2000-2002.

On observe également en 2008 une forte dégradation du taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département. Après avoir atteint 66,6 % à fin 2006 et 59,3 fin 2007, celui-ci est ramené à 53,9% à fin décembre 2008.

Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

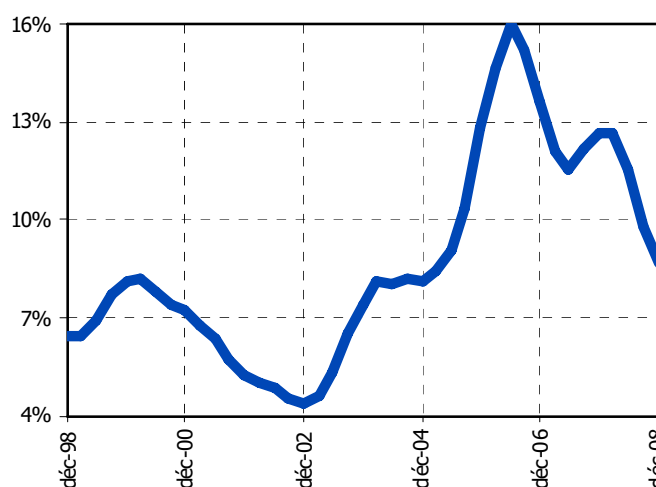
(encours en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var.
Créances douteuses brutes	487	532	530	532	596	712	19,4%
Taux de provisionnement	63,1%	59,2%	66,0%	66,6%	59,6%	53,9%	-
Douteux en % des concours bruts	4,8%	4,8%	4,3%	3,8%	3,8%	4,2%	-

2.1.2 Evolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 16.240 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 7,8% (+1.172 millions d'€) sur l'année 2008, soit à un rythme en net retrait par rapport à l'année précédente où les crédits sains avaient progressé de 12,8% (+1.715 millions d'€ par rapport à 2006).

Si le rythme de croissance a pratiquement diminué de moitié par rapport à son maximum enregistré en cours d'année 2006, celui-ci demeure toutefois encore élevé en regard des années antérieures à 2004, où il progressait annuellement entre 4% et 8%.

Variation en glissement annuel (lissée) des crédits sains totaux



Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

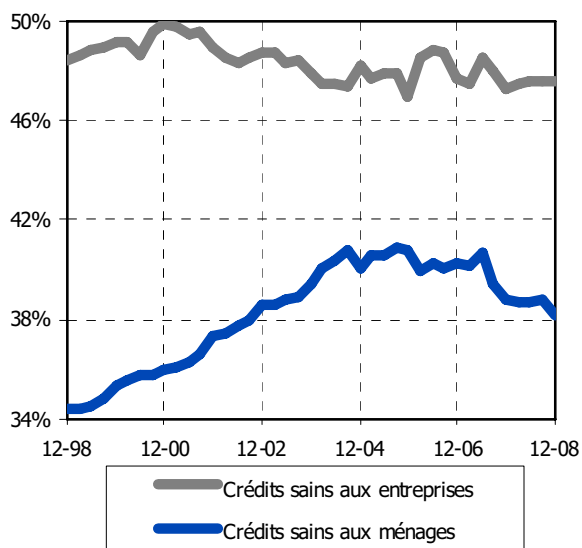
(encours en millions d'€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone						
Encours total	9 681	10 499	11 751	13 353	15 067	16 240
(dt) Ménages (1)	39,2%	39,6%	40,5%	40,0%	38,9%	38,1%
(dt) Entreprises	47,6%	47,7%	46,7%	47,4%	47,3%	47,6%
(dt) Collectivités publiques	10,9%	10,1%	10,2%	9,8%	11,4%	10,9%

(1) y compris les crédits titrisés

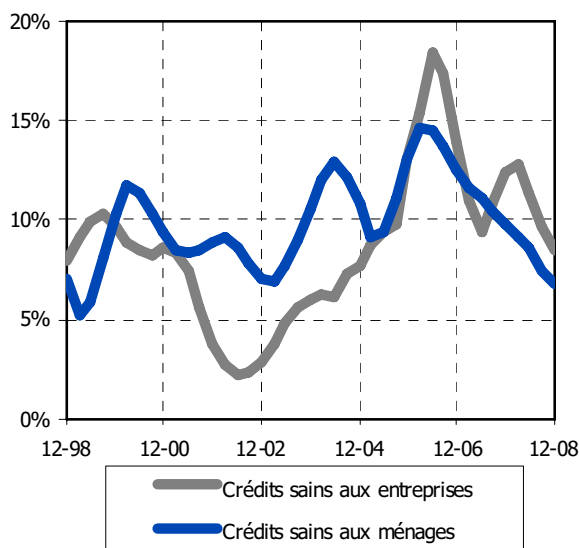
Ralentissement des encours de crédit aux entreprises

Les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) demeurent la première clientèle du système bancaire réunionnais (tous établissements confondus) et captent 47,6% des concours sains totaux octroyés aux agents économiques du département à fin décembre 2008. Leurs encours sains s'établissent à 7.729 millions d'€ en décembre 2008, en hausse de 8,4% (+599 millions d'€) sur les douze derniers mois (contre +12,6% soit +796 millions d'€ au cours de l'année précédente).

Parts relatives dans le total des crédits sains



Evolution en glissement annuel lissé

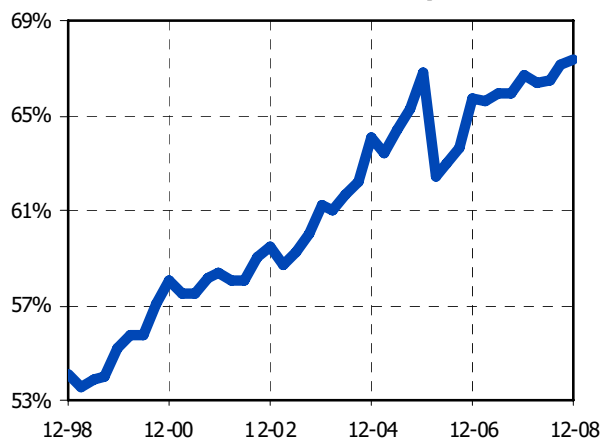


Les crédits sains aux entreprises enregistrent un ralentissement de leur rythme de croissance similaire à celui observé pour les crédits consentis aux ménages (cf infra), mais moins marqué. Initié en 2006, ce ralentissement fait suite à une longue période d'accélération ininterrompue au cours des quatre années précédentes.

Il doit être noté l'importance des crédits d'investissement dans les crédits sains consentis aux entreprises. Ils représentent un encours de 3.506 millions d'€ à fin décembre 2008, soit 45,4% de l'ensemble des crédits aux entreprises. Ceux-ci progressent de 8,8% (+285 millions d'€) en 2008, niveau nettement inférieur à celui des années précédentes (+13,1% soit +374 millions d'€ en 2007 et +25,1% soit +571 millions d'€ en 2006). A l'inverse, les crédits d'exploitation aux entreprises enregistrent une nette accélération de leurs encours en 2008, avec une hausse de 18,5% (+221 millions d'€) sur les douze derniers mois après seulement +9,4% (+103 millions d'€) au cours de l'année 2007.

La part des établissements de crédit locaux au sein des crédits consentis aux entreprises s'établit à 67,3% en décembre 2008 ; proportion qui a eu tendance à croître tendanciellement tout au long des années 1990 et 2000. Pour mémoire, les établissements de crédit de la zone n'octroyaient que 54% des concours aux entreprises en décembre 1998¹.

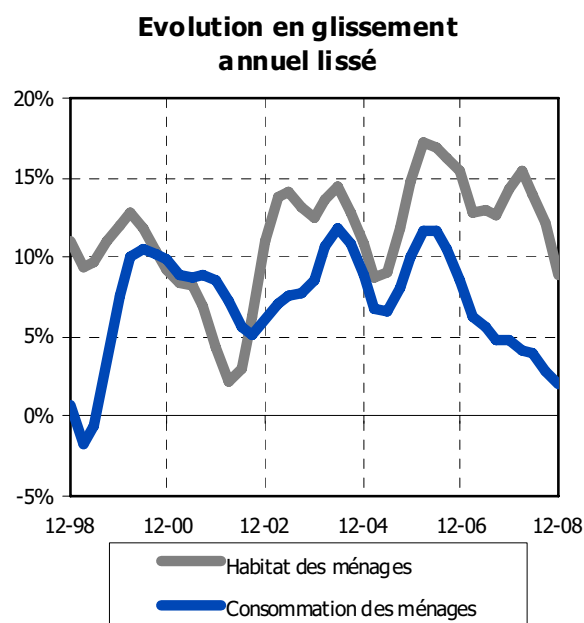
Poids des E.C. locaux dans les crédits totaux aux entreprises



¹ Un décrochage est observé en décembre 2005 en raison d'une amélioration de la collecte d'informations pour les crédits aux entreprises octroyés par certains établissements de crédit hors zone, non recensés jusqu'à cette date.

Nette diminution de la progression des encours de crédits aux ménages...

Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 6.191 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 5,8% (+337 millions d'€) en glissement annuel sur douze mois (après +9,5% soit +506 millions d'€ au cours de l'année précédente). Leur rythme de progression a également régulièrement ralenti depuis le milieu de l'année 2006, où la progression de leur encours s'élevait à près de 15% sur une année glissante. Les crédits aux ménages enregistrent une décélération concomitante des financements immobiliers (+7,9% soit +325 millions d'€ en 2008 après +12,0% soit +442 millions d'€ en 2007 et +14,3% soit +463 millions d'€ en 2006), déjà perceptible l'année précédente, et des crédits de financement de la consommation des ménages (+0,8% soit +13 millions d'€ en 2008 après +3,9% soit +65 millions d'€ en 2007 et +8,1% soit +124 millions d'€ en 2006).

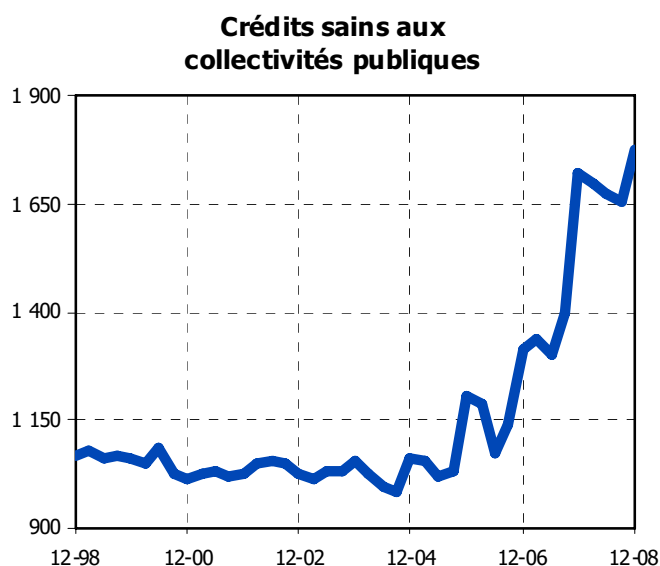


Le ralentissement des transactions immobilières et la mauvaise tenue de la consommation des ménages au quatrième trimestre 2008 - et tout particulièrement des ventes de véhicules automobiles - en liaison avec la crise économique, explique ces mauvaises performances.

Avec 93% des encours de crédits consentis aux ménages, les établissements de crédit locaux sont très fortement majoritaires sur ce segment de clientèle. Ce positionnement est relativement stable historiquement, puisqu'en 1998 les établissements représentaient déjà 90,3% du marché.

... et aux collectivités

Les crédits consentis aux collectivités publiques par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 1.775 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse modérée (+2,9% soit +51 millions d'€) par rapport à l'année précédente, où ces financements avaient cru très rapidement (+31,1% soit +409 millions d'€) en raison d'importants financements bancaires liés aux grands travaux (route des Tamarins,...). Les établissements de crédit locaux représentent une fraction relativement faible des crédits consentis à ce type de clientèle, sur lequel les principaux prêteurs sont la Caisse des Dépôts et Consignation, Dexia et



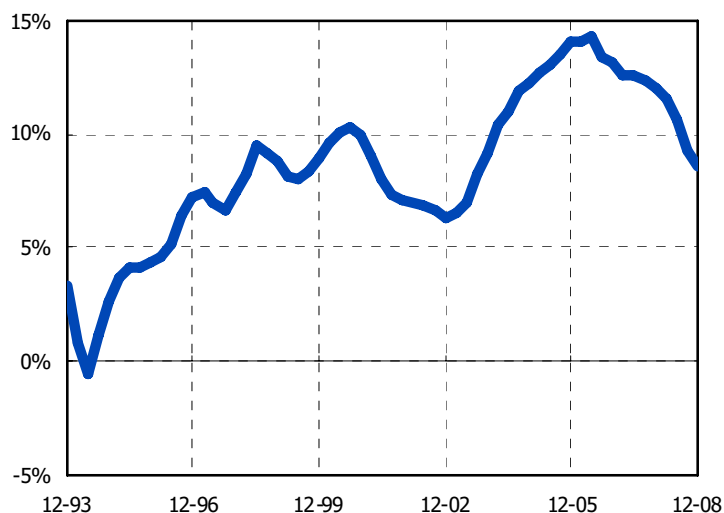
l'AFD. Les établissements locaux captent un tiers des concours totaux à fin 2008. Cette proportion a eu tendance à se renforcer au cours des années 1990 et 2000 puisque les crédits locaux ne représentaient que 19,7% des financements consentis aux collectivités locales en décembre 1998.

2.2 LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les encours de crédits bruts totaux consentis par les établissements de crédits locaux s'établissent à 12.542 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 7,3% (+857 millions d'€) sur les douze derniers mois, contre une progression de 12,4% en 2007 (+1.287 millions d'€).

Malgré la diminution enregistrée en 2008, le rythme de croissance des encours de crédits demeure encore relativement élevé en regard des moyennes observées entre les années 1993 et 2002. L'accélération de l'octroi de crédits enregistrée entre 2003 et 2006 est en fait exceptionnelle par sa durée, son ampleur et sa linéarité.

Evolution lissée des concours bancaires bruts (EC locaux)



Le rapprochement entre le rythme d'évolution des encours de crédits consentis par le système bancaire local et l'évolution du PIB de la Réunion fait apparaître une bonne corrélation entre ces deux taux, notamment à l'occasion des importants accidents conjoncturels rencontrés par l'économie réunionnaise, dont le meilleur exemple demeure la récession de 1993. Cette année avait enregistré une baisse du PIB réel de 3,9% (soit -0,2% en valeur, en francs courants de l'époque) et une baisse des encours de crédits qui avait atteint 3,1% en mars 1994. Les variations de moindre ampleur du PIB de la Réunion des années 2000 et 2002 semblent également être bien corrélées à la diminution des encours de crédits à cette époque. Si cette corrélation est moins nette au cours des années récentes, le ralentissement de l'offre de crédits constatée actuellement se produit concomitamment au ralentissement économique.

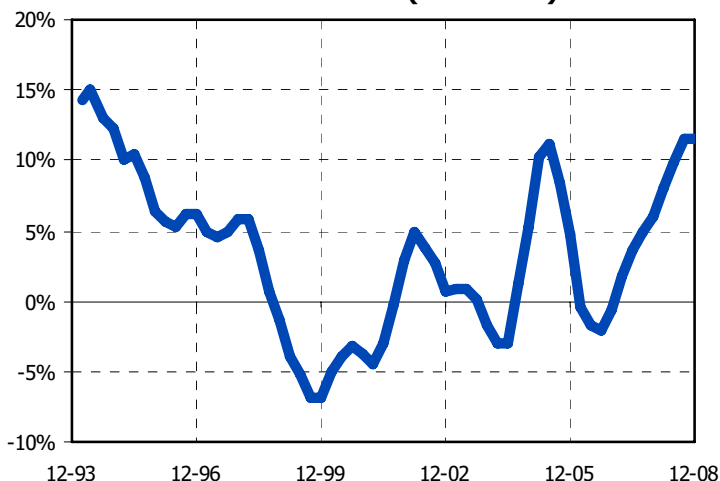
2.2.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans les concours accordés par les établissements de crédit locaux

Comme observé dans la partie précédente relative aux concours octroyés par l'ensemble des établissements, les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit locaux ont nettement progressé au cours de l'année 2008, pour atteindre 617 millions d'€ à fin décembre, en hausse de +12,8% (+70 millions d'€) sur les douze derniers mois (contre +6,5% soit +33 millions d'€ l'année précédente).

Le poids des créances douteuses brutes dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de crédit locaux progresse légèrement en 2008 pour s'établir à 4,9% en décembre 2008, contre un minimum de 4,7% enregistré en décembre 2007. Ce ratio demeure cependant très en-deçà des niveaux atteints au cours des années précédentes, où il avait atteint un maximum de 12,3% en septembre 1996.

En dépit de la montée des créances douteuses détenues par les banques, le risque de crédit demeure toutefois encore relativement mesuré dans le département. En revanche, le taux de provisionnement diminue pour la seconde année consécutive et s'établit à 62,2 %.

Evolution lissée des créances douteuses brutes (EC locaux)



Part des créances douteuses dans les concours totaux (EC locaux)

(encours en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Créances douteuses brutes	470	475	465	506	512	513	546	617
Variation annuelle	4,9%	1,1%	-2,2%	9,0%	1,1%	0,2%	6,4%	12,9%
Taux de provisionnement	65,4%	64,9%	65,9%	61,7%	67,9%	68,9%	65,0%	62,2%
Douteux en % des concours bruts	7,6%	7,2%	6,4%	6,2%	5,5%	4,9%	4,7%	4,9%

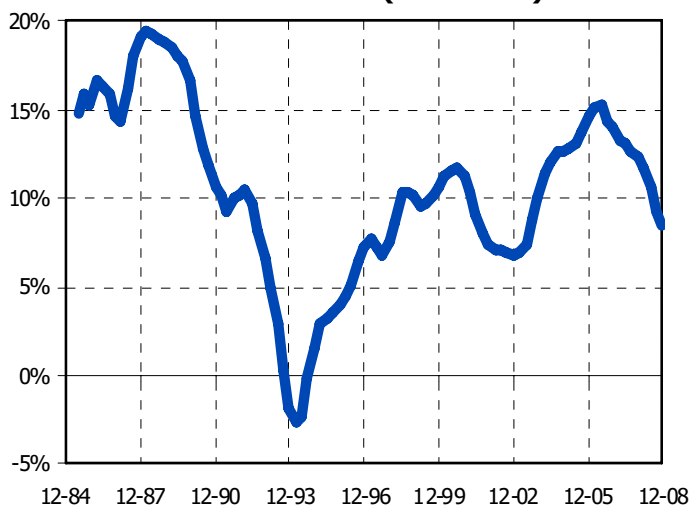
2.2.2 Répartition des créances saines accordées par les établissements de crédit locaux par agent économique

Les créances saines détenues par le système bancaire local s'établissent à 11.925 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 7,1% (+787 millions d'€) sur les douze derniers mois. Pour mémoire, elles avaient progressé de +12,7% (+1.254 millions d'€) au cours de l'année 2007 et +12,8% (+1.123 millions d'€) au cours de l'année précédente. Les taux de progression enregistrés au cours des années 2004 à 2007 étaient les plus élevés observés depuis le début des années 1990. Il faut remonter aux années 1987-1989, soit à l'époque de l'abandon de la politique d'encadrement du crédit, utilisée alors pour limiter l'inflation, pour enregistrer des niveaux de progression des crédits plus élevés.

L'année 2008 correspond ainsi à un retour à une situation plus 'normale' en matière de distribution de crédits, avec des taux de croissance plus proche des valeurs médianes observées par le passé.

Le ralentissement de la hausse des concours bancaires accordés par le système bancaire local, observé en 2008, a concerné toutes les clientèles, plus particulièrement les collectivités publiques locales dont les encours locaux, après avoir crû de 47,2% en 2007, diminuent de 5,9% en 2008, mais également les entreprises (croissance de +9,5% en 2008 après +14,1% en 2007) et les ménages (croissance de +5,2% en 2008 après +8,7% en 2007).

Evolution en glissement annuel (lissée) des crédits sains (E.C locaux)



Taux de progression des concours sains par agent économique

(encours en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ménages (1)	9,7%	7,9%	11,1%	12,0%	15,0%	12,7%	8,7%	5,2%
Entreprises	3,7%	4,9%	9,6%	13,8%	14,2%	13,5%	14,1%	9,5%
Collectivités publiques	13,1%	21,0%	3,8%	16,9%	13,1%	1,2%	47,2%	-5,9%

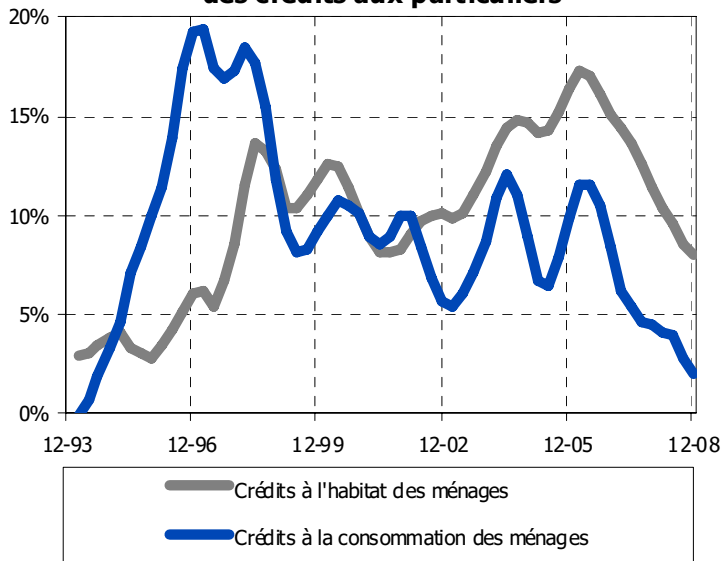
(1) y compris les crédits titrisés

Les concours consentis aux ménages

A fin 2008, l'encours de crédits aux ménages s'établit à 5 758 millions d'€. Initiée en 2006, la phase de ralentissement se poursuit, aussi bien pour le segment du financement de la consommation que pour l'habitat.

Les encours des crédits à la consommation progressent ainsi de 0,8% (+13 millions d'€) au cours des douze derniers mois, contre une hausse de 3,7% (+59 millions d'€) enregistrée en 2007, soit une des plus faibles croissances depuis la récession de 1993. La forte baisse des ventes de véhicules automobiles enregistrée au quatrième trimestre 2008 et un attentisme des ménages dans cette période économique incertaine expliquent vraisemblablement pour partie ces mauvaises performances.

Evolution en glissement annuel (lissée) des crédits aux particuliers



Les crédits à l'habitat (y compris les crédits titrisés) s'inscrivent en hausse de 7,1% (+270 millions d'€) sur les douze derniers mois, soit à un rythme moins élevé qu'en 2007, où ils avaient progressé de +11,1% (+381 millions d'€).

Le poids des crédits à l'habitat consentis par le système bancaire local au sein du total des concours aux ménages se renforce chaque année et atteint 71,0% du total des crédits sains aux particuliers à fin décembre 2008 contre 69,7% à fin 2007 (contre un minimum de 61,9% en 1998).

Crédits aux particuliers distribués par les E.C locaux

(encours en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits sains aux ménages	2 896	3 125	3 472	3 888	4 470	5 035	5 475	5 758
Variation annuelle	9,7%	7,9%	11,1%	12,0%	15,0%	12,7%	8,7%	5,2%

Evolution des principales composantes des crédits aux particuliers

(dt) Crédits à l'habitat	8,6%	9,5%	12,7%	14,3%	16,9%	15,0%	11,1%	7,1%
(dt) Crédits à la consommation	11,3%	5,3%	8,4%	7,8%	11,2%	8,0%	3,7%	0,8%

Poids relatif dans le total des crédits aux particuliers

(dt) Crédits à l'habitat	62,6%	63,5%	64,4%	65,8%	66,9%	68,3%	69,7%	71,0%
(dt) Crédits à la consommation	37,3%	36,4%	35,5%	34,2%	33,1%	31,7%	30,2%	29,0%

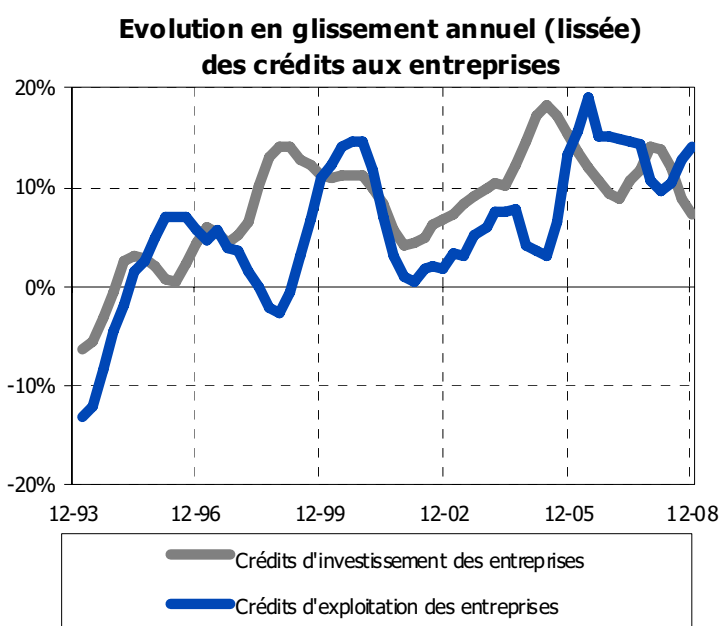
Les concours consentis aux entreprises

Les crédits consentis aux entreprises s'établissent à 5.201 millions d'€, en hausse de 9,5% (+451 millions d'€) sur les douze derniers mois. Ce rythme demeure élevé bien qu'en en léger ralentissement par rapport aux dernières années où la progression était plus élevée (+14,2% soit +586 millions d'€ en 2007 et +13,5% soit +495 millions d'€ en 2006).

Toutefois, le financement de l'exploitation des entreprises est demeuré dynamique au cours de l'exercice ; le système bancaire local ayant apparemment suivi les besoins de trésorerie des entreprises en cette

période de difficultés. Pour mémoire, l'encours des crédits d'exploitation en faveur des entreprises avait très fortement baissé lors de la crise de 1993.

Le financement de l'investissement des entreprises progresse moins rapidement que l'année précédente : +6,6%, soit +182 millions d'€ sur les douze derniers mois, contre +13,2%, soit +320 millions d'€ en 2007. Les crédits immobiliers consentis aux entreprises ralentissent très sensiblement ; leur progression étant ramenée à 12,2% (+97 millions d'€) à fin décembre 2008 contre 23,1% (+150 millions d'€) à fin décembre 2007 et 34,6% (+167 millions d'€) à fin décembre 2006. Pour mémoire, ces crédits correspondaient pour partie



à des financements consentis à des sociétés civiles immobilières familiales, pour des motifs fiscaux ou patrimoniaux, en substitution de l'acquisition personnelle des biens immobiliers. Le repli enregistré en 2008 fait écho à celui constaté pour les crédits immobiliers consentis aux ménages.

Crédits aux entreprises consentis par les E.C locaux

(encours en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits sains aux entreprises	2 453	2 574	2 822	3 211	3 667	4 163	4 749	5 201
Variation annuelle	3,7%	4,9%	9,6%	13,8%	14,2%	13,5%	14,1%	9,5%

Evolution des principales composantes des crédits aux entreprises

(dt) Crédits d'exploitation	-3,6%	4,9%	6,5%	7,5%	8,5%	13,7%	11,8%	14,5%
(dt) Crédits à l'équipement	3,4%	6,6%	10,8%	16,1%	15,2%	7,6%	13,2%	6,6%
(dt) Crédits à l'habitat	18,7%	17,7%	20,6%	27,1%	32,7%	34,6%	23,1%	12,2%

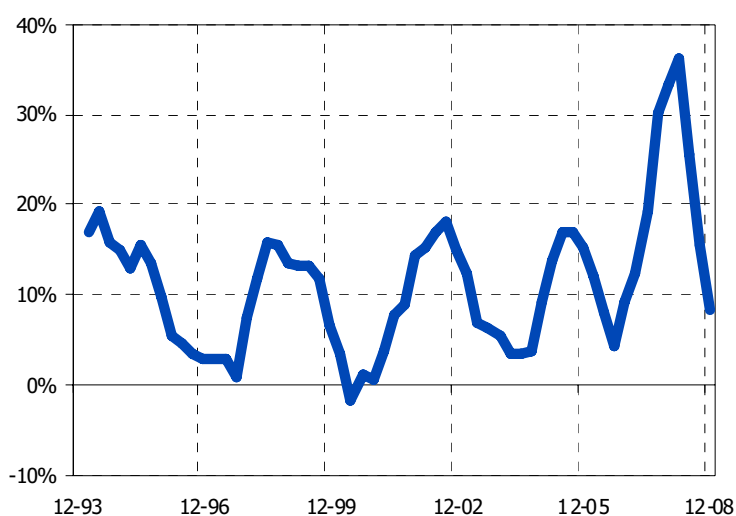
Poids relatif dans le total des crédits aux entreprises

(dt) Crédits d'exploitation	28,6%	28,6%	27,8%	26,2%	24,9%	25,0%	24,5%	25,6%
(dt) Crédits à l'équipement	58,0%	58,9%	59,5%	60,8%	61,3%	58,1%	57,7%	56,2%
(dt) Crédits à l'habitat	8,2%	9,2%	10,1%	11,3%	13,1%	15,6%	16,8%	17,2%

Les concours consentis aux collectivités publiques locales

Les encours de crédits sains octroyés par les établissements de crédit locaux aux administrations publiques locales se sont inscrits en recul de 7,0% (-44 millions d'€) en 2008, après la très forte hausse enregistrée en 2007 (+55,4% soit +225 millions d'€). Cette évolution peut s'expliquer par la fin de plusieurs grands travaux ainsi que par les retards enregistrés sur certains chantiers publics de grande ampleur (comme le tram-train) et par des annulations de travaux, notamment sur Saint-Denis (Pôle Océan ou Zénith). Sur longue période, l'évolution des financements consentis aux administrations publiques locales est très heurtée et cyclique, avec des phases de recours à l'endettement séparées de trois ans environ.

Evolution en glissement annuel des crédits aux collectivités locales



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2008 à la Réunion, 95,1 millions de billets euros (contre 94,2 millions en 2007) ont été émis et 90,8 millions retirés de la circulation (89,8 millions en 2007), soit une émission nette de 4,3 millions de billets représentant une valeur totale de 267 millions d'€, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Billets émis (en milliers)	86 915	88 498	92 530	94 227	95 090	0,9%
En Billets retirés (en milliers)	84 259	85 620	87 906	89 840	90 770	1,0%
nb. Emission nette annuelle	2 656	2 879	4 624	4 387	4 320	-1,5%
Circulation en fin d'année	17 644	20 523	25 146	29 534	33 854	14,6%
Billets émis (en millions d'€)	2 815	2 936	3 107	3 161	3 146	-0,5%
En val Billets retirés (en millions d'€)	2 614	2 719	2 843	2 893	2 879	-0,5%
eur Emission nette	202	217	264	268	267	-0,4%
Circulation en fin d'année	956	1 173	1 437	1 705	1 972	15,7%
Emission nette cumulée par habitant (en €)	1 247	1 515	1 830	2 150	2 459	14,4%

A la fin de l'année 2008, l'émission nette cumulée de billets atteint ainsi 33,9 millions de coupures (29,5 millions à fin 2007) pour une valeur cumulée totale de 1.972 millions d'€ (1.705 millions d'€ l'année précédente). L'émission cumulée nette par habitant se chiffre ainsi à 2.459 € à la Réunion en 2008. Il convient de préciser que ces montants ne sauraient être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et la Réunion, mouvements qui ne peuvent être recensés.

La répartition des émissions nettes entre les différentes coupures suit une tendance comparable aux années précédentes. La coupure la plus utilisée (en nombre) à la Réunion demeure le billet de 50 €, en hausse de 19,3% entre 2007 et 2008. Les autres coupures font également l'objet de variations importantes en 2008, comprises entre +14,6% pour le billet de 100 € et +9,6% pour le billet de 10 €. Seule la coupure de 5 € ne varie pratiquement pas (+1,5% en 2008).

Le retrait des billets en francs a continué de se poursuivre en 2008 à la Réunion mais demeure marginal avec un montant de 0,4 million d'€ retourné en 2008 aux guichets de l'IEDOM (après 0,5 million d'€ en 2007). Depuis le passage à l'euro fiduciaire (1er janvier 2002), les montants de billets francs retirés se sont élevés à 330,4 millions d'€.

Nombre de coupures mises en circulation à la Réunion (en milliers de billets)

	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
Emission nette cumulée en nombre de coupures								
Année 2005	368	343	4 110	7 925	4 179	2 373	1 215	20 513
Année 2006	430	396	4 951	10 285	4 934	2 796	1 346	25 138
Année 2007	485	452	5 794	12 965	5 373	3 015	1 442	29 525
Année 2008	552	500	6 639	15 470	5 915	3 304	1 464	33 845
Variation 08/07	14,0%	10,7%	14,6%	19,3%	10,1%	9,6%	1,5%	14,6%
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de coupures								
Année 2005	62	48	824	1 865	80	-52	52	2 879
Année 2006	62	53	841	2 360	755	422	131	4 624
Année 2007	55	55	843	2 680	439	219	96	4 387
Année 2008	68	48	846	2 505	542	290	22	4 320

Les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro sont échangeables à l'IEDOM jusqu'au 17 février 2012 (à l'exception du 100 francs Delacroix dont la limite de remboursement était fixée au 31 janvier 2009).

3.2 LES PIÈCES

En 2008, à la Réunion, 32,4 millions de pièces euros ont été émises (34,0 millions en 2007) et 11,1 millions ont été retirées de la circulation (9,4 millions en 2007), ce qui représente une émission nette de 21,3 millions de pièces pour une valeur de 2,1 millions d'€ sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2004	2005	2006	2007	2008	08/07
En nb.	Pièces émises (milliers)	26 361	29 330	33 660	33 984	32 397	-4,7%
	Pièces retirées (milliers)	6 384	9 210	11 960	9 406	11 071	17,7%
	Emission nette annuelle	19 977	20 120	21 700	24 578	21 326	-13,2%
	Circulation en fin d'année	116 877	136 997	158 697	183 275	204 601	11,6%
En val eur	Pièces émises (millions d'€)	4,8	6,4	7,9	7,9	8,3	5,2%
	Pièces retirées (millions d'€)	2,7	4,4	6,0	5,6	6,1	9,2%
	Emission nette annuelle	2,1	2,0	1,9	2,2	2,1	-5,0%
	Circulation en fin d'année	21,1	23,1	25,1	27,3	29,4	7,8%
Emission nette cumulée par habitant (en €)		28	30	32	34	37	6,6%

Au 31 décembre 2008, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 204,6 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 29,4 millions d'€. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort à 37 € à la Réunion.

Concernant la répartition des pièces par coupure, il convient de noter la forte proportion de pièces de 1 et 2 centimes.

Nombre de pièces mises en circulation à la Réunion (en millions de pièces)

émission nette cumulée en nombre	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
Emission nette cumulée en nombre de pièces									
Année 2005	5,1	5,3	5,5	10,4	13,5	22,0	37,3	37,5	136,6
Année 2006	6,4	5,5	5,8	11,4	15,3	25,9	43,5	44,4	158,3
Année 2007	6,9	5,8	6,2	12,4	16,9	30,1	49,9	52,2	180,5
Année 2008	7,4	6,0	6,3	13,5	18,3	33,7	56,0	58,5	199,6
Variation 08/07	6,3%	3,6%	2,4%	8,2%	8,5%	12,0%	12,1%	11,9%	10,6%
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de pièces									
Année 2005	0,3	0,3	0,5	0,7	1,6	4,1	5,5	6,4	19,4
Année 2006	1,3	0,2	0,4	1,0	1,7	3,9	6,2	7,0	21,7
Année 2007	0,5	0,3	0,4	1,0	1,6	4,2	6,4	7,8	22,2
Année 2008	0,4	0,2	0,2	1,0	1,4	3,6	6,1	6,2	19,1

Comme toujours, ce sont les pièces de 1 centime jusqu'à 10 centimes qui progressent le plus rapidement en 2008. En volume, elles représentent 83,4% du nombre total de pièces en circulation au 31 décembre 2008 (contre 82,6% en décembre 2007).

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54% de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

A partir des données issues du service de la Centrale des risques (SCR) de la Banque de France, le tableau ci-dessous retrace la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit (locaux et ceux installés hors du département), en faveur des entreprises dont le siège social se situe dans le département ainsi qu'aux collectivités publiques. Il convient de noter que, depuis le 1er février 2006, les encours de crédit déclarés au SCR sont recensés à partir d'un seuil déclaratif de 25.000 € par guichet et par entité juridique.

L'encours des financements aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 9.374 millions d'€ à fin décembre 2008, en hausse de 11,8% par rapport à fin 2007 (contre une hausse de 16,5% enregistrée l'année précédente).

L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (81,4% en décembre 2008). Cependant, bien que représentant un montant moins important, les risques à court terme déclarés par les établissements de crédit progressent beaucoup plus rapidement que le reste des concours (+20,1%). Les engagements de hors-bilan consentis par les établissements de crédit s'élèvent pour leur part à 1.458 millions d'€, en baisse de -6,2% en 2008 (après des hausses de 29,8% sur l'année 2007 et 49,8% sur 2006).

Ces encours des risques recensés concernent 19.111 bénéficiaires déclarés par les établissements de crédit à fin décembre 2008 (contre 17.424 fin 2007), soit un encours moyen de risques par bénéficiaire de 490.000 €.

en millions d'€	déc-07	déc-08	Répartition		Var. 08/07
			déc-07	déc-08	
A - Agriculture, sylviculture et pêche	177,2	199,0	2,1%	2,1%	12,3%
B - Industries extractives	5,5	2,8	0,1%	0,0%	-48,3%
C - Industrie manufacturière	222,0	275,3	2,6%	2,9%	24,0%
D - Production et distribution d'électricité ...	116,2	117,6	1,4%	1,3%	1,2%
E - Production, distribution d'eau, assainisst	13,5	22,8	0,2%	0,2%	69,8%
F - Construction	1 045,5	1 104,3	12,5%	11,8%	5,6%
G - Commerce & réparation d'automobiles	774,8	915,8	9,2%	9,8%	18,2%
H - Transports et entreposage	148,3	175,4	1,8%	1,9%	18,3%
I - Hébergement et restauration	81,3	91,9	1,0%	1,0%	13,0%
J - Information et communication	17,5	27,2	0,2%	0,3%	55,3%
K - Activités financières et d'assurance	492,2	658,9	5,9%	7,0%	33,9%
L - Activités immobilières	2 604,7	2 853,9	31,1%	30,4%	9,6%
M - Activités spécialisées, scientifiques ...	295,9	187,3	3,5%	2,0%	-36,7%
N - Activités de services administratifs ...	274,1	294,7	3,3%	3,1%	7,5%
O - Administration publique	1 491,0	1 655,2	17,8%	17,7%	11,0%
P - Enseignement	18,3	21,1	0,2%	0,2%	15,1%
Q - Santé humaine et action sociale	506,4	597,8	6,0%	6,4%	18,0%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16,3	22,8	0,2%	0,2%	40,0%
S - Autres activités de services	82,7	149,7	1,0%	1,6%	81,1%
Total des crédits	8 383,4	9 373,8	100,0%	100,0%	11,8%
(dt) Court terme	1 169,2	1 404,1	13,9%	15,0%	20,1%
(dt) Moyen et long terme	6 890,8	7 634,8	82,2%	81,4%	10,8%
(dt) Crédit-bail	318,7	320,9	3,8%	3,4%	0,7%
(dt) Titrisation	4,7	14,1	0,1%	0,2%	198,6%

4.1 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 3.958 millions d'€ à fin décembre 2008, auquel il faut rajouter 678 millions d'€ d'engagements de hors-bilan. Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi une proportion de 42,2% de l'ensemble des risques déclarés en 2008 (contre 43,5% en 2007 et 44,9% en 2006). La progression enregistrée s'élève à +8,4% sur l'année 2008 (contre +12,9% l'année précédente).

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 87,2% du total des crédits consentis ; les entreprises de ce secteur d'activité se finançant en effet majoritairement à long terme.

Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	08/07
Risques déclarés	3 232,5	3 650,1	3 958,2	8,4%
(dt) Poids des crédits à terme	89,4%	86,8%	87,2%	-
Nb de bénéficiaires	4 667	5 035	5 597	11,2%
Encours moyen par bénéficiaire	692,6	725,0	707,2	-2,4%

Les huit principales sociétés d'économie mixte des secteurs immobilier et construction¹ concentrent 53,8% du total des risques déclarés pour ces deux secteurs d'activité, soit un encours de 2,1 milliards d'€ à fin décembre 2008, en baisse de 0,2% sur l'année 2008. La part de ces établissements dans les risques du secteur diminue certes rapidement mais demeure encore très élevée. Les autres entreprises de ce secteur d'activité présentent un encours de risque résiduel de 1,8 milliard d'€ à fin 2008, en progression de 20,6% sur 2008 (après +34,3% en 2007).

Détail des risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	08/07
Encours des huit principales SEM	2 103,0	2 133,2	2 128,4	-0,2%
Autres sociétés du secteur immobilier	1 129,6	1 517,0	1 829,8	20,6%
Nb d'autres bénéficiaires (hors SEM)	4 658	5 027	5 589	11,2%
Encours moyen par bénéficiaire	242,5	301,8	327,4	8,5%

4.2 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent un encours de 1.194 millions d'€ de risques à court, moyen et long terme, soit 12,7% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2008 auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Ces risques affichent une forte croissance sur l'année 2008 (+19,1%), soit un rythme plus rapide que celui enregistré en 2007 (+8,2% en glissement annuel).

Les crédits à terme y représentent par contre une proportion assez faible des crédits consentis (46,6% en décembre 2008), inférieure aux moyennes constatées dans les autres

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

secteurs d'activité. A noter la progression de 13,1 % du nombre de bénéficiaires au cours de l'année, contre une hausse limitée à 1,6% en 2007.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	08/07
Risques totaux	926,6	1 002,3	1 194,0	19,1%
(dt) Crédits à terme	57,5%	53,1%	46,6%	-
Nb de bénéficiaires	4 130	4 197	4 747	13,1%
Encours moyen par bénéficiaire	224,4	238,8	251,5	5,3%

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local présente un encours total de risques bancaires de 1.655 millions d'€ à fin décembre 2008, soit 17,7% de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département, pour 206 bénéficiaires. La progression sur douze mois demeure soutenue (+11,0%), mais ralentit par rapport à l'exercice précédent (+22,8%).

Risques déclarés sur le secteur des collectivités locales

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	08/07
Risques totaux	1 214,3	1 491,0	1 655,2	11,0%
Poids des crédits à terme	99,6%	98,0%	95,8%	-
Nb de bénéficiaires	205	206	206	0,0%
Encours moyen par bénéficiaire	5 924	7 238	8 035	11,0%

L'endettement de la Région Réunion et du Conseil Général, en hausse de 13,2% sur les douze derniers mois, représente un peu plus de la moitié de la dette totale de ce secteur (54,4% à fin décembre 2008) tandis que les vingt-quatre communes de l'île en totalisent 39,5 %. La dette des hôpitaux publics, non compris dans ces statistiques, atteint 270 millions d'€.

Détail des risques déclarés sur le secteur des collectivités locales

en millions d'€	déc-06		déc-07		déc-08		08/07
Encours Région et Département	546,7	45,0%	795,8	53,4%	901,0	54,4%	13,2%
Encours des communes	594,7	49,0%	593,9	39,8%	653,6	39,5%	10,1%
Autres collectivités	72,9	6,0%	101,4	6,8%	100,7	6,1%	-0,7%
(non compris) Hôpitaux publics	162,8	-	195,2	-	270,4	-	38,5%

Perspectives

Le retournement de conjoncture intervenu au cours du second semestre 2008 à La Réunion s'est confirmé au début de l'année 2009. La plupart des indicateurs sont en retrait et révèlent un ralentissement de la consommation et de l'investissement. Il est à craindre que la contraction de l'activité qui affecte les entreprises se traduise durablement sur les chiffres de l'emploi et, partant, fragilise les ménages. La progression sensible, au premier trimestre, des demandes de traitement des situations de surendettement des particuliers reflète sans doute cette situation.

Dans ce contexte difficile, l'économie de La Réunion pourra compter sur un cadre législatif stabilisé avec la nouvelle loi pour le développement économique des Outre-Mer (LODEOM) qui devrait permettre notamment aux acteurs du secteur de la construction – durement affectés – de se repositionner et de rebondir.

Plusieurs très gros chantiers publics sont également attendus avec impatience. Il s'agit dans l'immédiat du projet structurant de Tram-Train, qui devrait prendre le relais de la Route des Tamarins en tant qu'élément phare de la commande publique, au côté de projets plus récurrents conduits par l'ensemble des collectivités.

Si la crise internationale s'atténue progressivement au début de l'année 2010 comme s'accordent à le penser de nombreux économistes, l'économie réunionnaise devrait rapidement retrouver les niveaux de croissance antérieurs, portée par le développement démographique et les nombreux projets d'aménagement du territoire. L'implication des acteurs économiques et politiques dans le secteur des nouvelles technologies et dans la problématique du développement durable, notamment à travers les projets Réunion Ile Verte et GERRI (Grenelle de l'Environnement à La Réunion – Réussir l'Innovation), est la traduction d'un dynamisme porteur d'avenir.

Le département pourra s'appuyer sur un système bancaire sain et concurrentiel qui devrait jouer pleinement son rôle d'accompagnateur du développement. Le dispositif de médiation du crédit mis en place par le gouvernement fin 2008 a prouvé son effet incitatif à La Réunion comme sur le plan national et encouragé les établissements bancaires à ne pas restreindre l'accès au crédit pour les entreprises saines.

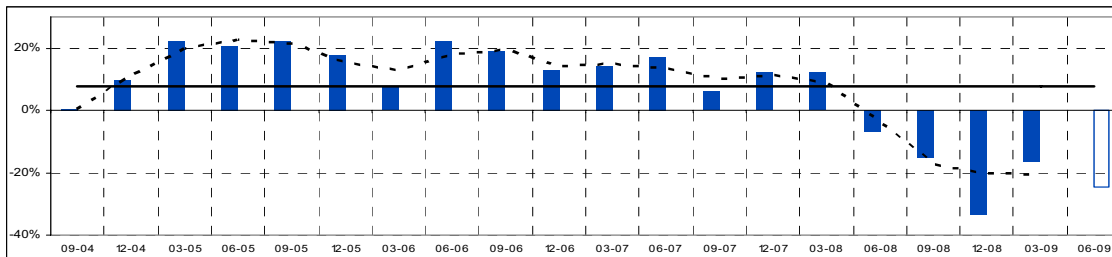
A moyen terme subsistent les questions relatives aux conditions de développement endogène des économies insulaires. Cette réflexion revêt une acuité particulière à La Réunion, département français isolé au sein d'une région dont l'ensemble des pays est en voie de développement. Les préconisations des Etats Généraux de l'Outre-Mer pourraient concourir aux réponses à apporter et insuffler un nouvel élan à La Réunion.

ANNEXES

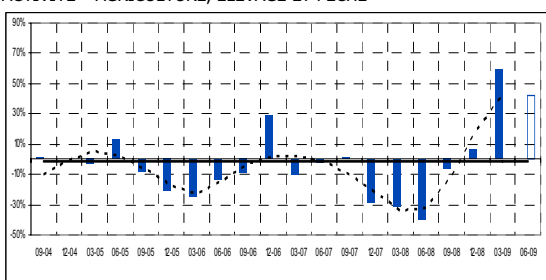
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture – Réunion (données CVS)

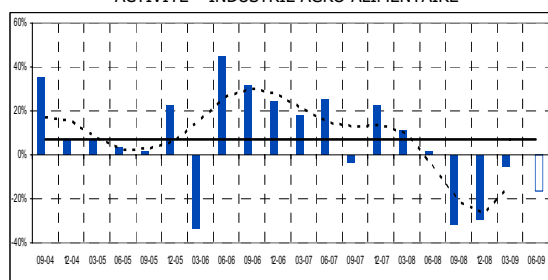
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



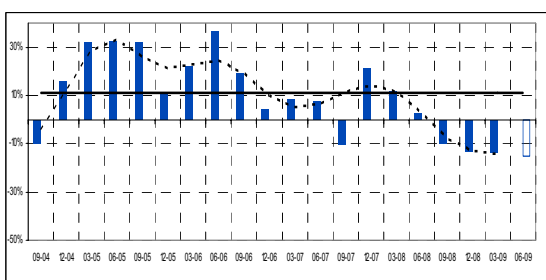
ACTIVITE – AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE



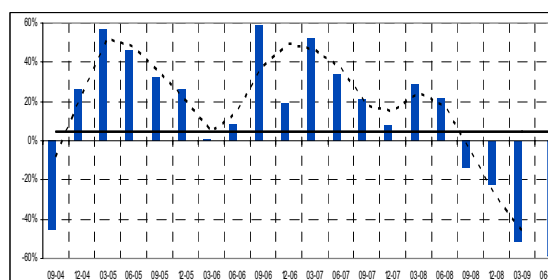
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



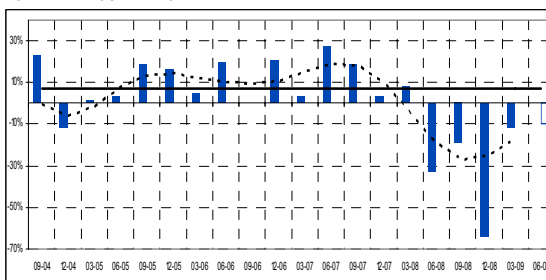
ACTIVITE – SERVICES MARCHANDS



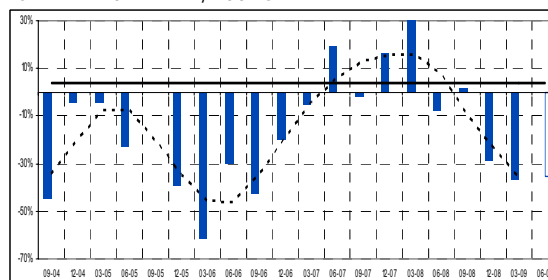
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – HOTELLERIE / TOURISME



■ Indicateur passé □ Indicateur prévu - - - Tendence de l'indicateur — Moyenne longue période de l'indicateur

La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (les modalités de réponses étant de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un solde d'opinions, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent être interprétés en évolution.

L'enquête d'opinion a été réalisée auprès d'un échantillon de 137 entreprises (dont 3 coopératives relevant du secteur primaire) employant au total 15 010 salariés.

Source : IEDOM

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					Total
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale Ménages	APU et ISBLSM ⁽¹⁾	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations	
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2007e	13 740	4 017	26 700	8 770	5 400	3 350	n.d.	635	26 700
	100	29	-	63	39	24	n.d.	5	-
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2006e	6,8	1,5	6,3	5,7	5,5	10,8	n.d.	-25,4	6,3
2005	7,4	8,7	8,5	7,0	4,7	25,0	149,4	-3,9	8,5
2004	17,1	3,5	6,7	22,4	24,1	0,7	-13,4	5,5	6,7
2003	6,1	10,6	7,2	6,0	4,3	17,5	9,0	4,7	7,2
2002	6,7	2,9	5,5	7,6	34,6	0,4	16,4	1,6	5,5
2001	7,5	4,7	7,2	-6,6	6,0	9,5	-38,9	-1,1	7,2
2000	5,6	13,2	6,6	8,4	4,8	9,3	58,4	12,1	6,6

e : estimation issus des comptes rapides

n.d. : non disponible

(1) Administrations publiques et Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : INSEE – Comptes économiques

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands ⁽¹⁾	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2005	11 065	202	245	431	113	860	5 077	4 136
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2005	100,0	1,8	2,2	3,8	1,0	7,6	47,3	36,4
2004	100,0	1,6	2,1	3,7	1,1	6,8	48,0	36,6
2003	100,0	1,9	2,4	3,7	1,1	6,3	47,4	37,2
2002	100,0	2,0	2,2	3,6	1,1	6,4	47,0	37,6
2001	100,0	2,3	2,5	3,6	1,1	6,5	46,9	37,0
2002	100,0	2,6	2,6	3,7	1,2	6,5	45,4	38,0

(1) y compris branche « commerce »

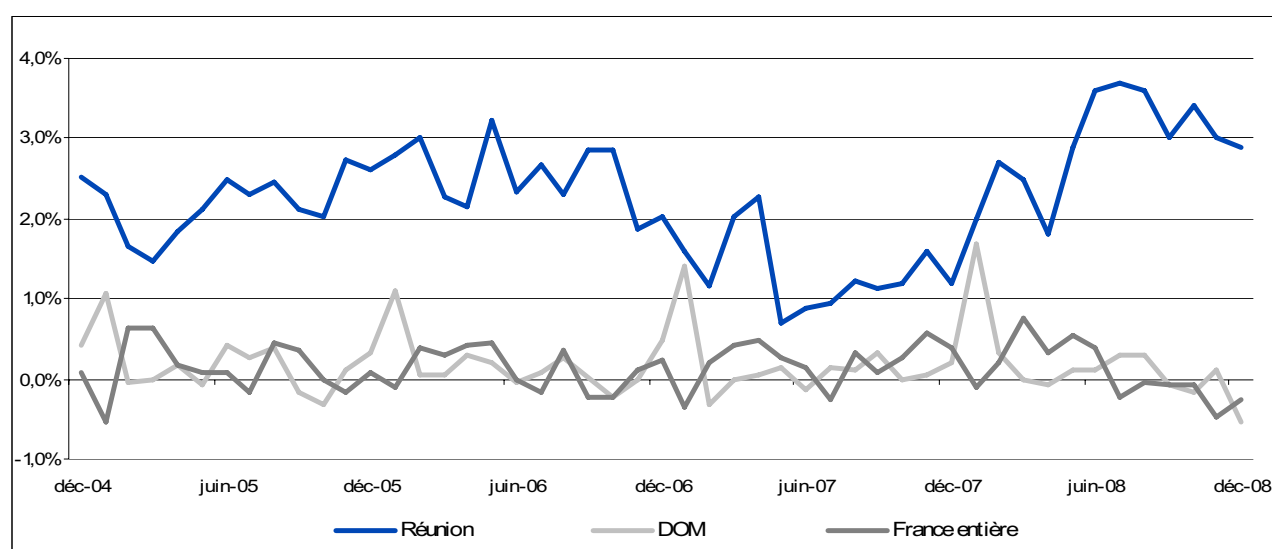
Source : INSEE – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :					
2008	122,7	122,5	108,8	139,2	126,6
2007	119,3	114,5	107,8	136,3	123,6
2006	117,9	110,8	107,0	138,5	122,3
2005	115,4	108,7	106,5	132,1	119,1
2004	112,5	107,3	105,5	106,2	115,3
2003	109,5	104,5	104,4	113,6	112,0
Moyenne annuelle, indices base 100 :					
2008	121,5	121,3	107,9	142,3	124,4
2007	118,0	113,8	107,0	132,8	122,0
2006	116,4	111,0	106,4	134,3	120,0
2005	113,5	108,6	105,1	124,1	116,9
2004	111,1	107,3	104,4	116,0	113,3
2003	109,3	107,3	103,4	114,2	110,6
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2008	100,0	44,7	8,4	18,2	27,1
2007	100,0	36,8	13,1	-6,3	49,5

Source : INSEE

Graphique 1
Evolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à la Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2005 – 2008)



Source : INSEE

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2008	22,8%	26,5%	24,5%
2007	22,9%	25,9%	24,2%
2006	26,5%	28,8%	27,5%
2005	26,6%	33,3%	29,5%
2004	30,7%	34,1%	32,2%
2003	29,5%	32,5%	30,8%
2002	26,0%	31,1%	28,3%
2001	28,0%	32,1%	29,7%
2001	28,0%	32,1%	29,7%

Source : INSEE

Tableau 6
Emploi total par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
Niveau en milliers						
2006	3 192	14 285	16 941	162 147	196 565	
Part dans l'emploi total (en %)						
					Niveau	Taux de croissance (en %)
2006	1,6	7,3	8,6	82,5	196 565	3,9
2005	1,7	7,2	7,5	83,6	189 238	2,5
2004	1,7	7,4	6,8	84,1	184 619	0,7
2003	1,7	7,3	6,2	84,9	183 409	1,5
2002	1,7	7,2	5,8	85,3	180 637	3,2
2001	1,8	7,6	5,9	84,7	175 025	4,5
2000	1,9	7,6	5,8	84,7	167 546	5,1

Source : INSEE

Tableau 7
Structure des importations par produits

Importations en millions d'euros							
code		1998	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
A0	Agriculture, sylviculture, pêche	58,4	72,7	76,6	91,3	93,6	2,1%
B0	Industries agricoles et alimentaires	395,4	529,2	559,9	599,2	646,1	14,3%
EC	Industries des biens de consommati	541,9	782,3	822,3	845,4	874,9	19,3%
C1	Habillement, cuir	133,6	179,6	186,1	197,2	189,6	4,2%
C2	Produits de l'édition, imprimés ou reprodu	45,8	57,0	55,0	57,3	57,9	1,3%
C3	Produits pharmaceutiques, de parfumerie	172,8	292,0	313,7	317,6	334,7	7,4%
C4	Equipements du foyer	189,7	253,8	267,6	273,2	292,6	6,5%
D0	Industrie automobile	330,6	529,7	481,4	467,3	610,0	13,5%
EE	Industries des biens d'équipement	317,5	687,8	666,7	658,9	685,4	15,1%
E1	Bateaux, avions, trains, motos	32,9	142,3	32,6	38,3	52,9	1,2%
E2	Equipement mécaniques	163,1	304,8	356,1	354,3	334,3	7,4%
E3	Equipement électriques et électroniques	121,5	240,7	278,0	266,4	298,2	6,6%
EF	Industries des biens intermédiaires	544,0	730,6	854,6	941,5	986,1	21,8%
F1	Produits minéraux	77,6	102,4	115,3	120,3	119,1	2,6%
F2	Produits de l'industrie textile	25,6	33,4	34,8	37,9	36,8	0,8%
F3	Produits en bois, papier, ou carton	109,1	126,2	133,9	141,5	149,2	3,3%
F4	Produits chimiques, caoutchouc ou plastik	149,8	213,0	240,2	248,7	261,8	5,8%
F5	Métaux et produits métalliques	124,4	167,4	221,2	248,9	244,6	5,4%
F6	Composants électriques et électroniques	57,6	88,1	109,3	144,2	174,6	3,9%
G1	Energie	123,5	352,7	411,9	396,6	608,4	13,4%
Z0	Produits divers	27,3	34,9	28,5	18,3	22,9	0,5%
	Total	2 338,6	3 720,0	3 901,9	4 018,4	4 527,4	100,0%

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

Exportations en millions d'euros						
code		2005	2006	2007	2008	Part en 2008
A0	Agriculture, sylviculture, pêche	6,3	4,8	6,3	6,4	2,5%
B0	Industries agricoles et alimentaires	192,8	161,7	175,5	161,5	62,5%
EC	Industries des biens de consommation	8,0	8,7	8,0	9,9	3,8%
C1	Habillement, cuir	2,6	2,9	2,4	3,9	1,5%
C2	Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	0,2	0,5	0,8	0,5	0,2%
C3	Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'e	0,9	1,5	1,5	1,8	0,7%
C4	Equipements du foyer	4,4	3,8	3,3	3,6	1,4%
D0	Industrie automobile	14,1	11,9	13,8	20,5	7,9%
EE	Industries des biens d'équipement	27,4	33,0	40,9	25,5	9,9%
E1	Bateaux, avions, trains, motos	5,0	6,2	11,0	2,2	0,8%
E2	Equipement mécaniques	8,5	11,0	12,8	13,5	5,2%
E3	Equipement électriques et électroniques	13,9	15,8	17,2	9,8	3,8%
EF	Industries des biens intermédiaires	13,6	18,1	24,8	34,4	13,3%
F1	Produits minéraux	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2%
F2	Produits de l'industrie textile	0,6	0,6	0,5	0,4	0,2%
F3	Produits en bois, papier, ou carton	1,4	3,0	3,3	4,5	1,7%
F4	Produits chimiques, caoutchouc ou plastique	4,7	5,2	6,1	7,7	3,0%
F5	Métaux et produits métalliques	5,3	7,7	12,4	15,6	6,0%
F6	Composants électriques et électroniques	1,4	1,3	2,2	5,7	2,2%
G1	Energie	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1%
Z0	Produits divers	0,2	0,2	1,7	0,1	0,0%
	Total	262,7	238,4	271,1	258,5	100,0%

Source : Douanes

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

	Montants en millions d'euros					Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	08/07	07/06
Sociétés non financières	1 764,5	2 024,0	2 270,3	2 537,0	2 399,7	-5,4%	11,7%
Dépôts à vue	894,2	1 018,9	1 177,9	1 275,3	1 189,1	-6,8%	8,3%
Placements liquides ou à court terme	646,2	832,4	904,8	1 074,7	1 032,6	-3,9%	18,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,8	3,4	3,2	0,9	0,7	-22,6%	-70,9%
Placements indexés sur les taux de marché	645,3	829,1	901,6	1 073,8	1 031,8	-3,9%	19,1%
(dt) <i>comptes à terme</i>	208,0	261,1	298,2	346,0	397,5	14,9%	16,0%
(dt) <i>OPCVM monétaires</i>	200,7	253,5	252,9	327,1	212,8	-34,9%	29,3%
(dt) <i>certificats de dépôt</i>	228,5	285,5	342,2	397,1	419,4	5,6%	16,0%
Epargne à long terme	224,0	172,7	187,7	187,0	178,1	-4,8%	-0,3%
(dt) <i>obligations</i>	99,5	102,0	110,4	112,8	127,4	13,0%	2,1%
(dt) <i>OPCVM non monétaires</i>	117,3	58,5	60,2	57,7	36,8	-36,3%	-4,1%
Ménages	5 716,2	6 196,3	6 640,3	7 097,8	7 276,9	2,5%	6,9%
Dépôts à vue	1 408,0	1 556,3	1 749,9	1 846,6	1 842,8	-0,2%	5,5%
Placements liquides ou à court terme	1 901,2	1 961,3	2 050,0	2 266,8	2 513,6	10,9%	10,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 574,4	1 660,3	1 743,3	1 855,3	1 981,9	6,8%	6,4%
(dt) livrets ordinaires	591,5	644,1	678,2	700,2	723,5	3,3%	3,2%
(dt) livrets A et bleus	460,6	469,7	494,4	535,8	594,4	11,0%	8,4%
(dt) livrets jeunes	29,6	31,5	33,8	36,9	39,8	7,9%	9,1%
(dt) livrets d'épargne populaire	115,4	124,9	132,6	128,5	137,4	6,9%	-3,1%
(dt) livrets de développement durable	154,8	161,7	172,7	220,9	255,9	15,9%	27,9%
(dt) comptes d'épargne logement	222,5	228,3	231,6	233,0	230,7	-1,0%	0,6%
Placements indexés sur les taux de marché	326,8	301,0	306,7	411,5	531,8	29,2%	34,2%
(dt) comptes créditeurs à terme	168,1	169,8	203,1	278,2	396,3	42,5%	37,0%
(dt) bons de caisse	28,9	24,1	19,5	13,6	13,7	0,8%	-30,5%
(dt) OPCVM monétaires	129,9	107,1	84,1	119,8	121,8	1,6%	42,5%
Epargne à long terme	2 407,0	2 678,8	2 840,5	2 984,4	2 920,5	-2,1%	5,1%
(dt) plans d'épargne logement	853,3	893,3	859,6	823,7	769,9	-6,5%	-4,2%
(dt) plans d'épargne populaire	121,6	111,3	98,5	84,8	73,0	-13,9%	-13,9%
dont autres comptes d'épargne	6,9	6,7	8,9	9,2	8,6	-6,1%	2,7%
(dt) actions	109,6	151,6	186,6	184,8	108,1	-41,5%	-0,9%
(dt) obligations	109,3	96,2	91,3	105,7	141,2	33,6%	15,8%
(dt) OPCVM non monétaires	165,9	191,7	191,9	187,9	147,4	-21,6%	-2,0%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 039,7	1 225,1	1 398,1	1 579,8	1 662,1	5,2%	13,0%
(dt) contrats PERP	0,8	2,7	5,6	8,5	10,3	20,8%	51,0%
Autres agents	325,4	360,4	434,4	454,3	471,3	3,8%	4,6%
Dépôts à vue	99,5	88,0	128,5	115,5	113,4	-1,8%	-10,1%
Placements liquides ou à court terme	72,2	66,3	92,7	101,8	130,9	28,7%	9,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	19,5	15,2	14,2	14,4	14,4	0,4%	1,0%
Placements indexés sur les taux de marché	52,8	51,1	78,5	87,4	116,5	33,3%	11,3%
Epargne à long terme	153,7	206,2	213,2	237,0	227,0	-4,2%	11,2%
Total actifs financiers	7 808,8	8 580,8	9 345,0	10 089,1	10 148,0	0,6%	8,0%
Dépôts à vue	2 401,8	2 663,1	3 056,2	3 237,4	3 145,3	-2,8%	5,9%
Placements liquides ou à court terme	2 619,6	2 860,0	3 047,5	3 443,3	3 677,2	6,8%	13,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 594,7	1 678,8	1 760,7	1 870,6	1 997,0	6,8%	6,2%
(dt) livrets ordinaires	611,7	662,5	695,4	715,4	738,5	3,2%	2,9%
(dt) livrets A et bleus	460,7	469,8	494,6	535,9	594,6	11,0%	8,3%
(dt) livrets jeunes	29,6	31,5	33,8	36,9	39,8	7,9%	9,1%
(dt) livrets d'épargne populaire	115,4	124,9	132,6	128,5	137,4	6,9%	-3,1%
(dt) livrets de développement durable	154,8	161,7	172,7	220,9	255,9	15,9%	27,9%
(dt) comptes d'épargne logement	222,5	228,3	231,6	233,0	230,7	-1,0%	0,6%
Placements indexés sur les taux de marché	1 024,9	1 181,2	1 286,8	1 572,7	1 680,1	6,8%	22,2%
(dt) comptes créditeurs à terme	389,3	444,4	519,2	656,7	824,4	25,5%	26,5%
(dt) bons de caisse	37,0	53,1	27,8	17,2	15,8	-8,1%	-38,2%
(dt) certificats de dépôt	228,5	285,5	342,2	397,1	419,4	5,6%	16,0%
(dt) OPCVM monétaires	370,1	398,2	397,6	501,7	420,5	-16,2%	26,2%
Epargne à long terme	2 787,4	3 057,6	3 241,4	3 408,4	3 325,6	-2,4%	5,2%
(dt) plans d'épargne logement	853,3	893,3	859,6	823,7	769,9	-6,5%	-4,2%
(dt) plans d'épargne populaire	121,6	111,3	98,5	84,8	73,0	-13,9%	-13,9%
(dt) autres comptes d'épargne	6,9	6,7	8,9	9,2	8,6	-6,1%	2,7%
(dt) actions	120,1	165,0	205,5	204,8	122,3	-40,3%	-0,3%
(dt) obligations	221,9	218,3	221,5	247,2	301,0	21,7%	11,6%
(dt) OPCVM non monétaires	423,2	435,2	443,6	450,5	378,5	-16,0%	1,6%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 039,7	1 225,1	1 398,1	1 579,8	1 662,1	5,2%	13,0%
(dt) contrats PERP	0,8	2,7	5,6	8,5	10,3	20,8%	51,0%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Montants en millions d'euros					Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	08/07	07/06
Entreprises	5 013,2	5 485,1	6 333,2	7 129,2	7 728,5	8,4%	12,6%
Crédits d'exploitation	844,9	912,6	1 092,2	1 195,4	1 416,3	18,5%	9,4%
<i>Créances commerciales</i>	152,7	146,5	158,6	154,9	158,4	2,3%	-2,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	492,6	507,2	585,5	593,6	769,9	29,7%	1,4%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	120,3	119,5	116,8	116,7	119,0	1,9%	-0,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	132,4	172,9	206,6	288,1	296,4	2,9%	39,4%
<i>Affacturation</i>	67,1	86,0	141,5	158,9	191,7	20,7%	12,3%
Crédits d'investissement	1 990,1	2 276,9	2 847,9	3 221,3	3 505,8	8,8%	13,1%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 775,2	2 070,3	2 455,7	2 801,4	3 033,3	8,3%	14,1%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	222,1	264,2	264,5	262,0	250,3	-4,4%	-1,0%
<i>Crédit-bail</i>	214,9	206,6	392,2	419,9	472,5	12,5%	7,0%
Crédits à l'habitat	2 121,2	2 262,5	2 333,0	2 652,2	2 750,5	3,7%	13,7%
Autres crédits	57,0	33,0	60,0	60,3	55,9	-7,3%	0,6%
Ménages	4 162,3	4 761,4	5 347,6	5 853,9	6 191,0	5,8%	9,5%
Crédits à la consommation	1 376,7	1 532,5	1 656,3	1 720,9	1 733,8	0,8%	3,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 278,0	1 428,2	1 536,3	1 606,7	1 612,0	0,3%	4,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	41,4	45,3	55,6	46,4	41,4	-10,7%	-16,7%
<i>Crédit-bail</i>	57,3	58,9	64,5	67,9	80,4	18,4%	5,3%
Crédits à l'habitat	2 783,7	3 226,0	3 688,8	4 130,5	4 455,1	7,9%	12,0%
Autres crédits	1,9	2,9	2,5	2,5	2,1	-15,6%	3,9%
Collectivités locales	1 059,5	1 203,1	1 315,1	1 723,7	1 774,5	2,9%	31,1%
Crédits d'exploitation	8,5	6,7	6,8	43,5	37,0	-15,0%	540,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	4,1	3,4	6,7	41,2	33,0	-19,9%	513,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	4,4	3,3	0,1	2,3	4,0	n.s	n.s
Crédits d'investissement	987,3	1 126,1	1 249,7	1 675,0	1 734,9	3,6%	34,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	987,1	1 125,9	1 249,6	1 675,0	1 734,9	3,6%	34,0%
<i>Crédit-bail</i>	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	n.s	n.s
Crédits à l'habitat	50,7	59,8	50,0	0,1	0,1	-20,5%	-99,8%
Autres crédits	13,0	10,5	8,6	5,1	2,5	-51,3%	-41,0%
Autres agents	264,4	301,6	357,0	360,5	545,6	51,4%	1,0%
Total des encours sain	10 499,3	11 751,1	13 352,8	15 067,3	16 239,7	7,8%	12,8%
Créances commerciales	153,1	146,9	161,6	157,3	161,7	2,8%	-2,7%
Crédits de trésorerie	1 776,4	1 940,4	2 135,8	2 257,5	2 429,4	7,6%	5,7%
Crédits à l'équipement	2 921,4	3 367,4	3 861,7	4 627,8	5 034,7	8,8%	19,8%
Crédits à l'habitat	4 866,9	5 478,7	6 021,3	6 792,3	7 218,2	6,3%	12,8%
Comptes ordinaires débiteurs	182,3	230,5	272,9	345,7	350,4	1,4%	26,6%
Autres crédits	599,2	587,3	899,4	886,8	1 045,3	17,9%	-1,4%
Créances douteuses brutes	532,7	530,3	532,0	596,6	712,2	19,4%	12,1%
<i>Créances douteuses nettes</i>	217,7	180,6	177,6	241,2	328,5	36,2%	35,8%
<i>(dt) Entreprises</i>	126,3	110,7	107,5	130,7	196,1	50,1%	21,5%
<i>(dt) Ménages</i>	79,6	63,3	69,4	86,4	74,8	-13,5%	24,6%
Provisions	315,0	349,8	354,4	355,4	383,7	8,0%	0,3%
Encours brut total	11 032,0	12 281,5	13 884,8	15 663,9	16 951,9	8,2%	12,8%
Taux de créances douteuses	4,8%	4,3%	3,8%	3,8%	4,2%	0,4 pt	0,0 pt
Taux de provisionnement	59,1%	66,0%	66,6%	59,6%	53,9%	-5,7 pt	-7,0 pt

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Montants en millions d'euros					Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	08/07	07/06
Entreprises	3 210,8	3 667,5	4 163,7	4 753,3	5 204,1	9,5%	14,2%
Crédits d'exploitation	841,4	905,9	1 037,0	1 155,7	1 331,4	15,2%	11,4%
<i>Créances commerciales</i>	152,7	146,5	156,6	152,9	155,7	1,8%	-2,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	489,1	500,6	563,7	583,0	716,1	22,8%	3,4%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	120,3	119,5	115,6	115,2	117,6	2,0%	-0,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	132,4	172,9	196,9	278,0	284,1	2,2%	41,2%
<i>Affacturage</i>	67,1	86,0	119,9	141,8	175,5	23,8%	18,3%
Crédits d'investissement	1 950,5	2 247,9	2 419,4	2 739,8	2 921,8	6,6%	13,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 735,6	2 041,3	2 178,8	2 480,5	2 615,1	5,4%	13,8%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	221,9	264,2	229,3	224,8	210,3	-6,4%	-1,9%
<i>Crédit-bail</i>	214,9	206,6	240,6	259,3	306,7	18,3%	7,8%
Crédits à l'habitat	362,8	481,4	648,1	798,1	895,4	12,2%	23,1%
Autres crédits	56,2	32,3	59,3	59,8	55,5	-7,2%	0,7%
Ménages	3 888,2	4 470,4	5 035,3	5 475,1	5 757,7	5,2%	8,7%
Crédits à la consommation	1 329,3	1 478,8	1 596,2	1 655,4	1 668,5	0,8%	3,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 230,6	1 374,5	1 476,2	1 541,6	1 546,9	0,3%	4,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	41,4	45,3	55,5	45,9	41,2	-10,2%	-17,3%
<i>Crédit-bail</i>	57,3	58,9	64,5	67,9	80,4	18,4%	5,3%
Crédits à l'habitat	2 557,2	2 989,2	3 436,6	3 817,2	4 087,0	7,1%	11,1%
Autres crédits	1,7	2,5	2,5	2,5	2,1	-15,6%	3,9%
Collectivités locales	347,1	401,7	405,9	630,9	586,9	-7,0%	55,4%
Crédits d'exploitation	8,5	6,7	2,8	30,5	32,3	5,6%	985,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	4,1	3,4	2,7	28,2	28,2	0,1%	933,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	4,4	3,3	0,1	2,3	4,0	n.s	n.s
Crédits d'investissement	337,2	393,8	400,7	597,9	552,3	-7,6%	49,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	336,9	393,6	400,6	597,9	552,3	-7,6%	49,2%
<i>Crédit-bail</i>	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	n.s	n.s
Crédits à l'habitat	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0		
Autres crédits	1,2	1,1	2,4	2,5	2,4	-2,5%	5,1%
Autres agents	210,5	223,0	280,2	279,3	376,4	34,8%	-0,3%
Total des encours sain	7 656,6	8 762,6	9 885,1	11 138,6	11 925,1	7,1%	12,7%
Créances commerciales	153,1	146,9	159,6	155,3	159,0	2,4%	-2,7%
Crédits de trésorerie	1 725,5	1 880,1	2 050,0	2 154,2	2 296,5	6,6%	5,1%
Crédits à l'équipement	2 179,4	2 530,8	2 666,4	3 165,7	3 276,6	3,5%	18,7%
Crédits à l'habitat	2 829,9	3 397,6	4 026,9	4 624,8	4 994,9	8,0%	14,8%
Comptes ordinaires débiteurs	182,3	230,5	263,1	335,1	338,1	0,9%	27,4%
Autres crédits	586,4	576,7	719,3	703,4	860,1	22,3%	-2,2%
Créances douteuses brutes	506,9	512,5	513,4	546,8	617,0	12,8%	6,5%
<i>Créances douteuses nettes</i>	193,9	164,4	159,5	191,7	233,3	21,7%	20,2%
<i>(dt) Entreprises</i>	118,4	104,3	95,4	110,2	161,8	46,8%	15,5%
<i>(dt) Ménages</i>	74,3	59,1	63,5	81,0	69,4	-14,3%	27,7%
<i>Provisions</i>	313,0	348,1	353,9	355,1	383,7	8,1%	0,3%
Encours brut total	8 163,4	9 275,1	10 398,6	11 685,3	12 542,1	7,3%	12,4%
Taux de créances douteuses	6,2%	5,5%	4,9%	4,7%	4,9%	0,2 pt	-0,3 pt
Taux de provisionnement	61,7%	67,9%	68,9%	64,9%	62,2%	-2,8 pt	-4,0 pt

Tableau 4
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'euros				Var. 08/07
	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	
OPERATIONS DE TRESORERIE	910,5	767,9	1 046,5	1 144,4	9,4%
Caisse & Banques centrales	140,2	139,4	153,5	163,8	6,8%
Etablissements de crédit	764,6	622,6	884,3	963,3	8,9%
* Comptes ordinaires débiteurs	69,9	75,1	64,8	52,5	-19,1%
* Comptes et prêts	193,7	178,4	209,1	108,8	-48,0%
* Valeurs reçues en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	-na-
* Réseau	501,1	369,1	610,4	802,1	31,4%
Autres opérations	5,7	5,9	8,7	17,3	99,0%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 763,3	6 529,9	7 419,2	7 864,2	6,0%
Créances commerciales	95,7	92,1	85,9	100,6	17,0%
Crédits de trésorerie	1 109,0	1 215,2	1 248,1	1 322,8	6,0%
Crédits à l'équipement	1 856,5	1 963,8	2 362,9	2 397,5	1,5%
Crédits à l'habitat	2 337,2	2 791,5	3 174,0	3 431,3	8,1%
Comptes ordinaires débiteurs	165,7	201,1	259,3	245,1	-5,5%
Autres crédits	105,3	179,8	186,1	229,6	23,4%
Créances douteuses nettes	93,9	86,4	102,7	137,3	33,7%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	228,0	232,5	233,8	265,0	13,4%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	379,7	477,5	488,2	529,7	8,5%
Comptes de régularisation & divers	144,5	168,9	177,7	242,0	36,2%
Opérations sur titres	235,3	308,6	310,5	287,7	-7,4%
VALEURS IMMOBILISEES	255,9	278,8	299,1	361,0	20,7%
Titres de participation et filiales	166,2	186,2	203,2	263,6	29,7%
Immobilisations	89,4	89,7	92,3	93,3	1,1%
Crédit-bail et opérations assimilées	0,0	2,7	3,6	3,0	-16,5%
Location simple	0,0	0,0	0,0	0,0	-na-
Actionnaires et associés	0,0	0,0	0,0	0,0	-na-
Divers	0,2	0,2	0,1	1,2	898,3%
TOTAL ACTIF	7 309,4	8 054,1	9 253,0	9 899,3	7,0%
PASSIF					
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 946,0	2 307,2	3 062,6	3 552,6	16,0%
Banques centrales & Trésor public	0,0	0,0	0,2	0,1	-75,7%
Etablissements de crédit	1 909,8	2 272,1	3 021,9	3 499,8	15,8%
* Comptes ordinaires créditeurs	59,5	27,3	147,6	57,8	-60,9%
* Comptes et emprunts	262,8	284,8	463,6	509,4	9,9%
* Valeurs données en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	-na-
* Réseau	1 587,5	1 960,0	2 410,7	2 932,6	21,7%
Autres opérations	36,2	35,1	40,4	52,8	30,7%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 435,9	4 743,7	5 047,7	5 109,4	1,2%
Comptes créditeurs de la clientèle	2 444,1	2 774,9	3 024,4	3 062,5	1,3%
* Sociétés et entrepreneurs individuels	1 335,1	1 514,0	1 678,4	1 657,4	-1,3%
* Comptes ordinaires	1 049,8	1 204,3	1 306,3	1 211,4	-7,3%
* Comptes à terme	285,2	309,6	372,1	446,0	19,9%
* Particuliers	870,3	959,0	1 078,4	1 128,4	4,6%
* Comptes ordinaires	767,1	847,4	911,4	886,9	-2,7%
* Comptes à terme	103,2	111,6	167,0	241,5	44,6%
* Autres	238,8	302,0	267,6	276,7	3,4%
* Comptes ordinaires	212,5	257,4	218,1	222,5	2,0%
* Comptes à terme	26,2	44,6	49,5	54,2	9,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 636,4	1 636,8	1 651,5	1 642,3	-0,6%
Bons de caisse et d'épargne	52,5	27,3	16,8	15,4	-8,1%
Titres de créances négociables	238,4	245,5	286,5	338,3	18,1%
Autres dépôts	64,4	59,2	68,5	50,7	-26,0%
Epargne collectée pour le compte de tiers (non inclus)	1 009,0	997,6	1 005,0	997,4	-0,8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	135,7	136,4	155,9	183,8	17,9%
Comptes de régularisation & divers	129,7	124,7	151,9	179,4	18,1%
Opérations sur titres	6,0	11,7	4,0	4,4	10,2%
CAPITAUX PROPRES	791,8	866,8	986,8	1 053,5	6,8%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	155,3	171,4	211,0	225,7	7,0%
Réserves	408,5	427,4	488,9	534,1	9,3%
Capital	143,2	143,9	151,6	155,2	2,4%
Report à nouveau	22,4	53,4	61,5	55,8	-9,3%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	62,3	70,6	73,9	82,7	12,0%
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	-36,4%
TOTAL PASSIF	7 309,4	8 054,1	9 253,0	9 899,3	7,0%
ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN					
Engagements en faveur d'établissements de crédit	38,7	42,5	57,1	72,3	26,5%
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 077,8	1 282,0	1 705,5	2 070,4	21,4%
Engagements en faveur de la clientèle	1 043,7	1 404,3	1 533,8	1 661,5	8,3%
Engagements reçus de la clientèle	57,9	83,7	131,6	187,3	42,3%

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

(en millions d'€)

	2006	2007	2008	Var.
(+) Produit d'exploitation bancaire	513,0	602,6	696,8	15,6%
Opérations de trésorerie et interbancaires	35,6	43,1	63,1	46,3%
Opérations à la clientèle	373,8	422,4	468,0	10,8%
Opérations sur titres	7,9	11,7	12,6	7,7%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,3	1,2	1,2	2,3%
Divers	95,4	124,2	152,0	22,3%
(-) Charges d'exploitation bancaire	193,0	263,3	356,6	35,4%
Opérations de trésorerie et interbancaires	116,5	153,9	207,9	35,1%
Opérations à la clientèle	32,3	44,3	52,4	18,4%
(dt) sur dépôts à vue	1,2	1,2	0,9	-25,0%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	10,0	11,7	13,2	13,1%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,3	1,5	2,0	28,8%
(dt) sur plans d'épargne logement	7,5	6,3	5,7	-9,3%
(dt) sur dépôts à terme	10,4	20,6	28,4	38,1%
(dt) sur bons de caisse	0,7	0,4	0,3	-31,2%
Opérations sur titres	11,3	15,1	21,8	44,8%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,3	1,1	1,1	7,3%
Divers	32,5	49,0	73,2	49,4%
(+) Produits accessoires et produits divers	18,1	13,3	16,4	23,4%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,5	0,3	0,7	154,3%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-0,1	-0,7	12,2	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	12,8	13,6	12,8	-5,5%
Produit Net Bancaire	324,9	339,4	330,9	-2,5%
(-) Frais généraux	177,7	177,0	183,2	3,5%
(dt) frais de personnel	110,0	105,1	109,7	4,4%
(dt) impôts et taxes	6,7	6,5	6,7	2,6%
(dt) services extérieurs	60,9	65,5	66,8	2,1%
(-) Dotations aux amortissements	16,0	15,7	15,4	-1,8%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,2	0,0	0,0	-ns-
(-) Quote part des frais de siège social	1,3	1,4	-1,2	-185,1%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	1,9	1,6	1,1	-30,2%
Résultat Brut d'Exploitation	131,7	147,0	134,6	-8,5%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2,7	6,3	33,6	436,1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,2	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	7,3	4,6	9,2	97,8%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	14,0	31,0	19,7	-36,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	12,8	13,6	12,8	-5,5%
Résultat d'exploitation	120,4	118,7	84,9	-28,5%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorpore	0,1	-0,2	-0,1	51,4%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-4,6	-1,8	29,1	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	1,8	5,3	7,1	35,0%
Résultat courant avant impôt	114,1	111,5	106,8	-4,2%
(+) Produits exceptionnels	0,0	0,1	0,0	-100,0%
(-) Charges exceptionnelles	3,8	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	4,5	3,0	4,5	50,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,5	-0,4	0,0	99,8%
(-) Impôts sur les bénéfices	35,6	35,1	19,6	-44,3%
Résultat Net	70,7	73,9	82,8	12,0%

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2008

Janvier

- Création le 2 janvier 2009 de la réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Paul. L'objectif est de préserver la plus grande zone humide du littoral réunionnais.
- Application au 1er janvier 2008 du décret du 23 mars 2007 relatif au transfert de compétences de la Direction Départementale de l'Équipement donnant les pleins pouvoirs à la Région pour la gestion des routes nationales.

Février

- Parution au Journal Officiel de l'arrêté interministériel qui fixe à 3 % la baisse du prix des médicaments dans trois départements d'outre-mer, dont la Réunion.
- Signature par la CCIR d'une convention pour l'installation d'un port sec dans les sous-préfectures de l'Est et du Sud. Ces ports secs permettront, à horizon 2020, de décongestionner Port Réunion.

Mars

- Nomination d'Yves Jégo au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer et ouverture en présence des représentants du monde économique des Dom de la première réunion sur la future loi-programme. Première visite officielle à la Réunion et à Mayotte.
- Signature par le Préfet de l'arrêté d'utilité publique pour le tracé du tram-train, tel que prévu par la Région et la SR 21.

Avril

- Le croisiériste Costa a positionné l'un de ses navires au Port Est pour la saison 2007/2008 dans l'Océan Indien. Le navire « Costa Europa » fait escale à Maurice, aux Seychelles, au Kenya, à Mayotte puis à Madagascar.
- Après la BNP Paribas, c'est la Banque de la Réunion et la BFCOI qui sont affectées par une grève portant sur les revalorisations salariales.
- La Réunion est le premier DOM à expérimenter le micro-crédit social destiné à octroyer des financements bancaires de faibles montants à des personnes porteuses d'un projet économique mais exclues du système bancaire traditionnel. Accordés par la Caisse d'Épargne, les prêts sont garantis par la Caisse des Dépôts.

Mai

- De juin 2007 à juin 2008 l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,7 % à la Réunion, soit 0,1 point de plus qu'en métropole où l'inflation est à son plus haut niveau depuis dix sept ans.
- Lors de la réunion de l'Observatoire des prix, Yves Jégo, a annoncé 15 propositions concrètes. Les produits de première nécessité que les réunionnais souhaiteraient voir baisser sont le riz, les légumes, le pain et les produits laitiers.

Juin

- La plupart des ouvrages d'art de la route des Tamarins ont pris forme. Ce chantier fait travailler près de 2 000 personnes et devrait être inauguré en juin 2009.
- L'aide d'urgence du plan Barnier en faveur de la pêche s'appliquera désormais également aux navires utilisant des moteurs à essence (et non plus exclusivement du diesel), ce qui est le cas de la majeure partie de la pêche réunionnaise.

- Une partie significative du système d'assainissement de l'eau réunionnais devra être remise aux normes. Neuf stations d'épuration sont à construire et cinq autres à agrandir, pour une facture estimée à un milliard d'€.

Juillet

- Le projet de loi-programme pour l'outre-mer adopté par le gouvernement prévoit notamment la mise en place de zones franches globales par activité (ZFGA).
- Conférence européenne sur les changements climatiques et la biodiversité en outre-mer en présence de J.L. Borloo, Ministre de l'écologie et de l'aménagement du territoire.
- Le projet Gerri-Réunion 2030 se structure. La maîtrise des énergies existantes, le développement de sa production ainsi que la sécurisation des énergies renouvelables en constituent les points clés. Un groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'Etat, la Région, le Département et les acteurs économiques sera créé.

Août

- Signature d'une charte entre le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer et la grande distribution en vue d'augmenter le pouvoir d'achat des réunionnais grâce à une diminution des prix.
- La future route du littoral devrait être constituée d'un viaduc en mer et d'une digue. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu fin 2009-2010 pour une livraison programmée en 2017.

Septembre

- Inquiétudes des chefs d'entreprises réunionnais quant au probable ralentissement économique qui pourrait se traduire par une forte augmentation du chômage.
- La ville du Port lance une étude sur l'océanothermie qui consiste à transformer l'eau froide des profondeurs des mers en électricité.
- Tenue des assises du tourisme en présence du secrétaire d'Etat au Tourisme Hervé Novelli qui plaide pour une restructuration de l'offre touristique.
- Inauguration au Port-Est de l'extension du terminal à conteneurs qui a doublé sa capacité de stockage.

Octobre

- Deux groupements d'entreprises constitués des plus grands noms du BTP et des banques ont déposé, à la Région, leurs offres pour la réalisation du tram-train.
- Le gouvernement a présenté la réforme qui prévoit la suppression progressive de la « suspension » versée aux fonctionnaires retraités installés dans les Dom.

Novembre

- Présentation du plan de relance de l'économie et création du dispositif de médiation du crédit assuré par l'Iedom à l'échelle départementale.
- Après cinq jours de blocage des routes, les transporteurs routiers et professionnels de la route obtiennent satisfaction sur une réduction des prix du carburant.

Décembre

- Inauguration des derniers tronçons du chantier du boulevard sud de St Denis.
- La campagne sucrière 2008 atteint 1 772 000 tonnes de cannes (+12,5 %).
- L'aéroport international de Pierrefonds fête ses dix ans d'existence. L'aéroport a connu, pendant cette décennie, un développement croissant passant de 45 772 passagers en 1999 à 121 034 passagers en 2007.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (décembre 2008)
La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (septembre 2008)
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit des entreprises en Outre-mer ?
(décembre 2007)
Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie française (décembre 2007)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)
Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)
La formation du produit net bancaire dans les DOM (octobre 2007)
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Les Notes expresses

N° 60 – Les crédits à l'économie guadeloupéenne : caractéristiques, évolution et gestion du
risque (avril 2009)
N° 58 – La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)
N° 53, 54, 55, 56, 57 et 59 – Synthèse de la conjoncture en 2008 des agences de Mayotte, de
la Réunion, de Guyane, de la Guadeloupe, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la
Martinique (mars 2009)
N° 52 – La gestion des déchets à Mayotte (octobre 2008)
N° 51 – Le financement bancaire des entreprises en Guyane (juillet 2008)
N° 50 – La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (juillet 2008)
N° 49 – Le tourisme à la Réunion (janvier 2008)
N° 48 – Le développement urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)

Ces études sont disponibles à l'agence IEDOM de Saint-denis : 4, rue de la compagnie -
97487 Saint-Denis cedex - tél. : 02.62.90.71.00 – mel : agence@reunion-iedom.fr et à la
division réseau au siège de l'IEDOM à Paris : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12 -
tél. : 01.53.44.41.55. Pour des téléchargements gratuits, consulter le site : www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Frédéric Arhan
Yann Caron
François Dallier
David Lauret
Christine Lebreton
David Perrain
Jérôme Schmeitzky
Nicole Taochy

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : F. DALLIER

Editeur : IEDOM

Imprimé par GRAPHICA

Achévé d'imprimer en juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X - ISBN : 978-2-916119-33-5